This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

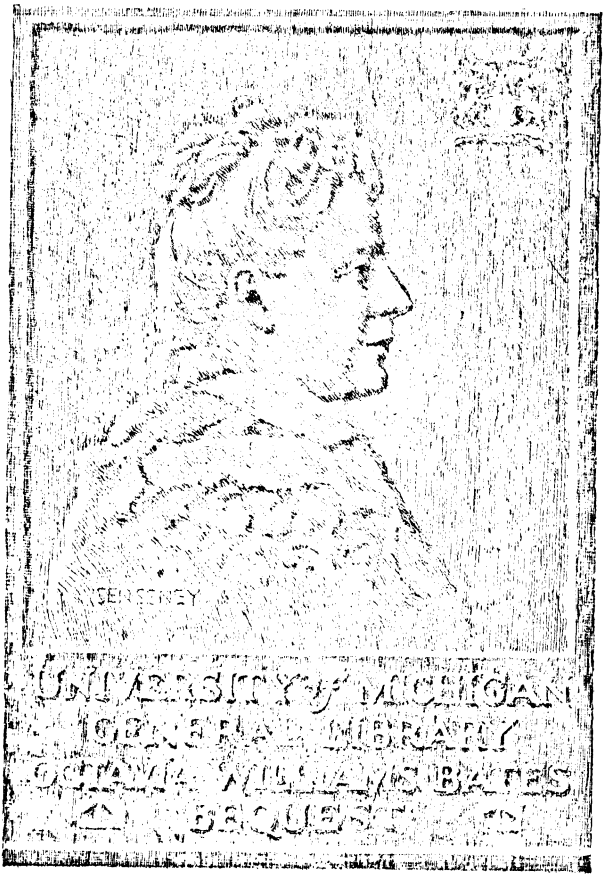

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
GIFT OF MRS. WILLIAM BEATES
AN BEQUESTED

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1896

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1897

Bates
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1896

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 23 janvier 1896

Étaient présents : MM. Lombart, président ; le vicaire général de Beauséjour, Estignard, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Ledoux, de Lurion, le docteur Meynier, Mieusset, Péquignot, le docteur Roland, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le chanoine Rigny, Vaissier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1895 est lu et adopté.

M. le président adresse en ces termes ses félicitations à M. Sire, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à MM. Giacomotti et Pingaud, élus membres correspondants de l'Institut :

Messieurs,

Nous commençons une nouvelle année sous de brillants auspices. Trois membres de notre Compagnie ont reçu tant de

l'Institut que du gouvernement de hautes distinctions dont l'honneur, quoiqu'il leur appartienne tout entier, rejaillit néanmoins sur l'Académie.

Notre savant confrère M. Sire, membre correspondant de l'Académie des sciences, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de l'Institut.

Depuis sa belle expérience sur le mouvement giratoire des corps dans l'espace, M. Sire n'a cessé d'enrichir de nouvelles découvertes la mécanique hydrostatique et la chimie minérale.

L'Académie des sciences tenait ses travaux en grande estime, et l'Institut ne pouvait lui en donner un plus haut témoignage qu'en le proposant pour la décoration. Je suis heureux d'avoir à lui adresser les félicitations unanimes et très sincères de notre Compagnie.

Notre cher secrétaire perpétuel M. Pingaud, dont l'actif dévouement sait communiquer à notre vie académique une si féconde impulsion, a été élu membre correspondant de l'Institut par l'Académie des sciences morales.

Sa modestie m'impose l'obligation de taire les choses flatteuses qu'auraient pu m'inspirer ses travaux historiques, si hautement appréciés, si riches en documents précieux et en aperçus ingénieux et délicats sur les hommes et les choses de l'émigration française. Il me suffira de lui exprimer ici la vive satisfaction avec laquelle l'Académie a accueilli l'heureuse nouvelle de son élection.

M. Giacomotti trouve dans le titre de correspondant de l'Institut le couronnement d'une brillante carrière artistique.

Avec les nombreux admirateurs de son talent, l'Académie applaudit au choix si bien justifié de l'Académie des beaux-arts.

Ainsi, Messieurs, les trois membres de notre Compagnie, dont les travaux sont couronnés cette année des plus hautes distinctions représentent les sciences, les lettres et les arts, c'est-à-dire les trois fonctions organiques et essentielles de notre institution, heureuse coïncidence qui nous permet de constater que l'Académie de Besançon a su conserver intact l'héritage d'honneur et de travail que lui avaient légué ses devanciers.

L'échange proposé par M. de Lurion avec la Société forézienne *la Diana* est accepté.

M. le chanoine Suchet rend compte du dépôt dans les bâti-

ments d'une maison amie des collections appartenant à l'Académie.

L'Académie décide que le volume de ses mémoires, année 1897, sera tiré à 250 exemplaires.

M. le président lit un travail sur l'Institut de France et l'Académie de Besançon.

M. le docteur Roland lit un travail sur l'assistance publique en Allemagne.

M. Mieusset lit une pièce de vers intitulée *La légende du pont d'Avignon.*

M. Gauthier donne lecture d'une notice sur M. l'abbé Morey.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du 6 février 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, DUCAT, ESTIGNARD, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le général DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LIEFFROY, DE LURION, MAIROT, le docteur MEYNIER, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine RIGNY, le docteur ROLAND, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

DUFOUR et BOVET, associés étrangers.

VIÉNOT et ROUX, représentant la Société d'émulation de Montbéliard.

Les lectures suivantes ont été faites :

L'Institut de France et l'Académie de Besançon, par M. le président Lombart.

L'Assistance publique en Allemagne, discours de réception de M. le docteur Roland.

Réponse de M. le président.

Étude sur Pasteur, par M. Boutroux.

Érasme à Besançon, par M. Boussey.

La Légende du pont d'Avignon, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Ledoux et Lambert, a élu :

1° Dans l'ordre des associés résidants, M. Mallié.

2° Dans l'ordre des membres honoraires, Son Éminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun.

3° Dans l'ordre des correspondants franc-comtois, M. Fondet (de Montussaint), directeur des écoles françaises à Moscou ; M. l'abbé Narbey, à Clichy-la-Garenne (Seine).

4° Dans l'ordre des associés étrangers, M. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

Le Président, H. LOMBART. *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 20 février 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président; le comte DE CHARDONNET, GAUTHIER, GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, le docteur LEBON, LIEFFROY, DE LURION, MAIROT, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, PÉQUIGNOT, le comte de SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis de VAULCHIER; BOUSSEY, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux des séances des 23 janvier et 6 février sont lus et adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Mallié, élu à la précédente séance.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. Léon Marquiset, académicien honoraire; M. Gauthier se charge de la notice à rédiger.

Sont adressés à l'Académie, à titre d'hommage, les ouvrages suivants :

Boutades, poésies, par M. Jules Sauzay.

Oraison funèbre de Mgr Laroche, évêque de Nantes, par Mgr Touchet.

La Sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge, par M. Marchal.

M. Gauthier se charge de présenter à l'Académie un compte rendu de ce dernier ouvrage.

M. Lieffroy donne lecture du rapport de la commission des finances pour l'exercice 1895; ce rapport est approuvé.

L'Académie décide de contribuer pour la somme de 100 fr. à l'érection du monument qui doit être élevé à Besançon à la

mémoire de Pasteur. Cette somme est inscrite au projet de budget pour l'année 1896, qui est fixé ainsi qu'il suit :

Recettes.			Dépenses.		
En caisse au 1er janvier 1896 . . .	7,456	60	Impressions . . .	1,200	»
Rentes sur l'État .	2,565	»	Pension Suard . .	1,500	»
Cotisations des titulaires ou résidants et diplômes . .	770	»	Prix à décerner . .	700	»
Cotisations des correspondants . .	150	»	Documents inédits.	1,300	»
Vente de volumes et collections . . .	150	»	Traitement Grand, 60 fr. ; frais, 15 fr.	75	»
Intérêts des fonds placés chez MM. Bretillot et Cie .	100	»	Concierge et arriéré.	75	»
			Séances générales, autres frais . .	250	»
			Imprévu	100	»
			Monument Pasteur.	100	»
				5,300	»
			Excédent prévu de recettes	5,891	60
	11,191	60		11,191	60

M. le marquis de Vaulchier lit une notice sur le comte de Circourt.

M. Boussey communique, au nom de M. Pingaud, une notice sur l'historien italien César Cantù.

M. Gauthier présente à l'Académie deux communications orales : la première, relative à une pierre milliaire découverte dans les environs de Mandeure ; la seconde, à un fragment de peinture découvert dans l'ancienne chapelle des Grands-Carmes, à Besançon.

La séance est levée.

Le Président, H. Lombart.

Le Secrétaire adjoint, A. Boussey.

Séance du 19 mars 1896

Étaient présents : MM. Lombart, président ; Boussey, Boutroux, Chipon, Estignard, le général de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, Lieffroy, de Lurion, Mallié, Mai-

ROT, le docteur MEYNIER, PÉQUIGNOT, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de M. l'abbé Cizel, associé correspondant franc-comtois; de M. Jules Vuy, associé étranger. MM. Mieusset et Pingaud rédigeront les notices d'usage.

M. l'abbé Narbey envoie ses remerciements à l'Académie pour son élection comme associé correspondant.

Les hommages suivants ont été adressés :

Le docteur Druhen (29 mai 1816-9 avril 1896), recueil des discours prononcés à ses obsèques.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans sur le devoir de la communion pascale et mandement pour le carême de 1896.

L'impôt et les théologiens; les Ressorts de la volonté et le libre arbitre; la Cosmogonie et le libre arbitre, par M. le comte Domet de Vorges.

Notice sur le chevalier P.-J.-P. Marchal, par le chevalier Edmond Marchal.

M. le président annonce qu'il a représenté la Compagnie au sein du comité qui a été formé à la mairie, en vue de l'érection d'une statue à Victor Hugo.

M. Boussey présente le rapport suivant sur diverses publications récentes relatives à la Franche-Comté.

MESSIEURS,

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, dans le tome XXXIV de ses Mémoires; le Comité des travaux historiques et scientifiques, dans son bulletin de l'année 1895, nos 1 et 2, et enfin la Société d'émulation de Montbéliard, dans le premier fascicule de son XXVe volume, font mention ou donnent copie d'un certain nombre de documents ou de travaux intéressant l'histoire de la Franche-Comté, qui méritent, je crois, d'attirer l'attention de l'Académie; je vous demande la permission de les analyser en quelques mots.

En suivant l'ordre chronologique, le premier document mentionné date de 1292; c'est un âge respectable, mais je m'empresse d'ajouter que sa vieillesse est de beaucoup son principal mérite. Il s'agit d'une petite charte sur parchemin mentionnant une vente faite à Salins par un nommé Jacquemet de Bucenoz; il y est fait mention du chapitre de Saint-Anatoile qui se por-

tait garant de cette transaction et dont le nom, soit dit entre parenthèses, semble avoir intrigué les membres de la Société savoisienne d'histoire, car ils l'ont fait accompagner de la mention *sic*. M. Hippolyte Tavernier a trouvé dans le village de Taninge ce parchemin tout noirci de la crasse de six siècles. Comment a-t-il été transporté de Salins au pied des Alpes? M. Tavernier suppose qu'il a fait le voyage dans le chargement d'un muletier, lequel, pour le compte de quelque monastère savoisien, serait venu à Salins faire un approvisionnement de sel; on sait, en effet, que la Savoie, comme toutes les régions voisines, était à cette époque tributaire du comté de Bourgogne; on peut donc accepter cette solution du problème, celui-ci, du reste, étant de trop peu d'importance pour qu'on y insiste longuement.

Du XIIIe siècle nous passons au XVIe. Dans les papiers de la Chambre des comptes de Lille, actuellement aux archives du département du Nord, se trouvent vingt et une lettres de Ferry Carondelet écrites d'Italie du 23 octobre 1510 au 14 novembre 1512, à Marguerite d'Autriche, dont il était procureur en cour pontificale. Trois de ces lettres avaient été insérées dans le recueil des lettres de Louis XII publié par Jean Godefroy (Bruxelles, Foppens, 1712, 4 vol. in-12); les dix-huit autres étaient inédites, elles ont été communiquées au comité des travaux historiques par MM. de la Brière et de Maulde et imprimées dans le bulletin de ce comité, sur la proposition de M. Gabriel Monod.

Ferry n'avait ni le titre ni les fonctions d'ambassadeur; simple procureur en cour de Rome, aux modiques appointements de six cents livres qu'on lui payait très irrégulièrement, il avait pour unique fonction de recommander pour les bénéfices et les prélatures les candidats préférés de la régente des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche. Mais sa correspondance nous apprend que ses fonctions ne suffisaient pas à son activité ni, dans tous les cas, à sa curiosité; ses lettres le montrent mêlé à toutes les affaires du temps, et soigneux surtout d'informer sa souveraine des intrigues qu'il soupçonnait et des événements dont il était témoin.

« Cette chronique, dit M. Monod, fait le véritable intérêt de cette correspondance, car on est au plus fort de la lutte entre Jules II et Louis XII, et Carondelet nous tient au courant des progrès des armes françaises, qui forcent le pape à fuir de Bologne, des événements militaires dans le Vénitien et la Lom-

bardie, des mesures prises par Jules II contre les cardinaux qui s'étaient rattachés au concile de Pise, des efforts faits par le pape pour constituer une ligue générale contre la France ; il nous donne même un récit de la bataille de Ravenne dans sa lettre du 19 avril 1512. »

Au point de vue comtois, je signalerai les efforts heureux de Ferry pour faire donner à Pierre de la Baume, le futur archevêque de Besançon, l'abbaye de Saint-Claude, déjà promise par le pape à son neveu François de la Rovère, évêque de Vicence, ses instances pour obtenir un jubilé pour l'église de Dole. Il écrivait à ce sujet à Marguerite d'Autriche : « Et combien qui (le pape Jules II) m'a dict que tant que durerait la fabrique de Saint-Pierre à Rome ne voulait semblables indulgences en lieu du monde, toutesfois en baillant la moitié ou troiziesme part des aulmoesnes à ladite fabrique de Saint-Pierre, ay espérance de l'obtenir et m'en travailleray de tout mon pouvoir, pour satisfaire à votre commandement comme très tenu suis. »

A ce séjour à Rome, Ferry gagna l'abbaye de Montbenoît, que le pape lui accorda avec l'agrément de Marguerite d'Autriche, et à laquelle son souvenir reste attaché. On sait qu'il en tira aussi un autre profit ; il y fit son éducation artistique, il se lia avec les grands peintres italiens contemporains de Jules II, il prit dans leur société ce goût pour les belles choses dont il a fait profiter le pays de sa famille. Il est regrettable que dans sa correspondance il ne se trouve pas un mot sur ses illustres amis ni sur les merveilles qui passionnaient alors l'Italie et la consolaient de ses malheurs. La princesse qui a fait élever l'église de Brou aurait été capable de le comprendre. Mais l'étiquette sans doute interdisait à un agent politique toute incursion en dehors du domaine de la guerre ou de la diplomatie.

Le nom de Richardot plus encore que celui de Carondelet est mêlé à l'histoire diplomatique du XVIe siècle ; ils ont ceci du moins de commun, d'être le nom de deux familles comtoises qui se transportèrent dans les Pays-Bas lorsque ceux-ci devinrent comme le centre des États de la maison de Bourgogne ; le chef de la famille des Richardot fut l'illustre évêque d'Arras ; après lui son neveu, Jean Grusset, né comme lui en Franche-Comté, reprit le nom de Richardot, devint président du conseil privé des Pays-Bas et signa en cette qualité le traité de Vervins, qui mit fin à la lutte entre Henri IV et Philippe II. C'est de ce dernier qu'il est question dans le même numéro du Bulletin historique. Un hasard inexplicable a fait échouer dans une ca-

serne d'Agen, puis au dépôt des archives du département de Lot-et-Garonne, une liasse de documents relatifs aux affaires de la Ligue et aux relations de la France et de l'Espagne dans les dernières années du XVIe siècle. Le nom du président Richardot s'y trouve plusieurs fois mentionné. Ne pouvant tout citer, j'appellerai du moins votre attention sur un projet de traité rédigé par lui et contenant les conditions auxquelles le sieur de la Noue, fait prisonnier par les Espagnols dans les Pays-Bas, pourrait être remis en liberté.

Ce François de la Noue est une des figures les plus originales du XVIe siècle; sa bravoure lui valut le surnom de Bayard protestant; un accident de guerre, celui de Bras de fer; c'est de lui que Henri IV disait : « C'estoit un grand homme de guerre, et encore plus un grand homme de bien. »

En 1578, dans un des trop rares moments où les catholiques et les protestants n'étaient pas en guerre, il suivit le duc d'Alençon dans une expédition contre les Pays-Bas, et tomba entre les mains des Espagnols; ceux-ci n'étaient pas tendres pour leurs adversaires, et la Noue leur avait fait trop de mal pour espérer d'être bien traité; il le fut fort mal en effet et tenu en plus étroite prison qu'on n'avait coutume de faire les prisonniers de marque; il demanda sa liberté en offrant d'aller en Hongrie faire pendant quatre ans la guerre contre les Turcs. Philippe II lui fit notifier qu'il ne sortirait jamais de prison à moins qu'il ne consentît à se laisser crever les yeux; cependant de grands personnages de tous les partis, des souverains s'entremirent, et en 1585, la Noue fut échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre, non sans avoir encore à se soumettre à de dures conditions.

Jusqu'ici tous ces détails ne sont connus que par le témoignage de la Noue lui-même. A-t-il toujours dit la vérité? A en croire Brantôme, son récit ne serait pas toujours exact et il n'aurait pas fidèlement rapporté la part qu'aurait eue à sa délivrance l'intervention de la famille des Guise. Il serait à désirer que le projet de traité dressé par Richardot et les documents qui l'accompagnent fussent publiés; il est probable qu'ils feraient pleine lumière sur cette question.

Le nom du général Benoît-Louis de Bouchet, dont M. Étienne Charavay donne l'intéressante biographie dans le même numéro du Bulletin historique, nous ramène à la période presque contemporaine de notre histoire. De Bouchet est né à Besançon le 1er novembre 1731; il était fils de Barthélemy, contrôleur

provincial d'artillerie au département d'Artois. Il ne semble pas que sa famille paternelle fût Comtoise. M. Charavay ne donne pas le nom de sa mère, qui nous permettrait peut-être de le rattacher plus intimement à notre province. Il revint à Besançon, comme chef de brigade, en 1785, il y était encore en 1789; il embrassa volontiers les idées nouvelles, et s'occupa activement du rassemblement et de l'armement de la milice nationale de Besançon. Il assista aux assemblées primaires et en reçut les mandats de membre de la commune et d'électeur; si j'ajoute que son frère, Claude-Louis Bouchet, était directeur et receveur des salines à Salins, j'aurai épuisé ce qui intéresse la Franche-Comté dans l'histoire du général de Bouchet. Je ne puis suivre celui-ci dans sa carrière militaire. Je dirai seulement qu'il débuta comme lieutenant d'infanterie à l'âge de seize ans, qu'il entra bientôt dans l'arme du génie; il était lieutenant général en 1792; il prit sa retraite en cette qualité, en 1800, et mourut à Paris deux ans après.

Sa carrière fut singulièrement remplie. Depuis la prise de Berg-op-Zoom à laquelle il assistait en 1747, jusqu'au bombardement de Maëstricht, qu'il dirigeait en février 1793, il prit part à de nombreuses opérations militaires. La Révolution lui fut relativement clémente. Il fut destitué une première fois pour incivisme, en octobre 1792; mais la mesure resta sans effet, il conserva son grade et continua ses fonctions; le 30 mars 1793, il fut arrêté comme complice de Dumouriez, et resta seize mois en prison. Il eut la singulière fortune d'avoir pour lui le témoignage de quelques-uns des plus fougueux montagnards, de Fouquier-Tinville et de Romme, par exemple; je dois ajouter que rien dans sa conduite ne semble indiquer qu'il ait ni mérité ni sollicité une aussi compromettante protection; sa mise en liberté coïncida avec la crise du 9 thermidor. Ce fut, en somme, un brave et loyal serviteur de la France, à qui, comme à tant d'autres, la fortune plus que le mérite a manqué pour s'élever au premier rang.

Il me reste à vous parler, Messieurs, du discours prononcé récemment par notre savant confrère M. Gauthier, à l'une des dernières séances publiques de la Société d'émulation de Montbéliard. M. Gauthier avait été chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une mission dans les dépôts littéraires de l'Allemagne du Sud, et particulièrement dans les archives et dans les collections de Stuttgart; un intérêt tout spécial l'attirait dans la capitale du Wurtemberg, où il était as-

suré de retrouver quelques-uns des éléments de l'histoire de Montbéliard, et du même coup de l'histoire de la Franche-Comté. Son attente n'a pas été trompée. Vous connaissez trop la sagacité de notre confrère lorsqu'il s'agit de découvrir, et son talent d'exposition lorsqu'il s'agit d'initier les profanes à ses savantes recherches, pour que je vous fasse son éloge; je me bornerai à mon rôle de rapporteur, en indiquant rapidement, quitte à être très incomplet, les points principaux qui ont été l'objet de ses investigations.

A l'*Antiquarium* de Stuttgart, quelques statuettes de marbre ou de bronze, qui proviennent du cabinet des vieux princes de Wurtemberg, et dont M. Gauthier a pris les photographies, représentent la part de la vieille ville gallo-romaine de Mandeure dans le trésor archéologique du Wurtemberg. Dans la bibliothèque, le Nouveau Testament français édité à Montbéliard, en 1603, par Jacques Foillet, fait partie d'une collection unique de 7,300 bibles. Parmi les manuscrits, la traduction d'Homère exécutée à Florence, vers 1470, par le cardinal Jean Jouffroy, ambassadeur de Louis XI, nous rappelle un vieil et illustre nom franc-comtois. Mais à côté de ces raretés bibliographiques, ce sont surtout les documents originaux, les chroniques, les correspondances relatives à l'histoire des comtes de Wurtemberg, princes de Montbéliard, qui ont été étudiés par M. Gauthier; il a publié quelques-uns des plus intéressants, analysé les autres, et sans doute, en feuilletant cette masse de papiers jusqu'ici inexplorés, il a conçu l'idée et préparé le plan de plus d'une étude future; si, comme cela se devait, Montbéliard a eu la primeur de son travail, je pense être l'interprète de l'Académie en émettant le vœu que notre confrère veuille bien lui faire sa part, quand il traitera avec plus de détails quelques-uns des sujets qu'il n'a fait que toucher dans la communication dont je viens de vous entretenir.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de plusieurs pièces de vers envoyées par M. Frédéric Bataille, associé correspondant.

M. le chanoine Suchet communique une étude historique intitulée *Vuillafans et les princes d'Orange.*

La séance est levée.

Le Président, H. LOMBART.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 16 avril 1896

Etaient présents : MM. Lombart, président; le docteur Girardot, le général de Jouffroy, le docteur Lebon, Lieffroy, Mairot, le docteur Meynier, Péquignot, le chanoine Rigny, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

M. Fondet (de Montussaint), directeur des Écoles françaises de Moscou, remercie par lettre l'Académie de sa nomination comme associé correspondant franc-comtois.

M. Lieffroy communique une étude sur un manuscrit de la bibliothèque de Besançon contenant une copie de la correspondance littéraire de Suard avec le margrave de Bayreuth.

M. le docteur Meynier présente en ces termes un compte rendu d'un travail de M. Beaulieu publié dans les Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, et intitulé : *La politique montbéliardaise pendant la guerre de Trente ans.*

Le comté de Montbéliard a fait partie, comme celui de Bourgogne, de la Séquanie romaine. Il formait, avec les grandes terres voisines, le pays de l'Allan, dont on peut le regarder comme un dernier vestige. Il n'a jamais été, c'est fort exact, compris dans le comté de Bourgogne, qui s'est formé de la fusion des comtés de Port, d'Amons, d'Escouens et de Varais. Mais il a appartenu, comme la haute Alsace, la Franche-Comté et la Suisse romande, ses voisines, aux divers royaumes de Bourgogne. Sa qualité d'ancien membre de la cité séquanaise, la persistance des liens qui l'unissaient à la métropole et au diocèse de Besançon, devaient fatalement amener, avec le temps, sa réunion à notre province. La conversion forcée au luthéranisme qui, dans l'esprit d'Ulric V de Wurtemberg, devait infailliblement empêcher cette réunion, fut un bien faible obstacle, lorsque les circonstances devinrent favorables à cette solution. Ce prince et ses successeurs tentèrent vainement d'en faire une colonie allemande en plein pays romand ; leurs efforts échouèrent, comme ceux des Bernois dans le pays de Vaud, contre des mœurs, des coutumes, une langue et une civilisation supérieures à celles qu'ils prétendaient y implanter. Ce sont les vains efforts de cette politique, secondée cependant

par le dévouement d'une forte bourgeoisie, qui fait l'objet d'un travail de M. E. Beaulieu, paru dans le premier fascicule du XXVe volume des Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. Bien que le titre de ce travail ne vise qu'une époque, celle de la guerre de Trente ans, les considérations historiques dans lesquelles croit devoir entrer l'auteur nous conduisent jusqu'à la réunion de Montbéliard à la France. Il sert d'introduction à un document précieux à l'analyse duquel nous nous bornerons.

La relation de Nicolas Perdrix « est le compte rendu copieux, fait de mémoire sans doute, mais le surlendemain même » d'une réunion du conseil de Montbéliard, le 14 décembre 1648. Le conseil avait été appelé à délibérer sur « les moyens qui seraient à choisir pour la seurté et conservation du pays » menacé, croyait-on, par le silence du traité de Munster au sujet de son *immédiateté d'empire*. Cet acte ou *traité de France* reproduisait la première partie du paragraphe 25 de l'article IV du traité d'Osnabrück, ou *traité de Suède*, mais était muet au sujet de cette clause. Il ne décidait pas que Montbéliard continuerait à relever de l'Allemagne, mais il ne disait pas non plus le contraire, et c'est ce qui inquiétait ses habitants pour l'avenir du petit État. Il leur « était permis de regarder cet oubli, certainement volontaire, du *traité de France*, comme le résultat d'une politique habile, qui voyait loin dans l'avenir. » Avant même de connaître le résultat des démarches que de Guésont, agent du chancelier Christophe de Forstner, avait faites auprès de la cour de France, immédiatement après la signature des traités de Westphalie, démarches que les circonstances devaient rendre inutiles, le bailli de Montbéliard, Sternfels, avait convoqué le conseil.

D'après la relation, « la consultation et délibération » aboutit à quatre avis différents. D'aucuns opinèrent qu'il « seroit plus utile, expédient et conseillable à Son Altesse » de continuer à vivre sous la protection du roi de France, ou d'y « renoncer et l'en remercier par des moyens les plus humbles et civils que possible seroit. » D'autres, « au cas où on voulust continuer plus longuement en icelle, » voulaient qu'on s'efforçât de la « conditionner et limiter en sorte qu'on eust rien à craindre » d'un changement de domination ou du retour des presses et foules passées. D'autres encore observaient qu'il ne serait pas prudent de « conniver et acquiescer » au retrait des garnisons françaises, celle de la ville exceptée (on en réclamait le « délo-

gement »), avant qu'on fût assuré que les voisins Bourguignons et le duc de Lorraine n'inquiéteraient pas le pays. D'autres, enfin, pensaient qu'il « seroit expédient de s'aboucher avec quelqu'un du gouvernement de Bourgogne pour sonder de quelle intention et volonté » on y était porté envers les gens de Montbéliard et « quelle asseurance » ceux-ci pourraient avoir de leur sécurité, au regard de la Bourgogne, du roi d'Espagne et du duc de Lorraine, dans le cas où ils quitteraient la protection du roi de France.

Il est bien difficile de voir, dans ces quatre avis, cette belle intransigeance, cette intraitable fierté que M. Beaulieu loue dans la majorité du conseil. Irrésolution déplorable chez les premiers, illusions naïves chez les seconds, prudence sans dignité chez les troisièmes, sottes prétentions à la finesse chez les derniers, chez tous, myopie politique très accentuée. M. Beaulieu a bien raison de se reprendre et de dire qu' « il fallait, pour prendre une décision, voir la situation de plus haut et s'affranchir un instant de l'obsession bourguignonne. » On en laissa la tâche à Forstner, qui conseilla de persévérer dans la protection française. La France était encore en guerre avec l'Espagne et lui semblait avoir besoin de Montbéliard pour observer la Franche-Comté et, plus tard, s'en emparer. Ce besoin était-il réel? Il ne le semble guère, quand on pense que la France possédait l'Alsace et allait fermer la trouée de Belfort, ce *chemin des Allemands*. Et, de fait, ne devait-elle pas respecter jusqu'en 1793, c'est-à-dire jusqu'au moment où celle-ci pouvait devenir un danger pour elle, l'indépendance de la petite principauté?

Le volume des procès-verbaux et mémoires, année 1895, est mis en distribution.

La séance est levée.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 21 mai 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, le comte DE CHAR-

DONNET, CHIPON, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, LAMBERT, le docteur LEDOUX, le docteur MEYNIER, PÉQUIGNOT, le chanoine RIGNY, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER, VAISSIER ; BOUSSEY, secrétaire adjoint.

M. le président communique une lettre de M. le secrétaire perpétuel, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et rend compte de ses démarches auprès de M. le ministre de l'instruction publique pour le règlement du legs Marmier.

M. le chanoine Suchet rend compte des dispositions qu'il a prises pour l'aménagement de la bibliothèque de l'Académie.

M. le docteur Meynier lit la première partie d'une étude sur les voyages du Franc-Comtois Rochet d'Héricourt au Choa.

M. le chanoine Rigny lit un travail sur M. l'abbé Devoille, poète et romancier.

M. Gauthier fait un rapport oral sur le livre de M. Marchal, associé étranger.

Sont élus :

Membres de la commission Suard : MM. le chanoine Suchet, Mairot, le vicaire général de Beauséjour, Gauthier, le docteur Baudin, le docteur Girardot, le docteur Ledoux.

Membres de la commission du concours d'éloquence : MM. Estignard, Chipon, l'abbé de Beauséjour.

Membres de la commission du concours d'économie politique : MM. Mairot, le docteur Meynier, le docteur Baudin.

Le Président, H. LOMBART.

Le Secrétaire adjoint, A. BOUSSEY.

Séance du 11 juin 1896.

Étaient présents : MM. LOMBART, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, ISENBART, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEDOUX, MAIROT, le docteur MEYNIER, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, Charles BAILLE ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté.

Les ouvrages suivants, offerts en hommage à l'Académie, sont déposés sur le bureau :

Auguste Castan, sa vie, son œuvre, par Léonce Pingaud.
La mission de la vénérable Jeanne d'Arc, par Mgr Touchet.
Pesmes et ses seigneurs, par M. Gaston de Beauséjour.

La Société d'émulation de Montbéliard invite l'Académie à se faire représenter à la séance publique qu'elle tiendra le 18 juin. L'Académie désigne, sur sa demande, M. Jules Gauthier.

M. Ch. Baille, associé correspondant, communique un travail sur les dernières années du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon ; M. le président, une étude sur le tome VII de l'Histoire des princes de Condé, par M. le duc d'Aumale. Ces deux lectures seront inscrites au programme de la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire perpétuel*, L. PINGAUD.

Séance du 2 juillet 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président; BOUSSEY, le docteur COUTENOT, DUCAT, ESTIGNARD, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GUILLEMIN, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, MAIROT, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le comte de VORGES ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de M. de Rozière, membre honoraire.

M. Achille Millien, ancien lauréat de l'Académie, adresse un volume de poésies intitulé *Chez nous* et une étude sur son œuvre signée Al. Piedagnel, avec une lettre où il sollicite le titre d'associé correspondant.

M. l'abbé Callier, pensionnaire Suard, rend compte de sa dernière année d'études. Sa lettre est accompagnée de certificats élogieux, signés par M. l'abbé Monnier, directeur de l'École des Carmes, et M. l'abbé Piat, professeur de philosophie. M. de Vorges, qui a bien voulu à Paris s'intéresser à M. Callier, et qui est présent à la séance, confirme les témoignages favorables qui viennent d'être communiqués à l'Académie.

Mlle Anna Maire offre à l'Académie la matrice et les coins de

la médaille jadis gravée par son père pour être distribuée aux lauréats des concours. Des remerciements lui seront adressés.

M. le docteur Meynier termine sa lecture sur *Un Franc-Comtois au Choa (Rochet d'Héricourt).*

M. le chanoine Rigny fait connaître le texte définitif de son discours de réception intitulé : *Un littérateur franc-comtois. L'abbé Devoille.*

M. le docteur Meynier présente le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours d'économie politique. Après discussion, les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Pingaud lit une lettre par laquelle il donne sa démission des fonctions de secrétaire perpétuel. L'Académie décidera à une prochaine séance la date de la nomination de son successeur.

La séance est levée.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 8 juillet 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, CHIPON, le docteur COUTENOT, DUCAT, ESTIGNARD, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEDOUX, LIEFFROY, MAIROT, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, SIRE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, faisant fonctions de secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu et adopté.

M. le chanoine Suchet donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard.

Après discussion, il est procédé au vote.

Au second tour de scrutin, M. Albert Henriet est élu par 14 voix contre 12 données à M. Joly.

La séance est levée.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du 9 juillet 1896

Étaient présents : MM. LOMBART, président ; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, le comte DE CHARDONNET, CHIPON, DUCAT, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le général GRESSET, GUILLEMIN, le docteur LEBON, LIEFFROY, MAIROT, le docteur MEYNIER, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER, Ch. BAILLE ; BOUSSEY, secrétaire adjoint.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Le grand Condé et Louis XIV, par M. le président.

Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Meynier.

Un littérateur franc-comtois. L'abbé Devoille, discours de réception, par M. Rigny.

Réponse de M. le président.

Les dernières années du cardinal de Rohan, par M. Charles Baille, associé correspondant.

Rapport sur la pension Suard, par M. Suchet.

A la suite de ces rapports, M. Louis Peyen est proclamé lauréat du concours d'économie politique pour son mémoire intitulé *Étude sur l'industrie métallurgique en Franche-Comté*. M. Albert Henriet, élève de l'École des langues orientales, est proclamé pensionnaire Suard pour une période de trois années.

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Estignard, Lambert, Ledoux, a élu pour l'année 1896-1897 président M. le comte de Chardonnet et vice-président M. Boutroux.

Le Président, H. LOMBART. — *Le Secrétaire adjoint*, A. BOUSSEY.

Séance du 19 novembre 1896

Étaient présents : MM. le comte DE CHARDONNET, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, DUCAT, le docteur GAUDERON,

GAUTHIER, GUICHARD, GUILLEMIN, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, LEDOUX, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, MIEUSSET, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, SIRE, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES ; PINGAUD, faisant fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 9 juillet sont lus et adoptés.

M. le président remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant; puis il annonce la mort de MM. Péquignot, membre titulaire; Vieille, associé correspondant franc-comtois; Champin, associé correspondant. MM. de Beauséjour et Suchet se chargent de rédiger les deux notices d'usage sur MM. Vieille et Champin.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres où M. le chanoine Suchet déclare donner sa démission d'archiviste et où M. Boutroux exprime ses regrets de ne pouvoir accepter les fonctions de vice-président.

Il communique ensuite une lettre de M. le préfet annonçant que le conseil général du Doubs a accordé une subvention de 500 fr. à l'Académie et transmettant l'extrait de la délibération du conseil.

Mgr l'évêque d'Orléans a envoyé en hommage à l'Académie :

1° *Sainte Geneviève et sainte Clotilde, Jeanne d'Arc et la France.*

2° *Le roi Louis XI*, allocution prononcée à Cléry.

M. l'abbé Élie Perrin a adressé son *Discours prononcé dans l'église de Saint-Ferjeux pour l'inauguration des travaux du transept*, et M. Richenet, professeur honoraire à Dole, son volume intitulé: *Le Patois du Petit-Noir.*

M. Pingaud offre à la bibliothèque de l'Académie un exemplaire de la publication *Les Antiquités lacustres,* paru récemment à Lausanne.

M. le marquis de Vaulchier présente un compte rendu détaillé sur un travail de M. Du Bois-Melly, associé étranger de l'Académie, intitulé: *Déclin de la chevalerie française.*

M. Mieusset lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Cizel, associé correspondant franc-comtois.

M. Jules Gauthier fait une communication verbale, accompagnée de photographies, sur divers tableaux du musée du Louvre intéressant l'iconographie comtoise.

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en janvier 1897, à deux places d'associé résidant, une place de membre honoraire, deux

places d'associé correspondant franc-comtois, une place d'associé correspondant né en dehors de la Franche-Comté, une place d'associé étranger.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Pingaud, démissionnaire. M. le président, en son nom et au nom de la Compagnie, exprime le vœu que M. Pingaud conserve ses fonctions. M. Pingaud insistant pour qu'il lui soit donné un successeur, la vacance de la place est déclarée, et il est procédé au scrutin.

M. Boussey, secrétaire adjoint, est élu secrétaire perpétuel. L'Académie confère à M. Pingaud, par acclamation, le titre de secrétaire perpétuel honoraire.

M. le docteur Baudin est élu vice-président, en remplacement de M. Boutroux, non acceptant.

Sont élus membres de la commission des élections pour l'année 1897 : MM. Lambert, Pingaud, Lombart, Suchet, Mairot, de Jouffroy, de Vaulchier.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE CHARDONNET.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 17 décembre 1896

Étaient présents : MM. le comte DE CHARDONNET, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, le docteur GIRARDOT, GUILLEMIN, le général DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, LOMBART, MALLIÉ, MIEUSSET, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER, Charles THURIET; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de M. l'Épée, associé franc-comtois.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Oraison funèbre de Mgr d'Hulst, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Le bailliage présidial de Vesoul, par M. Eugène de Beauséjour.

Les préambules des Ordonnances royales, par M. Albert Babeau.

Études géologiques sur la Franche-Comté septentrionale, le système oolithique, par M. le docteur Girardot.

M. Pingaud informe l'Académie qu'il résulte d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique que l'affaire du legs Marmier est soumise au conseil d'État et que l'on peut espérer une prompte solution.

M. le chanoine Suchet donne lecture de son rapport sur l'organisation de la bibliothèque et des archives. L'Académie décide que l'impression du catalogue des manuscrits sera demandée à la commission des publications.

M. le docteur Baudin donne lecture d'un travail intitulé : *L'année démographique et sanitaire à Besançon, année 1895.* L'Académie exprime également le désir que ce travail soit inséré dans ses Mémoires.

M. Mallié donne communication à l'Académie de son discours de réception intitulé : *Le mouvement artistique contemporain à Besançon.*

L'ordre du jour de la séance publique est ainsi réglé :

Théories modernes sur les radiations, par M. le président.

Le mouvement artistique contemporain à Besançon, discours de réception de M. Mallié.

A propos du cardinal Granvelle, par M. Pingaud.

Le Mont des Buis, poésie, par M. Guichard.

L'Académie décide que la séance de janvier 1897 sera suivie d'un banquet.

Sont élus : M. Lambert, secrétaire adjoint, et M. de Sainte-Agathe, bibliothécaire. Sont nommés membres de la commission des finances : MM. Mairot, Lieffroy et Girardot.

La séance est levée.

Le Président, Comte DE CHARDONNET.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Discours de M. LEBON *aux obsèques de M. Léon* PÉQUIGNOT, *membre titulaire.*

MESSIEURS,

Il a fallu que tous les membres du bureau de l'Académie soient absents de Besançon, pour qu'au dernier moment la

Compagnie m'ait prié d'adresser en son nom un dernier adieu à Jean-Nicolas-Léon Péquignot, ancien bâtonnier des avocats.

Un de ses confrères vient, d'une voix émue, vous dire ce que fut Péquignot comme écolier, étudiant, avocat et père de famille; il ne me reste qu'à vous retracer très brièvement ce qu'a été notre confrère de l'Académie.

Péquignot sut toujours allier à l'étude du droit l'amour des lettres et de la science sociale. Ses travaux sur les syndicats professionnels, sur les fromageries franc-comtoises, sur la liberté du testament, publiés dans la Revue de la réforme sociale, attirèrent à juste titre l'attention de l'Académie, qui voulut le compter parmi ses membres en le recevant dans son sein le 28 juillet 1886.

A partir de ce jour, en fidèle disciple de Le Play, Péquignot se fit remarquer par son assiduité aux séances et par la part qu'il prit aux travaux de la Compagnie.

Continuant ses études sociales, il prit pour sujet de son discours de réception, le 27 juillet 1887, la vie de Frédéric Le Play et son rôle dans l'école sociale : c'est un travail magistral où il fait voir comment Le Play fut un précurseur, et comment, par des efforts persévérants, il parvint à appeler l'attention du monde savant sur les réformes sociales nécessaires, qui font aujourd'hui la préoccupation de tous les hommes qui s'intéressent à l'avenir de notre société.

Persévérant dans ses études, à la séance du 20 mars 1890, Péquignot lisait un travail fort remarqué sur les accidents du travail et les risques professionnels, où il faisait voir combien était ardue la recherche d'une solution pratique dans une pareille question.

Ce n'est pas devant une tombe ouverte, qu'on peut analyser les travaux de notre regretté confrère. Ce que je veux aujourd'hui vous signaler, c'est qu'aucun membre de l'Académie ne prit plus de part à ses travaux, que jamais elle ne compta un collègue plus aimable et plus conciliant.

Lié depuis plus d'un demi-siècle avec lui, jamais le moindre nuage ne vint relâcher les liens de notre vieille amitié.

Je ne saurais lui adresser un dernier adieu sans rappeler avec quelle bienveillance il accueillait tous ses collègues. Que de fois je l'ai vu, harassé par les fatigues de la profession, se refuser un repos bien mérité pour répondre à l'appel d'un confrère qui ne craignait pas d'abuser de ses forces sans lui en témoigner toujours assez de reconnaissance, et revenir encore lui de-

mander un nouveau service, sachant bien que Péquignot ne se souvenait que des marques de sympathie reçues, oublieux des manques d'égard qui trop souvent l'attristaient.

D'une modestie exagérée, fuyant tout ce qui pouvait le mettre en relief, Péquignot n'avait qu'un but : rendre service à tous et toujours. Aussi il n'est pas une œuvre charitable ou sociale qui n'ait voulu le compter parmi ses membres.

Sa caractéristique était d'être un catholique pratiquant sans ostentation : homme de foi, il n'attendait sa récompense que dans un monde meilleur.

Aussi, mon vieil ami, je viens en toute assurance vous dire adieu au nom de l'Académie, avec la certitude de vous retrouver dans la céleste patrie, où vous jouissez d'un bonheur bien mérité par une vie exemplaire, comme fils, époux, père de famille, bon citoyen et surtout bon chrétien.

Au revoir donc, mon cher et vieil ami, à bientôt notre réunion pour l'éternité.

Notice sur M. Jules Vieille, *associé correspondant franc-comtois, par M. le vicaire général* de Beauséjour.

Jules-Marie-Louis Vieille naquit à Besançon le 23 décembre 1814. Sans doute, plus tard, au cours de sa carrière, il put voir son nom honoré dans le clergé en la personne de M. l'abbé Vieille, curé de la Madeleine de Besançon, et sa famille estimée dans les arts en la personne de M. l'architecte Édouard Vieille et en celle de son fils Gustave, qui continue parmi nous les traditions de son père; mais au moment de sa naissance, il ne recueillait des siens aucun des éléments qui facilitent l'entrée dans la vie et la poursuite des carrières, je veux dire fortune ou influence. A défaut de ces dons, il avait reçu de ses parents ouverture d'esprit, ténacité de caractère, énergie de volonté, esprit de famille, précieux ensemble qui fera tout à la fois son mérite et son succès.

C'est au collège royal de Besançon et sous la direction d'une mère vénérée par lui, qu'il mit en œuvre ces qualités natives. Il le fit avec assez de bonheur pour être, à la fin de ses études classiques, reçu à l'École normale supérieure, où il entra au mois d'octobre de 'année 1833. A cette date, cinq Comtois fran-

chissaient ensemble le seuil de l'École; c'étaient : Janosky plus tard professeur d'histoire au lycée Henri IV; David, qui mourut professeur à la Faculté des sciences de Lille; Hauser et Schmitt, qui devinrent tous deux professeurs de mathématiques spéciales dans divers lycées de France, et enfin Jules Vieille. Ces cinq nouveaux élèves, dont vous avez inscrit successivement les noms dans la liste des associés correspondants de votre Compagnie, faisaient honneur en même temps à notre province et à l'École elle-même. Notre province avait lieu d'en être fière, car c'est un honneur pour elle de fournir aux grandes écoles des recrues qui sont elles-mêmes une élite; l'École, à son tour, avait lieu de s'en glorifier, partageant l'impression de ses maîtres, dont l'un disait naguère : « La Franche-Comté nous a donné beaucoup de normaliens et des meilleurs; c'est un bon terroir (1). » Terroir qui donne, il est vrai, des fruits un peu âpres et d'une saveur particulière, car si l'on jette un regard sur la liste complète des normaliens comtois, depuis la fondation de l'École, on constate que les élèves qui font partie de la section des sciences sont du double plus nombreux que ceux qui font partie de la section des lettres; et si on fait la même comparaison pour la promotion de 1833, de nos cinq Comtois, un seul entre dans la section des lettres, et les quatre autres se destinent aux sciences. Jules Vieille était de ces derniers, portant plus que tous les autres le caractère de ce rude pays qui, selon l'expression de notre Pasteur, « se plaît à laisser sur ses enfants sa simple et mâle empreinte. » Sans diminuer le mérite de ses camarades, nous pouvons ajouter qu'à tous points de vue il était le premier d'entre eux. Il préludait déjà aux succès qui devaient remplir et couronner sa carrière.

Indiquer ces succès, c'est donner rapidement la nomenclature des diverses fonctions qui lui furent confiées au cours de sa vie.

En 1836, au sortir de l'École et après avoir obtenu le diplôme d'agrégé de mathématiques, il fut nommé professeur au collège royal de Caen; en 1839, il passa, comme professeur de mathématiques spéciales, au collège de Toulouse, et fut chargé de la chaire de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de cette ville; en 1840, après avoir conquis le titre de docteur

(1) Lettre du directeur de l'École normale à M. Tivier, citée par ce dernier dans son étude sur la Franche-Comté à l'École normale. — Voir dans les Mémoires de l'Académie, année 1881.

ès sciences et celui d'agrégé près la Faculté des sciences de Paris, il fut envoyé comme professeur à la Faculté des sciences de Rennes; en 1845 il devint maître de conférences à l'École normale supérieure et professeur de mathématiques spéciales au lycée Louis le Grand, deux charges qu'il remplit simultanément pendant douze années. C'est pendant cette période que vos suffrages lui ont décerné le titre d'associé correspondant de votre Compagnie (août 1853).

En 1858, il quitta le professorat pour l'administration universitaire et fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris; puis devint, en 1862, inspecteur général de l'enseignement secondaire pour les sciences; en 1867, recteur de l'Académie d'Aix, et enfin, en 1873, recteur de l'Académie de Dijon. Il occupa cette dernière charge jusqu'en 1880, époque où il prit sa retraite et reçut le titre d'inspecteur général honoraire. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 avril 1847, officier du même ordre le 12 août 1864, et était depuis longtemps officier de l'instruction publique.

Sans m'étendre à des détails qui dépasseraient les limites d'une courte notice, je ne puis négliger de montrer en quelques mots ce que fut Jules Vieille comme professeur, comme administrateur et comme homme privé.

Comme professeur, il possédait à un haut degré ce tempérament intellectuel que nous retrouvons volontiers dans plusieurs notabilités du professorat sorties de notre province, tempérament fait de lucidité, de précision, de simplicité et de zèle. C'est, en effet, le témoignage que rendaient unanimement du maître les élèves qui suivaient ses cours, tous reconnaissant avec quel soin il préparait ses leçons, avec quelle clarté il enseignait les matières les plus arides et avec quel zèle il se passionnait pour les faire pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs. Cette passion pour l'étude et l'enseignement, il la portait non seulement dans ses cours, mais encore dans ses réunions de famille, où il accueillait avec sympathie les jeunes gens qui s'y présentaient. L'un de ses auditeurs d'occasion, familier, du reste, de sa maison, m'écrit à ce sujet : « Étant à Sainte-Barbe, en 1859, je fréquentais en ami et en parent M. Vieille, qui me recevait toujours avec une affectueuse bienveillance. Je connaissais les ouvrages publiés par lui; j'avoue que je n'y comprenais rien, quoique je fisse alors des études scientifiques; je n'y aurais probablement jamais rien compris, si l'auteur n'avait pris, un jour, la peine de me donner la clef

de ces hiéroglyphes, mais il le fit avec une telle lucidité, que j'en fus émerveillé et que je vis clair, dès lors, là où pour moi il n'y avait que ténèbres et confusion. »

Jules Vieille a publié :

1° Dans les comptes rendus de l'Académie des sciences (1841), *Une note sur la précession des équinoxes et sur le mouvement des nœuds de l'équateur lunaire.*

2° Dans le Journal de mathématiques pures et appliquées de M. Liouville, plusieurs *Mémoires d'analyse et de mécanique* (1845-1855).

3° *Un cours complémentaire d'analyse et de mécanique rationnelle,* professé à l'école normale (Paris, 1851, in-8).

4° *Théorie générale des approximations numériques* à l'usage des candidats aux écoles du gouvernement (2e édit., 1854, in-8).

5° *Éléments de mécanique à l'usage des lycées* (Gauthier-Villard, in-8, 1865).

Comme fonctionnaire et administrateur, Jules Vieille apporta dans l'exercice de ses charges diverses l'exactitude du mathématicien, la droiture de l'honnête homme et la correction de l'homme bien élevé. Il était de la race de ces universitaires qui croient à leur mission et cherchent à l'accomplir en faisant régner autour d'eux les règles strictes de la soumission hiérarchique, de la régularité dans le service et du zèle bien ordonné, d'où dépendent les succès de l'œuvre intellectuelle et moralisatrice qui est le but dernier de l'enseignement. Du reste, l'Université était pour lui toujours l'*alma mater;* il lui vouait, ainsi qu'à tous ceux qui en font partie, un culte affectueux. Mais il tenait de ces derniers, de son éducation et du temps où lui-même avait grandi, les principes d'indépendance qui avaient cours alors. Il fut à l'École et resta toute sa vie ce qu'on est convenu d'appeler un libéral. Sachant garder vis-à-vis des divers régimes politiques qu'il eut à servir une attitude respectueuse, il n'en conservait pas moins, à l'égard de l'autorité, cette teinte d'opposition et d'indépendance qui se rencontrent volontiers chez les universitaires de son époque. C'était chez lui affaire de principe, d'éducation et peut-être de tempérament. C'est ce sentiment qui, dans plus d'une occasion, dicta sa conduite et lui fit défendre avec énergie et couvrir de son autorité des collaborateurs dont les convictions seules étaient en cause, quoique ces convictions ne fussent pas les siennes. Si parfois sa pratique de gouvernement put paraître excessive, tantôt aux yeux de ses

subordonnés, tantôt aux yeux de ses chefs, c'est que les uns et les autres ignoraient quel sentiment supérieur de justice dominait chez lui toutes les autres préoccupations. Moins soucieux des formes gouvernementales que de la grandeur de son pays, il aimait avec passion la France, conservait pour elle l'ardent patriotisme qui est le culte des grandes âmes, souffrait plus que personne de ses amoindrissements, et ne désirait rien tant que de la voir glorieuse et prospère. C'est à elle que dans la sphère de son action il consacrait ses sueurs et son temps.

Comme homme privé, sa figure n'est pas moins attrayante. Si Jules Vieille eut la passion de la science et de l'enseignement, il n'eut pas à un moindre degré le culte de la famille. Il est touchant de rappeler ici que dès le début de sa carrière il s'occupa avec une tendresse empressée de son jeune frère, pour en faire l'éducation, et de sa vénérable mère, pour l'entourer de ses soins. Il les appela auprès de lui tous deux, et les retint à ses côtés tant que ses prévenances leur furent nécessaires; et lorsque ces dernières n'eurent plus d'objet, il se fit à lui-même un foyer que du reste le ciel se plut à bénir. En 1849 (29 octobre), il épousa à Vesoul Mlle Angèle Guenot, d'une famille qui occupait alors un rang honorable dans la société vésulienne. Cette alliance, flatteuse à divers titres, l'unissait à une épouse qui fut pour lui toute sa vie un charme et une douceur, et dans les jours d'épreuves une force et une consolation. Lui-même apportait à l'intérieur de la maison un esprit cultivé par l'étude, une âme accessible aux séductions des arts, des manières distinguées et cet ensemble de qualités extérieures qui font l'homme du monde. Devenu père de famille, il consacra à ses nombreux enfants tous les instants de liberté que lui laissaient ses fonctions particulièrement absorbantes, se fit leur répétiteur assidu, compléta lui-même par ses leçons l'enseignement qu'ils recevaient dans les cours publics, et quand, plus tard, ses petits-enfants furent à leur tour l'objet de sa sollicitude, on le vit, ayant déjà atteint l'âge de soixante-dix-huit ans, consacrer, avec une assiduité rare à tout âge, deux années à composer un ouvrage d'arithmétique qu'il destinait à leur jeune intelligence.

Ces faits touchants donnent le désir de faire plus ample connaissance avec cette famille privilégiée. Parler d'elle, c'est encore parler de celui qui en était le chef aimé. Comment, sous l'autorité intelligente d'un tel père, secondé du reste dans sa tâche par une vertueuse épouse, des enfants n'eussent-ils pas répondu

aux justes espérances de leurs parents? Les faits témoignent que ces espérances n'ont pas été déçues. Sans mentionner autrement les filles qui ont donné à leur père des gendres en tout dignes d'elles-mêmes, et pour ne parler que des fils, le cadet, Charles, sorti le premier de l'école des ponts et chaussées, fut ingénieur à Dunkerque, à Rouen, et est aujourd'hui attaché à la compagnie des chemins de fer de l'Est à Paris; l'aîné, Paul, ingénieur en chef des poudres et salpêtres à Paris, s'est fait un nom par l'invention de la poudre sans fumée et est déjà, quoique jeune encore, officier de la Légion d'honneur. Vous l'avez appelé dans vos rangs au titre de membre honoraire, le 24 janvier 1895.

Les dernières années de Jules Vieille furent assombries par la mort d'un de ses gendres et par la fatigue dont le travail d'une vie entière était le résultat. Peu à peu, en effet, il devint triste, peu confiant dans l'avenir, et accusait dans ses traits une souffrance morale que dissimulait mal la résignation. Ce n'était pas encore la résignation chrétienne avec toutes ses conséquences, mais les sentiments si religieux de son épouse et de ses enfants pénétrèrent peu à peu son âme; un jour la prière passa de son cœur à ses lèvres, et ce fut elle qui adoucit ses derniers moments. C'est, en effet, uni de sentiments avec tous les siens que, l'heure venue, il donna à son épouse et à ses enfants en larmes le spectacle consolant du dernier devoir accompli.

Jules Vieille mourut à Paris, au milieu de sa famille, le 5 août 1896, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Il laissait comme exemple une carrière noblement parcourue dans une vie de travail et d'honneur, et pour recueillir cet héritage, une famille où l'affection réciproque des membres qui la composent, les sentiments chrétiens, les vertus sociales sont à la hauteur des dons de l'intelligence.

Notice sur M. l'abbé Cizel, *associé correspondant franc-comtois, par M.* Mieusset.

L'Académie de Besançon a perdu dernièrement, dans la personne de M. l'abbé Cizel, un de ses membres correspondants, qui mérite un souvenir, et je la remercie de m'avoir invité à

rendre ce dernier hommage à un poète franc-comtois qui fut un de mes amis.

Né à Brussey (Haute-Saône), Louis-Marie-Victor-Auguste Cizel était fils d'un instituteur modeste et dévoué, qui lui inspira l'amour du travail, avec des sentiments religieux qui déterminèrent sa vocation. Au séminaire de Marnay, où il fit ses études classiques, il remporta chaque année de nombreuses couronnes. Il allait ensuite passer ses vacances à Traves, où son père achevait sa carrière. C'est à Marnay que ses maîtres et ses condisciples reconnurent en lui un poète naissant; mais ses premiers essais ne révélaient encore rien de remarquable, si ce n'est une certaine facilité et un amour précoce de la poésie.

Ordonné prêtre en 1871, l'abbé Cizel fut d'abord professeur d'une classe de français au collège Saint-François-Xavier, à Besançon, puis vicaire à Champlitte. En 1875, lorsque le collège libre de la Chapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin) eut été institué, il y fut appelé et y resta professeur de classes latines pendant seize ans. C'est là qu'il sentit se développer son talent poétique, en même temps qu'il faisait goûter à ses élèves le charme des belles-lettres.

Les premiers vers qu'il envoya au concours de l'Académie de Besançon, en 1876, n'obtinrent qu'une mention honorable; mais, à partir de 1877, il remporta trois fois le prix de poésie. C'est d'abord pour sa belle pièce de vers sur Théodore Jouffroy, dans laquelle il nous montre le philosophe à la recherche de la vérité, par une soirée triste de décembre. Cette pièce annonce déjà un vigoureux talent par l'éclat du style et la solidité de la pensée. C'est ensuite, en 1881, pour une ode à Lamartine et une autre pièce, pleine d'intérêt et de couleur, intitulée : *la Légende de Bisonte*. C'est enfin, en 1883, pour une ode à Dorothée de Jouffroy, inventeur de la navigation à vapeur.

La Société archéologique de Béziers et les Académies de Montauban et de Reims ont aussi décerné à notre confrère plusieurs récompenses.

Les principales pièces de vers qu'il composa, de 1875 à 1885, sont, avec celles dont nous avons déjà parlé, une pièce patriotique sur Rouget de l'Isle; des strophes sur le miracle de Faverney ; une gracieuse légende intitulée : *Louisette;* une ode énergique à Proudhon; un fragment de poème intitulé : *le Labarum;* des vers à Corneille; une pièce sur Washington; le *Martyre de saint Sébastien*, qui est la traduction en beaux vers français d'une tragédie en vers latins, composée par

Mgr Foulon, quand il était professeur de rhétorique au petit séminaire de Paris.

M. Cizel rima aussi quelques pièces familières et fantaisistes ; mais il réussissait moins bien dans ce genre que dans la *poésie lyrique*. En 1886, il composa deux de ses odes les plus remarquables, qui sont pleines d'élan et d'enthousiasme et donnent bien une idée de son talent; l'une est adressée à Victor Hugo et l'autre à l'amiral Courbet. Celle-ci remporta le rameau de chêne en argent, au concours de poésie de la Société archéologique de Béziers. L'auteur s'était emparé de cette épigraphe : « Sans peur et sans reproche, » qui brillait sur le vaisseau de Courbet, *le Bayard*, qui nous rapporta ses dépouilles mortelles. Quelque chose des mâles vertus de son héros respire dans le début de cette ode :

Tu n'es plus, ô vaillant, et nos yeux sont sans larmes ;
La mort, à tes deux mains, vient d'arracher les armes,
Et du dernier sommeil tu dors dans ton cercueil....
Un long crêpe assombrit le drapeau de la France ;
C'est vrai ! mais ton trépas m'a rendu l'espérance,
Et je ne porte pas ton deuil !

Tel est le patriotisme du poète. Son ode à Victor Hugo a été couronnée par l'Académie de Reims; elle débute ainsi :

Qui me dira pour qui s'ouvre aujourd'hui la tombe ?
O douleur, est-ce un homme, est-ce un Dieu qui succombe ?
Car le ciel s'est voilé, car la terre a gémi....
La France a pris le deuil, et le monde entier pleure;
Du sommeil de la mort qui donc s'est endormi ?
Sa main tenait-elle une épée ?....
Non ! Celui dont la mort a mis en deuil le monde
N'a pas conquis le flot de gloire qui l'inonde,
En portant vaillamment le sabre d'un héros !....
Strasbourg et Metz, encore inconsolables veuves,
Frémissent aux bords de leurs fleuves,
Attendant le vengeur qui tuera leurs bourreaux !

Voici à présent comment le poète patriote, se doublant du moraliste, va nous ramener à Dieu, à la fin de cette ode :

Oui, nous applaudissons à ton apothéose !
Tu mérites le temple où ta cendre repose.
Mais ne pouvait-on pas y laisser régner Dieu ?
Toute loi qui proscrit est une loi funeste.
Contre un pareil exil en ton nom je proteste :
Il faut qu'au Panthéon Dieu rentre, et qu'il y reste,
Car c'est sa place.... et c'est ton vœu !

Une des dernières et des meilleures pièces de notre confrère

est intitulée : *la Croisade noire*. L'auteur y chante en des vers harmonieux, touchants et prophétiques, l'abolition prochaine de l'esclavage en Afrique.

En 1890, après la suppression du collège libre du Haut-Rhin, où il était devenu professeur de rhétorique, il fut nommé curé de Navenne, près Vesoul. A partir de cette époque, il abandonna peu à peu la poésie, qui avait charmé si longtemps ses loisirs.

Sa manière de composer était étrange. Un jour, il me raconta, quand il était encore professeur à Lachapelle-sous-Rougemont, qu'il ne trouvait facilement la rime qu'après souper, à une heure assez avancée de la nuit, et en fumant. C'est peut-être ce qui l'a tué. Il mourut le 2 mars dernier, à l'âge de cinquante ans, emporté brusquement par une angine, dont il souffrait depuis longtemps sans vouloir se soigner.

Tel fut notre confrère. Il appartenait, par la facture savante de ses vers, à l'école de Victor Hugo, et par ses idées religieuses, à l'école de Lamartine. Il avait étudié les artistes littéraires de notre époque et était d'avis qu'il fallait appliquer le modernisme à la poésie ; il connaissait aussi les faux naturalistes et les décadents, mais ne s'était pas laissé séduire par leurs paradoxes. La théorie de l'art pour l'art ne le satisfaisait pas ; il voulait l'art utile. Ce n'était peut-être pas toujours un poète lyrique sans emphase, mais c'était un ami du Beau, du Vrai et du Bien, cherchant à élever les âmes vers l'idéal, à l'heure où tant d'autres les abaissent vers la matière. Il savait en outre exprimer ses pensées en de suaves et superbes accents. C'était un vrai poète, et il mérite tous nos regrets.

Notice sur M. Henri L'ÉPÉE, *associé correspondant franc-comtois, par M.* BOUSSEY.

L'Académie a perdu, le 1er décembre 1896, M. Henri L'Épée, qui lui appartenait, à titre d'associé franc-comtois, depuis l'année 1888.

M. Clément Duvernois, qui connaissait de longue date notre regretté confrère, a bien voulu me transmettre les renseignements qui me permettent de retracer en quelques mots l'existence à la fois laborieuse et discrète de M. Henri L'Épée. Les

lignes qui suivent sont son œuvre plus que la mienne; je tiens à le dire et à lui laisser la première part dans l'hommage que je rends, au nom de l'Académie, à la mémoire de notre correspondant.

M. Henri L'Épée est né à Beaucourt, en 1829; sa famille était originaire du midi de la France et s'était retirée en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes. Au début du siècle, le père de M. L'Épée reprit les titres et les droits de citoyen français. En 1839, il fondait à Sainte-Suzanne une fabrique de boîtes à musique, à laquelle fut ajouté plus tard un important établissement d'horlogerie. M. Henri L'Épée fut mis à l'atelier dès que son âge le permit. Son instruction souffrit peut-être de cette entrée hâtive dans la vie industrielle, mais il devait dans la suite suppléer à ce qui lui manquait et apprendre par lui-même ce qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier à l'école. La mort de son père, puis celle de son frère, Charles L'Épée, firent bientôt retomber sur lui tout le poids de l'administration de l'usine. Déjà habile mécanicien, il fut encore comptable et commerçant. Il voulut être aussi le bienfaiteur du nombreux personnel qui travaillait sous ses ordres. Il améliora la situation matérielle de ses ouvriers par la création de sociétés de secours mutuels et de sociétés coopératives d'alimentation; il les instruisit en organisant des conférences où il mettait à leur portée les connaissances variées qu'il devait à ses nombreuses lectures. A deux reprises, de tristes circonstances éprouvèrent, sans les lasser, son dévouement et sa sollicitude. En 1854, une épidémie de choléra sévit à Montbéliard et dans les villages environnants. M. L'Épée se fit l'infirmier de ses ouvriers malades; il reçut une récompense du gouvernement pour sa belle conduite et sans doute y fut moins sensible qu'à la profonde reconnaissance de ceux qu'il avait sauvés. En 1870, il transforma ses ateliers en ambulance, recueillit les blessés et les malades qui arrivaient de toutes parts, fournit les médicaments et le personnel nécessaires. « Son dévouement et sa charité, me « dit M. Duvernois, semblaient lui être, non une obligation, « mais chose toute naturelle, et je dirai presque une sorte de « jouissance. »

Cependant le rôle de chef d'industrie, aussi généreusement compris, n'épuisait pas l'activité de M. L'Épée. Dès sa jeunesse, l'étude fut sa principale distraction et occupa tous ses loisirs. Il avait le goût des collections et s'occupa d'abord de sciences naturelles, notamment de géologie. Puis l'archéologie devint sa

principale étude. La vue des collections déjà recueillies à Mandeure, à Allenjoie, à Montenois, à Bavans, à Peseux, l'avait vivement intéressé et décida de sa vocation. Il devint bientôt l'un des membres les plus actifs de la Société d'émulation de Montbéliard. Avec son concours, de nouvelles fouilles furent faites à Mandeure, à Mathay, au Giémont ; il travaillait tantôt pour la Société d'émulation de Montbéliard, tantôt pour son propre compte, et constitua ainsi, en dehors du musée de Montbéliard, une petite et intéressante collection. La Société d'émulation, pour laquelle il écrivit plusieurs mémoires, l'avait nommé son président, et c'est en cette qualité qu'il la représenta aux réunions des Sociétés savantes, où il fit notamment une lecture sur les camps retranchés préhistoriques des environs de Montbéliard. Il avait contracté à Paris d'utiles relations et était resté jusqu'à ces derniers temps en correspondance avec M. de Mortillet.

En 1889, une première atteinte du mal qui devait l'emporter, tout en lui laissant toute son activité d'esprit, l'obligea à renoncer à des recherches dont la fatigue dépassait ses forces physiques, et l'empêcha de reparaître à la Société d'émulation de Montbéliard.

En 1871, M. L'Épée avait obtenu une médaille exceptionnelle pour son dévouement à la cause de l'instruction primaire. En 1883, il avait été nommé officier d'Académie.

Notice sur M. Champin, *associé correspondant, par M. le chanoine* Suchet.

Messieurs,

Le mardi 1er septembre j'assistais, à Baume-les-Dames, comme ami et comme représentant de l'Académie, aux obsèques de M. Champin, associé correspondant de notre Compagnie. Un nombreux cortège des habitants de la ville, auxquels s'étaient joints des amis du défunt, venus de Besançon et de différents points du département, accompagna son cercueil jusqu'au cimetière, pour assister aux dernières prières et rendre hommage à l'administrateur habile qui, pendant plus de quarante ans, dans des circonstances difficiles, avait rempli les fonctions de

sous-préfet de Baume et s'était consacré au bien de son arrondissement.

M. Champin n'était pas seulement un fonctionnaire dévoué à ses devoirs professionnels ; c'était aussi un esprit ouvert au culte des lettres, et c'est à ce titre surtout que l'Académie s'honorait de le compter parmi ses membres.

Né à Givors (Rhône), le 17 janvier 1819, il fit ses études scolaires au collège de Freney (Isère), dirigé par les Basiliens. Il se rendit ensuite à Paris pour y faire son droit. A l'étude des lois il ajouta les études littéraires, auxquelles le poussaient l'activité de son esprit et ses relations avec les littérateurs éminents de cette époque.

L'un d'eux était Ch. Reybaud, de Valence, l'ami du poète Ponsard. Vers 1840 il se fit, dans la littérature, une réaction classique contre les drames de Victor Hugo. Ponsard composa, dans le genre cornélien, la tragédie de *Lucrèce*. Grâce à l'intervention de Ch. Reybaud, la pièce de Ponsard fut représentée à l'Odéon en 1843. Elle y obtint un grand succès et commença la réputation de l'auteur. Un nouveau parti se forma dès lors dans le camp littéraire : celui des *ponsardistes*, opposé aux *hugolâtres*. Champin fut mêlé à toutes ces péripéties et applaudit au succès que son ami Reybaud avait contribué à obtenir à Ponsard.

M. Champin fut encore en rapport avec d'autres personnages distingués dans le monde des belles-lettres, tels que le poète dramatique Augier. Ces relations contribuèrent à développer en lui le goût de la tradition classique, qu'il conserva toute sa vie. Doué d'une heureuse mémoire, il savait par cœur une foule de passages d'auteurs, en vers et en prose, qu'il citait fort à propos en conversation. Son ami, M. Édouard Grenier, dans ses *Souvenirs littéraires*, cite comme exemple une pièce humoristique de Musset, restée inédite, que Champin, qui l'avait entendue, avait gardée dans ses souvenirs. Ce qu'il aimait particulièrement à répéter, c'étaient des morceaux d'un ton légèrement satirique, où la pointe de causticité pouvait piquer l'épiderme sans jamais faire de blessures.

En 1848, sur la recommandation d'Anselme Petetin, M. Champin fut nommé sous-préfet de Trévoux et occupa ce poste pendant un an. C'est de là qu'il vint, en 1849, à la sous-préfecture de Baume, où il passa la plus grande partie de sa vie. Il y épousa Mlle Bressand, qui est morte, il y a deux ans, après avoir, pendant de longues années, été éprouvée par des

souffrances qu'elle a supportées avec une résignation admirable. Elle était parente de Mgr Besson, et c'est grâce à cette parenté qu'un commerce épistolaire s'établit, pendant plus de vingt ans, entre M. Champin et l'évêque de Nimes. Cette correspondance est un tableau vif, animé et curieux des événements contemporains.

On trouve, dans cet échange de lettres, des jugements d'une grande indépendance sur les hommes du temps, des notes d'une tristesse poignante sur les malheurs de la France, et parfois, comme contraste, des pages pleines de charme ou d'émotion sur la Franche-Comté, et en particulier sur Baume, « ce nid fleuri et agréable, » où Mgr Besson aimait à venir en automne, pour recevoir ses amis dans la maison paternelle, « derrière les reliques d'un passé qui n'a guère de rapport avec le présent. »

Comme administrateur de l'arrondissement de Baume, M. Champin a montré un zèle aussi actif qu'intelligent. Désireux d'y maintenir partout la tranquillité, il a dû, en 1852, prendre quelques mesures énergiques contre les fauteurs de désordre. En 1860, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de Laon.

L'invasion prussienne vint le trouver dans cette nouvelle situation, et bientôt le changement de gouvernement l'obligea à prendre sa retraite. Il revint à Baume, au milieu de nos désastres, avec sa femme malade, et y vécut dès lors en dehors des fonctions officielles. Toutefois, pendant cette période de sa vie, il n'a cessé de s'intéresser au bien du pays qu'il avait servi pendant de longues années.

M. Champin aimait à assister aux séances publiques de l'Académie, qui l'avait admis dans son sein. Il écrivait, dans les journaux, des articles où le bon sens et l'esprit pratique accompagnaient toujours l'observation critique des abus qu'il avait occasion de signaler. D'un esprit fin et visant à parler correctement, son style, dans ses écrits comme dans sa conversation, avait une certaine recherche de la *phrase,* qui produisait parfois des traits heureux et pleins d'à-propos. Il avait beaucoup lu, et sa grande mémoire lui fournissait une foule de citations intéressantes sur les sujets les plus variés.

Fidèle à ses amitiés, plein d'affection pour tous les membres de sa famille, il puisa dans sa conviction religieuse le courage de supporter avec calme et résignation les dernières épreuves de sa vie. Avec quelle joie il accueillait la visite de ceux qui venaient le distraire dans sa solitude !

Quand il sentit que sa vie s'en allait, il éleva les yeux vers la vie qui ne finit pas, reçut pieusement les derniers sacrements de l'Église et se remit chrétiennement entre les mains de la Providence.

Notice sur M. Jules Vuy, *associé étranger, par M. Léonce* Pingaud.

M. Jules Vüy, associé étranger de l'Académie depuis le 29 janvier 1883, était Savoisien par ses origines. Il était né le 21 septembre 1815 à Malbuisson, au pied du Salève, peu de temps après les événements qui réunirent à Genève plusieurs villages appartenant à l'ancien duché de Savoie. Il fut de cette génération politique qui prépara et opéra, à travers les événements les plus inattendus, la transformation de la cité de Calvin. Après avoir terminé ses études à l'Université de Heidelberg, où il fut reçu docteur en droit *summa cum laude*, il s'établit à Genève comme avocat pendant la première partie de sa vie, comme notaire pendant la seconde. Il y compta parmi ceux qui personnifièrent, sous le règne de James Fazy (1846-1861), l'alliance conclue entre le parti catholique et le parti radical contre la vieille aristocratie, exclusive et intolérante. Il siégea comme représentant des intérêts catholiques au Grand Conseil et au conseil d'État de son canton, ainsi qu'au conseil des États, à Berne. Lorsque les radicaux, maîtres du terrain et conduits par Carteret, se rapprochèrent des protestants pour empêcher le rétablissement de l'évêché de Genève dans la personne de Mgr Mermillod, M. Vüy, très sagement, rentra dans la retraite. Il n'appartint plus à la vie publique que comme membre de l'Institut national genevois et président d'une des sections de cet Institut, celle des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire.

Il était, en effet, historien, et même poète à ses heures. C'est le fils impénitent de la Savoie que l'on retrouve dans l'auteur de la *Vie de Mme de Charmoisy*, la Philothée de saint François de Sales; c'est le Genevois, fidèle malgré tout à sa nouvelle patrie, qui a écrit l'ingénieuse dissertation sur l'origine des idées politiques de Rousseau, où il montre le théoricien du Contrat social puisant involontairement dans les vieilles institu-

tions locales les sources et presque la raison d'être de sa philosophie politique. Les questions où l'Église est en cause passionnent les esprits, surtout à Genève. M. Vüy eut à soutenir de vives polémiques, tantôt contre les protestants, lorsqu'il livrait trop crûment à la lumière la vie du réformateur Froment, un des précurseurs de Calvin, tantôt contre ses coreligionnaires, lorsqu'il contestait les assertions de M. de Foras et de l'abbé Gauthier sur le fameux droit du seigneur. Ainsi, sur le terrain de l'histoire comme sur celui de la politique, il finit par devenir, à certains égards, un isolé. On a pu discuter ses opinions, mais non l'indépendance de son caractère.

Comme poète, il a laissé deux recueils qui témoignent d'une inspiration élevée et d'une main habile. L'un d'eux, consacré à la mémoire de sa fille morte à quinze ans, fait honneur à son cœur en même temps qu'à son talent, car il contient des accents dignes d'être écoutés et recueillis, même après ceux que, dans les mêmes circonstances, Lamartine et Victor Hugo ont fait entendre.

C'est par l'intermédiaire de notre très regretté confrère M. Vuillermoz que j'ai eu l'honneur de connaître M. Jules Vüy, et avec son concours que je l'ai proposé à vos suffrages. J'ai pu apprécier pendant longtemps, jusque dans ses derniers jours, le plaisir avec lequel il se souvenait de nous appartenir. Son patriotisme local était très vif, témoin la curieuse pièce de vers où il revendique pour la Suisse le grand fleuve disputé depuis tant de siècles entre les nations française et germaine; mais le milieu dans lequel il avait vécu l'empêchait de vivre sous l'horizon un peu fermé où se confinent volontiers les vieux Genevois. Les choses d'outre-Jura l'intéressaient, et il a été vraiment, d'une façon aussi active qu'un étranger peut l'être, un membre associé de notre Académie.

M. Vüy est mort à Carouge, le 15 février 1896.

Les notices sur MM. Léon Marquiset et de Rozière, membres honoraires, n'étant pas parvenues à temps, n'ont pu trouver place dans le présent volume.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1897

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 15 mai, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

A. Boussey.

MÉMOIRES

L'INSTITUT

ET

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon

(1795-1895)

Par M. H. LOMBART

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 6 février 1896)

L'Institut de France a célébré, le 23 octobre dernier, son premier centenaire. Cette grave solennité réunissait, dans une même pensée, les cinq Académies, c'est-à-dire les plus hautes illustrations de notre pays dans les lettres, les sciences et les arts. La religion, la poésie, l'éloquence se sont unies pour consacrer les gloires de l'Institut, pour proclamer quelle grande part il a prise aux acquisitions opérées, depuis un siècle, dans toutes les branches des connaissances humaines. Le rapporteur de la loi de 1795, Daunou, en proposant la création d'un Institut national, s'exprimait ainsi : « On ne peut calculer les heureux résultats d'un système qui doit tenir les sciences et les arts dans un éternel rapprochement, et les soumettre à une réaction, habituellement réciproque, de progrès et d'utilité. Ce sera en quelque sorte l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des lettres, l'hono-

rable but de toutes les ambitions de la science et du talent, la plus magnifique récompense des grands efforts et des grands succès [1].... »

L'Institut n'a point trompé ces espérances, et ses cinq sections concentrent aujourd'hui, dans une synthèse éclatante et féconde, toutes les découvertes et tous les progrès.

Il m'a semblé, Messieurs, qu'il nous était permis, dans cette première réunion annuelle, de nous associer à cette grande solennité du centenaire, en recherchant dans nos annales quels liens ont pu exister, depuis un siècle, entre notre Compagnie et l'Institut de France.

Pour aborder un pareil sujet, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le passé de ces Académies ; de voir comment l'Institut, appelé à les remplacer, leur a bientôt rendu la vie, et comment enfin les académies de province ont pu trouver dans son sein les relations d'encouragement et d'honneur qui les attachaient, sous l'ancien régime, aux grandes Académies royales.

L'esprit de la Révolution était hostile aux Académies. L'Académie française, représentant plus particulièrement les traditions et les privilèges de l'ancien ordre de choses, se sentait plus directement menacée. Elle ne songea point, comme d'autres sociétés savantes [2], à pratiquer dans son sein des épurations politiques, mais elle voulut modifier ses anciens règlements dans un sens plus égalitaire et plus démocratique. Dans l'espoir d'être épargnée, elle soumit humblement ses nouveaux règlements à l'approbation de l'Assemblée constituante.

Mirabeau fut chargé de faire un rapport sur le projet de réorganisation ; il n'aimait pas l'Académie et confia le soin

---

(1) J. Simon, *Une Académie sous le Directoire*, p. 45.

(2) Joseph Bertrand, *L'Académie des sciences et les académiciens de 1625 à 1793*, p. 145.

de ce travail à Chamfort, académicien lui-même, mais ennemi déclaré de la Compagnie. Son rapport se ressentit de ces sentiments hostiles; il fut distribué et, quoique Mirabeau fût mort au moment de la discussion publique, le nouveau plan d'organisation de l'Académie fut rejeté; c'était presque un arrêt de mort.

La Constituante et plus tard l'Assemblée législative eurent toutes deux la pensée de supprimer les Académies, mais l'une et l'autre voulaient organiser une institution nationale destinée à prendre leur place.

La Convention, agissant avec son habituelle passion, suspendit d'abord la vie des Académies en leur interdisant de pourvoir aux places vacantes (1), puis elle les supprima moins d'un an après (2).

La Convention chargeait bien son comité d'instruction publique de lui présenter immédiatement le plan d'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts, mais ce vœu ne fut réalisé que deux ans plus tard, en avril 1795, lorsque fut promulguée la Constitution de l'an III. L'article 298 de cette Constitution était ainsi conçu : « Il y a pour toute la république un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » Le décret organique de l'Institut parut deux mois après (3).

Pendant les deux années qui avaient suivi la suppression des Académies, leurs biens mobiliers et immobiliers, collections, laboratoires, bibliothèques, ayant été mis sous les scellés, de grandes pertes avaient été subies, beaucoup de trésors dispersés ou livrés au pillage. Quand on voulut reconstruire, il fallut bien recueillir les épaves du naufrage et les survivants de l'équipage. Un certain nom-

---

(1) Décret du 13 novembre 1792.
(2) Décret du 8 août 1793.
(3) Décret organique de l'instruction publique, titre IV.

bre des anciens membres des Académies de Paris ou même de province entrèrent dans les trois sections de l'Institut.

L'Académie française était impopulaire; Paris avait applaudi à sa suppression. L'Institut, au contraire, réunissait tous les suffrages. Cependant, dès l'année 1800, d'anciens académiciens qui se trouvaient mal à leur aise au milieu du nouvel établissement tentèrent de faire rétablir l'Académie française. Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, donnait la main à ce projet. Une première réunion eut lieu le 7 juin 1800. Morellet, Suard, Ducis, Boufflers, Target, en faisaient partie; tout allait à souhait. Les dix-sept survivants de l'Académie française élurent dix-huit nouveaux membres, parmi lesquels le Premier Consul, son frère Lucien, Lebrun, troisième consul, Talleyrand, Portalis; mais ils avaient compté sans Bonaparte, qui dès le 8 novembre écrivait aux promoteurs de l'entreprise : « Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation le « bruit que vous preniez le titre d'académiciens français, « que vous vouliez rétablir l'Académie française ; vous « connaissez trop bien les lois de votre pays pour prendre « un titre qu'elles ont supprimé. » Les académiciens cessèrent dès lors de se réunir, et leur projet s'en fut pour le moment à vau-l'eau.

Revenons à l'Institut. Nous savons que Bonaparte, lors de la réorganisation de ce grand corps en 1804, refusa, en haine des idéologues et des philosophes, de créer une section spéciale des sciences morales et politiques. En fait, cette méfiance persista sous la Restauration, et bien que celle-ci eût rendu aux sections leur ancien titre d'Académie, celle des Sciences morales ne fut rétablie qu'en 1832. Depuis cette époque, l'Institut comprend cinq Académies, qui ont chacune leur vie propre et leur administration particulière.

L'Académie française, une fois qu'elle eut recouvré son ancienne dénomination, occupa bientôt la première place

à l'Institut; à ses illustrations présentes elle put joindre ses gloires passées. Elle ne laissa point oublier qu'elle procédait du grand Cardinal, qu'elle avait compté, au nombre de ses membres, des princes du sang, des prélats, des grands seigneurs; qu'elle avait le droit de haranguer debout les souverains, et qu'une place lui était réservée dans les cérémonies publiques, à côté des cours souveraines.

Ces traditions aristocratiques n'ont pas nui à son prestige, aux yeux de notre société égalitaire. C'est encore dans ses rangs que les célébrités littéraires, scientifiques et même politiques, viennent chercher leur consécration définitive !

Dans une publication récente (1), M. J. Simon raconte comment pour ses amis Cousin, Dufaure et pour lui-même, leur élection à l'Académie fut le plus grand événement de leur carrière. Le jour même de son élection, M. J. Simon venait d'être nommé sénateur inamovible : « Cette dernière nomination, dit-il, m'aurait fait plaisir la veille, « mais je n'y pensais même pas. J'étais tout à la joie « d'être de l'Académie. » Il faut nous féliciter que les traditions d'un passé glorieux aient encore, de nos jours, conservé autant de prestige aux yeux des esprits les plus distingués.

Ne craignons donc pas de revenir sur l'histoire de notre Compagnie. Aussi bien, en rappelant la mémoire de ceux des membres de l'Institut qui ont été des nôtres, nous paierons à nos illustrations provinciales une dette de reconnaissance.

L'Académie de Besançon, comme l'Académie française, comme la plupart de celles de province, eut pour origine une réunion d'hommes liés entre eux par l'amour des belles-lettres et des arts.

---

(1) *Annales politiques et littéraires* (15 décembre 1895).

Le duc de Tallard, notre fondateur en 1752, voulut donner à ces gens de lettres et à ces savants le moyen de former une association durable, sous la protection du pouvoir royal. Il fit plus et dota la nouvelle Académie d'un capital de 20,000 livres destiné à fonder deux prix annuels, l'un d'histoire, l'autre d'éloquence.

Les académiciens jouissaient alors de certains privilèges : « Nous les exemptons, disaient les lettres patentes royales, de toutes tutelles, curatelles et de tous guets et gardes. » Ces exemptions avaient de l'importance, même en province, surtout au point de vue du service militaire. Les académiciens pouvaient de plus se soustraire aux appels de l'arrière-ban. Les compagnies avaient, en outre, le droit de faire imprimer, par un imprimeur de leur choix et sans le visa de la censure, les ouvrages qu'elles voulaient publier sous le nom de l'un de leurs membres (1).

Le roi avait nommé le duc de Tallard premier protecteur de l'Académie de Besançon, néanmoins celle-ci, aux termes de son institution, devait avoir après lui le droit de choisir son protecteur; de même, en 1752, les quarante membres de l'Académie étaient nommés par le roi, mais ils devaient, au fur et à mesure des vacances, se recrûter par voie d'élection. Les académiciens-nés étaient l'archevêque, le lieutenant général, le premier président, l'intendant. Une lettre de cachet du 12 novembre 1752 affecta à perpétuité au maire de la ville la place d'académicien-né, toutefois avec certaines restrictions relatives aux préséances et tombées depuis en désuétude (2).

Dans la pensée de Richelieu, l'Académie française ne devait pas se composer seulement de gens de lettres et de savants, mais elle devait emprunter une partie de son éclat

(1) Francisque Bouillier, *L'Institut et les Académies de province.* 1879, 1 vol.

(2) Lettres patentes du 12 novembre 1752. (*Procès-verbaux mss. des délibérations des Académiciens*, vol. I. — Bibl. de Besançon.)

et de son autorité à la présence dans ses rangs de personnages illustres par leur naissance ou par l'exercice des grandes charges de l'Église ou de l'État. La même pensée avait présidé au choix des quarante de l'Académie de Besançon. Les grandes charges militaires y étaient représentées par les Bauffremont, les de Grammont, les Montbarrey; l'Église, par un prélat, Tinseau, évêque de Nevers, et par l'abbé d'Olivet, de l'Académie française; le Parlement, par MM. Mouret de Châtillon, président à mortier; Boquet de Courbouzon, conseiller, secrétaire de l'Académie; Belon, conseiller honoraire; l'abbé d'Audeux, conseiller clerc; Lebas de Cléron, baron de Bouclans, Rochet de Frasnes, conseillers honoraires; Dagay, avocat général. A côté d'eux siégeaient des hommes qui se sont fait un nom par leur savoir et leurs talents, Dunod de Charnage, Seguin, professeurs de droit; Athalin, professeur de médecine à l'Université de Besançon (1).

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le recrutement de la Compagnie, par voie d'élection, se fit dans le même sens. De hautes influences sociales s'y trouvaient toujours unies à des hommes de science et de travail, dont l'activité laborieuse donna un véritable éclat aux travaux et aux concours de l'Académie.

Alors, comme aujourd'hui, l'Académie française n'avait pas la faculté d'appeler à elle, à titre de membres correspondants, les écrivains ou les savants fixés en province ou à l'étranger; mais certaines Académies obtenaient comme une faveur insigne d'être affiliées soit à l'Académie française, soit à celle des Sciences. Cette affiliation était accordée par lettres patentes du roi; elle créait entre les deux sociétés des liens très étroits de confraternité. Elles fusionnaient pour ainsi dire. Ainsi les lettres patentes qui accordent à l'Académie de Montpellier son affiliation à

(1) Tableau des quarante, 23 juin 1752.

celle des Sciences disent : « qu'elle en sera regardée comme une extension et une partie.... » Il en fut de même pour l'Académie de Bordeaux, sur laquelle plane le grand nom de Montesquieu (1).

Notre Académie de Besançon n'eut pas, il est vrai, les honneurs de l'affiliation, mais par des relations suivies avec l'Académie française, comme avec celle des Sciences et celle des Inscriptions, elle sut se créer à Paris une considération particulière et on la citait volontiers comme un modèle à suivre (2).

Sur la liste des quarante premiers académiciens de Besançon, nommés par Louis XV, figurait l'abbé d'Olivet, membre de l'Académie française. C'était un Franc-Comtois, originaire de Salins. Il entra d'abord dans la Compagnie de Jésus et fut envoyé à Rome pour y recueillir des documents sur l'histoire de la Société. Peu fait pour ce genre de travail, l'abbé d'Olivet abandonna les Jésuites et s'occupa exclusivement d'études littéraires et grammaticales ; c'est même comme grammairien qu'il s'est fait un nom. Il entra à l'Académie française en 1723. Le 9 mai 1746, il eut l'honneur de répondre au discours de réception de Voltaire. Celui-ci avait à prononcer l'éloge du président Bouhier, dont il venait occuper le fauteuil, et qui avait été l'ami particulier de l'abbé d'Olivet.

L'Académie de Besançon avait compté au nombre de ses membres, avant son élection à l'Académie française en 1774, Suard, dont le nom ne saurait être prononcé dans cette enceinte sans y exciter un vif sentiment de reconnaissance. Suard avait été, pendant sa vie, le conseil et le protecteur de la jeunesse studieuse, il a voulu en rester le bienfaiteur après sa mort. C'est sa généreuse

(1) Bouillier, *L'Institut et les Académies de province.*

(2) J. Gauthier, *Le conseiller Droz et l'érudition franc-comtoise à la fin du* XVIII*e siècle.* (*Mém. de l'Acad.*, an. 1890)

pensée que sa veuve a réalisée en notre faveur. La pension Suard permet à l'Académie, en lui laissant la pleine liberté de ses choix, de faciliter aux jeunes Franc-Comtois sans fortune l'accès des hautes études scientifiques ou littéraires.

Notre éminent compatriote avait rempli, sous le règne de Louis XVI, les difficiles fonctions de censeur du théâtre. Il eut à lutter contre Beaumarchais, à propos du *Mariage de Figaro*, dont il avait interdit la représentation. Pendant cette lutte, qui dura cinq ans, Suard se montra défenseur résolu des principes qu'il considérait comme la base essentielle de toute société. Il repoussait les attaques d'un scepticisme dissolvant dont il entrevoyait dès lors les funestes conséquences, mais il restait un esprit libéral et modéré. Cette modération même le fit proscrire lors du 18 Fructidor, et plus tard, sous l'Empire, lui valut la suppression du journal *le Publiciste*, dont il était le principal rédacteur. « M. Suard resta, après comme avant la Révo- « lution, le conservateur de toutes les bonnes traditions « en morale, en politique et en littérature (1). »

L'influence des Académies de province se développait surtout par les concours. Ceux-ci étaient très en faveur à la fin du XVIIIe siècle. Un grand nombre d'écrivains, de savants, devenus depuis à divers titres des hommes célèbres, briguaient alors les palmes académiques. C'est ainsi qu'à Dijon Jean-Jacques Rousseau faisait couronner son discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ; que Carnot y obtenait les mêmes honneurs pour son éloge de Vauban. A Lyon, Daunou et Bonaparte concouraient pour le prix Raynal. Le futur empereur fut battu par son concurrent, et les rapporteurs du concours traitèrent, paraît-il, assez sévèrement son travail (2).

---

(1) Tivier, *Éloge de Suard*. (*Mém. de l'Académie*, 1878.)
(2) Bouillier, *Histoire de l'Académie de Lyon*.

A Besançon, en 1777, Mlle Phlipon, devenue Mme Roland, disputait à Bernardin de Saint-Pierre le prix du concours d'éloquence, sur cette question : « Comment l'éducation « des femmes pourrait-elle rendre les hommes meilleurs? » Malgré des qualités brillantes de style et des preuves d'une érudition étendue, aucun des concurrents n'obtint le prix. Ils laissaient, l'un et l'autre, à désirer sur le point essentiel : le système d'éducation demandé par l'Académie. L'Académie remit le concours à l'année suivante. En 1778, onze concurrents se présentèrent : mais le futur auteur des *Études de la nature* ne vint pas au rendez-vous qui lui avait été donné. Le lauréat qui reçut la couronne refusée à Mme Roland et Bernardin de Saint-Pierre était le comte de Costa, capitaine dans la légion des campements du roi de Sardaigne (1), l' « homme d'autrefois, » dont l'histoire a valu récemment à son petit-fils, devenu son biographe, d'entrer à l'Académie française.

En 1780, Brissot, le futur conventionnel, prit part au concours de notre Académie par une dissertation sur les *funestes effets de l'égoïsme*. Le sujet avait donné lieu à onze mémoires; celui d'un inconnu fut couronné. Le travail de Brissot n'obtint que l'honneur d'une mention bienveillante. Il résulte de sa correspondance avec M. Droz, secrétaire perpétuel, que Brissot fut assez sensible à ce demi-échec (2).

Parmi les Franc-Comtois, les concurrents les plus assidus et les plus remarquables étaient à cette époque l'abbé Bergier et Dom Grappin.

Le premier, simple desservant d'une petite paroisse de la montagne, avait obtenu de l'Académie, l'année même de sa fondation, deux médailles d'or pour de savants mé-

---

(1) Pingaud, *Un lauréat de l'Académie de Besançon en 1778.* (*Mém. de l'Académie*, an. 1877.)

(2) Pingaud, *Brissot et l'Académie de Besançon.* (*Mém. de l'Académie*, an. 1890.)

moires historiques. Encouragé par ce succès, il rentra chaque année dans la lice, et ses efforts y furent couronnés de brillants succès. Deux ouvrages purement scientifiques, *les Éléments primitifs des langues* et l'*Origine des dieux du paganisme*, lui avaient valu dès 1767 une place d'associé correspondant de l'Académie des Inscriptions. La lecture de l'*Émile*, qui venait de paraître, semble lui avoir alors révélé sa vocation. Il entra en lutte avec J.-J. Rousseau par la publication du *Déisme réfuté par lui-même*, où il s'attaquait directement à la « profession de foi du vicaire savoyard. » Bergier mit le sceau à sa réputation par son *Traité dogmatique et historique de la vraie religion*, qui, avec son *Dictionnaire de théologie*, le place au premier rang des apologistes chrétiens du XVIIIe siècle.

Dom Grappin avait aussi jeté les premiers fondements de sa réputation en prenant part aux concours annuels de notre Académie. Dès 1770 il présentait deux mémoires, l'un sur l'abbaye de Luxeuil, l'autre sur l'abbaye de Faverney. Luxeuil eut le prix, Faverney l'accessit. En 1774, en 1778, ses travaux sur les monnaies du comté de Bourgogne, sur l'origine des droits de mainmorte dans la province, étaient successivement couronnés.

Élu académicien résidant en 1785, il prononçait, lors de son installation, l'éloge historique de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi, ministre de Louis XI. Il avait formé le projet de faire publier, au moins dans leurs parties essentielles, les Mémoires du cardinal de Granvelle, et il travailla pendant plusieurs années à l'analyse de cette précieuse collection. Devenu, en 1806, secrétaire perpétuel de l'Académie, il occupa ces fonctions jusqu'en 1820. Dom Grappin était poète à ses heures et notre bibliothèque publique possède de lui un volume manuscrit de pièces de tous genres. Le jour de sa mort, 20 novembre 1833, on trouva sur sa table de travail des vers qu'il venait de tracer quel-

ques instants auparavant, et qu'il se proposait de retoucher le lendemain [1].

Si dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui limite son existence, l'ancienne Académie de Besançon compta des hommes d'une réelle valeur, nul ne donna à ses travaux une plus vive impulsion et un plus précieux concours que le conseiller au Parlement François-Nicolas-Eugène Droz.

L'auteur de l'*Histoire de Pontarlier*, sa ville natale, et de l'*Essai sur les bourgeoisies du roi*, entra, à l'âge de trente ans, au Parlement par l'acquisition d'une charge de conseiller, et à l'Académie par une élection que justifiait l'estime inspirée au monde lettré et savant par les premiers travaux du jeune récipiendaire. En 1766, il devint secrétaire perpétuel de la Compagnie [2]. L'un des nôtres vous a dit, avec une compétence toute particulière, quels avaient été le zèle et le dévouement de ce secrétaire ; au prix de quels efforts il avait pu s'assurer le concours des érudits de toute la province, et réunir de 1768 à 1790 cette précieuse collection de chartes et de documents inédits qui porte aujourd'hui son nom et se compose de cinquante volumes, ne contenant pas moins de trente mille pièces relevées dans les archives des abbayes, des chapitres, des communes et des châteaux de Franche-Comté.

Arrivons à la Révolution. Dès les premières secousses qui vinrent ébranler l'ancien ordre de choses, la vie de notre Académie fut pour ainsi dire suspendue. Elle attendit dans l'inaction le décret du 8 août 1793 qui la frappait de mort. Ses membres se dispersèrent, s'acheminant vers l'exil, la prison, ou même l'échafaud.

Quand vinrent des temps plus calmes, quand l'ordre fut en partie rétabli, plusieurs des anciens académiciens se

---

(1) Ch. Weiss, *Notice sur Dom Grappin*. (*Bulletin de l'Académie*, an. 1836, p. 41.)

(2) J. Gauthier, *Le conseiller Droz et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIIe siècle*.

retrouvèrent à Besançon, au milieu des ruines accumulées par la Révolution. Ils cherchèrent à constituer une Société des lettres et des arts, se fondant sur l'article 4 du décret de suppression, qui assurait aux citoyens le droit de se réunir en sociétés libres « pour contribuer aux progrès « des connaissances humaines. » Droz, l'ancien secrétaire perpétuel, les seconda de son mieux. Ses démarches mul- « tipliées, non moins que son Mémoire sur le rétablisse- « ment des Académies de province et la reprise des « grandes collections historiques, déterminèrent, nous « dit M. Jules Gauthier, le mouvement d'opinion qui res- « suscita la Compagnie.... » Il ne fut pas donné à M. Droz de jouir du résultat de ses efforts; il mourut inopinément à Saint-Claude, le 12 octobre 1805, une année avant le rétablissement de l'Académie.

La restauration fut laborieuse; on vous en a retracé, il y a dix ans, les diverses péripéties (1). De cette chronique je ne veux retenir que deux points saillants. Notre Académie avait dû sa fondation au duc de Tallard, gouverneur de cette province pour le roi Louis XV; elle fut redevable de son rétablissement, en 1806, à un préfet de l'Empire, Jean De Bry, l'un des juges de Louis XVI. Ce fut lui qui, par ses encouragements, ses démarches personnelles, soutint le courage des anciens membres de la Compagnie, lui qui appuya leurs vœux au ministère et en obtint la réalisation.

Rétablie le 25 brumaire an XIV, l'Académie tint sa première séance publique le 30 décembre 1806, dans la grande salle du palais de justice. Jean De Bry, élu président, prononça le discours d'inauguration; il resta un directeur plein de zèle pour la Compagnie jusqu'à l'époque où les événements politiques le forcèrent à quitter Besançon et bientôt à prendre le chemin de l'exil.

---

(1) Pingaud, *L'Académie de Besançon de 1789 à 1814.* (*Mém. de l'Académie*, an. 1885.)

La vie académique ne reprit pas tout d'abord l'élasticité et la fécondité dont elle avait donné tant de preuves dans le siècle précédent. Cependant notre Compagnie ne tarda pas à faire de brillantes recrues : Ch. Weiss, en 1808; Ch. Nodier (comme correspondant), en 1812; à la même époque, Courvoisier, alors avocat général, depuis garde des sceaux de Charles X.

Des relations suivies s'établirent dès le principe entre l'Institut et l'Académie de Besançon. Depuis un siècle, notre Compagnie a compté dans les cinq sections de l'Institut un grand nombre de membres honoraires ou d'associés correspondants, et, par réciprocité, nous avons vu les sections, autres que l'Académie française, choisir comme associés correspondants de l'Institut des membres de l'Académie de Besançon.

Académie française. — En compulsant les listes de l'Institut à partir de 1795, nous trouvons à l'Académie française, après Suard et d'Olivet, Joseph Droz, qui faisait partie de notre Compagnie dès son rétablissement en 1806 et qui fut élu à l'Académie française après la publication de son beau livre : *De la philosophie morale*, honoré du prix Montyon.

Joseph Droz du Rosel était né à Besançon le 31 octobre 1773. Destiné à la carrière administrative, il dut, en 1792, quitter la plume pour l'épée et servit à l'armée du Rhin sous Schérer et Desaix. Mais bientôt il put se consacrer de nouveau à l'étude et fut nommé professeur de belles-lettres et de législation générale à l'école centrale du département du Doubs.

Droz publia d'abord des œuvres d'imagination, puis un ouvrage esthétique, *Études sur le beau dans les arts*, où l'on découvre non seulement un amateur érudit et passionné des œuvres d'art, mais un moraliste éclairé et un idéaliste convaincu.

Après son traité de philosophie morale, Joseph Droz

donna successivement *les Applications de la morale à la politique*, puis *l'Économie politique* ou *Principes de la Science des richesses*, et enfin un ouvrage qui résume trente ans d'efforts et de recherches : *l'Histoire de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévoir ou diriger la Révolution.*

L'Académie des Sciences morales et politiques l'avait élu en 1833. A sa mort, M. Barthélemy Saint-Hilaire, saluant chez Joseph Droz l'union de la sagesse et du patriotisme, du talent et de la vertu, rendait le plus bel hommage à sa mémoire. M. Mauvais, membre de l'Académie des sciences, rappelait aux jeunes Franc-Comtois, et particulièrement aux titulaires de la pension Suard, les soins paternels et affectueux dont Joseph Droz les avait entourés. Sainte-Beuve honorait en lui « le type achevé de l'homme « de bien et de l'homme de lettres d'autrefois, qui resta « toute sa vie de la race des bons et des justes. » La mémoire de Joseph Droz restera en honneur au milieu de nous (1).

La Franche-Comté a eu l'heureuse fortune de donner à la France, dans un même siècle, deux savants qui faisaient partie de l'Académie française, tout en appartenant l'un et l'autre à celle des Sciences.

Georges Cuvier et Pasteur, membres honoraires de notre compagnie, sont deux gloires nationales : le premier comme inventeur de l'anatomie comparée, le second comme créateur de la méthode microbienne. L'éloge de ce bienfaiteur de l'humanité sera prononcé tout à l'heure dans cette enceinte.

Ch. Nodier, qui était des nôtres dès 1812, n'entra à l'Académie française qu'en 1833. Après avoir vu sa candidature écartée une première fois, il écrivait à son ami Ch. Weiss : « Remercie les rédacteurs de l'*Impartial* et de la

(1) Tivier, *Éloge de Joseph Droz*. (*Mém. de l'Académie*, an. 1886.)

« *Gazette de Franche-Comté* qui ont rompu des lances en « ma faveur; dis-leur que je me trouve assez heureux « d'être de l'Académie de Besançon, c'est là que toutes « mes ambitions aboutissent. » En écrivant ces lignes, Ch. Nodier était sans doute de bonne foi, mais quelque flatteuses qu'elles puissent être pour l'Académie, on peut supposer que sous l'empire d'un échec auquel sa nature impressionnable devait être fort sensible, il s'abusait lui-même sur son amour pour sa province natale. Quelques mois après, l'Académie française lui ouvrait ses rangs et il restait Parisien jusqu'à sa mort (1).

Sa vie et ses œuvres ont été l'objet d'études nombreuses et intéressantes qui vous sont certainement familières. Voici comment l'appréciait M. Pérennès, président de l'Académie en 1836 : « Erudit, poète et romancier tout en- « semble, d'une invention si féconde, d'un coloris si riche, « d'une harmonie si suave...., étonnant écrivain, dont le « souple génie se plie à tous les tons et à tous les « genres.... Mais ce que vous aimez surtout à reconnaître « dans ses productions, c'est le cachet de la patrie, l'ins- « piration du pays natal.... »

Victor Hugo, quoique Bisontin d'occasion, si on peut parler ainsi, était notre associé correspondant dès 1827, c'est-à-dire quatorze ans avant son admission à l'Académie française.

Il fut l'ami de Ch. Nodier; néanmoins les liens qui le rattachaient à la Franche-Comté et à notre Compagnie paraissent n'avoir été ni bien étroits ni bien intimes. Cependant, si la première peut s'enorgueillir de le compter au nombre de ses enfants, la seconde fut toujours sensible à l'honneur de le voir figurer, pendant plus d'un demi-siècle, parmi ses associés correspondants.

Victor Hugo, embrassant dans sa fécondité toutes les

---

(1) Estignard, *Portraits franc-comtois*, t. III.

formes de l'art, ode, épopée, drame, roman, a profondément modifié les règles de l'esthétique et marqué la littérature contemporaine d'une empreinte ineffaçable. L'Académie de Besançon a toujours su rendre hommage à son génie. Peu de mois après sa mort, son éloge a été prononcé par notre président annuel, M. Pingaud.

Le comte de Montalembert était aussi l'un des nôtres. S'il ne fut pas Comtois de naissance, il le fut d'adoption. Comme pair de France, comme député du Doubs, il mit au service des plus nobles causes son admirable talent oratoire. Son drapeau fut celui de toutes les libertés. Celle de l'Église lui tenait particulièrement à cœur ; il s'est illustré en combattant pour elle par la parole et par la plume. Son âme ardente s'était profondément attachée à la Franche-Comté; il l'associa, lors de sa réception à l'Académie française, à l'éloge de son prédécesseur Joseph Droz : « Cette « terre généreuse n'a cessé de produire des héros que « lorsque la France a cessé de combattre. Elle a montré « la même fécondité dans le domaine de l'Église et dans « celui des lettres et des sciences (1). » Comme orateur, comme écrivain, le comte de Montalembert reste une de nos illustrations les plus pures.

Xavier Marmier nous appartenait depuis 1839, mais il n'entra à l'Académie française qu'en 1870. M. Ducat, notre président annuel en 1893, a retracé dans une étude intéressante les débuts littéraires de X. Marmier (2). Il a aussi payé à sa mémoire le tribut de gratitude qui lui était dû. Notre illustre compatriote, malgré le cosmopolitisme de son existence qui, dès le collège de Pontarlier, le poussait hors du logis paternel, puis à vingt ans, presque sans ressources, dans le nord de la France, en Belgique, en Hol-

---

(1) Montalembert, *Discours de réception à l'Académie française.*

(2) Alfred Ducat, *Les débuts littéraires de X. Marmier.* (*Mém. de l'Académie*, an. 1893.)

lande, était resté essentiellement Franc-Comtois. C'est à la ville de Pontarlier qu'il a légué sa riche bibliothèque ; à l'Académie, il a voulu, comme Suard, laisser un témoignage d'inaltérable attachement ; il lui a confié en outre le dépôt de ses mémoires manuscrits. Je n'ai pas à faire ici l'analyse des œuvres de X. Marmier. Je dois me contenter de saluer avec un affectueux respect la mémoire de cet illustre voyageur qui fut l'honneur et reste le bienfaiteur de l'Académie.

En 1885, M. Taine, de l'Académie française, avait accepté de nous un diplôme d'associé correspondant. L'éminent écrivain n'avait pas oublié quelles circonstances avaient failli un jour le faire Bisontin malgré lui. Disgracié, en 1852, pour l'indépendance et la hardiesse de ses opinions philosophiques, Taine, professeur de rhétorique au lycée de Poitiers, s'était vu reléguer dans une chaire de sixième à Besançon. Il ne voulut pas accepter cette disgrâce, et quittant l'enseignement, il se livra tout entier à ses études favorites, la philosophie, l'histoire, la critique littéraire.

Depuis, en poursuivant ses investigations sur les origines de la France contemporaine, M. Taine eut l'occasion d'étudier le livre si soigneusement documenté de notre confrère M. Sauzay. Il y eut correspondance entre lui et l'auteur (1). Tous les deux étaient d'aussi bonne foi dans la recherche de la vérité, mais leurs points de départ étaient bien différents. Cependant le philosophe sceptique semble bien près de tomber d'accord avec le catholique lorsqu'il lui écrit en 1885 : « Vous aviez montré, avant « 1871, que l'esprit antichrétien avait été mortel à la pre- « mière république ; cette leçon, si bien donnée par vous, « si fortement appuyée par des exemples si nombreux, si

(1) Pingaud, *Quelques mots sur M. Taine.* (*Mém. de l'Académie,* an. 1893.)

« décisifs, a-t-elle persuadé quelqu'un dans le parti démo-
« cratique? » Il y a là seulement un point d'interrogation. Mais il est permis de se demander si la lumière ne s'était point faite dans l'esprit du penseur qu'était M. Taine. Il voyait le remède, mais il croyait inutile de l'indiquer d'une façon plus précise.

Actuellement, notre seul représentant à l'Académie française est Mgr le duc d'Aumale. Le commandant du 7e corps était l'un de nos directeurs-nés. Il nous appartient comme membre honoraire et veut bien s'en souvenir.

Académie des Sciences. — En dehors de Cuvier et de Pasteur, l'Académie a compté de nombreux représentants franc-comtois à celle des Sciences.

Ce fut d'abord Percy, chef du service de santé de l'armée du Rhin. Né en 1754, il avait été reçu docteur à l'Université de Besançon. Depuis, plusieurs fois vainqueur aux concours de l'Académie royale de médecine, il eut l'honneur insigne d'être déclaré hors concours, en raison même de sa supériorité. Il serait impossible d'énumérer tous les services rendus par lui, au milieu des guerres de la Révolution, tant aux armées françaises qu'à la science chirurgicale.

Marie-Charles-Isidore, baron de Damoiseau, était né à Besançon. Ancien soldat de l'armée de Condé, puis major dans l'artillerie de marine en Portugal, Damoiseau ne rentra en France qu'en 1807, comme lieutenant-colonel; il devint membre du comité de l'artillerie, de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes; à Paris comme à Lisbonne, ses travaux lui valurent une juste réputation dans le monde scientifique.

Georges-Louis Duvernoy, zoologiste et anatomiste, appartenait à une famille, on pourrait dire à une tribu laborieuse de Montbéliard; après avoir professé à Strasbourg l'histoire naturelle, il succéda au Collège de France à Cuvier, son compatriote et son ami. Correspondant dès

[illegible] de l'Académie des sciences, il en devint membre titulaire en [illegible]. Il y a laissé des travaux nombreux et importants sur l'histoire naturelle.

Le Michaud d'Arçon, né à Pontarlier en novembre [illegible], appartenait à l'Académie de Besançon, comme associé de mérite, dès le 1 mars [illegible], et comme titulaire, le 1 mars [illegible]. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, d'Arçon montra dès son enfance une passion véritable pour la carrière des armes. En vue de lui ce fait, qui décida ses parents à lui permettre de suivre la carrière de son choix. Ils avaient fait peindre le portrait de leur jeune fils en costume d'abbé. Pendant la nuit, celui-ci, s'armant du pinceau de l'artiste, y substitua le costume d'ingénieur à l'habit ecclésiastique [1]. Le Michaud d'Arçon se rendit célèbre au siège de Gibraltar par l'invention de batteries incombustibles et inexpugnables. Son idée ne fut pas utilisée par suite de l'envie et de la malveillance de ses chefs. Bonaparte lui rendit enfin justice, lui ouvrit les portes de l'Institut et le nomma, après le 18 brumaire, membre du Sénat conservateur. Le Michaud d'Arçon ne jouit pas longtemps de cette dignité, il mourut l'année suivante (1801).

Pouillet, originaire de l'arrondissement de Baume-les-Dames, fut un chimiste distingué : il était entré à l'Académie de Besançon en 1827. Il était directeur du Conservatoire des arts et métiers en 1848 et fut disgracié pour avoir trop peu résisté à l'invasion de la minorité montagnarde de l'Assemblée législative en 1849. Pouillet a laissé à la ville de Besançon sa bibliothèque [2].

---

(1) Ed. Girod, *Esquisse historique, légendaire et descriptive de Pontarlier*.

(2) Notre confrère M. Pingaud me communique la lettre suivante de Pouillet adressée à Weiss (Épinay, 18 août 1852), écrite à la veille de la célébration du centenaire de l'Académie, et qui témoigne de la vivacité des sentiments de son auteur, tant à l'égard de sa province natale

Mauvais, originaire de Maîche, avait fait ses études au séminaire de Besançon et aux frais de la municipalité. Protégé de Droz, il entra comme élève astronome à l'Observatoire de Paris, et finit sa carrière comme directeur de cet établissement. Son éloge a été prononcé à l'Académie de Besançon par Mgr Besson.

Bouquet, né à Morteau en 1819, astronome, membre de

---

que de ses confrères bisontins « ....Vous savez, hélas! quels douloureux devoirs ont absorbé ma vie depuis quelques années. Ils ne deviennent pas plus légers, mais ils me laissent cependant un peu plus de force et de liberté d'esprit. C'est vous qui m'avez fait, à mon insu, je crois, académicien de Besançon; c'était à vous par conséquent que je devais les premiers remerciements du témoignage d'estime que j'ai reçu de mes confrères, j'en ai été fort touché et je me plais à vous en reconnaître comme le premier auteur. J'aurais voulu depuis longtemps vous le dire et vous en remercier, mais il faut pour écrire, même à ses amis, une sorte de gaieté d'esprit que je n'ai jamais eue beaucoup et que je n'ai plus du tout. Veuillez me le pardonner. Vous allez avoir, le 24, une grande solennité, à laquelle j'aurais bien voulu aller prendre part. Quelle belle occasion de voir réunis les hommes qui, par des voies différentes, travaillent à la gloire franc-comtoise, et de conférer avec eux! C'est là ce qui m'y poussait bien vivement. D'ailleurs, je m'y sens obligé plus qu'un autre, car personne ne peut être emporté vers l'Académie avec un sentiment de reconnaissance plus vif que le mien; enfin combien de personnes que j'ai grand désir de revoir et dont j'aurais été bien aise de serrer la main! Eh bien, tout cela, mon cher ami, est la soif de Tantale, le chemin de fer est là, il suffit de quelques heures pour courir et de quelques jours pour éprouver tant de satisfactions de cœur, et ces quelques jours, je ne les ai pas en ce moment. Occupé d'une sixième édition que j'ai promise à jour fixe, je suis enchaîné par ma parole, et d'autant plus étroitement que j'ai commencé seulement il y a six semaines, et que j'ai sur les bras dessinateurs, graveurs, imprimeurs, etc. C'est le coup de feu. Si je les laisse respirer un instant, ce sera une affaire pour la remettre en train; et puis moi-même, une fois là, pourrai-je revenir? Et si j'en avais la force, ne reviendrai-je pas l'âme pleine d'impressions, occupé d'autres pensées, emporté par l'autre tourbillon dont je ne pourrais pas me dégager aisément? Je connais mes faiblesses franc-comtoises et je m'en défie beaucoup, c'est une pente sur laquelle on roule malgré soi. Une fois près de vous, je voudrais causer de tout, de la bibliothèque, de l'Académie, de l'industrie, du chemin de fer, de vos réunions, de vos affaires, peut-être de votre politique. Nous n'en finirions pas.... »

l'Institut, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Paris, associé correspondant de l'Académie de Besançon, fut le collaborateur d'un autre savant franc-comtois, Briot. Ils publièrent ensemble de nombreux ouvrages de mathématiques, « sans qu'il soit possible de dire lequel « des deux apportait la plus grande part d'invention dans « les œuvres inspirées par un même esprit d'abnégation « et de dévouement à la science (1). » Bouquet est mort professeur de calcul différentiel et intégral à la Sorbonne.

Le premier de nos associés résidants qui obtint le titre de correspondant de l'Académie des sciences fut Justin Girod de Chantrans, né à Besançon le 26 septembre 1750. Il avait d'abord embrassé la carrière des armes et pris part, en qualité d'ingénieur lieutenant, à la guerre d'Amérique, sous Rochambeau et Lafayette. Après un séjour de deux ans à Saint-Domingue, il rentra en France et quitta le service en 1791. Retiré à Chantrans, il y étudia les sciences naturelles, et c'est là qu'il reçut à titre de commensal et d'élève Charles Nodier. Député au Corps législatif sous le Consulat, Girod de Chantrans fonda à Besançon la première Société d'agriculture. Collaborateur de M. Laurens dans l'Annuaire du département du Doubs, il y publia de nombreux articles traitant de questions agricoles. Girod de Chantrans s'occupa très activement de la reconstitution de l'Académie en 1806. S'il eut le regret de ne pouvoir la fusionner avec sa chère Société d'agriculture, il n'en fut pas moins un académicien des plus zélés et des plus assidus (2).

Notre savant confrère M. Sire est en ce moment le seul représentant au milieu de nous de l'Académie des sciences. C'est à ce titre qu'il a reçu la croix de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de l'Institut.

---

(1) Tivier, *Notice sur Bouquet*. (*Mém. de l'Académie*, an. 1885.)

(2) Le marquis de Jouffroy, *Éloge de Girod de Chantrans*. (*Mém. de l'Académie*, an. 1882.)

Académie des Inscriptions. — Nous comptons à l'Académie des Inscriptions plusieurs de nos associés.

Charles Magnin, originaire de Salins, se fit un nom dans la critique théâtrale, et ses travaux sur l'origine et l'histoire du théâtre en Europe lui ouvrirent en 1838 les portes de l'Institut.

Albert Dumont, de Scey-sur-Saône, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, était notre correspondant depuis 1875. Helléniste et archéologue distingué, il avait été successivement directeur de l'École de Rome, puis de l'École d'Athènes. Entré dans l'administration universitaire comme recteur à Grenoble, puis à Montpellier, parvenu à un poste élevé au ministère de l'Instruction publique, il mourut à quarante-deux ans, sans avoir pu donner tout ce que promettaient les débuts d'une aussi brillante carrière (1).

M. Henri Weil, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions, a été des nôtres de 1864 à 1875. Ce savant helléniste, après vingt-six années de professorat à notre Faculté des lettres, n'a laissé dans cette ville que d'excellents souvenirs.

Charles Weiss et Auguste Castan ont été l'un et l'autre correspondants de l'Académie des Inscriptions. Tout a été dit sur Weiss et bien mieux que je ne saurais le faire. Quant à M. Castan, dont la perte est encore si vivement ressentie par les sociétés savantes dont il était l'âme et l'honneur, personne n'a oublié quelle autorité incontestée lui assurait, dans le domaine des arts comme dans celui de l'histoire et de l'archéologie locales, une érudition aussi ingénieuse que profonde. Sa science devint presque divinatoire lorsqu'elle fit surgir du sol de Besançon, qui

---

(1) Pingaud, *Notice sur Albert Dumont.* (*Mém. de l'Académie*, an. 1885.)

depuis tant de siècles en gardait le secret, les vestiges de ce théâtre romain dont notre ville s'enorgueillit aujourd'hui.

Académie des Beaux-arts. — Si la Franche-Comté a donné à l'Institut un plus grand nombre de philosophes et de savants que de poètes et d'artistes, néanmoins elle a compté quelques représentants à la quatrième classe, devenue l'Académie des Beaux-arts.

Le premier en date est le sculpteur Dejoux, né à Vadans près d'Arbois, en 1731, mort en 1816, dont Quatremère de Quincy a fait valoir les œuvres et les mérites.

Son compatriote Joseph Perraud, né à Monay, petit hameau des environs de Salins, fut nommé membre associé correspondant de notre Académie en 1865, l'année même de son entrée à l'Institut. M. le vicomte Chiflet a prononcé son éloge à la séance publique du 31 janvier 1878. « Ce « qui frappe tout d'abord dans la personnalité de Per- « raud, dit-il, c'est qu'il fut un de ces êtres rares et excep- « tionnels qui se font tout entiers eux-mêmes, qui ne doi- « vent rien qu'à eux seuls de tout ce qu'ils sont, de tout « ce qu'ils acquièrent, de tout ce qu'ils produisent. »

Perraud, en effet, était fils d'un pauvre vigneron ; à quatorze ans, il entra, à Salins, chez un sculpteur d'images en bois pour les églises de village. De là, pour gagner son pain, il vint à Pontarlier, puis à Lyon. Là il suivit les cours de l'École des beaux-arts et remporta le premier prix au concours de sculpture. Poussé par une vocation irrésistible, il finit par pénétrer dans les ateliers de Ramey et de Dumont, et travailla obstinément pendant plusieurs années, y vivant comme il pouvait, très faiblement aidé par le conseil général du Jura. En 1847, il obtint à l'unanimité le grand prix de Rome. Dès la première année il produisit un chef-d'œuvre, son bas-relief des *Adieux*, devant lequel Rosa Bonheur, sous le coup d'une première impression, s'écriait : Je ne connaissais pas ce Phidias !

Depuis il a donné sans se lasser le *Faune*, l'*Orphée*, le

groupe colossal du *Jour*, la statue du général Cler à Salins. En 1857, sa *Galatée* lui avait valu la croix de la Légion d'honneur. Tant d'œuvres remarquables permettent de le classer au nombre des premiers statuaires français. La ville de Lons-le-Saunier a élevé son buste sur la place qui porte son nom. Il avait été l'ami intime de Pasteur, son compatriote et son collègue à l'Institut, et il a laissé dans le Jura la mémoire d'un grand artiste et d'un noble cœur.

L'un des anciens présidents de notre Compagnie, le peintre Lancrenon fut membre correspondant de l'Académie des Beaux-arts. Ce titre vient d'être octroyé récemment, aux applaudissements de tous, à notre confrère M. Giacomotti.

Ajoutons qu'un illustre artiste, M. Gérôme, de Vesoul, est membre titulaire de la même Académie.

Académie des Sciences morales et politiques. — L'ancienne classe des sciences morales (deuxième section de l'Institut) comprenait une section de l'analyse des sensations et des idées, qui fut supprimée en 1803 par le premier consul. Dans cette section qui plus tard deviendra l'Académie des Sciences morales, figurait, dès l'année 1797, un Franc-Comtois, membre de notre ancienne Compagnie, le vicomte de Toulongeon. Représentant de la noblesse aux États généraux, puis député à la Constituante, il fit partie du petit nombre des nobles qui se séparèrent de leur ordre pour s'unir au tiers état. Il prit part aux travaux relatifs à la reconstitution de l'armée et publia divers ouvrages d'économie politique. Outre une *Histoire de France depuis la Révolution de 1789*, on a de lui de nombreux opuscules indiquant une grande variété de connaissances. Le commerce des Muses, comme l'on disait alors, lui était familier; il a laissé une traduction en vers du troisième chant de l'Iliade.

Après ce gentilhomme, Joseph Droz nous représenta à l'Académie des Sciences morales.

Nous y rencontrons, dans des temps plus voisins de nous, M. Lélut, de Gy, député de la Haute-Saône, qui fut nommé membre de l'Institut en 1844. Philosophe et médecin, M. Lélut s'occupa surtout de psychologie médicale.

Deux membres de l'Université, qui ont accompli à Besançon ou à Dijon toute leur carrière, furent successivement appelés, à titre de correspondants, à l'Académie des sciences morales. L'un est Jean-Jacques Ordinaire, un des réorganisateurs de notre Compagnie et le premier recteur de notre Académie universitaire, l'autre est Joseph Tissot, des Fourgs, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Tissot s'est fait un nom dans la science par son enseignement et ses nombreux travaux. Son étude sur Turgot, sa vie et ses ouvrages, avait été couronnée par l'Institut. La même récompense accueillit sa traduction des principes de morale de Kant et son introduction à l'étude du droit pénal et de la réforme pénitentiaire. Tissot fut l'ami intime et le biographe de Th. Jouffroy. Depuis sa mort, l'Académie des Sciences morales n'avait plus de représentant parmi nous. Elle vient de combler très heureusement cette lacune par l'élection de notre dévoué secrétaire perpétuel. Les travaux historiques de M. Pingaud, si appréciés en France et à l'étranger, le désignaient pour cette haute distinction.

C'est par Th. Jouffroy, prédécesseur de Lélut à l'Académie des Sciences morales, que les relations de l'Académie de Besançon avec l'Institut furent le plus suivies et le plus intimes. Toute sa vie Jouffroy se préoccupa de nos travaux et de nos concours. Ce fut lui qui, en 1836, provoqua la publication des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. Dans la proposition qu'il lui adressait de Paris à ce sujet, il traçait à l'Académie son véritable programme d'études.

« L'art des Académies de province, disait-il, est de dé-

« gager, dans la recherche générale de la vérité, les « recherches particulières qui touchent spécialement à la « province et dont la province possède seule les éléments. »

M. Jouffroy demandait aussi aux Académies de ne point se borner aux recherches historiques et de faire une plus large part aux sciences naturelles, qui n'ont montré que de notre temps ce qu'elles valent, et ce qu'elles peuvent dans le développement social. S'il pouvait parcourir aujourd'hui les comptes rendus de nos travaux annuels, il verrait que ses conseils ont été suivis.

Les sciences, en effet, sont largement représentées au milieu de vous, elles s'unissent aux lettres et aux arts pour atteindre, autant que possible, le but de notre première institution en 1752 : Contribuer aux progrès des sciences, des lettres et des arts et au développement du savoir et des talents dans toutes les branches des connaissances humaines.

PASTEUR

Par M. Léon BOUTROUX

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 6 février 1896)

MESSIEURS,

L'illustre savant qui a été l'honneur de la Franche-Comté et de la France, Louis Pasteur, appartenait à notre Académie, et par son père, originaire de Besançon, il appartenait à notre ville. Le devoir m'incombe, à moi qui ai eu le bonheur d'être son élève, de rendre ici hommage à sa mémoire. Pour le faire le plus dignement possible, je ne crois pas devoir retracer sa vie : je ne pourrais qu'affaiblir l'intérêt de ce que d'autres ont déjà dit avec tant de talent. Aussi bien, pour honorer la mémoire d'un homme qui a donné sa vie entière à la science, le meilleur hommage ne consiste-t-il pas à exposer aux yeux de tous les merveilleux progrès que la science lui doit? J'esquisserai donc à grands traits l'œuvre scientifique de Pasteur.

I. Ses premières recherches portèrent sur un sujet bien différent de ceux qui ont rendu son nom populaire, sur l'étude des substances cristallisées, et déjà il obtenait des résultats de la plus haute importance théorique. Les cristaux ont des formes géométriques caractérisées, en géné-

ral, par une inflexible symétrie. Cependant certains cristaux présentent des dérogations régulières à la symétrie ; on les appelle hémièdres. D'autre part on savait, par les beaux travaux des Arago, des Biot et des Herschel, que certaines substances exercent sur les vibrations lumineuses dites polarisées, c'est-à-dire s'effectuant dans une direction déterminée, une influence qui n'est pas symétrique : la direction des vibrations, après le passage de la lumière à travers ces milieux spéciaux, est changée sans que le rayon lumineux ait subi de déviation, et l'on dit alors que le plan de polarisation a tourné d'un certain angle soit à droite, soit à gauche ; ces milieux possèdent ce qu'on nomme le pouvoir rotatoire.

Pasteur soupçonna une relation de cause à effet entre l'absence de symétrie de la forme et l'action non symétrique exercée sur la lumière, et c'est alors qu'il entreprit son mémorable travail sur les tartrates, qui d'un seul coup fit faire à la science un immense progrès et classa son jeune auteur parmi les savants les plus éminents de son époque.

Non seulement ses recherches expérimentales confirmèrent son idée préconçue, mais elles le conduisirent à pénétrer plus avant qu'on ne l'eût jamais fait dans le mystérieux domaine de la molécule chimique.

Les objets matériels peuvent être, au point de vue de la forme, distribués en deux classes. Placés devant un miroir, les uns donnent une image qui leur est superposable, ils sont symétriques; les autres donnent une image qui ne leur est pas superposable, ils sont dissymétriques. Par exemple un escalier droit rentre dans la première classe, un escalier tournant rentre dans la seconde : si l'escalier tourne à gauche, son image tourne à droite, et ne saurait lui être superposée, pas plus que notre main droite ne peut être superposée à notre main gauche, dont elle est l'image.

La molécule chimique d'un corps quelconque peut être

considérée, au point de vue de la forme, comme un assemblage d'atomes élémentaires, où ceux-ci sont rangés à des places déterminées ; ce qui distingue une espèce chimique d'une autre à ce point de vue, c'est la nature, la proportion et l'arrangement des atomes (1). Or, selon l'arrangement des atomes la molécule chimique peut se placer dans l'une des deux classes auxquelles appartient toute forme matérielle : elle est symétrique, ou elle est dissymétrique.

Et Pasteur formule les principes suivants :

Lorsque dans la molécule d'une espèce chimique les atomes sont groupés dissymétriquement, la forme cristalline de cette espèce manifeste cette dissymétrie moléculaire par l'hémiédrie à image non superposable. En même temps la substance jouit du pouvoir rotatoire.

D'un autre côté une substance, en cristallisant, peut présenter l'hémiédrie non superposable, et posséder en même temps, à l'état cristallisé, la dissymétrie optique, c'est-à-dire le pouvoir rotatoire, sans que dans la molécule elle-même les atomes soient groupés dissymétriquement.

Car la dissymétrie des cristaux peut être rapportée à deux causes différentes. Imaginez, dit Pasteur, un escalier tournant dont les marches seraient des cubes. La figure totale sera dissymétrique. Séparez maintenant toutes les marches de manière à détruire l'escalier : il ne restera plus que des formes symétriques.

La nature nous présente un corps cristallisé dont la structure peut être comparée à celle de cet escalier. Le cristal de roche présente l'hémiédrie à image non superposable ; si on te taille d'une certaine façon, et qu'on le

---

(1) Pour définir une espèce chimique réelle, il faut faire intervenir, outre la *forme* de la molécule, son *énergie ;* et la *nature* des atomes intégrants ne peut elle-même être définie abstraction faite de leur énergie. Mais la considération de l'énergie est étrangère à la théorie dont il s'agit ici, théorie qui, par abstraction, ne vise que la forme des molécules.

fasse traverser par un rayon de lumière polarisée, il fait tourner le plan de polarisation; si maintenant on bouleverse l'édifice cristallin par la fusion ou la dissolution, le liquide ne contient plus que des molécules symétriques, et le pouvoir rotatoire a disparu.

Imaginez, au contraire, un escalier tournant composé de marches dissymétriques chacune en elle-même, par exemple de marches qui auraient la forme d'un tétraèdre irrégulier. Séparez les marches pour détruire l'escalier, et la dissymétrie subsistera.

Les substances élaborées dans les tissus vivants sont généralement dans ce cas : leurs molécules elles-mêmes sont dissymétriques par l'arrangement des atomes qui les constituent. En cristallisant elles produisent des formes dissymétriques ; et si l'on vient à les dissoudre ou à les fondre, on détruit bien ainsi la dissymétrie cristalline, mais on laisse subsister la dissymétrie moléculaire, car l'arrangement des atomes à l'intérieur de la molécule ne saurait être modifié sans que l'espèce chimique fût elle-même détruite. Dès lors ces substances posséderont le pouvoir rotatoire à l'état dissous ou fondu. Tels sont le blanc d'œuf, le sang, et les innombrables principes qui prennent naissance dans les tissus végétaux vivants : gomme, sucre, acide tartrique, acide malique, morphine, quinine, essence de térébenthine, etc.

Ce n'est pas tout. Si la molécule d'un corps présente la dissymétrie à image non superposable, on peut concevoir l'existence d'un autre corps dont la molécule serait l'image de la première. Pasteur a montré qu'il en est réellement ainsi en découvrant une nouvelle espèce d'acide tartrique qui ne diffère de l'acide du raisin que par le sens de sa dissymétrie moléculaire : le nouvel acide tourne à gauche le plan de polarisation juste du même angle dont l'acide tartrique du raisin le tourne à droite.

Et de même qu'en joignant nos deux mains nous for-

mons un tout symétrique, de même l'acide droit et l'acide gauche peuvent se combiner ensemble pour former une molécule double symétrique : ainsi se forme l'acide racémique, en tout semblable à l'un et à l'autre acide tartrique, sauf qu'il ne possède pas le pouvoir rotatoire.

Et il existe beaucoup de corps qui, comme l'acide racémique, sont inactifs sur la lumière polarisée, mais dont la molécule est une paire de molécules dissymétriques et peut être dédoublée en deux molécules simples d'activité optique inverse. En mémoire de la première découverte de ce fait, on appelle souvent ces corps des racémiques.

Pasteur a donné les méthodes générales qui permettent de dédoubler les racémiques.

Pour séparer les deux molécules dissymétriques réunies en paire, il faut faire agir sur la molécule double une force dissymétrique : Pasteur s'adressa à celle qui préside à la formation même des molécules dissymétriques, à la vie. Il donna en nourriture à des végétaux microscopiques, moisissures ou bactéries, du racémate d'ammoniaque : les cellules vivantes firent un choix entre les molécules accouplées, elles consommèrent les molécules de tartrate droit et laissèrent intactes les molécules de tartrate gauche. La même méthode réussit pour un grand nombre de corps doubles, optiquement inactifs par compensation.

Ce travail sur les tartrates est le point de départ d'un des plus beaux progrès de la chimie théorique moderne. Pasteur avait dit : Les arrangements moléculaires des deux acides tartriques sont dissymétriques, et rigoureusement les mêmes, avec la seule différence d'offrir des dissymétries de sens opposés. On peut, ajoutait-il, concevoir les atomes de l'acide droit comme placés aux sommets d'un tétraèdre irrégulier, ou disposés suivant tel ou tel assemblage dissymétrique déterminé. Ceux de l'acide gauche reproduiraient l'image de cet assemblage. L'idée du groupement

tétraédrique a été reprise par MM. Le Bel et Van't Hoff. Ils l'ont précisée et adaptée à l'interprétation d'une multitude de faits ; et ainsi s'est formée une théorie qui, sous le nom de « Chimie dans l'espace » ou *stéréochimie*, établit des rapports réguliers entre les propriétés des corps et l'arrangement des atomes dans leurs molécules. D'après les propriétés de corps connus on construit, suivant des règles convenues, l'édifice de leur molécule; puis d'après la disposition de cet édifice on conçoit tous les autres édifices qui pourraient être construits par un arrangement différent des mêmes matériaux, ainsi que ceux qui en pourraient dériver par des additions, ou des soustractions, ou des substitutions. On peut ainsi dans beaucoup de cas deviner l'existence et les propriétés de corps nouveaux, ainsi que les moyens qui permettront de les obtenir, et l'expérience a mille fois réalisé ces sortes de prévisions.

Un des savants qui ont tiré de cette théorie les plus brillants résultats, E. Fischer, disait naguère à la Société chimique de Berlin qu'il présidait : « Si aujourd'hui nous jetons un coup d'œil en arrière sur ce vaste domaine, nous sommes forcés d'avouer que malgré le grand nombre des observations récentes, malgré tous les progrès réalisés dans ces derniers temps, on ne peut guère citer un fait, véritablement nouveau en principe, que ces progrès aient ajouté aux découvertes de Pasteur (1). »

II. C'est presque par hasard, en apparence du moins, que Pasteur passa de l'étude de la dissymétrie moléculaire à celle des fermentations. On venait de créer la Faculté des sciences de Lille ; il en était le premier doyen. Désireux de faire profiter l'industrie locale des bienfaits de la science, il choisit comme sujet d'un cours public *les fermentations*, la distillation de l'alcool étant une des industries les plus importantes de la région. Mais en enseignant

(1) *Berichte der deut. chem. Gesellsch.*, 14 octobre 1895.

cette partie de la science, il s'aperçut que tout y était à refaire. Des observations éparses, les unes vraies, les autres fausses, des théories sans base expérimentale avaient fait de ce domaine de la science un chaos où régnait la plus rebutante obscurité.

Pasteur aborda cette étude avec la rigueur de méthode expérimentale qui l'avait déjà si bien servi, et bientôt tout s'éclaira. Il établit avec une certitude inattaquable les points essentiels qui devaient servir de base à toute étude de fermentation.

La fermentation est l'œuvre de cellules vivantes et non, comme le prétendait Liebig, alors tout-puissant sur les esprits, la conséquence de la décomposition d'une matière azotée. Les ferments sont ces cellules vivantes : ce sont de petits êtres, visibles au microscope, dont le corps est construit d'une manière si simple qu'il est parfois difficile de dire si ce sont des animaux ou des végétaux; c'est pourquoi on leur a donné un nom destiné à rappeler seulement leur petitesse et leur caractère d'être vivant, le nom de « microbe » (1). Toutefois les botanistes les réclament comme leurs sujets.

Ces microbes entretiennent leur vie et se multiplient en provoquant, dans le milieu fermentescible où ils se trouvent, des réactions chimiques capables de leur fournir l'énergie nécessaire. Au lieu de ne pouvoir, comme nous, obtenir cette énergie qu'en brûlant des matières combustibles, ils peuvent l'emprunter à des transformations chimiques variées du milieu, par exemple à la transformation du sucre en alcool et gaz carbonique.

---

(1) Ce mot a été critiqué comme mal formé. Pasteur n'en est pas l'auteur. Il a été créé par le chirurgien Sédillot, qui s'en est servi pour la première fois à l'Académie des sciences dans la séance du 11 mars 1878, en ces termes : « Le mot *microbe* (μικρός, petit; βίος, vie) ayant l'avantage d'être plus court et d'une signification plus générale, et mon illustre ami, M. Littré, le linguiste de France le plus compétent, l'ayant approuvé, nous l'adoptons. »

Si petits qu'ils soient, ces microbes ne laissent pas d'appartenir à des espèces différentes les unes des autres. Chaque espèce a ses besoins et sa manière propre de les satisfaire. L'une exige du sucre et le transforme en alcool, l'autre transforme ce même sucre en acide lactique, une autre transforme l'alcool en vinaigre, une autre l'acide lactique en acide butyrique.

Il y a des microbes qui ne peuvent pas se passer d'air, il y en a d'autres, au contraire, et personne, avant Pasteur, ne l'eût soupçonné, que l'air tue. Ces derniers sont pourtant très répandus dans la nature, ils exercent constamment leur œuvre de désorganisation des subtances qui ont été vivantes; ils ne manquent nulle part. Comment donc l'air, qui environne tout, ne les détruit-il pas? C'est qu'ils s'associent à d'autres microbes qui absorbent complètement l'oxygène à la surface extérieure du milieu, et qui laissent ainsi dans la profondeur un espace complètement à l'abri de l'air où les premiers vivent en toute sécurité. Là, quand ils ont épuisé toutes les ressources mises à leur disposition, ils forment des sortes de graines qu'on nomme des spores, qui peuvent sans dommage affronter l'air, la dessiccation prolongée, le froid, le chaud, et qui, à travers les hasards auxquels sont exposées les poussières, se conservent toutes prêtes à germer dès qu'elles se trouveront déposées dans un milieu humide adapté à leurs besoins.

Après avoir déterminé les grands traits de la physiologie des microbes, Pasteur se sert de cette connaissance pour cultiver chaque espèce à l'état de pureté. Pour cela il faut d'abord préparer un milieu répondant le mieux possible aux besoins de l'espèce à cultiver; mais comme ce milieu serait aussi du goût de bien d'autres espèces, il faut en supprimer tout être vivant, puis y déposer une semence pure, et Pasteur donne des moyens de réaliser toutes ces conditions.

Et voilà le chaos des fermentations débrouillé. Dans les conditions naturelles les fermentations sont complexes; plusieurs espèces microbiennes travaillent à la fois. Dans le laboratoire on réalise au contraire des fermentations simples, produites chacune par un microbe déterminé, et l'on peut étudier avec précision les modifications que ce microbe fait subir au milieu.

Mais une grande question se pose. D'où viennent donc ces microbes dont l'apparition dans un milieu y peut produire de si grands changements?

Ils n'ont pas une autre origine que les êtres plus élevés qu'eux en organisation : ils viennent de germes engendrés par des êtres semblables à eux, tout comme un chêne ou un éléphant. Mais l'esprit scientifique, que le mystère irrite, espère pouvoir profiter de la petitesse et de la simplicité de ces êtres pour en provoquer l'organisation en partant de la matière inanimée. Des théories, renouvelées d'Épicure et d'Aristote, mais revêtues d'un langage scientifique moderne, prétendent définir les conditions physico-chimiques de l'apparition de la vie dans le monde des microbes.

Pasteur, se plaçant uniquement sur le terrain scientifique, soumet ces idées au contrôle d'une expérimentation rigoureuse, et démontre qu'elles reposent sur des erreurs d'expérience. A chaque nouvelle tentative faite pour prouver la « génération spontanée » des microbes, il riposte par de nouvelles expériences au moyen desquelles il fait toucher du doigt l'erreur commise : toujours on a laissé d'anciens germes vivants dans le milieu où l'on prétendait faire apparaître la vie, ou bien on en a introduit de nouveaux sans le savoir, et Pasteur force son adversaire à reconnaître le moment précis de ses opérations où il a laissé le champ libre aux germes vivants.

Maintenant que les idées de Pasteur sur ce sujet ont triomphé définitivement, nous sommes presque tentés de

sourire de l'ingénuité du savant qui prenait au sérieux des théories si invraisemblables, et de regretter les trésors de travail dépensés dans une lutte qui parait inutile.

Non, Pasteur ne gaspillait pas ses forces ni son temps. Une expérience conduite de façon à fournir une conclusion rigoureuse n'est jamais inutile ; mais combien fécondes ont été particulièrement les célèbres expériences faites par Pasteur pour réfuter la théorie de la génération spontanée! C'est à elles que nous devons la connaissance précise de toutes les conditions à remplir pour cultiver les microbes à l'état de pureté. Ce sont elles qui ont servi de point de départ à la dernière étape de la marche glorieuse de Pasteur à travers l'inconnu, je veux dire à l'étude des virus.

III. Après avoir établi définitivement cette vérité qu'il n'y a de microbes vivants que là où leurs germes ont pénétré, il recherche où sont ces germes. Ils sont partout autour de nous. Mais plutôt où ne sont-ils pas? Ils ne sont pas dans l'air limpide qui enveloppe les sommets inhabités des hautes montagnes. Ils ne sont pas dans les eaux qui, après s'être filtrées à travers une épaisse couche de terrains perméables, sortent à la lumière dans un lieu abrité des poussières. Enfin ils ne sont pas dans l'intérieur du corps des êtres vivants, ou plutôt dans les parties de leur corps qui ne communiquent pas librement avec l'extérieur. En particulier le sang d'un animal en bonne santé n'en contient jamais.

Mais voici qu'un médecin français, Davaine, a trouvé dans le sang des moutons malades du charbon un petit être microscopique étranger. Cette découverte était demeurée stérile. Pasteur va lui donner toute sa valeur. Cette bactéridie (c'est le nom qu'on a donné au parasite découvert par Davaine) n'a pu se développer dans le sang qu'à la suite de l'introduction d'un germe venu du dehors, et puisque la pénétration des germes est impossible dans

l'état de santé, il faut bien qu'elle soit liée à l'état de maladie. Elle peut être la cause même de la maladie; elle peut aussi en être l'effet, les germes étrangers profitant de l'affaiblissement de l'organisme pour forcer des barrières normalement infranchissables. Comment décider entre ces deux hypothèses? C'est ici le triomphe de l'expérimentation magistrale de Pasteur.

On sait que le sang d'un animal charbonneux, inoculé à un animal sain, communique la maladie à ce dernier. Ce sang contient donc en lui la cause de la maladie. Or il contient une partie vivante, la bactéridie, et des parties mortes, liquides et solides. Dans un milieu artificiel de culture approprié à la vie de la bactéridie, Pasteur sème une fraction de goutte de ce sang. La partie vivante s'y multiplie, les parties mortes s'y diluent. Une goutte de ce milieu peuplé de bactéridies est semée dans un second milieu semblable, et ainsi de suite; c'est-à-dire que Pasteur fait une série de cultures successives où la semence est chaque fois empruntée à la dernière culture et déposée dans plus de mille fois son volume de liquide nouveau. A la dixième culture le liquide est toujours peuplé de bactéridies, mais il ne contient plus trace des parties mortes du virus primitif, qui n'ont pu se multiplier. Or quelques gouttes de cette dixième culture, inoculées à un animal, le font périr du charbon comme le virus primitif. Donc la seule partie active de ce virus en était la partie vivante, la bactéridie.

Mais on pourrait avoir l'idée que la partie liquide du milieu de culture, modifiée par le développement de la bactéridie, joue par elle-même un rôle dans la transmission de la maladie. Pasteur sépare la partie liquide de la partie solide par filtration à travers une masse de plâtre, ou, mieux encore, par le simple repos, dans un espace parfaitement tranquille, du liquide où les bactéridies ont terminé leur vie active; celles-ci, devenues inertes, mais tou-

jours vivantes, se déposent peu à peu au fond du vase; la partie supérieure ne contient plus qu'un liquide limpide : ce liquide des couches supérieures, inoculé à des animaux, reste sans effet; le dépôt du fond, inoculé de même, tue les animaux par le charbon, leur sang étant rempli, comme toujours, de bactéridies.

Donc la partie active du virus en est uniquement la partie solide, et il n'y avait rien de solide en dehors de la bactéridie.

Après ces deux expériences, plus de doute possible : le virus charbonneux, c'est la bactéridie, et pas autre chose.

Cette démonstration péremptoire avait une portée immense : elle ne nous instruisait pas seulement sur la nature d'une maladie particulière : elle fournissait une notion claire et précise d'une chose essentielle sur laquelle on n'avait jusqu'alors que les idées les plus obscures et les plus vagues, la nature d'un virus.

La généralisation de cette notion ne se fit pas attendre : diverses maladies virulentes furent étudiées l'une après l'àutre d'après la nouvelle méthode, et en quelques années la chirurgie et la médecine furent transformées.

Les virus sont donc des espèces particulières de microbes. Mais Pasteur avait donné les moyens de cultiver les microbes à l'état de pureté. Bientôt, comme l'horticulteur crée, par des artifices de culture, des variétés de chrysanthème ou de rosier, Pasteur et ses collaborateurs créèrent des variétés d'une même espèce microbienne, variétés qui se distinguaient par différents degrés de virulence.

En particulier le virus charbonneux, par un artifice très simple, qui consistait à cultiver la bactéridie à la température la plus élevée qu'elle pût supporter et à l'y maintenir plus ou moins longtemps, fut transformé en une série de virus de moins en moins dangereux, jusqu'à un virus qui, inoculé aux animaux, ne les tuait plus, mais leur donnait une maladie passagère, aussi bénigne qu'on voulait. Or,

comme beaucoup de maladies virulentes, le charbon ne récidive pas. Pasteur inocula à des moutons un virus atténué, et ces moutons, après une courte maladie insignifiante, étaient devenus réfractaires au charbon ; on pouvait leur inoculer le virus le plus fort : la bactéridie ne se développait pas dans leur sang; ils n'étaient pas malades.

Ainsi fut créée la méthode des inoculations préventives de virus atténués, par laquelle des millions d'animaux furent préservés de la mort. Avant 1881 le charbon sévissait dans presque toute la France, surtout en Beauce, où les cultivateurs perdaient en moyenne par an 10 0/0 de leurs moutons de cette maladie. Pasteur fournit du vaccin charbonneux à tous ceux qui en demandèrent : on pratiqua d'innombrables inoculations préventives, et de 10 0/0, la mortalité s'abaissa à moins de 1 0/0. Voilà une maladie qui peut être absolument supprimée.

La même méthode fut appliquée, avec le même succès, contre une maladie des porcs, le rouget, et fit abaisser la mortalité par cette maladie de 25 0/0 à 1,5 0/0.

Après de si encourageants résultats, Pasteur s'attaqua enfin à la rage. Il ne réussit pas à isoler un microbe auteur de la maladie ; néanmoins il appliqua au virus rabique les méthodes de recherches dictées par les connaissances acquises sur les autres virus.

Frappé des désordres nerveux qui font partie des symptômes rabiques, il eut l'idée que le virus inconnu se localisait dans les centres nerveux. L'expérience montra qu'en effet la substance du cerveau ou de la moelle épinière d'un chien enragé, inoculée à d'autres chiens, était plus active que la bave pour transmettre la maladie.

Après la morsure d'un chien enragé, la rage ne se déclare pas toujours ; quand elle éclate, c'est après un temps d'incubation qui peut varier d'un à plusieurs mois. Pasteur, mettant à profit la localisation démontrée du virus dans les centres nerveux, trouve le moyen de produire la rage

expérimentale à coup sûr et après une incubation fixe, qui est de quatorze à vingt jours au plus chez les chiens. Dès lors le virus, quoique inconnu dans son essence, peut être étudié avec précision dans ses effets. Le moment est venu de chercher à en faire varier la virulence. On augmente celle-ci en faisant passer le virus par le corps des lapins; on la diminue en exposant la moelle épinière qui contient le virus à la dessiccation dans un air sec et pur, à l'obscurité. Suivant la durée d'exposition à l'air on obtient ainsi des virus d'inégale force. Le virus le plus faible, inoculé à un chien, ne le rend pas malade, et le rend réfractaire à l'action d'un virus plus fort. L'inoculation de ce second virus le préserve contre l'action d'un troisième, plus fort que le second, et ainsi de suite, en sorte qu'après un certain nombre d'inoculations pratiquées ainsi avec des virus de plus en plus forts, on a conféré au chien une immunité complète contre la rage : on peut maintenant non seulement le faire mordre par un chien enragé, mais même introduire dans son cerveau le virus le plus meurtrier, celui qui a passé par une série de lapins, sans qu'il en éprouve aucun mal.

Nous voici arrivés au même point que pour les maladies étudiées précédemment. Mais Pasteur voulait aller plus loin, il voulait soustraire l'homme à cette horrible maladie, et il ne pouvait être question d'imposer à un homme, qui ne sera peut-être jamais en danger de la contracter, des inoculations préventives. Pasteur eut alors l'idée de mettre à profit le temps d'incubation qui sépare la morsure de l'apparition des symptômes rabiques. Ce temps est toujours d'au moins un mois, et, avec les virus régulièrement atténués, il ne faut que quinze jours pour rendre un chien réfractaire. Pasteur va donc instituer une lutte de vitesse entre le virus mortel et le virus protecteur ; celui-ci, parti le dernier, arrive au but le premier, et l'animal est sauvé.

C'est alors que, au milieu d'une indicible émotion, Pas-

teur, encouragé par des médecins, ose appliquer pour la première fois à l'homme sa méthode de traitement de la rage après morsure. La maladie est vaincue. Les expériences se multiplient : le succès ne se dément pas. Une explosion d'enthousiasme éclate dans le monde entier. L'Institut Pasteur est fondé. Là l'illustre vainqueur achève sa glorieuse carrière en guidant une pléiade de savants qui vont continuer à marcher dans les voies qu'il leur a ouvertes à la poursuite du progrès de la science et du bien de l'humanité.

Telle est, exposée le plus sommairement possible, l'œuvre scientifique de Pasteur, œuvre singulièrement originale, qui ne rattache son auteur à aucun groupe, et qui a produit dans la science une révolution aussi féconde que celle que nous devons à Lavoisier. Cherchons à préciser les caractères de cette œuvre.

D'abord il est à remarquer que tous ses travaux s'enchaînent avec une admirable logique. Ce n'est pas par hasard qu'il passa de l'étude de la chimie moléculaire à celle des ferments. Il était alors tout entier à la pensée de pénétrer le plus avant possible dans le mystère de la production de la dissymétrie au sein de la molécule chimique; il brûlait de pouvoir imiter à volonté, *in vitro*, les transformations de la matière que produisent dans le secret les organismes supérieurs, et il s'adressa aux ferments, à ces êtres infimes qui ont encore la puissance de la vie, mais qu'il pouvait manier comme des produits chimiques, et dont il pouvait surveiller l'action dans des expériences de laboratoire, semblable à ces apiculteurs qui font travailler les abeilles dans des ruches de verre afin de surprendre leurs secrets.

A partir de ce moment le lien logique qui unit tous ses travaux n'a pas besoin d'être expliqué; il est tout apparent; une vérité démontrée en appelle une autre, et tout

se déroule comme une suite de théorèmes de géométrie.

Un autre caractère des travaux de Pasteur, si l'on laisse à part ceux de sa première étape, c'est d'être toujours essentiellement utiles d'une utilité pratique, et ce caractère contraste singulièrement avec la profondeur théorique de ses recherches. Le but poursuivi est toujours un bienfait à répandre sur l'humanité ; mais pour que ce bienfait ne soit pas un leurre, il faut qu'il ne soit qu'une application de principes sûrs obtenus par l'emploi des méthodes véritablement scientifiques, c'est-à-dire des méthodes conçues en vue de la pure recherche de la vérité. La marche de l'investigation est absolument théorique. Pasteur arrive à démontrer une vérité fondamentale ; puis les applications en découlent, et quelles heureuses applications ! perfectionnements de l'industrie du vigneron, du brasseur, du fabricant de vinaigre, suppression du fléau qui menaçait de détruire entièrement les vers à soie, puis lutte victorieuse contre diverses maladies contagieuses qui décimaient le bétail de nos agriculteurs, et enfin guérison d'une des plus odieuses des maladies humaines, de la rage. Ces applications ont fait dire à un savant anglais, Huxley, que les travaux de Pasteur ont plus rapporté à la France que n'avait coûté l'indemnité de guerre.

Et ces applications ne sont pas à leur fin. Car c'est encore un caractère des travaux de Pasteur que, grâce au choix génial de ses sujets de recherches, ses résultats sont de grands faits primordiaux qui sont susceptibles de développements indéfinis. Il n'épuise pas un sujet; il ouvre dans chacun de ses travaux une voie nouvelle, il indique chaque fois toute une mine de précieuses vérités à découvrir. Son œuvre est ainsi doublement impérissable, et par les résultats qu'il a trouvés lui-même, et par ceux qu'il a fait et qu'il fait encore découvrir aux autres (1).

---

(1) Le chirurgien Sédillot disait à l'Académie des sciences, le

Et maintenant, d'où procèdent les qualités intellectuelles, poussées jusqu'au génie, qui lui ont servi à accomplir ces prodiges? Tous ceux qui ont approché de M. Pasteur le savent. Elles procèdent de ses qualités morales. C'est son cœur qui a fait l'éducation de son esprit. Son amour pour son père et sa mère a inspiré les premiers efforts de l'écolier; son amour pour sa patrie et pour l'humanité a été le stimulant des recherches du savant; son amour pour la vérité, cet amour exalté qui lui faisait oublier les personnes, la sienne premièrement, pour ne voir que les idées, a formé son jugement, assuré sa méthode, soutenu son infatigable ténacité, guidé sa tactique dans ces polémiques ardentes qui, au contraire de ce qu'on voit communément, ont été pour lui si fécondes, parce qu'il y cherchait toujours, non un succès personnel, mais le triomphe de la vérité.

Car M. Pasteur était un convaincu, un naïf, si l'on veut, pour qui les grands mots correspondaient à de grandes choses, et qui se laissait facilement secouer par le frisson de l'enthousiasme. Il croyait à l'existence de l'absolu. Il était fasciné par la pensée de l'infini.

Non, l'exemple de Pasteur le prouve bien, la science

---

11 mars 1878 : « Nous aurons assisté à la conception et à la naissance d'une chirurgie nouvelle, fille de la science et de l'art, qui ne sera pas une des moindres merveilles de notre siècle, et à laquelle les noms de Pasteur et de Lister resteront glorieusement attachés. »

De son côté sir Joseph Lister avait écrit à M. Pasteur, le 10 février 1874 : « ....Permettez-moi de saisir cette occasion de vous adresser mes plus cordiaux remerciements pour m'avoir, par vos brillantes recherches, démontré la vérité de la théorie des germes de putréfaction et m'avoir ainsi donné le seul principe qui pût mener à bonne fin le système antiseptique.

« Si jamais vous veniez à Edimbourg, ce serait, je crois, une vraie récompense pour vous, que de voir à notre hôpital dans quelle large mesure le genre humain a profité de vos travaux. Ai-je besoin d'ajouter quelle grande satisfaction j'éprouverais à vous montrer ici ce dont la chirurgie vous est redevable.... »

n'est pas, par nature, ennemie de la foi. La science moderne a ses méthodes à elle. La foi n'a point de part dans ses procédés d'investigation. Mais la science est faite par les savants, et ce n'est pas dans la science que les savants peuvent trouver les mobiles de leurs actions. Ils les trouvent, consciemment ou non, dans des idées morales supérieures aux données de l'expérience.

L'observation fournit les matériaux, la science acquise fournit les outils, mais le bras qui se sert de ces outils pour mettre en œuvre ces matériaux ne puise sa puissance créatrice ni dans les matériaux ni dans les outils. Où la puise-t-il, sinon à la source éternelle de toute fécondité, en Dieu ?

ÉRASME A BESANÇON

Par M. BOUSSEY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 6 février 1896)

Au printemps de l'année 1525 Érasme fut pendant quelques jours l'hôte de la ville de Besançon. Il y avait un ami à qui depuis longtemps il avait promis de rendre visite, et pour lequel il consentit à quitter sa petite maison de Bâle et l'atelier de son imprimeur et ami, le célèbre Froben. En se résignant à cette fatigue, le prudent vieillard espérait que sa démarche passerait inaperçue. Mais il comptait sans sa réputation, qui lui rendait l'*incognito* difficile, et aussi sans la malice de ses ennemis. On sut bientôt à Besançon qu'il était là. On le fêta, on l'invita à dîner; il tomba malade, ce qui lui arrivait chaque fois qu'il changeait la moindre chose à ses habitudes, il se condamna à quelques jours de solitude et de diète; et dès qu'il fut de force à monter à cheval, il reprit mélancoliquement le chemin de Bâle et ne revint plus. D'autre part les ennemis et les envieux du savant étaient à l'affût de tout ce qui pouvait lui nuire ou jeter quelque ridicule sur son nom. On fit courir le bruit qu'il avait été à charge à ses hôtes de Besançon, qu'il s'était brouillé avec eux, bref, que sa démarche avait tourné à sa confusion. Érasme se défendit;

après s'être assuré que ces bavardages étaient le fait de quelques vagabonds qui s'étaient disputés avec ses valets, il écrivit une longue lettre au sorboniste Béda pour lui raconter son voyage et rétablir la vérité ; c'est à cette circonstance que nous devons d'avoir quelques détails sur le séjour d'Érasme dans notre ville et de savoir le nom de quelques-uns des amis qui l'accueillirent avec plus de cordialité que de prudence pour son faible estomac. Bien loin, du reste, qu'Érasme ait été mal reçu ou qu'il ait fatigué ses hôtes, il emporta et il laissa de sa visite un assez bon souvenir pour qu'il ait été tenté et sollicité de la recommencer.

Dans les onze années qui lui restaient à vivre, il fut plusieurs fois sur le point de répondre aux instances de ses amis de Besançon et d'accepter — non plus cette fois une hospitalité de quelques jours — mais l'aisance honorable et l'établissement définitif qui lui étaient offerts. Ce projet ne se réalisa pas; Érasme n'a jamais été citoyen de Besançon que d'intention et de désir. J'ai pensé cependant, Messieurs, que c'était assez pour justifier la lecture que je soumets à votre indulgence, et que sans trop forcer les choses, je pouvais associer le grand nom d'Érasme à celui d'une ville qu'il avait entrevue, qu'il aimait et dont il voulut plus d'une fois faire l'asile de ses dernières années.

Ce fut l'éclat d'un beau ciel de printemps et l'aspect riant de la nature qui rappelèrent à Érasme qu'il devait une visite à l'archidiacre de l'Église de Besançon. Sa première étape fut Porrentruy, chez l'évêque de Bâle, où le curé de la ville et quelques autres prêtres se joignirent à sa petite caravane de serviteurs et d'amis. Celle-ci recruta encore à Clerval l'aubergiste de l'endroit. A quelque distance de Besançon, elle fut rejointe par un prêtre qui causa un premier émoi à notre voyageur. Il prit les devants à quelques pas des portes. Érasme s'imagine que son *incognito* est découvert,

que tout Besançon va être informé de son arrivée. On court après l'indiscret, on lui fait la leçon, il est convenu qu'il se taira. Un instant après Érasme entrait en ville, assuré du moins de quelques heures de repos.

Après avoir dormi il se mettait à table à la tombée du jour, lorsque deux prêtres de la maison de l'archidiacre vinrent le prévenir que leur maître était à son abbaye, mais que, prévoyant l'arrivée d'Érasme pendant son absence, il avait donné l'ordre que sa maison lui fût ouverte; on l'avait informé de l'arrivée du voyageur ; à l'insu de ce dernier, on avait également prévenu un autre de ses amis, l'official de l'archevêque; c'étaient déjà bien des indiscrétions.

Aussi le lendemain, dès le point du jour, deux personnages étaient-ils déjà à la porte, attendant discrètement le moment d'entrer. Érasme s'informe d'eux ; l'un était un docteur en droit qu'il avait connu à la cour impériale, l'autre un membre du magistrat de la ville, parent de l'archidiacre : on les introduit, on fait assaut de politesses et de prévenances. Puis après avoir entendu la messe, le voyageur se retire dans la maison de l'official de l'archidiacre, pour s'y cacher, dit-il : *ut ibi laterem*. Vaine précaution ; voici une nouvelle visite, c'est le trésorier de l'église, François, jeune homme de noble lignée et du plus grand mérite, qui vient le saluer. Érasme fait servir un petit repas, mais on ne mangera qu'un jeune poulet, *pullum gallinaceum*, et l'on restera entre soi ; ce sont des précautions que nécessite sa mauvaise santé. Il n'y eut en effet d'invités que le curé de Porrentruy et le chanoine Désiré, personnage également docte et pieux. Le soir on mangea chez le trésorier François ; au milieu du repas survint le principal du collège ; quand on était au dessert ce fut le tour du chantre de l'église.

Le troisième jour, Érasme visita une partie de la ville et l'on mangea chez le procureur de l'archidiacre, nommé

Antoine; les mêmes convives étaient présents, plus un prêtre qu'Érasme ne connaissait pas, mais qui paraissait fort de ses amis : *videbatur tamen nostri studiosissimus* :

Cependant l'archidiacre et l'official de l'archevêque étaient accourus, les invitations se pressent naturellement et les convives sont de plus en plus nombreux. Les cadeaux viennent également de partout, ce sont de magnifiques poissons et des vins de choix. Érasme se débat en vain, réclamant, si l'on ne veut sa mort, des repas plus courts et plus frugals; tout en cédant aux affectueuses instances de ses amis, il sent venir ce mal qu'il connaît trop bien, la pituite, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Pour comble d'angoisses, le magistrat préparait en son honneur un magnifique banquet; Érasme déclara que ce serait sa fin et réussit, cette fois, à échapper à cette indigeste hospitalité.

Les Bisontins, du reste, comprenaient quelle gloire ce serait pour leur ville de posséder définitivement un hôte aussi illustre. Chanoines de l'église et conseillers du magistrat se trouvaient d'accord — une fois n'est pas coutume — pour essayer de le retenir. Les premiers lui offraient une double prébende, une maison canoniale et en outre une somme d'argent : *et ad hæc pecuniæ nonnihil.* Le magistrat ajoutait à ces dons cent écus d'or par an.

Érasme ne se laissa pas tenter; il répondit que sa reconnaissance leur était assurée sans qu'il fût besoin de tous ces dons.... Si, du reste, il devait jamais vivre à Besançon, il aimerait mieux jouir de leur affection que d'avoir recours à leur munificence, d'abord parce que sa petite fortune lui suffisait, et aussi parce que sa liberté lui était plus chère que la richesse.

Cependant le malaise dont souffrait Érasme vint au point qu'il fallut renoncer à tout festin et à toute visite. Pendant trois ou quatre jours le malade se confina dans sa

chambre, vivant d'un œuf, d'un peu de hachis de volaille et d'eau sucrée. L'archidiacre lui-même fut consigné à sa porte. Lorsque la fièvre fut un peu calmée, Érasme se hâta de préparer son départ et brusqua les adieux, dans la crainte, s'il tardait, d'être à charge à ses hôtes en tombant plus malade chez eux. Le jour où il quitta la ville, ses amis vinrent à sa porte le saluer une dernière fois ; l'official de l'archevêque et le trésorier lui firent cortège pendant deux lieues ; l'un d'eux voulait lui prêter sa mule jusqu'à Bâle ; il refusa, il montait un cheval qui ne payait pas de mine, mais dont l'allure pacifique convenait à son âge et à son médiocre talent d'écuyer.

De retour à Bâle, Érasme se rendait cette justice que dans ce court voyage il n'avait offensé personne et n'avait reçu de personne aucune offense. Tout aurait été pour le mieux si sa mauvaise santé ne l'avait obligé à se priver de l'entretien des amis qu'il était venu visiter.

Quels étaient maintenant ces amis, Messieurs? Membres de l'Église ou du magistrat, ou bien encore principal du collège, les archives du chapitre ou de l'hôtel de ville pourraient nous donner leurs noms et nous fournir quelques traits de leur physionomie ; j'en retiendrai deux seulement, parce qu'ils furent plus particulièrement liés avec notre savant, et aussi parce que leur renommée a dépassé les limites de la ville où ils habitaient et du siècle où ils ont vécu.

Le vieil ami à qui Érasme était venu rendre visite était Ferry Carondelet, archidiacre de l'église métropolitaine de Besançon, prévôt de l'église collégiale de Furnes, abbé commendataire de Montbenoît, conseiller de l'empereur Charles-Quint, ambassadeur à Rome, gouverneur de Viterbe.

Érasme avait connu les Carondelet dans les Pays-Bas ; en 1522 il écrivait à Jean, archevêque de Palerme et frère de Ferry : « Vous êtes un digne membre de cette belle famille des Carondelet, dont l'heureuse fécondité nous a

donné, outre l'illustre chancelier de Bourgogne, de si nobles rejetons. J'en connais cinq remarquables par l'intégrité de leur caractère, la noblesse de leurs sentiments, et ornés des plus beaux dons de la nature. » Ferry, troisième fils du chancelier Jean, était né a Malines en 1473, il avait donc cinquante-deux ans lorsqu'il reçut la visite d'Érasme en 1525; il mourut du reste trois ans après, en 1528; il touchait ainsi à la fin d'une carrière à laquelle les honneurs et les charges brillantes n'avaient pas manqué. Malgré tout il serait sans doute oublié si à ses talents de diplomate et d'administrateur il n'avait joint un goût vif et délicat pour les beaux-arts. Il aimait ceux-ci comme on savait les aimer au XVIe siècle, avec l'ardeur et l'enthousiasme d'une véritable passion. De 1510 à 1513, il avait habité Rome, comme ambassadeur de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles, son petit-fils, auprès du pape Jules II. C'était l'époque la plus brillante de la renaissance italienne; Ferry sut comprendre et admirer les splendeurs qui naissaient de toutes parts sous ses yeux. Les arts furent désormais pour lui ce qu'étaient les belles-lettres pour son ami Érasme, l'occupation et le charme de toute sa vie. Ferry avait connu Raphaël à Rome, et pendant longtemps on a cru pouvoir attribuer au grand artiste son portrait qui est en Angleterre et dont la bibliothèque de Besançon possède une belle gravure. Résignons-nous, avec M. Castan, à y voir l'œuvre d'un peintre moins illustre, Mariotto Albertinelli. Mais s'il y a doute ou déception sur ce point, depuis les ingénieuses et savantes dissertations dont vous n'avez pas perdu le souvenir, il y a certitude absolue pour un autre portrait de Ferry; c'est bien lui qui est représenté dans la Vierge aux saints de la cathédrale Saint-Jean, et l'artiste est bien Fra Bartolommeo, l'émule de Raphaël et l'ami de Savonarole; ce fut vers 1518 que Carondelet fit au chapitre métropolitain de Besançon ce magnifique cadeau.

Deux ans après, il venait se fixer dans cette ville, qu'il ne devait plus quitter que pour se rendre tous les ans, pendant quelques mois, à l'abbaye de Montbenoît — Montbenoît et Saint-Étienne de Besançon occupèrent pendant ses huit dernières années son active sollicitude et se partagèrent ses largesses. Il était à Montbenoît, lorsqu'en 1525 Érasme vint le visiter à Besançon; il y retourna avant même le départ de son ami. Entouré d'artistes italiens, les animant de sa présence, il achevait l'œuvre de ses prédécesseurs, les Clerval et les Cléron, et c'est grâce à lui qu'au milieu des froides et quelque peu mélancoliques montagnes du Saugeais, nous pouvons encore aujourd'hui admirer ces belles sculptures, qui sont doublement de leur temps par l'étrangeté et quelquefois l'audace des sujets qu'elles représentent, comme par la pureté de leur style et l'élégance de leur exécution.

Ferry mourut à Montbenoît en 1528. En 1543 seulement son frère Jean, l'archevêque de Palerme, lui fit élever un tombeau dans la cathédrale Saint-Étienne, dans une chapelle qui portait le nom de leur famille et que l'abbé de Montbenoît avait somptueusement ornée avec le concours d'artistes florentins. La chapelle a disparu avec l'église elle-même au XVIIe siècle. Il en reste du moins de beaux débris : c'est d'abord la vierge de Fra Bartolommeo dont je vous parlais tout à l'heure; c'est ensuite le tombeau lui-même, transporté à Saint-Jean, et qui nous présente un troisième et dernier portrait de l'archidiacre de l'Église de Besançon.

Pour Érasme, Messieurs, Ferry Carondelet était, à six années près, un contemporain. Ils avaient déjà un long passé derrière eux en 1525, et le souvenir des années disparues fut sans doute plus d'une fois l'objet de leurs entretiens pendant les courtes heures qu'ils passèrent ensemble. Ce que le voyageur saluait, au contraire, dans celui qu'il appelle le trésorier François, c'étaient la jeunesse et les

espérances qu'elle inspire et qu'elle autorise. Le trésorier était en effet François Bonvalot, frère de Nicole Bonvalot, beau-frère par conséquent du grand chancelier Granvelle, et oncle maternel du cardinal.

Pour Érasme, François Bonvalot était encore jeune en 1525, et par le fait, sa carrière d'homme politique ne commence qu'en 1528. M. Castan l'a jugé d'un mot : « Intelligent épicurien, dit-il, qui collectionnait les bénéfices ecclésiastiques pour se procurer avec leurs revenus de quoi satisfaire ses goûts d'artiste et de grand seigneur bienfaisant. » Épicurien, il le fut sans doute, plus peut-être qu'il ne convenait à un homme d'église ; mais parmi les préceptes du maître, il en est un du moins auquel il fut infidèle presque jusqu'à la fin. Nul homme ne se mêla plus que lui aux affaires de son temps et ne se jeta avec plus d'empressement dans la mêlée des passions humaines qu'Épicure interdit à ses disciples.

En dehors de Besançon, nous le retrouvons partout, à Rome, à Genève, à Paris, à Berne, à Nancy, servant son maître Charles-Quint avec la fidélité et l'entêtement d'un Franc-Comtois, non moins ardent du reste à réclamer le prix de ses services qu'à les rendre. Abbé de Saint-Vincent et de Luxeuil, il se crut en 1544 appelé à une plus haute fortune. Il était à Spire quand il apprit que les chanoines l'avaient élu archevêque de Besançon; le peuple avait joyeusement chanté son succès, mais la politique avait déjà disposé du siège archiépiscopal en faveur d'un enfant, Claude de la Baume : il fallut transiger. L'histoire de tous ces débats a été trop bien faite pour que je songe à vous la raconter à nouveau ; Bonvalot administra le diocèse jusqu'en 1556, tenant tête avec un admirable sang-froid aux attaques qui l'assaillaient de toutes parts et trouvant encore le temps de consacrer aux beaux-arts une partie de ses loisirs et de ses revenus. Avons-nous conservé à Besançon quelque souvenir de cet homme distingué? Le jubé

qu'il avait contribué à faire élever à l'église Saint-Jean a été détruit au commencement de ce siècle. Son tombeau, dû à la piété de sa sœur Nicole, a disparu avec l'église Saint-Étienne; du moins nous avons encore le bel hôtel, pourquoi ne dirai-je pas le palais? qu'il fit élever de 1538 à 1544, et dont l'élégance et la richesse contrastent avec la banalité ou les prétentions de mauvais goût des habitations plus modernes; c'est là qu'il mourut en 1560. Trois ans auparavant il y avait écrit son testament digne d'un ami d'Érasme, dont il semble du reste avoir voulu imiter les dernières volontés. Il assurait à perpétuité à sept jeunes gens et à sept jeunes filles la somme, importante pour l'époque, de 25 francs, qui devait leur être assurée pendant cinq ans; c'était pour les premiers une bourse d'études, une dot pour les secondes.

Tels étaient les amis d'Érasme; n'avais-je pas raison de vous dire qu'ils étaient dignes de lui, et faut-il s'étonner que, revenant sur son refus de 1525, il ait caressé l'idée de les revoir et de vivre au milieu d'eux? Il y songeait sérieusement en 1531, et le 26 juin il écrivait aux membres du magistrat de la ville :

« Magnifiques seigneurs, lorsque les révolutions de Bâle m'obligèrent à renoncer à une vieille et d'autant plus douce hospitalité, j'avais songé à me retirer à Besançon, ayant déjà fait l'épreuve de votre générosité et de celle des chanoines. Ceux-ci m'informèrent qu'il existait entre nous je ne sais quels dissentiments, ce qui me détermina à différer mon départ. C'est pourquoi, avec l'approbation et des lettres du roi Ferdinand, je me suis retiré dans la ville toute voisine de Fribourg, où je suis depuis deux ans, bien vu de tous et particulièrement de l'Académie. Pendant ces deux ans, je n'ai rien coûté à personne, et j'ai vécu de ma propre sève, *meo succo victitans*. Mais voilà maintenant que tout est en suspens, partout on annonce des guerres et des troubles; plaise à Dieu que ces présa-

ges soient vains ! Mais si les choses tournent mal, j'aimerais mieux être partout ailleurs qu'à Fribourg. Ici arrivent tous les jours des émigrés de Bâle poursuivis par la haine des sectaires qui les accusent d'exciter les rois à rétablir par les armes l'ancienne Église. La ville n'est pas sans charme et sans agrément, mais les ressources y sont insuffisantes ; mon pauvre corps, usé par l'âge et la maladie, souffre de la privation de bien des choses nécessaires, surtout de vin de Bourgogne ; car pour les vins d'Allemagne, mon estomac ne peut s'en accommoder. Lorsque je fais venir à grands frais quelque chose d'ailleurs, ou bien ce qui m'arrive n'est pas ce que j'avais demandé, ou bien les charretiers l'ont gâté pendant la route. Certes j'espère que tout sera tranquille, mais si les affaires vont mal, je serai heureux de profiter pendant quelque temps de votre hospitalité. Je ne serai à charge à personne, ayant, grâce à Dieu, de quoi me nourrir. Je n'ai de relations avec aucune secte ; mes disciples sont ceux du Christ, je n'en ai et, s'il plaît à Dieu, n'en aurai jamais d'autres. Ce que je cherche aujourd'hui, c'est un port assuré et un tranquille asile. On me fait de magnifiques conditions pour m'attirer ailleurs, mais je ne veux pas sortir des pays soumis à l'autorité de l'empereur, dont la faveur singulière m'a toujours protégé contre mes ennemis. Si votre sagesse le juge nécessaire, je demanderai des lettres à l'empereur et au roi Ferdinand ; votre bienveillance est telle que je crois leur intervention superflue. Mais les jugements et les sentiments des hommes varient et je n'ai rien voulu tenter avant d'être assuré de vos bonnes intentions, sans lesquelles je ne sais si je trouverais à Besançon la tranquillité que j'y cherche. Aussi vos illustres grandeurs voudront bien répondre à ma lettre ; elles savent qu'Érasme, partout où il se trouvera, sera leur serviteur dévoué. »

Cette lettre, Messieurs, c'est un peu l'histoire tout entière d'Érasme dans ces dernières années. La commenter serait

vous dire ses déboires, ses ennuis, les attaques dont il était l'objet, les projets de voyage sans cesse traversés par les événements et les maux du corps venant s'ajouter aux inquiétudes de l'esprit et en doubler le poids. Je n'en veux retenir que deux points.

Et d'abord, vous avez été surpris peut-être qu'Érasme ait compté au nombre de ses maux la difficulté qu'il éprouvait à fournir sa cave de vin de Bourgogne. Si venant d'un tel homme, un tel souci vous scandalise, je vous répondrai ce qu'il répondait lui-même en pareille occasion : « Vous ne savez pas ce que c'est qu'un estomac malade. » Pour Érasme, le vin était un remède, et pas autre chose ; mais les vins d'outre-Rhin ne lui convenaient pas. « Ils sont faibles, disait-il, âcres, verts, cruels, désagréables et bons pour des hérétiques. » Le vin de Bourgogne, au contraire (et c'est du vin du comté qu'il veut parler), était une panacée qui calmait ses souffrances, rendait quelque vigueur à son corps maladif, égayait son humeur et lui aiguisait l'esprit. Il le trouve ni trop dur ni trop doux, mais suave ; ni froid ni chaud, mais liquoreux et innocent ; *si ami de l'estomac*, va-t-il jusqu'à dire un jour, *qu'en boire beaucoup n'eût pas fait grand mal.* Il en buvait peu cependant, deux tout petits tonneaux lui faisaient à peu près l'année ; mais il avait à suffire en outre à son entourage, sans doute moins sobre que lui. De là, Messieurs, le désir bien naturel d'Érasme de se rapprocher du pays qui produisait cette merveilleuse liqueur. Il écrivait en 1530, au sortir d'une maladie qui avait failli l'enlever : « J'aurais bon espoir de me tirer d'affaire, si les puces me laissaient dormir (*si per pulices liceat quiescere*) et si j'avais encore de ce bon vin que me fournissait de son vivant Ferry Carondelet. »

En 1533 il remerciait le chanoine Pierre Richardot, le frère du futur évêque d'Arras, qui lui avait envoyé une recette pour guérir le vin malade. Malheureusement la maladie était quelquefois incurable. En 1536, quelques se-

maines avant sa mort, Érasme fait part de ses mécomptes à son secrétaire, Gilbert Cousin de Nozeroy, qui vient de le quitter pour rentrer dans son pays; de deux tonneaux de vin qu'il avait reçus, l'un avait conservé une belle couleur, mais il était sans force et d'un goût détestable. Érasme se demande ce que les charretiers avaient pu verser dedans, c'est un vin à jeter à la rue. Que Jupiter écrase ces voleurs de vin! Quel dommage que les deux tonneaux n'aient pas été semblables, Érasme en avait pour une année et au delà!

Je n'insiste pas davantage, Messieurs, sur ce petit côté de l'histoire d'Érasme, les plus grands hommes ont leurs faiblesses; celle dont je viens de vous parler n'était, du reste, que trop excusée par une déplorable santé.

Un autre bienfait qu'Érasme comptait demander au séjour de Besançon, c'était la paix, le rêve de toute sa vie, et que la mort seule allait lui donner. Or, un mot de la lettre que je viens de traduire vous l'a fait pressentir, il ne l'y aurait pas trouvée. Besançon avait alors deux maîtres, le chapitre et le magistrat. Il était bien difficile qu'il n'y eût pas entre eux rivalité. Elle éclata en effet dès que la commune fut constituée, et ne se termina guère qu'à l'établissement de la domination française. Cette lutte plus que séculaire entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité municipale devait prendre toutes les formes, elle ensanglanta quelquefois les rues de la ville, elle fit couler des flots d'encre dans les greffes des tribunaux et des chancelleries. Au XVIe siècle elle se confondit avec les querelles religieuses qui troublaient alors le monde chrétien. Sans doute la très grande majorité des Bisontins entendaient rester fidèles à la vieille foi. *Nous avons proposé*, écrivaient-ils au conseil de Neuchâtel, *de vivre au temps futur comme au passé.* Mais dans l'exaspération de la lutte, il n'est pas toujours facile de mesurer ses coups. Les chanoines représentent à la fois une auto-

rité que l'on déteste, et des croyances que l'on partage; on attaque l'autorité ; les croyances seront-elles toujours respectées? Un prédicateur audacieux blâme-t-il dans ses sermons les mœurs du chapitre, la foule se presse autour de sa chaire et l'applaudit. Tant pis si quelque nouveauté théologique se glisse au milieu des diatribes et reçoit sa part des applaudissements! Le prédicateur est-il mis en prison, une émeute le délivre. Une autre fois, c'est un officier de l'archevêque chargé d'informer contre les hérétiques qui est arrêté par le conseil communal; l'archevêque use de représailles, en faisant incarcérer tous les citoyens que ses gens peuvent saisir. Ou bien encore le chapitre métropolitain complote de quitter la ville avec les reliques des cathédrales; le peuple se soulève, barricade les rues, ferme les portes, et voilà le chapitre consigné.

Ce sont ces conflits qui retardèrent le voyage d'Érasme, et qui le retardèrent si bien que la mort le surprit au moment où, plus sérieusement que jamais peut-être, il songeait à l'accomplir. Aussi bien, quel eût été le rôle d'Érasme entre ces deux partis? celui de conciliateur sans doute; triste rôle dans ces temps de passions et de haines! assuré moyen de recevoir des coups des deux côtés à la fois! Érasme depuis longtemps en faisait la dure expérience. Attaqué lorsqu'il écrivait, il n'avait pas même la ressource de se taire; son silence était une lâcheté pour les novateurs, qui voulaient à toute force qu'il fût des leurs; c'était une trahison pour les catholiques, qui comptaient sur sa plume pour défendre la tradition. Ce dilemme l'eût poursuivi à Besançon, la mort seule pouvait l'en délivrer.

Ce fut à Bâle qu'il mourut et c'est Bâle qui, à notre place, possède son tombeau. Faut-il le regretter? Peut-être, si nous étions sûrs qu'aujourd'hui encore il ferait l'ornement de notre cathédrale avec celui de son ami Carondelet; mais qui nous assure que dans un pays où de tout temps on a

aimé à démolir il n'aurait pas eu le sort du monument de Bonvalot et de tant d'autres dont il ne reste rien ? D'Érasme nous avons du moins quelque chose ; je veux parler de son portrait, qui est au musée. Ce n'est qu'une copie, il est vrai, mais une copie d'Holbein n'est pas à dédaigner. Et, du reste, valeur artistique à part, comment ne pas s'intéresser à la physionomie d'un homme qui a rempli son siècle de son nom et joué le premier rôle peut-être dans la rénovation des humanités au XVIe siècle? Ce portrait est de 1530. C'est cinq ans plus tôt seulement qu'Érasme était à Besançon. C'est donc bien cette figure un peu sèche, avec ce nez long et pointu, ces lèvres minces et serrées, ce teint un peu plus coloré qu'on ne l'attendrait d'un valétudinaire qui s'est promené pendant quelques jours dans les rues de notre ville. Chef-d'œuvre ou non, ce portrait est bien à sa place au musée de Besançon. C'est celui d'un homme illustre; c'est plus encore, c'est celui d'un hôte et d'un ami dont nous avons plaisir et quelque fierté à penser qu'il fut un peu des nôtres, qu'il aurait voulu l'être davantage, et que son dernier rêve fut de vieillir et de mourir Bisontin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettres d'Érasme écrites à des Franc-Comtois ou relatives à son séjour à Besançon. (Édition de Leyde, 1703, t. III.)

DCXIII. — Joanni Carondileto, archiepiscopo Panormitano. Basileæ, 5 januarii, anno 1522.

DCXXIII. — Eidem. Basileæ, 23 aprilis, anno 1522.

DCLXXV. — Eidem. Basileæ, 30 martii, anno 1524.

DCCLXXXIV. — Natali Beddæ. Basileæ, anno 1525.

DCCCXIII. — Joanni Carondileto. Basileæ, 30 aprilis, anno 1526.

DCCCXXXIV. — Ferico Carondileto. Basileæ, 7 septembris, anno 1526.

DCCCLVI. — Joanni Carondileto. Basileæ, 30 martii, anno 1527.

DCCCCLXXXVI. — Eidem. Basileæ, 1 octobris, anno 1528.

MXXXVI. — Leonardo officiali Besontino. Basileæ, 1 aprilis 1529.

MXXXVII. — Scholasteri Besontino. Basileæ, 1 aprilis 1529.

MXXXIX. — Francisco Thesaurario. Basileæ, 1 aprilis 1529.

MLXXX. — Eidem, apud Friburgum Brisgoiæ, 10 decembris, anno 1529.

MCXLV. — Leonardo officiali Besontino. Friburgo, 17 octobris, anno 1530.

MCLXXXI. — Eidem. Friburgo Brisgoiæ, 6 aprilis, anno 1531.

MCXCII. — Senatui Besontino. Apud Friburgum Brisgoiæ, 26 julii, anno 1531.

MCCXLIV. — Eidem. Apud Friburgum, 12 martii, anno 1533.

MCCLVI. — Desiderato More. Friburgo, 12 octobris, anno 1533.

MCCLX. — Petro Richardoto, Friburgo, 19 novembris, anno 1533.

MCCLXII. — Simoni Leigniero. Friburgo, 19 novembris, anno 1533.

MCCLXIII. — Lodovico, Montis S. Mariæ et Charitatis abbati. Friburgo, 11 decembris, anno 1533.

MCCLXIV. — Francisco Bonvaloto, thesaurario. Friburgo, 11 decembris, anno 1533.

MCCXC. — Lodovico, Abbati montis S. Mariæ et Charitatis. Basileæ, 7 octobris, anno 1535.

MCCXCI. — Leonardo a Grueriis, officiali Besontino. Basileæ, 12 octobris, anno 1535.

MCCXCIV. — Gilberto Cognato, Canonico Nozerethi in Burgundia. Basileæ, 12 februarii, anno 1536.

MCCXCVI. — Eidem. Basileæ, 11 martii, anno 1536.

MCCXVII. - Francisco Bonvaloto, thesaurario. Basileæ, 17 maii, anno 1536.

M. Castan a publié (*Revue historique*), t. Ier, p. 125, une lettre inédite d'Érasme et une lettre de Charles Quint, adressées toutes deux au magistrat de Besançon et relatives au projet de séjour d'Érasme dans cette ville.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

EN ALLEMAGNE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Dr ROLAND

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 6 février 1896)

MESSIEURS,

L'Académie de Besançon, en m'accueillant au nombre de ses membres, m'a donné une haute marque d'estime.

Je suis d'autant plus sensible à l'honneur qui m'est fait, qu'à défaut de titres, c'est votre sympathie, je dirai même votre bienveillance excessive, Messieurs, qui m'a valu une distinction aussi prématurée.

A peine sorti de l'école, mon unique ambition était d'utiliser les quelques maigres connaissances de l'art médical pour essayer de soulager la souffrance.

Bien que ma profession ne soit point de celles qui laissent beaucoup de loisirs pour se livrer à l'étude, vous avez pensé que je marcherais sur les traces de mes confrères qui, au sein de votre Compagnie, n'ont point, malgré leurs occupations, négligé de prendre part à vos travaux.

La médecine tenant parmi la science une place impor-

tante, vous avez cru devoir ouvrir largement vos rangs à ceux qui la représentent.

C'est un honneur pour notre corporation.

Merci pour elle.

Merci pour moi.

Au cours d'un voyage en Allemagne j'ai pu étudier l'organisation de la charité officielle dans ce pays.

Cette charité dépend de l'État et, comme chez nous, porte le nom d'Assistance publique.

It m'a paru digne d'intérêt de résumer dans un court aperçu les points principaux de cette question.

*
* *

Les progrès incessants de la civilisation contemporaine contribuent à augmenter tous les jours le bien-être matériel de l'homme et tendent à améliorer le sort des pauvres et des malheureux, si bien que l'on pourrait croire, *à priori*, qu'à mesure que les sociétés grandissent et se perfectionnent, la misère doit diminuer.

Il n'en est pas ainsi, malgré les efforts des philanthropes.

Les sociétés sont comme les organismes : plus elles vieillissent, plus elles deviennent malades.

Dans le temps où nous vivons, il est rare qu'un homme manque de pain, mais il arrive parfois qu'il ne peut se procurer les autres choses indispensables à la vie. Il n'y a pas toujours du travail, et le travail n'est pas toujours assez rémunérateur pour subvenir aux multiples besoins de chaque jour.

La santé et la vigueur physique font défaut chez certains sujets. L'être grêle et chétif issu d'une race dégénérée est souvent bien mal armé pour prendre part à la lutte pour la vie, et sur le point de succomber, il demande grâce et implore la charité publique.

La société doit aide et assistance à ceux de ses membres qui succombent dans cette lutte devenue de nos jours plus

acharnée que jamais. Il semble donc qu'à mesure que les sociétés se développent l'indigence ne diminue point.

Si de tout temps la bienfaisance a fait des prodiges, jamais peut-être elle n'en a fait autant que maintenant. Les œuvres privées n'ont point ralenti leur zèle, bien que les gouvernements aient créé et étendu la charité officielle. Celle-ci date de la fin du siècle dernier, époque à laquelle les lois issues de la grande Révolution organisèrent en France l'assistance publique.

Auparavant, c'était l'Église, c'était le seigneur féodal, qui exerçaient la charité. La noblesse régnait en souveraine, et les abbayes jouissaient de revenus importants pour l'époque. Certains hôpitaux possédaient des ressources telles que, si elles eussent été bien administrées, elles eussent pu mettre les nécessiteux dans l'opulence; mais il n'y avait point d'organisation régulière, il n'y avait point de législation du paupérisme. Les hospices étaient régis par des chartes leur concédant des privilèges, mais il n'y avait pas de charte qui concédât aux malheureux le droit de se faire soigner dans quelque riche hôpital; on accordait l'assistance un peu arbitrairement, à qui savait s'y prendre pour l'obtenir.

Les pouvoirs publics ne s'occupaient point du paupérisme. La bienfaisance était œuvre privée, et, lorsqu'elle revêtait quelque caractère officiel, elle était exercée par les ministres du culte.

La Révolution, en dépouillant de leurs biens la noblesse et le clergé, émancipa la charité de sa tutelle séculaire. La déclaration des droits de l'homme proclama que tout citoyen était libre, qu'il lui serait procuré du travail et qu'il avait droit à l'assistance.

La question du travail préoccupait déjà le législateur; c'était le prélude du fameux droit au travail revendiqué par les utopistes de 1848.

Le droit au travail est resté lettre morte, aucune puis-

sance humaine ne pouvant en donner quand il n'en existe pas ; mais le droit à l'assistance a persisté.

Lorsque, après la tourmente révolutionnaire et les guerres du premier Empire, le calme survint, ce fut un immense essor vers l'agriculture qui conjura la misère. Le sol si fertile de la France, formant autrefois de grands fiefs, venait d'être morcelé et vendu. Le paysan, heureux de devenir propriétaire terrien, exploitait avec ardeur ce sol dont ses ancêtres avaient, pendant des siècles, convoité la pleine possession.

Les campagnes étaient peuplées de travailleurs acharnés ; l'agriculture nourrissait ceux qui s'y livraient ; l'émigration dans les villes ne se faisait que lentement, et celles-ci ne regorgeaient point de désœuvrés et de malheureux. Les charges de l'assistance paraissaient si peu lourdes, que l'on ne s'en préoccupait guère.

Malheureusement, il n'en est plus de même aujourd'hui, et les temps sont bien changés.

Les campagnes se dépeuplent, le cultivateur vivant avec peine de son dur labeur.

Attiré par le plaisir, la vie plus facile, l'espoir d'un salaire plus élevé, le jeune villageois quitte ses terres et vient à la ville, où, souvent déçu dans ses espérances, la misère l'attend. L'assistance publique voit tous les jours ses charges s'accroître, et la vieille institution, plus que séculaire, peut à grand'peine subvenir aux multiples exigences des temps présents.

Les bureaux de bienfaisance, en particulier, ont trop à faire ; le personnel est infiniment trop restreint pour remplir les devoirs innombrables qui lui incombent.

*
* *

La situation n'est point la même en Allemagne, et l'organisation des secours à domicile, dans les villes, m'a paru mieux comprise.

L'évolution de la charité officielle y a suivi une marche différente, en raison des bouleversements politiques incessants dont ce pays a été le théâtre jusqu'à nos jours. La législation du paupérisme a passé par d'autres vicissitudes.

Au XVIe siècle, la Réforme dépouilla l'Église de ses biens, qui furent confisqués par les princes protestants. Ceux-ci, sans cesse occupés à guerroyer pour maintenir les frontières de leurs petits États, durent de bonne heure abandonner aux municipalités le soin de régler les questions de paupérisme. Les villes allemandes, aux prises avec la misère, s'administraient de leur mieux, et chacune à sa façon. Les idées de 1789, en pénétrant au delà de nos frontières, ne modifièrent en rien la situation faite aux pauvres dans un pays où, avant même la disparition de l'ancien régime féodal, les villes étaient déjà chargées du soin de l'assistance. La confédération germanique s'était dissoute et déjà l'Empire venait de se fonder, lorsque furent édictées les deux grandes lois qui régissent l'Assistance publique en Allemagne.

La première, connue sous le nom de « loi sur la liberté de circulation et de séjour, » date de 1870 et fut promulguée quelques mois à peine avant le grand conflit franco-allemand, par Guillaume, roi de Prusse, au nom de la Confédération de l'Allemagne du nord, dont il était le chef.

La deuxième, plus importante, désignée sous le nom de « loi sur le domicile de secours, » fut promulguée en 1871, au lendemain de nos désastres, par Guillaume devenu empereur.

Toutes deux, en mettant l'assistance à la charge des villes, les protègent contre l'envahissement du paupérisme. Elles ne leur imposent point une nouvelle manière de faire, elles ne font que réglementer plus étroitement encore ce qui existait déjà.

La première donne à tout sujet allemand le droit de cir-

culer et de séjourner partout; la deuxième le dote d'un domicile d'assistance. C'est cette dernière surtout qui astreint les villes à secourir leurs pauvres d'une façon absolument efficace, car chacune est responsable de ses concitoyens, comme un père est responsable de ses enfants.

Un pauvre est enfant de sa ville natale et il y a son domicile d'assistance tant qu'il n'en a pas acquis un par un séjour longtemps prolongé dans une autre localité. Une ville ne peut pas se débarrasser de ses pauvres aux dépens d'une autre. Si l'indigent va ailleurs, les dépenses faites pour lui seront remboursées par la localité où il a son domicile de secours, et celle-ci ne peut en aucune façon échapper à cette charge, de sorte que ce qu'elle a de mieux à faire, c'est non seulement de le secourir momentanément, mais encore de le tirer définitivement de misère.

La loi n'indique point aux municipalités comment elles doivent s'y prendre pour arriver au but; elle ne s'en inquiète pas, laissant à chacune le soin d'édicter les règlements qui lui semblent bons. Aussi, les villes, aux prises avec des difficultés de toutes sortes, ont dû forcément les surmonter, et, par des modifications successives, ont perfectionné leur manière de faire.

Tandis qu'en France, l'Assistance publique est née toute formée de la Révolution, établissant dans chaque agglomération urbaine un bureau de bienfaisance et en réglant le fonctionnement, en Allemagne, la législation a laissé beaucoup plus d'initiative aux villes, auxquelles elle a abandonné le soin de chercher les voies et moyens de résoudre pratiquement le problème insoluble de l'extinction du paupérisme.

Parmi les procédés les plus variés mis en usage par les diverses municipalités allemandes, celui imaginé et pratiqué à Elberfeld a paru donner les meilleurs résultats. Ce système, désigné sous le nom de *Système d'Elberfed*, fut

reconnu supérieur aux autres, si bien que, convaincues de son excellence, toutes les villes finirent par l'adopter, et la capitale elle-même, Berlin, fut heureuse d'imiter ce qu'avait fait une modeste petite cité. Les circonstances dans lesquelles prit naissance ce mode d'assistance sont vraiment dignes d'être relatées.

Au début de ce siècle, Elberfeld, petite ville de la Prusse Rhénane, peu éloignée de Dusseldorf, peu commerçante et peu animée, comptait à peine 12,000 habitants. Il y avait des indigents comme partout ailleurs; mais en outre, cette localité présentait ceci de particulier qu'on y voyait beaucoup de gens errants, de vagabonds et de pauvres de passage qui, du Hanovre, de la Westphalie et des contrées peu fertiles de l'Allemagne, se rendaient dans la riche vallée du Rhin. Une commission municipale s'occupait de l'assistance et était aidée par quelques notables. Les œuvres de la bienfaisance privée faisaient autant que la charité officielle. Les associations religieuses, soit catholiques, soit protestantes, secouraient bon nombre de nécessiteux. Elles organisaient des quêtes, recevaient des dons et, par ces divers moyens, se procuraient les ressources nécessaires pour faire vivre leur œuvre et remplir leur but philanthropique et social. Elles autorisaient même certains besogneux à mendier aux portes sur leur recommandation, et, chose curieuse, on voyait des pauvres demander l'aumône au nom de telle ou telle confrérie. « Au nom de saint Vincent de Paul, la charité, s. v. p., » disaient-ils, en exhibant une carte d'identité. Il y avait donc non seulement des mendiants ordinaires, mais encore des pauvres recommandés, et en quelque sorte patentés par les sociétés de bienfaisance.

Insensiblement, la mendicité, ayant pris des proportions considérables, devint un scandale, une plaie publique.

Ces gens oisifs donnaient l'exemple de tous les vices, et lorsqu'on avait be soin de travailleurs, les bras manquaient.

Les ministres des divers cultes, qui dirigeaient les œuvres, par trop condescendants, ne possédaient point l'autorité et la fermeté nécessaires pour réprimer les abus; leur caractère professionnel les obligeant à la mansuétude. D'autre part, les commissions municipales, insuffisamment secondées, succombaient à la tâche.

Cependant la ville grandissait, grâce aux développements de l'industrie, mais malheureusement, les usines qui se fondaient n'amenaient pas toujours la prospérité du pays. Beaucoup, au bout de quelques années, périclitaient, payaient peu leurs ouvriers, puis finissaient par sombrer, jetant sur le pavé de pauvres gens dénués de ressources, chargés de famille, venus de la campagne attirés par l'espoir du gain. C'étaient tout autant de malheureux qui tombaient à la charge de l'assistance. La ville se voyant obligée d'élever considérablement le chiffre de ses dépenses et le fardeau devenant tellement lourd pour le budget, on créa une taxe spéciale dont le revenu fut affecté à l'assistance.

Tout cela ne suffit point, le pays continua à être infesté de vagabonds, si bien que l'indignation publique atteignant le paroxysme, on résolut enfin d'en finir en modifiant de fond en comble la vieille administration.

Il se trouva dans la municipalité des hommes assez dévoués, assez courageux et tenaces pour entreprendre et mener à bonne fin une aussi salutaire réforme. Le promoteur fut un philanthrope émérite, Daniel von der Heydt; il convertit à sa cause tous les gens de bien et tous les bourgeois, qui, sous l'empire de la nécessité, se mirent à l'œuvre avec ardeur. On demanda le concours de toutes les bonnes volontés, car il avait été reconnu nécessaire de s'occuper spécialement et isolément de chaque pauvre en particulier; l'idéal eût été que l'on pût donner un curateur à chacun, et pour cela, il fallait centupler la commission municipale, sans cependant tomber dans le désordre et l'anarchie. — Cet idéal fut presque atteint.

Par suite de l'expérience, les réformateurs d'Elberfeld avaient acquis cette conviction que chaque indigent devait être examiné à part et individuellement au point de vue de ses besoins, de ses habitudes, de ses occupations, de ses ressources, de ses capacités physiques et intellectuelles, et que, conséquemment, les secours à lui accorder devaient varier et correspondre aux circonstances particulières dans lesquelles il se trouvait.

Il importait essentiellement d'établir autant que possible pour chacun quelles étaient les causes qui avaient amené le besoin d'assistance, l'individu étant sain de corps et d'esprit.

Était-ce le malheur ou le vice?

Si le vice est fréquent, il est aussi des conditions bien dignes d'intérêt. L'indigent peut avoir été victime de circonstances économiques et sociales indépendantes de toute prévoyance humaine.

L'avilissement du taux des salaires, amené par la concurrence acharnée que se font les manufacturiers; la ruine de l'industrie; la substitution du travail des machines au travail des bras, voilà des conditions qui, avec beaucoup d'autres encore, peuvent conduire l'homme le plus laborieux à la misère; et cette misère imméritée inspire compassion.

D'autre part, les réformateurs d'Elberfeld avaient reconnu qu'en matière d'assistance, l'important n'est pas de secourir momentanément un nécessiteux, mais bien de le tirer définitivement d'embarras.

Il faut lui procurer les moyens de gagner sa vie, afin qu'il ne soit plus à charge à la ville.

La tâche est difficile; et, pour arriver à ce but, l'indigent doit être bien conseillé et bien guidé.

C'est ainsi que ces novateurs comprirent leur rôle et entreprirent de réaliser ce programme si complexe. Il leur parut utile d'appliquer à leur œuvre le principe de la di-

vision du travail, qui produisait sous leurs yeux de si merveilleux résultats dans l'industrie. Mais il fallait s'assurer le recrutement régulier et inépuisable d'un nombre illimité de collaborateurs pour remplir le rôle de curateurs des pauvres. Il fallait rendre cette mission suffisamment, facile pour que l'on pût l'imposer presque à tout le monde. C'est ce qui fut fait.

Le règlement établit d'abord que : « conformément à l'article 4 de la loi du 8 mars 1871 sur « le domicile de secours, » tout citoyen jouissant de ses droits civils est tenu d'accepter pour trois ans consécutifs la fonction gratuite de curateur des pauvres. » Il ne peut en être dispensé que pour des motifs tout à fait spéciaux énumérés dans la loi. Ne pouvant se démettre de ses fonctions que pour des raisons d'une gravité exceptionnelle, il ne les quitte qu'après en avoir été officiellement relevé par l'administration.

En sortant de charge, bien qu'encore rééligible, le curateur peut être dispensé pour une même période de trois ans, après laquelle il retombe de nouveau sous le coup de la loi. Celui qui refuse de s'y soumettre est privé de ses droits civils pendant une durée de trois à six ans et obligé de payer pendant ce temps, comme amende, 1/8 à 1/4 en sus des taxes communales pour lesquelles il est imposé. Hâtons-nous d'ajouter que personne ne refuse ces fonctions, qui sont considérées comme un honneur, et toujours remplies avec zèle et dévouement.

La nomination des curateurs se fait de la façon suivante : Le conseil municipal dresse, pour chaque quartier, la liste de notables susceptibles de remplir cette mission ; puis il tire au sort sur ces listes un nombre suffisant de commissaires pour assurer le service. Ceux-ci doivent être très nombreux, afin de n'avoir à s'occuper que de quelques familles, deux ou trois au plus. En procédant ainsi, personne n'est surchargé et chacun peut avec facilité accomplir consciencieusement son devoir.

Une ville comme Elberfeld possède quatre cents curateurs, et Berlin environ trois mille.

Lorsqu'un curateur est nommé, il est installé solennellement; il prête le serment professionnel, acte est donné à la municipalité de son entrée en fonctions et de sa prestation de serment.

Il y a, comme on le voit, dans cette nomination au moyen d'une liste, d'un tirage au sort, d'une prestation de serment, quelque chose de tout à fait analogue à ce qui se pratique en France pour la constitution du jury de la cour d'assises; il y a même jusqu'aux pénalités édictées contre les récalcitrants, qui ne sont certes pas moindres, puisqu'elles commencent par la privation des droits civils.

D'autres articles du règlement fixent des points de détail. Le propriétaire ne peut être curateur de ses locataires. Un fournisseur qui se trouve curateur ne peut faire des fournitures à l'Assistance publique. Les médecins, les ministres du culte, ainsi que les agents de la police, n'ont que voix consultative, et jamais ceux-ci ne doivent faire une enquête.

Ces diverses dispositions et d'autres encore de minime importance règlent jusque dans leurs moindres détails les attributions des curateurs.

Les élus d'une même circonscription se réunissent tous les quinze jours et constituent la commission du quartier. Au début de son entrée en fonctions, cette commission nomme un président investi de pouvoirs spéciaux et servant d'intermédiaire entre le curateur et l'administration centrale, sous la surveillance de laquelle il opère, et qui lui transmet des ordres et des subsides.

C'est le président qui, avec les curateurs, dirige tout ce qui concerne l'assistance dans sa circonscription. Il tient une comptabilité et une caisse et rend compte de ses dépenses dans une réunion des présidents qui a lieu tous les quinze jours à l'administration centrale.

Voyons comment fonctionne cette organisation si divisée.

Lorsqu'un indigent demande l'assistance, il est adressé au curateur du quartier; celui-ci se transporte au domicile du sollicitant, recueille sa demande, et fait une enquête complète et circonstanciée sur son cas. Cette inquisition est facilitée par des feuilles de questionnaire imprimées, qu'il suffit de remplir pour avoir sur l'indigent tous les renseignements désirables.

Il est spécifié s'il a un domicile de secours ou s'il a des parents qui lui doivent assistance, s'il a une assurance contre les maladies, auquel cas les dépenses que l'on va faire pour lui seront remboursées par qui de droit.

Le même questionnaire établit de la façon la plus explicite les causes qui ont entraîné le besoin d'assistance, puis les aptitudes physiques et intellectuelles du sujet, afin que l'on puisse délibérer en commission sur son cas et décider de quelle manière, après l'avoir secouru temporairement, on devra s'y prendre pour le tirer définitivement de misère.

Le curateur a aussi pour mission de s'occuper des enfants, de leur instruction, de leur éducation morale. C'est lui qui les place en apprentissage; c'est lui qui cherche du travail pour la famille, qui procure des secours en nature ou en argent; qui va querir le médecin ou fait entrer le malade à l'hôpital quand il en est besoin; qui paie les frais de toutes sortes; en un mot, qui administre complètement, et à tous les points de vue, la famille assistée. L'indigent est donc absolument en tutelle, et c'est au curateur à apprécier ce dont il a besoin, ce qui n'est pas toujours la même chose que ce qu'il demande.

Les termes de curateur et de tutelle appliqués au commissaire et à celui qui est assisté, ne pouvant traduire exactement les termes allemands, ne sont point trop énergiques cependant, car la loi qui protège l'indigent est aussi un peu dure pour lui.

En effet, il y a dans tous les règlements, et notamment dans celui de Berlin, un article 37, qui comprend plusieurs paragraphes renfermant des idées contrastant singulièrement avec le libéralisme dont paraissent empreintes toutes les dispositions précédentes.

« Tout indigent, dit le législateur, qui reçoit des secours, est tenu d'accomplir le travail qu'on lui assigne, et il est passible des peines les plus sévères s'il refuse par paresse. » C'est le travail forcé, sinon les travaux forcés !

« Le secours accordé doit être considéré, par celui qui le reçoit, comme un prêt qu'il est strictement tenu de rembourser s'il vient à être en situation de le faire. » De fait, cela arrive quelquefois.

« L'Assistance publique, continue le législateur, devient héritière naturelle de tout individu qu'elle secourt. » C'est ainsi qu'en vertu de ce principe elle encaisse, au moment du décès, le montant d'une assurance que l'indigent aurait pu contracter autrefois.

« La loi punit de prison celui qui s'adonne à l'oisiveté, au jeu, à la boisson au point d'être obligé de recourir à la charité pour s'entretenir ou entretenir les siens. » Les commissaires signalent ce fait à l'administration, qui porte plainte à l'autorité judiciaire, laquelle poursuit d'office le délinquant.

Enfin, il est une dernière disposition qui n'est point de moindre importance ; c'est celle-ci :

« Le fait de recevoir des secours fait encourir la perte temporaire du droit de voter. »

Il est à présumer que plusieurs de ces prescriptions, bien que figurant dans les règlements, ne sont pas toujours rigoureusement mises à exécution.

Telles sont, en substance, les idées fondamentales du système allemand.

*
* *

Ce qui caractérise ce mode d'assistance, c'est, d'une part, l'institution du curateur du pauvre, le rouage fondamental de cette machine administrative; c'est, d'autre part, la division infinie du travail et son sectionnement illimité, sans cependant nuire à l'unité d'action.

L'idée n'est certes pas neuve; il faut avouer que le principe est au contraire des plus anciens.

En établissant ces divisions, Daniel von der Heydt, qui est le fondateur du système, a dit souvent que Moïse lui avait servi d'exemple. En effet, on voit dans la Bible que Moïse avait préposé des surveillants pour chaque dizaine et chaque centaine d'hommes.

Le docteur Emil Muensterberg, juge à Berlin, auteur d'un ouvrage très remarquable sur la législation de l'assistance en Allemagne, pense que le système d'Elberfeld n'a fait que remettre en honneur et revivifier les principes rationnels anciens. Cette manière de procéder, dit-il, remonte aux temps apostoliques où les diacres et les diaconesses étaient les auxiliaires des évêques.

Ces principes commencèrent à être négligés dès le IIIe siècle, époque à laquelle une conception particulière de l'aumône la fit considérer comme un acte expiatoire, et amena les esprits à une idée fausse du sens de l'assistance des pauvres.

Sans aller chercher si loin, ne voyons-nous pas aussi des œuvres de charité privée, des associations de secours et de patronage, par exemple, procéder à peu près de la même façon?

Le réformateur d'Elberfeld n'a donc rien innové. Ce qu'il y a de particulier dans le système allemand, ce n'est pas tant l'idée elle-même que la façon stricte et rigoureuse, on pourrait presque dire militaire, avec laquelle elle est appliquée dans un pays avant tout militaire.

Ce mode d'assistance prête à une série de réflexions et de considérations auxquelles je ne saurais me livrer. C'est au philosophe, au sociologiste, à l'économiste qu'il appartient de disserter sur ce sujet.

L'Allemand se déclare satisfait de sa manière de faire, il la proclame supérieure à toutes les autres et préférable notamment à celle adoptée en France.

En se plaçant au point de vue de l'économie, il est un fait, c'est que les dépenses sont moindres proportionnellement en Allemagne qu'en France. Il ne faut pas oublier cependant qu'en Allemagne l'assurance est obligatoire, ce qui diminue singulièrement les charges de l'assistance.

Le calcul des économies réalisées par la ville d'Elberfeld, grâce à l'application de son nouveau système, a été cité maintes fois, et, il est intéressant de le rappeler.

En 1852, les dépenses étaient de 178,000 marcs environ.

En 1823, on applique la nouvelle méthode et dès cette première année, le chiffre des débours (frais) tombe à 90,000 marcs; cette économie énorme avait eu pour cause unique l'institution des curateurs des pauvres.

Avec l'ancienne manière de faire, les frais d'assistance représentaient un impôt de 3 m. 55 par tête d'habitant; avec la nouvelle elle ne représente plus qu'un impôt de 1 m. 70.

On a compté qu'avec l'ancien système pendant une période de trente ans (de 1854 à 1884), l'assistance aurait coûté à la ville environ huit millions de marcs, tandis qu'en réalité elle n'a coûté que quatre millions, soit une économie de cinquante pour cent.

Mais l'économie ne doit pas être faite aux dépens des pauvres, et le système ne vaudrait rien s'il n'était conçu qu'à ce point de vue. Les réformateurs d'Elberfeld ne se sont point proposé uniquement d'atteindre ce but, et n'ont point négligé le côté moralisateur et social de l'œuvre.

Le curateur applique à chaque individu le mode d'assis-

tance qui lui convient. Ainsi, par exemple, s'il a affaire à un oisif ou à un intempérant, il veillera à ce que les secours qu'il lui accorde ne puissent en aucune façon favoriser son oisiveté ou son intempérance; à celui-ci, il n'accordera que du pain; à celui là, il ne procurera que du travail, rien que du travail. Puis prenant en main la tutelle de l'enfant, il l'envoie en apprentissage et fait en sorte qu'il n'ait point constamment sous les yeux les mauvais exemples d'un père oisif et débauché. Ainsi, il relève le niveau moral de l'individu et de la famille; et comme la force d'une nation dépend autant de la valeur morale de ses sujets que de la supériorité de ses armes, il s'ensuit que le curateur travaille plus peut-être qu'on ne pourrait le supposer à la prospérité et à la grandeur de son pays.

On ne saurait contester que cette manière de faire donne satisfaction à la fois à la raison et au sentiment. A la raison, parce qu'elle tient compte des besoins réels seulement, sans alimenter la paresse; au sentiment, par le mode de distribution des secours. Le curateur, en visitant l'indigent, lui porte, avec l'assistance matérielle, la bonne parole qui console, encourage et relève; et, compatissant à ses maux, il ne le laisse point isolé, abandonné, sans amis.

Quelque excellent que paraisse ce mode d'assistance, quelque merveilleux que soient les résultats qu'il donne en Allemagne, est-ce à dire qu'appliqué en France, il arriverait au même but?

Il est difficile de répondre à cette question; la solution même paraît bien douteuse.

Comme l'a dit un de nos économistes, Maurice Bloch, « il est un fait de toute évidence : le meilleur instrument ne vaut que par la main qui le conduit; la meilleure institution n'obtient toute sa valeur que par la manière dont elle est dirigée. »

Le système allemand est surtout efficace dans ses ré-

sultats parce qu'il est appliqué d'une façon rigoureuse, car s'il en était autrement, ce serait le désordre. On peut se demander si en France, avec notre esprit de condescendance et notre générosité excessive, il serait susceptible d'être mis en vigueur sans donner naissance à des abus.

Néanmoins, ce qui se passe en Allemagne semblerait indiquer qu'il serait peut-être bon pour nous d'examiner de plus près les besoins réels de ceux qui sollicitent l'assistance et de mettre, dans certains cas, un peu plus de discernement dans notre manière de faire la charité.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Lorsque l'Académie vous nommait, en 1890, son associé résidant, elle voulait, sans doute, vous donner un témoignage de haute estime et de réelle sympathie, mais votre studieuse jeunesse avait déjà porté des fruits, et vous avait assuré des titres d'un ordre plus élevé au choix de cette compagnie.

Pendant les quatre années de votre internat dans les divers hôpitaux de Paris, vous étiez devenu non seulement l'élève, mais le collaborateur de vos maîtres : du docteur Huchard pour son traité *des Maladies du cœur;* du docteur Ollivier pour son ouvrage sur la *Clinique médicale des maladies de l'enfance.* A la même époque, la Société médico-psychologique de Paris décernait le prix Aubanel à votre mémoire sur les délires multiples.

Lorsqu'en 1886 vous couronniez vos études médicales par une thèse savante, les maîtres du corps enseignant fondaient sur vous de hautes espérances. Votre place était marquée dans l'enseignement, aussi, à peine de re-

tour à Besançon, notre école de médecine vous comptait au nombre de ses savants professeurs. Depuis, vous avez pris part à tous les grands congrès médicaux et scientifiques qui se sont tenus à Berlin, à Rome, à Besançon; partout vos communications ont été accueillies avec faveur.

Cependant, Monsieur, votre esprit généralisateur ne voulait point s'enfermer dans le cercle, si vaste pourtant, des études médicales. Lors de votre voyage en Allemagne, vous avez abordé l'examen de l'une des plus délicates questions de l'économie politique, celle de l'assistance publique.

C'est de cette excursion dans un domaine qui ne semblait pas le vôtre que l'Académie vient d'avoir aujourd'hui tout le profit.

En étudiant l'assistance publique en Allemagne, vous y avez rencontré des institutions qui paraissent pouvoir nous être présentées comme des modèles.

La base du système d'Elberfeld, c'est la visite personnelle de l'indigent par le curateur du pauvre : la connaissance des besoins, des aptitudes, de la moralité de l'assisté peut seule, en effet, assurer un emploi judicieux et vraiment utile des secours qui lui sont accordés.

Ce principe admis, il exige du curateur un grand dévouement, et nous pouvons admirer sans réserve les sentiments qui ont su inspirer et maintenir en Allemagne le système dont vous nous avez exposé l'organisation et le fonctionnement.

Mais ce système puise sa vitalité dans une application rigoureuse du principe d'autorité, et s'impose, par voie de contrainte légale, et aux curateurs et aux indigents; vous vous êtes demandé s'il serait conciliable avec les principes de liberté personnelle et de famille dont s'inspirent en France la législation et les mœurs. La question est très délicate. Cependant les personnes qui s'occupent habituellement de l'assistance des pauvres reconnaissent

volontiers que l'absence de toute autorité légale, dans l'exercice de la charité, présente aussi des inconvénients.

Votre travail, dont l'Académie a entendu la lecture avec un vif intérêt, offre donc des indications dignes de fixer l'attention de tous ceux qu'intéresse aujourd'hui l'étude des questions sociales.

MONSIEUR,

Plusieurs savantes brochures, tombées entre mes mains profanes, me font voir que vous êtes un collaborateur assidu de la *Revue médicale de Franche-Comté;* nous espérons qu'il en sera de même pour l'Académie, et que vous lui consacrerez, à l'avenir, quelques heures de vos studieux loisirs.

LE GRAND CONDÉ

ET

LOUIS XIV

Par M. H. LOMBART

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 9 juillet 1896)

M. le duc d'Aumale n'oublie pas les liens de l'honorariat qui le rattachent à l'Académie de Besançon ; il nous a gracieusement offert son *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles*. Le septième et dernier volume nous est récemment parvenu. Il comprend la période de 1658 à la mort du grand Condé, et doit avoir pour nous un intérêt particulier en raison de la conquête et de l'occupation définitive de la Franche-Comté, 1668-1674.

En écrivant la vie du grand Condé, M. le duc d'Aumale a payé la dette mise par Bossuet à la charge de l'histoire, « qui doit, dit-il, ce récit aux siècles futurs (1). »

Aussi bien personne n'y pouvait mieux satisfaire que le maître actuel de Chantilly. Vivant au milieu des souvenirs de son héros, puisant à pleines mains dans le trésor de ses archives, il le fait revivre tout entier pour la postérité.

S'il s'agit de récits de batailles ou de manœuvres de

---

(1) *Oraison funèbre de Condé.*

corps d'armée, la plume de l'écrivain est inspirée par la pensée de l'homme de guerre. Versé dans l'étude des problèmes compliqués de la stratégie, il sera aussi le meilleur juge des hauts faits du grand capitaine dont « le courage croissait avec le péril et les lumières avec son ardeur (1). »

S'il s'agit de mettre sous nos yeux le tableau de cette grande société française du XVIIe siècle, et d'apprécier tous ces personnages divers, dont les silhouettes se détacheront sur le fond de la toile, nous admirerons, chez l'auteur, et la lumineuse clarté du pinceau, et la sûreté de touche des portraits.

Par l'abondance des notices biographiques et celle des documents rejetés à la fin du volume, M. le duc d'Aumale a voulu donner à ses lecteurs tous les éléments d'un contrôle plein d'intérêt, il leur a généreusement livré la clef de ses trésors.

Dans les derniers chapitres de son sixième volume, M. le duc d'Aumale a laissé Condé sous le coup d'une condamnation capitale, réfugié dans les Pays-Bas avec son armée et ses partisans, allié des Espagols, placé sous les ordres de l'archiduc don Juan d'Autriche, et menant contre Turenne la campagne de 1657. Dans le cours de cette campagne, Monsieur le Prince s'illustra par un brillant fait d'armes. Turenne venait d'investir Cambrai, l'occasion lui semblait favorable, il se croyait assuré du succès ; rien d'ailleurs ne pouvait atteindre plus directement le gouvernement des Pays-Bas que la perte de Cambrai.

Le grand Condé tenta un de ces coups hardis dont il avait comme le génie. Par une nuit obscure, au travers des marais, guidé par un abbé, fervent disciple de saint Hubert et connaissant parfaitement le pays, il franchit, au risque de sa vie, avec quatre brigades de cavalerie, les lignes françaises et dégagea Cambrai.

---

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Condé.*

« Le secours de Cambrai, entrepris avec audace, dans « les circonstances les moins favorables, exécuté avec pré- « cision et un succès complet, déconcerta les plans de Tu- « renne rejeté en Picardie.... Tout le pays wallon tressaillit « de joie, retentit d'acclamations en l'honneur de Condé. »

Malgré ce succès, les généraux espagnols laissent traîner la guerre en longueur, rien ne peut secouer leur torpeur. Condé et ses lieutenants sont réduits à d'obscures entreprises, coups de main périlleux souvent, mais sans gloire. « L'agonie militaire du Prince commence, dit l'auteur ; à l'an prochain le coup de grâce (1). »

Avec le septième volume nous sommes en 1658. Turenne assiège Dunkerque. Son armée, bien commandée, est largement munie de tout par les soins de Mazarin.

Du côté des Espagnols, Condé s'effraie de l'état déplorable de ses troupes. Il fait entendre les conseils de la prudence, mais l'archiduc ne saurait les écouter. Le maréchal d'Hocquincourt vient de livrer Hesdin aux Espagnols ; ce succès enivre les alliés, une action générale va s'engager. Ce sera la bataille des Dunes.

Les troupes de Condé formaient la gauche, elles furent les dernières aux prises. Hommes et chevaux se trouvaient entassés sur un sol mouvant, dans un labyrinthe de canaux, un fouillis de marécages; et cet amas de redoutes naturelles que les dunes offrent à l'infanterie. Aussi, en rejoignant ses troupes, rencontrant le duc de Glowcester : « Vous n'avez jamais vu livrer de bataille, lui cria-t-il ; « avant deux heures vous saurez comment on en perd « une. »

Le duc d'Aumale nous dit comment cette bataille a été engagée, menée et perdue ! Au milieu du désordre, Condé se souvint de son coup de main heureux sur Cambrai. Il voulut ne pas laisser aux autres le temps de se reformer,

(1) Vol. VI, p. 457-459.

charger à fond et pousser jusqu'à Dunkerque. Sa tentative échoua contre la résistance des mousquetaires et des gardes-françaises. Il fut sur le point d'être cerné et ne dut son salut qu'à l'audace d'une course folle exécutée entre les escadrons ennemis.

Enlevant sa monture il lui fait franchir d'un bond prodigieux un large fossé. Le cheval, brisé par l'effort, tombe expirant sur l'autre bord, entraînant son cavalier. Le danger est imminent, le Prince se hisse péniblement sur une autre monture, rase ventre à terre deux escadrons français venus pour lui couper la retraite. Il était hors d'atteinte avant qu'on eût songé à le poursuivre ; mais il faut laisser la parole à l'auteur. « Ce n'est pas Condé qui a perdu la « bataille des Dunes, mais c'est Turenne qui l'a gagnée. « Nous avons déjà essayé de mettre en relief certains traits « de ce robuste génie. Ici encore ils vont reparaître plus « nettement accentués : la précision du calcul, la sûreté du « jugement, le don d'apprécier le temps aussi exactement « que la distance, la faculté plus rare encore de ne laisser « échapper aucun indice de la résolution que le cerveau « enfante. Au moment voulu, son plan sort tout machiné, « inconnu de tous.... l'événement ne le surprend pas, il ne « devance pas l'heure, commençant à point nommé, au « lieu, à l'instant qu'il a choisis ; et alors la vigueur de « l'exécution révélera la netteté de la pensée, la supério- « rité du caractère (1). »

La bataille des Dunes marque la fin de la guerre. L'honneur défend à Condé d'abandonner ses alliés, mais une suspension d'armes, préliminaire du traité des Pyrénées, lui permet de reprendre les négociations entamées par sa sœur et par ses amis pour amener sa réconciliation avec Louis XIV.

Ces négociations étaient ouvertes avec Mazarin depuis

(1) Vol. VII, p. 14.

plusieurs années. Le ministre refusait de considérer Monsieur le Prince comme pouvant figurer au traité de paix en qualité de partie contractante, traitant d'égal à égal avec son souverain légitime. C'était une première difficulté, il en existait d'autres relatives au rétablissement de Monsieur le Prince dans ses charges et dans ses biens. On ne lui rendrait pas le gouvernement de la Guyenne, on voulait même lui reprendre Chantilly, comme donation royale révocable pour cause d'ingratitude.

Le roi d'Espagne soutenait chaudement les intérêts de son allié, il lui offrait même une principauté indépendante, une sorte d'État-tampon. Condé ne croyait pas ce projet susceptible d'être accepté par le roi très chrétien. Il se contenterait du gouvernement de Bourgogne et du comté en toute souveraineté, pourvu que ses amis fussent rétablis en France en même état qu'ils étaient avant la guerre, pourvu encore qu'il lui fût permis d'envoyer son fils en France jouir de ses biens et qu'on lui donnât la charge de grand maître.... à titre de survivance. « Sans quoi, dit-il, « je ne veux me relâcher de rien, ni écouter aucune propo- « sition à mon sujet. »

Ce fut une lutte longue et délicate entre Mazarin et don Luis de Haro. Le duc d'Aumale nous fait assister au travail difficile de ces négociations. Elles se prolongèrent jusqu'au dernier jour des entrevues de l'île du Faisan. Enfin le traité des Pyrénées (7 novembre 1659) vint assurer au Prince, moyennant son acceptation, le licenciement de ses troupes et la remise de ses places, le rétablissement dans la libre possession de ses biens, honneurs et privilèges de premier prince du sang, avec le gouvernement de Bourgogne, les châteaux de Dijon et de Saint-Jean-de-Losne, et, pour Monsieur le duc, la survivance de la charge de grand maître de France.

Il ne fut rien dit de Chantilly, qui resta aux Condé sans contestation ni réserve.

Condé n'avait pas voulu empêcher la conclusion de la paix en maintenant sa qualité de partie contractante au traité.... « Je me retirerais plutôt dans un désert que de « causer au Roi (d'Espagne) le moindre dommage du « monde.... » écrivit-il à Lerret, son fondé de pouvoirs.

La déclaration de soumission de Monsieur le Prince fut d'ailleurs formulée dans le traité des Pyrénées en termes qui sauvegardaient sa dignité.

Condé, rentré en France, y occupa sans doute la place qui lui était assurée dans les cérémonies officielles, comme premier prince du sang ; néanmoins il resta, même après la mort de Mazarin, éloigné du secret des affaires. Il reçut le cordon bleu, mais son gouvernement de Bourgogne fut, à vrai dire, sa seule fonction officielle.

A la cour, Monsieur le Prince retrouvait d'anciennes amies et de nouvelles relations. Le duc d'Aumale donne ici quelques portraits délicatement touchés de femmes alors célèbres par leur beauté ou leur influence, qui furent les amies de Condé, Mme de la Fayette, Mme de la Suze, Mme de Chatillon, devenue duchesse de Mecklembourg, la princesse Palatine, Anne de Gonzague.

Pendant cette longue période de tranquillité et de vie de famille, la véritable reine de Chantilly fut la Palatine. Elle présidait aux réceptions, aux fêtes, aux grandes chasses menées avec cet équipage resté fameux dans les fastes de la vénerie française.

Mme la princesse de Condé ne paraissait à Chantilly qu'à de longs intervalles.

Monsieur le Prince aimait le théâtre. Ses relations avec Molière eurent un caractère presque intime. Comme la représentation de *Tartufe* avait été interdite, il voulut entendre la pièce et la fit jouer au Raincy, chez la princesse Palatine. Enchanté de l'œuvre, il usera plus tard de son influence pour faire lever l'interdiction.

La critique des faux dévots n'était pas pour lui déplaire !

Il faudrait pouvoir s'arrêter, avec l'historien des Condé, sur le tableau de cette existence princière de Chantilly ; assister à ces fêtes où se pressait tout ce que la cour et la ville comptaient alors de personnages illustres ; suivre sous les ombrages des avenues Racine, Molière, La Fontaine, s'y promenant avec Bossuet.

A la même époque l'attention fut appelée sur la maison de Condé par l'affaire de la succession de Pologne. La reine Marie de Gonzague, sœur de la Palatine, n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec son beau-frère, Jean Casimir, jésuite et cardinal ayant jeté la robe et le chapeau pour épouser sa belle-sœur. La guerre extérieure, la guerre civile, déchiraient le royaume de Pologne. Marie de Gonzague avait conçu le projet de faire passer la couronne, soit sur la tête de Monsieur le Prince, soit plus tard, sur celle du duc d'Anguien. Les négociations plusieurs fois suspendues, toujours reprises avec les mêmes illusions, n'aboutirent d'abord qu'au mariage du jeune duc avec la princesse Anne de Bavière, fille de la Palatine, que sa tante avait adoptée pour faciliter la transmission de sa couronne ; tout échoua ! L'élection d'un Condé (le père ou le fils) paraissait assurée, lorsque la reine mourut subitement, épuisée par les soucis, les veilles, la fatigue d'esprit et de corps.

Louis XIV, favorable d'abord à la candidature du duc d'Anguien, avait promis secours et appui à Jean-Casimir, mais bientôt, changeant d'avis, il refusa son concours, et soutint la candidature du duc de Neubourg. Jean-Casimir, trompé dans ses espérances, déposa une couronne trop lourde pour ses épaules, et rentra dans l'Église, revenant à son premier état. Pourvu en France de très riches abbayes, il s'y fixa jusqu'à sa mort, arrivée en 1672.

Tandis qu'il s'occupait activement des affaires de Pologne, Condé, attendant toujours de la confiance du Roi le commandement d'une armée, s'appliquait à l'administra-

tion de son gouvernement de Bourgogne. Non content de suivre, avec le plus grand soin, auprès des ministres, les affaires de la province et d'envoyer à Dijon des instructions détaillées, il y venait régulièrement présider les États. Il sut calmer l'irritation causée par l'avidité et les rigueurs des intendants. L'apaisement des esprits facilita la rentrée des impôts ; Louis XIV en sut gré à son cousin, et cette bonne impression ne fut pas étrangère au retour complet de ses bonnes grâces, dont il allait lui donner un éclatant témoignage.

La mort de Philippe IV, survenue au mois de mars 1665, devait motiver de la part de Louis XIV des revendications territoriales au nom de sa femme. La guerre de dévolution allait commencer, et quoique la Franche-Comté ne fût pas au nombre des provinces réclamées, elle avait joué un rôle trop important dans les différentes guerres contre l'Espagne et la France pour que sa neutralité ne fût pas l'objet de toute l'attention du Roi.

L'ambition de Louis XIV causait de grands soucis aux Comtois. Le Parlement, sentant qu'il ne pouvait, avec ses propres ressources, assurer la neutralité de la province, négociait avec les cantons suisses pour obtenir leur concours. Watteville, abbé de Baume, nommé par Philippe IV haut doyen du Chapitre de Besançon et maitre des requêtes au Parlement de Dole, était l'agent de ces négociations. Muni d'un pouvoir du vice-roi, il se rendit à Soleure, où se trouvait un représentant de la France, Mouslier, qui poursuivait de son côté la neutralité de ces mêmes cantons. Sentant l'influence de Watteville détacher les Suisses des intérêts de la France, Mouslier se mit directement en rapport avec le Parlement de Dole, lui proposant de conclure, avec la France, un traité de neutralité des deux Bourgognes. La question changeait ainsi de terrain et pouvait être traitée entre Dole et Dijon.

La campagne de Flandre venait de s'ouvrir, Lille était

assiégée. M. le duc d'Anguien, qui accompagnait le Roi, tomba gravement malade à Douai. Monsieur le prince, appelé en toute hâte, vint s'installer au chevet de son fils. Bientôt il le ramena convalescent à Chantilly. C'est alors qu'il reçut, le 20 septembre 1667, sa nomination de généralissime de l'armée d'Allemagne. Il était rentré complètement en grâce !

Au mois de novembre de la même année, Monsieur le Prince est à Dijon. Il connaît les desseins de Louis XIV.

Le moment était venu de préparer l'occupation de la Franche-Comté. Le plan de campagne est arrêté, les troupes, les approvisionnements sont réunis discrètement sous divers prétextes, les garnisons renforcées à Saint-Jean-de-Losne, Chalon, Dijon.... Les rapports de Monsieur le Prince ne laissent rien dans l'ombre. Son action diplomatique se poursuit parallèlement aux préparatifs militaires, elle n'a qu'un but, jeter le trouble dans l'opinion publique et dans l'esprit du Parlement de Dole, endormir leur vigilance.

Une créature de Condé, Éléonore Bouton, prieur d'Arbois, travaille le Parlement et fait miroiter à ses yeux un traité assurant la neutralité des deux Bourgognes. Des députés comtois, le comte de Laubespin et Jobelot, se rendent à Dijon. Sur leur demande même, une personne de confiance sera envoyée par Monsieur le Prince à Soleure pour y ruiner l'influence de Watteville. Ce sera Chamilly ! En traversant la province, celui-ci put se renseigner sur l'état des places fortes, leurs garnisons, leurs moyens de défense. Il revient à Dijon. Alors les députés du Parlement voient contester la régularité de leurs pouvoirs. L'heure marquée par le Roi avait sonné. Chamilly, le négociateur de la veille, entre en Franche-Comté avec une armée le 2 février 1668. Négligeant Dole et Gray, laissant la forêt de Chaux sur sa droite, il saisit le pont de Rochefort sur le Doubs et celui de Pesmes sur l'Ognon, tenant ainsi la route

de Besançon et couvrant celle de Salins. Le 3, Luxembourg marche sur Salins, et Chamilly, précédant Monsieur le Prince, occupe, le 6 au soir, les plateaux qui dominent la boucle du Doubs et la ville de Besançon.

La province était surprise. Abandonnée par l'Espagne, dépourvue de troupes pour résister soit en rase campagne, soit derrière les murs de ses forteresses, elle devait forcément succomber. Besançon capitula sans coup férir, un mois de résistance valut à Dole l'honneur d'une attaque en règle, mais à peine la tranchée ouverte, les assiégés battirent la chamade. Gray n'eut pas meilleure fortune. Le Roi en personne assistait à l'investissement. Le marquis d'Yenne, lieutenant général du Roi d'Espagne, d'accord avec Watteville.... fit ouvrir les portes. Louis XIV y entra le 19 juin. La Franche-Comté était conquise.

Le duc d'Aumale a raconté les faits ; voici comment il les apprécie : « Aucun fait d'armes à signaler dans cette « rapide campagne.

« Ce qu'il faut admirer, c'est le secret, la perfection de « la préparation, la précision extrême du calcul, la témé- « rité de l'entreprise en plein hiver, la rigueur même de « la saison étant une condition de succès : un détail omis, « et tout s'écroulait. » Pour nous, ce qu'il importe d'établir, c'est le caractère de cette conquête. La Franche-Comté vaincue n'accepta pas sans protestations la situation qu'elle devait subir. Les populations, profondément attachées à la maison d'Espagne et au gouvernement paternel d'un vice-roi, ne pouvaient se rendre compte exactement des conditions de la lutte. Elles attribuèrent à la trahison, à des défections intéressées, ce qui était, en grande partie du moins, la conséquence forcée des circonstances : d'un côté, une province faible et dépourvue ; de l'autre, toutes les forces de la monarchie française, une armée sous les ordres de Condé et de Luxembourg marchant sous les yeux de Louis XIV !

Parmi les relations publiées dans les années qui suivirent la conquête, alors que la paix d'Aix-la-Chapelle avait rendu la Franche-Comté à l'Espagne, il y en a une intitulée : *Discours et relations véritables sur le succès des armées de la France dans la Comté de Bourgogne*, qu'on attribue à Augustin Nicolas, maître des requêtes au Parlement de Dole, diplomate, jurisconsulte et économiste, dont les écrits eurent un certain retentissement : « Mon « dessein, dit l'auteur, n'est autre que de justifier ma pa- « trie des faux bruits qu'on a répandus sur ce sujet, au « préjudice de son honneur. »

Il est d'accord avec l'historien des Condé, en ce qui touche aux manœuvres diplomatiques employées pour surprendre la vigilance du Parlement de Dole. Ce n'est pas sur cette compagnie, mais sur le gouvernement espagnol, que doit retomber la responsabilité de la défaite. « Si des « gens de robe sont excusables de n'avoir pas été, dans ces « rencontres, ni assez soldats pour soutenir des assauts et « des sièges royaux, ni assez adroits pour discerner dans « le cœur du Prince un traité d'un amusement, le gouver- « nement du pays qui était alors est digne de compas- « sion.... pour n'avoir pas eu des forces pour tenir la cam- « pagne ou pour soutenir un effort aussi grand que celui « d'un roi de France en personne (1).... »

Au milieu des calamités et des misères, conséquences forcées d'une si rapide conquête, les divisions intestines, les méfiances venaient ajouter leurs dangers et leurs amertumes. Un certain nombre de gentilshommes, soupçonnés d'avoir favorisé l'entreprise de Louis XIV sur la Comté, eurent à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens.

Lorsque nous arriverons en 1674, M. le duc d'Aumale ne consacrera que quelques lignes à la seconde et définitive conquête de la Franche-Comté. Elle fut, il est vrai, accom-

(1) *Discours et relations véritables*, p. 49.

plie loin de Condé, alors occupé dans le Brabant hollandais, mais elle exigea d'autres efforts que la première. Les Comtois eurent au moins l'honneur sauf. Gray, on le sait, supporta trois jours de bombardement et subit un assaut avant de capituler. Quant à Besançon, après un siège en règle, ses défenseurs, réfugiés dans la citadelle, opposèrent, sous les ordres du prince de Vaudemont, une résistance désespérée et héroïque aux efforts de Louis XIV. Dole résista onze jours, du 28 mai au 7 juin. Dans le bailliage d'aval comme dans le bailliage d'amont s'organisa une guerre de partisans. La prise et le pillage de Faucogney furent le dernier épisode de cette campagne, dont l'histoire n'est plus à faire, mais qui laissa au patriotisme comtois la satisfaction du devoir généreusement accompli. La conquête de la Franche-Comté nous a éloignés de Condé. Dans les années qui suivirent cette paix d'Aix-la-Chapelle, signée à contre-cœur par Louis XIV, Monsieur le Prince vécut à Chantilly. Il y a là des chapitres très intéressants mais dont l'analyse nous entrainerait trop loin. Ils se terminent par la visite de Louis XIV à Chantilly, visite royale qui était comme un témoignage public de l'oubli du passé.

Le roi avait conçu le projet de s'assurer la conquête des Pays-Bas espagnols en abaissant d'abord les Hollandais. Il dressait le plan de cette campagne et, gardant le souvenir des soins apportés par Condé à la préparation de son entrée victorieuse en Franche-Comté, il voulut avoir l'avis de Monsieur le Prince. Celui-ci, dans un long mémoire, fit ressortir les difficultés et les dangers de l'entreprise, mais rien ne pouvait modifier les desseins du Roi.

Le 12 mai, une armée de cent vingt mille hommes se mettait en marche. Condé avait sous ses ordres l'aile gauche de l'armée, il commandait à l'avant-garde du roi, distinction qui le plaçait au-dessus des autres maréchaux de France. Dans le récit de cette campagne, les belles ma-

nœuvres de l'armée française sont indiquées avec une précision et une clarté qui révèlent bien l'homme de guerre, s'arrêtant avec complaisance sur un tableau dont il embrasse à la fois tout l'ensemble et tout le détail.

C'est alors que Condé exécute ce fameux passage du Rhin qui, ramenant l'armée française de la rive droite du fleuve sur la rive gauche, au confluent du Rhin et du Vaal, l'établit tout entière dans la Bétuwe, riche province hollandaise, que les deux grands fleuves entourent en l'isolant sous la protection de leurs eaux.

Cette manœuvre hardie, restée à jamais célèbre, en faisant tourner à l'armée les défenses d'Yssel, derrière lesquelles Guillaume d'Orange attendait l'attaque des Français, mettait ce prince dans la nécessité d'abandonner ces lignes. Bientôt Turenne s'emparait de la ville d'Arnheim, le roi passait l'Yssel à Deventer et, le 30 juin, entrait à Utrecht, d'où Guillaume venait de sortir.

« Ce qu'il faut admirer dans le passage du Rhin, dit le « duc d'Aumale, c'est la sûreté du coup d'œil qui trouve « le défaut de la cuirasse, c'est la rapidité et la perfection « de l'exécution, c'est tout l'ensemble. »

Le succès de cette belle manœuvre venait ajouter un nouveau lustre à la gloire de Condé. Il ne devait pas jouir de sa victoire. Une grande douleur l'attendait sur cette rive gauche si glorieusement conquise. Son neveu, le duc de Longueville, tombait frappé à mort. Monsieur le Prince, accouru pour le sauver ou reprendre son corps, était blessé d'un coup de pistolet qui lui brisait le poignet gauche. Il dut quitter le théâtre de la guerre ; l'occasion de s'emparer du port d'Amsterdam fut manquée, et le résultat de la campagne compromis.

Le duc d'Aumale suit Turenne en Westphalie et dans ses opérations à la tête de l'armée du Rhin. Condé, à peu près guéri de sa blessure, revient sur la Moselle, la campagne n'a pas de résultat définitif. Elle finit mal pour nous.

Montecuccioli a pu s'emparer de Bonn et ramener à la coalition les électeurs entrés naguère dans notre alliance.

Une campagne d'hiver s'ouvre en 1674, par la conquête de la Franche-Comté. Condé est dans le Brabant hollandais ; il réorganise son armée, fait face à un ennemi supérieur en nombre, conjure les périls par la netteté de ses desseins, la promptitude et la fermeté de leur exécution. Maëstricht, cette clef de la Meuse, est conservé. Monsieur le Prince va réunir son armée dans le camp retranché du Piéton. Ce camp est installé sur un plateau, formant un promontoire, que contourne, en le protégeant, la petite rivière du Piéton qui, coulant au sud, va se jeter dans la Sambre, à quelque distance de Charleroy. Une autre vallée, celle de la Samme, s'ouvre parallèlement à celle du Piéton. C'est au passage de cette vallée que Condé attendra l'ennemi. La petite ville de Seneff, qui donnera son nom à la bataille, est munie d'un pont que devront franchir les coalisés. Quand ils seront bien engagés sur le chemin de Mons et sur la rive gauche de la Samme, Monsieur le Prince se jettera, avec Rochefort et le gros de sa cavalerie, sur l'arrière-garde commandée par le prince de Vaudemont, le défenseur de la citadelle de Besançon. L'élan donné par Condé est irrésistible, tout plie devant lui, les gros escadrons des confédérés sont renversés les uns sur les autres, le succès est éclatant; les Espagnols, plus de huit mille hommes, toute l'arrière-garde des ennemis, sont en pleine déroute, abandonnant une grande partie de leurs équipages. C'est la victoire de Seneff! le combat va continuer sur les coteaux qui forment la vallée de la Samme. Il y aura des actes héroïques, beaucoup de sang versé de part et d'autre, mais point de résultat décisif. Le prince d'Orange a disputé le terrain pied à pied. La nuit met fin au combat. A la faveur des ténèbres, l'armée des coalisés se défile et va chercher sous les murs de Mons des ressources et un gîte.

Monsieur le Prince rentre dans son camp du Piéton. « Depuis vingt-quatre heures il n'avait quitté la selle que « pour prendre quelques instants de repos dans un buis- « son. Monté à cheval au petit jour, sans bottes ni éperons, « en bas de soie et en souliers, quand chaque mouvement « lui rappelait des douleurs, il avait franchi de grands es- « paces au galop, chargé de tous côtés, roulé trois fois « sous son cheval tué. »

Aussi, lorsque, la campagne terminée, il vint à Saint-Germain saluer le roi, comme il gravissait péniblement l'escalier, Sa Majesté, au haut du degré, lui dit : « Quand « on est aussi chargé de lauriers, on ne peut pas marcher « vite. »

Je ne saurais suivre l'auteur dans la discussion de cette campagne de 1674. Cependant il faut nous arrêter un instant pour voir Turenne et son armée du Rhin aux prises avec Montecuccioli.

Au mois de septembre les Impériaux, pleins de confiance, s'étendaient en Alsace, leurs quartiers d'hiver échelonnés de Benfeld à Altkirch. La Cour de Berlin installée à Colmar s'essayait à prendre possession de la province. Turenne, qui se trouvait dans la basse Alsace, se décide tout à coup à traverser les Vosges et à revenir surprendre les ennemis par la trouée de Belfort en suivant le versant occidental des montagnes. Il opère cette manœuvre au milieu d'un hiver rigoureux, dans des chemins souvent impraticables. Vainqueur par son énergie de tous les obstacles que lui oppose la nature, il l'est bientôt des Impériaux, les repousse sur Colmar, les bat à Turkheim, et les force à repasser le Rhin. « C'est une des plus belles opé- « rations stratégiques dont l'histoire ait conservé la trace. »

L'année suivante (1675), Condé et Turenne allaient reprendre leurs commandements respectifs. Condé accompagnait Louis XIV aux Pays-Bas. Après l'occupation de plusieurs places fortes, Sa Majesté quitta l'armée. La cam-

pagne fut laborieuse mais sans résultats décisifs. Cependant Turenne avait rejoint à Schlestadt l'armée du Rhin laissée sous les ordres de Vaubrun. Montecuccioli comptait porter la guerre sur la rive gauche et entrer en Alsace. Turenne, en franchissant le fleuve et en transportant ses troupes sur la rive droite, arrêta l'exécution de ces projets. Il suivait pas à pas son adversaire, empêchant la jonction des alliés. Il croyait les tenir, quand le boulet de Salzbach emporta, avec le héros, le secret de sa victoire ! La bataille fut soudainement suspendue des deux côtés.

Les lieutenants de Turenne parviennent ensuite avec de grandes difficultés à franchir le Rhin, à Attenheim, où Vaubrun se fait tuer. Condé reçoit le commandement de l'armée du Rhin. Alors commence une campagne dont le duc d'Aumale raconte les diverses phases avec son habituelle compétence. Condé, après avoir fait lever le siège de Haguenau, force Montecuccioli à repasser le Rhin et sauve ainsi l'Alsace !

« La campagne de 1675 est terminée, campagne surpre-
« nante entre toutes, nous dit le duc d'Aumale, où l'allure
« des trois capitaines, arrivés au bout de leur carrière, les
« plus grands peut-être parmi les modernes qui n'ont pas
« exercé le pouvoir souverain, présente d'étranges con-
« trastes avec les habitudes de toute leur vie ; où l'on voit
« le stratégiste le plus profond du siècle...., d'abord aux
« prises avec le grave Turenne qui, par l'audace de coups
« inattendus, jette le trouble et la confusion dans le jeu de
« son adversaire, puis fait échec et mat par la prudence,
« la justesse de calcul, la sagacité de Condé....

« Montecuccioli s'enferme à Vienne dans la retraite, Tu-
« renne repose à Saint-Denis, et lorsque le dernier soldat
« de l'Empire a quitté l'Alsace et le sol de la France, Condé
« remet au fourreau son épée qui n'en devait plus sortir (1). »

---

(1) Vol. VII, p. 667.

Monsieur le prince avait définitivement renoncé au commandement. De sa retraite il suivait attentivement les opérations des armées.

La guerre continua avec des chances diverses ; néanmoins la France était assez puissante pour imposer aux alliés la paix de Nimègue (1679). Cette paix nous assurait la possession de la Franche-Comté, plusieurs villes de l'Artois, de la Flandre française et du Hainaut, et enfin l'Alsace, qui allait recevoir bientôt son complément nécessaire par la réunion de Strasbourg.

Condé vivait à Chantilly, comme dans un petit État. Chaque année il se rendait à la cour, jouissant de la faveur du Roi. M. le duc d'Anguien ne quittait guère Versailles ou son gouvernement de Bourgogne. La princesse sa femme, plus assidue auprès de son beau-père, faisait les honneurs de Chantilly. Les visites y affluaient, la cour s'y rendait parfois, toute l'Europe y passait, ambassadeurs de Suède, d'Angleterre, envoyés du Danemark, de Brunswick, même ceux du roi de Siam.

Tout ce qu'il y avait d'éminent dans les arts, la littérature ou l'éloquence se donnait rendez-vous dans cette maison hospitalière. Les huguenots y coudoyaient les catholiques.

Le goût du théâtre se soutint chez Monsieur le Prince jusqu'à la fin de sa vie. Il avait à sa solde une véritable troupe, dont la résidence était à Rouen, et qu'il autorisait à faire des tournées en province. Chaque année ces comédiens donnaient quelques représentations à l'hôtel de Condé, à Paris, et passaient trois mois à Chantilly.

Ce fut alors que Condé put consacrer des sommes considérables aux embellissements du château et du parc. Mansart, premier architecte du Roi ; Lenôtre, le dessinateur de jardins, sont sans cesse à Chantilly et peuvent s'y donner carrière.

Le duc d'Aumale se plaît à décrire ces lieux pleins de charme, l'historien ici se double du propriétaire et le lecteur en tire un double profit.

La révocation de l'édit de Nantes attrista les dernières années de Condé. Elle lui fut une occasion de montrer la tolérance de son esprit et la générosité de son cœur. Il fut souvent l'hôte des proscrits et leur bienfaiteur sur le sol étranger.

Cependant, une santé chancelante, les atteintes de plus en plus fréquentes des infirmités d'une vieillesse prématurée, devenaient pour Monsieur le Prince un avertissement qui ramenait son esprit vers la pensée de sa fin prochaine. « L'austérité et la grandeur de la mort de Mme de Longueville avaient touché son cœur ; la fin de la princesse « Palatine, passant subitement de l'intempérance de l'esprit au repentir et à l'humilité, rachetant ses impiétés par « une pénitence de douze années, et terminant par une « mort édifiante sa vie si longtemps agitée, l'avait surtout « frappé d'admiration (1). »

Entouré, comme il l'était alors, de Bossuet, de Malebranche, du P. François Bergier, resté son commensal et devenu son confident, il revint peu à peu au christianisme, pour en accepter la morale et les dogmes.

Il manda à Chantilly un jésuite, l'abbé Dechamp, son ancien condisciple. « Après cinq jours de conférences et de « claustration commune, Condé descendit à sa chapelle et, « en présence de tous ses gens, fit dévotement ses pâques. » Quelques jours plus tard, il renouvela publiquement sa communion à Saint-Sulpice, sa paroisse, confondu parmi les fidèles. Après cet événement, sa vie ne fut point modifiée et son esprit de tolérance ne fut point altéré. « Sa conversion, nous dit son historien, sincère, graduelle, « longuement méditée, accomplie gravement, simplement,

(1) Vol. VII, p. 756-757.

« publiquement, sans calcul humain, fut sans ostentation « et sans mystère [1].... »

Au mois de décembre 1686, Condé languissait à Chantilly; on lui annonce la maladie grave de la duchesse de Bourbon. Il tente un effort suprême pour se rendre auprès de la duchesse; c'était la fille du Roi et de Mme de Montespan. On redoutait la petite vérole. Ici se place cette scène émouvante ou l'on vit Condé, au moment où le Roi voulait entrer dans la chambre de sa fille, se jeter en travers de la porte pour sauver son souverain de la contagion.

La duchesse de Bourbon recouvra la santé, mais le grand Condé était frappé à mort. Elle approche, on ne peut le transporter à Chantilly. Son fils, Monsieur le duc, est retenu à Versailles par une opération douloureuse à subir.... Le P. Bergier voit le danger.... « Monseigneur, il faut songer aux sacrements. — Voilà qui est parler; qu'on fasse venir le P. Dechamp. » Celui-ci ne peut arriver immédiatement, et c'est le P. Bergier qui reçoit les derniers aveux.

Condé conservait toute sa présence d'esprit; il voit arriver son fils le duc d'Anguien et le presse avec effusion dans ses bras. Il peut encore écrire au Roi une longue lettre pour le remercier d'avoir rendu la faveur de ses bonnes grâces au prince de Conti, puis il se recueille dans les dernières prières, et expire le 11 décembre, à sept heures du soir.

C'est par ce tableau si plein d'enseignement et de grandeur que se termine, à proprement parler, l'histoire des princes de Condé.

Après quelques lignes consacrées au fils et au petit-fils du grand Condé, et au duc d'Enghien, « dont la fierté de- « vant la cour martiale s'anime encore du souffle héroïque « qui traversait la vie du fondateur de la race, » le duc d'Aumale termine par cette citation de La Bruyère :

---

(1) Vol. VII, p. 759.

« Il apparaît de temps en temps, sur la surface de la « terre, des hommes rares, qui brillent par leurs vertus et « dont les qualités éminentes jettent un éclat prodigieux. « Semblables à ces étoiles extraordinaires dont on ignore « les causes et dont on sait encore moins ce qu'elles de- « viennent, après avoir disparu, ils n'ont ni aïeux ni des- « cendants. »

L'ABBÉ DÉVOILLE

LITTÉRATEUR

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. l'abbé RIGNY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 9 juillet 1896)

MESSIEURS,

Parmi les écrivains franc-comtois, il en est un dont je voudrais rappeler la vie et les œuvres ; j'ai nommé M. l'abbé Dévoille. Son souvenir a toujours éveillé en moi le sentiment de la reconnaissance.

La reconnaissance, c'est ce même sentiment que j'éprouve dans toute sa vivacité en remerciant l'Académie de l'honneur inespéré qu'elle a daigné me faire en m'ouvrant ses rangs. Cet honneur, je le dois à des amitiés anciennes déjà, mais toujours vivaces et pleines de charmes. Merci donc aussi, Messieurs, à l'amitié.

Faire revivre à vos yeux M. Dévoille, cet esprit aussi humble que distingué, aussi bon que savant, rappeler son originalité aimable, porter un jugement sur ses œuvres, serait travail de maître ; je ne saurais remplir cette tâche, mais vous agréerez, j'espère, une simple esquisse.

M. Dévoille naquit à Saint-Loup-sur-Sémouse, en 1807. Son père était un médecin fort estimé. Auguste était l'aîné de six enfants. D'une constitution frêle et d'une imagination vive, il se passionna de bonne heure pour l'étude, et fit ses classes à Vesoul, à École et à Besançon. Maître à l'âge où plusieurs sont encore écoliers, il débute à vingt-deux ans dans le professorat, et montre dès lors ce que peut une belle intelligence servie par une volonté ferme. Il étudie en même temps le *grec*, l'*allemand*, l'*anglais* et l'*hébreu*, apprenant chaque jour huit mots de ces différentes langues. Ayant persuadé à un de ses amis de suivre son système, il lui écrit : « Je suis enchanté que vous ayez eu le courage de persévérer et d'ajouter votre expérience à la mienne. Tout ceci se rattache pour moi à un nouveau plan d'études que je serais bien aise de voir appliquer quelque part, afin de pouvoir le juger dans son ensemble, mais il ne fait pas bon jouer le rôle de novateur. Ne craignez pas de surcharger votre mémoire, ces études s'entr'aident au lieu de se nuire, souvenez-vous que ce frottement perpétuel de linguistique contre les mots et les idées est une source précieuse de richesses. C'est par là seulement que l'on acquiert la facilité de dire bien et sans peine et que, si l'art de bien dire n'est rien sans l'art de bien penser, l'art de bien penser est peu de chose sans l'art de bien dire. »

Mais bientôt sa santé ne peut résister à la fatigue, et il quitte Vesoul après avoir fait graver en quatre langues, sur le socle de la fontaine du séminaire, cette inscription :

Comme on voit fuir cette onde,
Ainsi passent rapidement
Plaisirs, grandeurs du monde,
Dieu seul, Dieu seul est permanent.

A Saint-Loup, le travail et la piété lui donnent la force de réaction nécessaire contre la tristesse causée par sa maladie. Toute âme est poète, a dit le P. Didon; la joie

ou la douleur la font chanter. La poésie devint une consolation pour le jeune prêtre.

Il composa alors les *Chants de l'exil* et la *Voix de la solitude*, et plus tard les *Échos de ma lyre*.

Dans ses vers, M. Dévoille ne vise pas à l'effet, il dit simplement sa pensée sous une forme élégante et correcte. On n'y trouve point de ces images hardies ou violentes même, qui étonnent et fatiguent l'imagination. On y entend l'écho de sa tristesse et on y constate la douceur de son âme. Il sait pourtant flageller le vice et les idées subversives.

Vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, de citer quelques passages de la *Voix de la solitude*.

En dédiant son premier volume à Mgr Mathieu, il lui dit :

La douleur, tu le sais, enchaîna ma jeune âme,
Et quand j'étais prêt à courir
Dans la noble carrière où ta voix nous enflamme,
Dieu me prit au désert et sa voix m'y réclame
Pour chanter mon hymne et mourir.

Il n'oublie point ses chers condisciples :

Du fond de mon exil, je vous suis dans la lice,
O mes frères, ô mes amis.
Heureux élus que Dieu marqua pour sa milice,
Priez, l'ombre épaissit, veillez, Satan se glisse
Parmi les hommes endormis.

Il chante tour à tour Rome, Jérusalem, les montagnes, les étoiles, la sœur hospitalière,

.... toujours sereine,
Humble servante et pourtant reine
Dans le royaume des douleurs.

Dans une pièce dédiée à M. Weiss, il parle ainsi de la cité comtoise :

C'est Besançon, assise entre ses citadelles,
Tenant la clef des monts sous les serres fidèles
De son aigle, rude aux combats.

C'est Besançon, la vieille amoureuse des armes,
En silence, attendant qu'on pousse un cri d'alarmes,
Pour se hérisser de soldats.

Le jeune poète exhale sa douleur à la mort de sa mère :

C'est là que je t'ai dit adieu, ma pauvre mère,
Un adieu que ton cœur a peut-être entendu,
J'ai pleuré, j'ai maudit la vie et sa chimère,
Et tu ne m'as pas répondu.

A l'ombre d'un buisson de chèvrefeuille, fleur que sa mère aimait, il dit :

Oh ! fais descendre encor de ton mobile arceau
Le doux parfum de notre enfance....
Puis jette sur mon front ton long voile de deuil,
Et quand j'aurai rejoint, au séjour angélique,
Ma bonne mère, ami, couvre notre cercueil
De ta tige mélancolique.

Voici Napoléon :

Ce nom, collé vingt ans au nom de la victoire,
A peine un vieux soldat, débris de son histoire,
Le rappelle pensif, sur sa bêche appuyé ;
Son sépulcre est scellé : blâme âmer, vains éloges,
Chants de haine ou d'amour, complaintes, nécrologes,
Mon Dieu ! depuis vingt ans, il a tout essuyé.
. . . . . .
La pudeur veut qu'on laisse un mort dans l'ossuaire,
Et quand l'Europe entière a filé son suaire,
Que le géant puisse y dormir.

La mort de Mgr Affre, tué en 1848, sur les barricades, lui inspire ces beaux vers :

Il part, veillez, sainte milice,
Martyrs des anciens jours, anges de la cité ;
Le nouveau combattant, pour entrer dans la lice,
N'est ceint que de sa charité.
Son casque, c'est la foi, la parole est son glaive,
Le seul étendard qu'il élève,
C'est la croix, ce signe immortel.
Cieux, soyez attentifs ; terre, écoute et contemple ;
Le spectacle a changé, cette rue est un temple,
Ces barricades un autel.

Terminons ces citations par deux passages où la grâce s'unit à l'harmonie :

Le zéphyr à l'aile invisible
Qui vole, vole un soir d'été,
Ride les eaux, court sous l'ombrage,
Et prête au silence des bois,
Pour leur mystérieux langage,
Un chœur de mille voix.

A l'astre des nuits :

J'aime ce calme heureux où la terre sommeille,
L'eau pure reflétant ta lumière vermeille,
Le rideau vaporeux des lointains horizons,
Où s'effacent les champs, les forêts et les monts,
Ces îles de clarté, nacelles onduleuses
Et ce rets lumineux qui, de ton disque d'or,
Descend comme un tapis sous lequel tout s'endort.

*
* *

A l'appel de Mgr Mathieu, M. Dévoille ne fit plus vibrer les cordes de sa lyre et se rendit au séminaire de Consolation. Le site, la solitude, le bruit des eaux, le cirque de rochers, les ruines d'un antique manoir, tout l'enchante. Sa classe fait bientôt de rapides progrès et remporte les prix dans les concours généraux établis alors entre les séminaires du diocèse.

« Ce professeur (écrit un ancien élève) n'avait dans sa chambre qu'une malle et sur sa table qu'un livre, *la Bible*. Il savait ses auteurs par cœur. Il partait pour la classe avec un *grandissime* cahier renfermant des *mots-racines grecs et latins*. Dans les promenades, il aimait prendre les sentiers les plus ardus. Tout en montant vite, il répondait à toutes nos questions. Un jour, je lui demandai de me faire comprendre ce que signifiait la *Bourse :* tous ces chiffres qui sont à la quatrième page des journaux. En moins d'une demi-heure, tout en marchant, il m'a expliqué ce que je demandais ; je vois encore cette partie du Dessoubre qui fuit au-dessous du chemin le long duquel

un rhétoricien fut transformé, bien inutilement sans doute, en *docteur ès chiffres de Bourse.* »

Ce fut dans ce séjour que M. Dévoille écrivit *Andréas* et *Notre-Dame de Consolation.* Sa fatigue était grande. « Ma pauvre tête, disait-il, est toujours mauvaise et j'en ai pris mon parti : la résignation est la plus grande des philosophies. » Il dut cependant quitter ce lieu qui l'enchantait, mais il ne se résigna pas à se reposer. Tantôt à Besançon, où il se lia avec M. Weiss, tantôt à Paris, il passe de longues journées dans les bibliothèques et fait ample moisson de notes d'histoire, de dates qui enrichiront ses œuvres ; de documents qui les rendront aussi instructives qu'intéressantes. Entre temps, il venait à Luxeuil. Comme il avait déjà du renom, sa vue excitait l'admiration des écoliers. Je le vois encore, grand, mince et sec, comme emprisonné dans une sorte de fourreau noir, le chapeau triangulaire élevant une de ses pointes vers le ciel et restant fixe, malgré la vivacité de la conversation. Souvent M. Dévoille était aux prises avec M. l'abbé Clerc, notre éminent professeur de rhétorique. Vif et pressant, il multipliait les questions, les paradoxes, les rimes, les thèses. M. Clerc, calme, grave, l'écoutait avec admiration, et le lendemain, en classe, après la lecture de la première copie, s'il ne s'écriait pas : *O Fabricius....* il disait : « O Monsieur Dévoille, qu'eût pensé votre grande âme de ce discours de mon meilleur élève ? »

*
* *

M. Dévoille était assis sous les vieux arbres qui ombrageaient l'entrée de sa maison, quand il reçut, en 1850, sa nomination de professeur au collège de Saint-François-Xavier, lequel allait s'ouvrir peu de temps après la loi sur l'enseignement. Professeur de seconde, il conquit, dès le premier jour, l'esprit et le cœur de ses élèves. La classe était peu nombreuse en cette première année. Tous vivent encore. Les uns honorent les hauts grades de l'ar-

mée, celui-ci se distingue par ses connaissances en numismatique et en archéologie, ceux-là par la science du droit, tous partagent la même estime pour ce bon maître qui savait les animer au travail. Les jeunes professeurs étaient heureux aussi de recevoir de lui des leçons, des conseils, des encouragements. Il savait même se rendre agréable à tous les écoliers. C'était chose charmante, aux jours d'été, de le voir entouré d'un essaim de jeunes auditeurs. Avec eux, il composait ses romans et arrêtait la conversation en laissant son héros dans une situation critique. Il disait alors : Mes amis, demain vous me direz comment notre homme s'en est tiré? « J'ai trouvé ! j'ai trouvé ! » répétaient le lendemain les élèves en accourant auprès de ce bon maître.

Un inspecteur de l'Université vint un jour visiter le collège. Après les politesses d'usage, M. l'inspecteur traita diverses questions intéressantes. A propos de l'une d'elles, M. Dévoille, quittant le cercle des professeurs, demanda la permission de répondre. Sa réponse ne fut pas une simple phrase, mais une thèse qui dura plus d'un quart d'heure. M. l'inspecteur complimenta M. Dévoille, salua et s'en fut visiter les dortoirs. Chemin faisant, il dit à M. Besson, supérieur de l'école : Vraiment, je ne pensais pas trouver parmi vous un professeur aussi instruit.

A la fin de 1852, M. Dévoille ne revint plus, mais il partit pour Paris, chez M. de Mérode, puis entra ensuite dans la famille d'Hulst. Partout il était fort recherché pour sa conversation. Le député distingué, l'orateur de Notre-Dame garde avec reconnaissance et affection la mémoire de son ancien précepteur.

La vieillesse approchait, l'asile de Saint-Loup, toujours aimé, s'ouvrit une dernière fois pour le malade, qui ne sut point, cette fois encore, demeurer inactif.

*
* *

Comment parler de ses œuvres? — Soixante-dix volu-

mes, qui ont eu tous plusieurs éditions, disent assez le travail et la facilité de l'auteur.

Dès le début, M. Dévoille, frappé des ravages causés dans les esprits et dans les cœurs par certains romans, songea à composer des histoires attrayantes rappelant en même temps les idées religieuses et les idées sociales. *Andréas* parut d'abord. Un critique habile en a dit : Avant de juger ce livre, nous avons laissé calmer les émotions que sa lecture nous a causées. Un jeune prêtre est arraché par la Révolution à la tendresse de sa mère, à l'affection de ses paroissiens et à la paix de son presbytère. Il faut mourir ou s'enrôler dans les légions qui dévastent la Vendée. Il veut le martyre ; le désespoir de sa mère le retient à la vie et il échange sa soutane contre l'uniforme du soldat républicain. Il arrive au régiment, son caractère sacré est connu, les sarcasmes, la persécution l'attendent. C'est, avec les péripéties les plus dramatiques, une lutte incessante entre le génie du mal et les sentiments religieux d'Andréas, mais la charité et la douceur répondent à la haine. Tout dans ce livre est d'un intérêt palpitant, tout est à la gloire du prêtre-soldat. Le journal *le Siècle* dit que ce livre est une première passe d'armes d'un grand sentiment littéraire. Il est piquant pour tous, ajoute-t-il, de comparer un roman religieux à tout ce qui a vogue sous d'autres livrées. Cet ouvrage, paru en 1843, eut rapidement plusieurs éditions.

Notre-Dame de Consolation vint ensuite. C'est une histoire du XIVe siècle. Les mœurs naïves du moyen âge, les joutes, les tournois, les seigneurs et leurs manoirs, les tours hantées par les esprits, tout cela se trouve dans ces pages d'un vif intérêt. La description de Consolation enchantera les touristes ; ses torrents, les cascades, les grottes, les sapins surmontés de hautes roches, forment le spectacle le plus beau. Ajoutez-y, pour le temps passé, un château dominant l'abîme, un donjon aux fenêtres étroites,

une tour maudite, *la Male tour*, peuplez le tout de varlets, d'hommes d'armes, ajoutez-y des hiboux, un sorcier, un intendant plus fin que le sorcier, vous aurez l'habitation du sire de Villersexel, qui n'a rien à redouter dans ses salles sonores entourées de murs épais et crénelés.

Cependant le sire est triste, la nuit monte du fond de la vallée avec le son de la petite cloche de l'ermitage habité par dom Vincent, le chapelain du maître. Une voix plaintive a chanté :

Doulcelette Vierge Marie,
Je molt et molt vous prye
Voyez.
Ame povrette en transe
En vos pose espérance,
Oyez.

C'est la voix de Clotilde d'Anglure, la douce épousée, enfermée sur un soupçon dans la Male Tour. A cette voix, le sire se lève sans regarder en cette soirée d'automne les rochers dont les sommets se dorent tandis que l'obscurité entoure déjà leurs bases. Il trouve dans la cour du manoir ses deux enfants aux têtes blondes, il les regarde avec orgueil, il les embrasse avec tendresse et se hâte de franchir le pont-levis, car la voix pourrait encore se faire entendre. A la veillée, sous les poutres où se jouent les ombres aux clartés de la flamme, dans la vaste cuisine, la maisonnée est dans l'effroi, car le son du cor a retenti et l'on a vu dom Vincent introduire un chevalier qui voulait sur l'heure voir le sire de Villersexel.

Ce chevalier avait juré au vieux d'Anglure de lui ramener sa fille en son manoir de Saint-Loup, aussi il frappe de son gantelet l'époux de Clotilde. Le combat est retardé par l'assaut des Écorcheurs, ramas d'aventuriers qui ne vivent que de pillage. Mille incidents se mêlent, s'entrechoquent, mais la vérité se fait jour et Clotilde rentre au foyer, heureuse et honorée. Il y a cependant une victime, c'est dom Vincent, le doux vieillard, jeté du haut du rocher

dans l'abîme; ce roc est appelé depuis : *la roche du Prêtre.*

Un autre ouvrage, *Le fruit de l'arbre*, parut en 1848, à l'époque de la lutte engagée pour la liberté d'enseignement. Une loi, essai de transaction entre l'Église et l'Université, donna certaine satisfaction aux partisans de la liberté. Tout semblait dit sur cette grave question, et pourtant le côté pratique du sujet avait été, pour ainsi dire, laissé dans l'ombre. C'est cette lacune que combla M. Dévoille en démontrant, par l'action et le drame, les rapports intimes qui lient les conséquences aux principes, la conduite à la doctrine. Tel arbre, tel fruit n'est pas un roman, c'est de l'histoire. La doctrine, c'est la semence, le fait est le fruit, et certaines doctrines peuvent mettre en grand péril la société entière.

M. Dévoille a écrit quelque part : J'aime les sites et les villages de nos franches montagnes : Maîche, Charquemont, le Russey, avec leurs églises remplies aux jours de fête, avec leurs grottes, leurs précipices, le cours du Doubs mugissant dans son lit de rochers. » Dans le livre intitulé : *le Château de Maîche*, son imagination reconstruit le donjon sur un roc au-dessus de la vallée, semée çà et là de chalets au milieu des pâturages. En 1230, Jean de Châlons vient prendre possession de ce fief. La réception qui lui est faite, les festins et les jeux sont décrits avec sa plume du moyen âge. Les impôts d'alors, la taille, la corvée de la faux passent tour à tour sous nos yeux, et le drame qui se déroule dans cette région nous fait revoir la grotte de Mancenans, les rapides du Doubs, les Échelles de la Mort, et donnent au lecteur le désir de voir et de revoir ces sites pittoresques du pays comtois.

La révolution de 1848 lui a fait étudier certaines idées mises alors en cours, dans plusieurs récits fort attachants il en a montré le danger et les conséquences futures, et son livre : *les Travailleurs*, renferme tous les arguments

donnés aujourd'hui par ceux qui ne sont point contents de l'ordre social actuel. L'avenir dont parlait M. Dévoille, il y a cinquante ans, nous y touchons, et en parcourant ces pages, nous croirions lire le journal d'hier ou de ce matin.

Que de bonnes soirées d'hiver on a passées en lisant *Vengeance*, ou une scène au désert !

Tout en décrivant les mœurs et les ruses des sauvages du Canada, il a su nous montrer l'influence des missionnaires luttant contre l'idolâtrie et la cruauté de ces peuplades non civilisées.

La Fiancée de Besançon est le récit du complot qui avait pour but d'introduire violemment la Réforme à Besançon. Tous les noms cités sont extraits des registres de la ville et des mémoires publiés par l'Académie en 1838. L'attaque pendant la nuit du 21 juin 1575, les combats près du pont et dans diverses rues de la cité, tout y est intéressant. La fiction de la *Fiancée de Besançon* est comme un réseau léger et gracieux dont les mailles larges ouvertes laissent voir tout le récit historique. Le fiancé, Paul de Hoven, écuyer d'un prince allemand, est tué près du cloître de Sainte-Claire, dans la rue Saint-Vincent, là même où priait celle qui lui avait promis sa foi. Jeannette Lefèvre, c'était son nom, ne sortit plus de sa cellule.

Ce que M. Dévoille aimait le plus, c'est la vie des champs. Il en peint les charmes dans les *Mémoires et les Lettres d'un vieux laboureur*, dans la *Charrue et le Comptoir*, et bien des pages n'ont rien perdu de leur actualité. L'auteur n'aimait pas les grandes villes, et il citait souvent ces paroles de Bonald : « Les grandes capitales sont de grandes calamités. » Il y a aussi des douleurs dans la vie champêtre, le livre intitulé : *Un intérieur*, le redit d'une façon poignante, mais il montre aussi d'où peut venir la consolation.

Je ne puis finir sans dire un mot des travaux hagiographiques de M. Dévoille.

C'était un bénédictin. A la fondation du collège, M. Besson conçut l'idée d'écrire et de faire écrire par ses professeurs la vie des saints de Franche-Comté. Il donna l'exemple et fut suivi de près par M. Suchet, dont l'activité, même aujourd'hui, ne saurait se lasser, et aussi par M. Dévoille. Celui-ci entreprit et mena à bonne fin la *Vie des saints de Luxeuil.*

La préface du volume est fort belle. L'action des moines dans l'Église et dans le monde y est nettement indiquée. Le croyant et l'incroyant l'expliqueront diversement, mais tous devront s'accorder sur un point : l'Europe a dû en grande partie aux institutions monastiques sa constitution, ses lois, ses mœurs, sa civilisation.

Ce travail fut fait avec le plus grand soin. « Ne faut-il pas, écrit-il à un ami, pour parler pertinemment d'un saint, connaître la topographie, les mœurs, l'état social du pays où il a vécu? Lisez donc l'histoire générale de la Franche-Comté, prenez des notes sur les principaux événements et vous vous mettrez bravement à l'œuvre en puisant aux grandes sources : les *Bollandistes* et la *Gallia christiana.* Il se peut que je passe pour exagéré dans mes scrupules en fait d'histoire, mais j'y persiste. Je redoute fort peu la critique, absolument peu, mais je respecte beaucoup la vérité. »

*
* *

La vieillesse trop hâtive était venue dans le foyer presque désert, et la mélancolie avait complètement enveloppé le cœur de M. Dévoille. Il avait prévu de tristes épreuves pour son pays. Aussi, il n'ouvrait plus sa porte que pour aller visiter des malades ou laisser entrer les pauvres. A ceux-là les consolations dernières, à ceux-ci du pain et des encouragements ; c'étaient ses amis.

Rien de changé dans sa vie : toujours levé à quatre heures, il était, à sept heures, agenouillé sur les dalles nues de l'église. Il avait écrit en un latin admirable les

Lamentations de son âme, et chaque jour ces pages le faisaient se retrouver lui-même.

L'année terrible était arrivée. On a parlé en haut lieu d'angoisses patriotiques, il les connut et les trouva bien amères. Une promenade dans les bois près des roches de grès rouge où sanglotent les ruisseaux cachés, voilà sa seule récréation. Aux belles soirées d'automne, il regardait les têtes solitaires des ballons des Vosges brillantes encore sous les rayons d'un soleil mourant, puis regagnait sa demeure en disant à tout venant : Puissé-je mourir avant que les Prussiens soient entrés à Saint-Loup !

Ce vœu fut exaucé, il mourut un soir, et le lendemain les rues du bourg résonnaient sous les pas lourds des Allemands.

Pourquoi ne citerais-je pas ce dernier trait ? A ses funérailles, après les dernières prières, le clergé s'était retiré, mais la foule demeurait encore pour un dernier adieu. Tout à coup quelqu'un, se faisant jour au milieu de l'assistance, arrive jusqu'à la fosse et dit à haute voix : Mes amis, nous avons perdu un père, un saint, et nous n'avons pas son portrait. Reprenez ce cercueil à la terre, braves ouvriers, apportez-le dans ma maison, nous l'ouvrirons avec respect. Voici le photographe qui prendra les traits de notre bien-aimé père. Ce vœu fut réalisé et chaque famille fut heureuse de posséder un souvenir de celui qui avait été un modèle de bonté, de science et de vertu.

La tombe rouverte fut refermée, et sur la croix de bois vint s'appuyer une branche du *chèvrefeuille* que le poète avait chanté. Le vent d'hiver en a flétri les fleurs ; il n'y a qu'une fleur qui ne se fane pas, c'est celle du souvenir, quand elle s'est épanouie dans les cœurs qui ont véritablement aimé.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Vous remerciez vos amis de vous avoir ouvert les portes de l'Académie, c'est la Compagnie surtout qui doit leur savoir gré d'avoir eu l'heureuse idée de lui proposer votre candidature. Dans nos rangs, d'ailleurs, vous ne pouvez compter que des amis. Votre place y était marquée. Il est vrai que si vous aviez des titres au choix de l'Académie, votre modestie semblait s'être efforcée de les dissimuler.

Il a fallu toute l'insistance que m'imposait l'honneur de votre réception, pour me permettre de découvrir l'écrivain et l'artiste que vous êtes.

Ami et collaborateur de l'illustre évêque de Nimes, vos études hagiographiques ont pu enrichir son histoire des saints de Franche-Comté, sans que le nom de leur auteur fût jamais révélé. C'est ainsi que, sous le voile de l'anonyme, vous avez donné aux dames de la Sainte-Famille la vie de leur vénérable fondatrice, Mme Jacoulet. Artiste, vous l'êtes certainement, mais vous conservez dans le secret de votre bibliothèque et ces livres d'heures manuscrits gothiques sur vélin, enrichis de marges et de figures peintes avec une délicatesse, un éclat de couleurs, un fini susceptible de faire illusion au plus habile paléographe, et ces albums où vous avez fixé d'un crayon délicat les souvenirs de vos nombreux voyages.

Lorsqu'en 1892 M. le curé de Quingey voulut inaugurer solennellement les deux belles toiles offertes à son église par notre éminent confrère M. Giacomotti, dans l'atelier duquel quelques privilégiés avaient pu les admirer, il avait besoin d'un vrai critique d'art, et il vous pria de prendre la parole dans cette solennité artistique autant que religieuse.

En faisant aujourd'hui revivre à nos yeux M. l'abbé Dévoille, vous vous êtes placé sur le bon terrain, celui des illustrations locales.

Ce fut un poète, un romancier, un moraliste vraiment Comtois. Les sites, les coutumes, les légendes, les mœurs de ce pays furent l'objet constant de ses études et de ses publications. Il avait compris le rôle qu'allaient jouer dans l'éducation populaire les œuvres d'imagination. Le roman-feuilleton versait à la jeunesse un dangereux poison, M. l'abbé Dévoille voulut lui fournir l'antidote.

La grande popularité de ses œuvres indique bien qu'elles répondaient à un besoin social. Il a exercé, sous ce rapport, un véritable apostolat littéraire ; c'était justice de nous rappeler sa mémoire.

Nous espérons bien, Monsieur, que vous trouverez dans les souvenirs de votre carrière si bien remplie, dans les inspirations de votre sincère amour des belles-lettres et des arts, l'occasion de faire participer l'Académie aux richesses que vous avez certainement accumulées, mais dont vous êtes resté peut-être le gardien un peu trop jaloux.

LE CARDINAL
DUC DE ROHAN-CHABOT

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON [1]

(1788-1833)

Par M. Ch. BAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 9 juillet 1896)

M. Perrin, chanoine honoraire et vicaire général du diocèse de Besançon, avait été, tout au début de sa carrière, secrétaire intime de M. de Rohan, fonctions qu'il a remplies depuis l'intronisation de ce prince de l'Église jusqu'à sa mort. Ame d'élite, mais intelligence un peu courte, M. Perrin voyait Dieu avec une telle évidence dans ses supérieurs, qu'il perdait toute faculté de les juger. Le cardinal Mathieu lui semblait l'un des grands évêques des temps modernes, mais l'admiration qu'il avait vouée à M. de Rohan avait quelque chose de plus tendre, inspirée par le sentiment de vertus et de faiblesses qui leur étaient communes

---

(1) J'ai le devoir de constater ici combien le modeste travailleur que j'étais a vu ses recherches facilitées par la bienveillance d'un publiciste tel que M. Georges Picot, de l'Institut; de MM. les chanoines Suchet, de Beauséjour, de Jallerange, qui représentent la tradition vivante des choses comtoises; de l'historien M. J. Sauzay; de M. Émile Rousse, l'auteur du livre si plein de recherches sur la Roche-Guyon.

et par la gratitude qu'il éprouvait d'avoir été distingué par un aussi grand seigneur. Jusque dans son extrême vieillesse, à toute occasion il revenait sur sa vénération pour *son bon* cardinal, tellement que quelques personnes, touchées de la fidélité de son culte au point de s'aveugler sur ses aptitudes, lui conseillerent d'écrire ses mémoires. Il résista longtemps, par le sentiment de son insuffisance, et ne céda qu'à un affaiblissement de sa volonté ; il commença en effet la rédaction de ces *Souvenirs* à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et il mourut, les laissant inachevés, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

A la première page de son œuvre, M. Perrin exprime la crainte d'être pris pour un écrivain. Il pouvait être pleinement rassuré ; dès cette première page, en effet, il s'est mis et pour toujours à l'abri d'une pareille suspicion. Comme conception et mise en œuvre, c'est non seulement l'enfance, c'est le contre-pied de l'art ; tout lui est occasion de digressions telles que souvent il ne retrouve plus son point de départ. A propos de chacun des actes de la vie du cardinal, il part en d'interminables homélies qui encombrent de leur fatras les trois quarts de l'œuvre. Au point de vue historique, la plupart des faits importants auxquels a été mêlé le cardinal sont passés sous silence, et le peu qui en est relaté ne l'est que défiguré par les plus énormes erreurs. Disons toutefois que, en dépit de toutes ces incohérences de forme et de fond, il y a là tant de candeur, de sincérité, un sentiment si profond de la dignité sacerdotale, une si belle âme, en un mot, qu'il reste en définitive l'impression que cette œuvre si mal faite est une bonne œuvre. Et puis, à la longue, le culte qui est le tout de cette œuvre finit par être contagieux et par inspirer le désir de connaître ce qu'a été réellement ce prélat grand seigneur, dont la vie semble réunir *les extrémités des choses humaines, la félicité sans bornes aussi bien que les misères, et qui avait su profiter de ses disgrâces plus*

qu'il n'avait fait de ses grandeurs. Pour atteindre ce but, il fallait compléter les données de ces *Souvenirs*, dont la portée avait été le plus souvent inaperçue de l'auteur; il fallait combler les lacunes, rectifier les erreurs dont ils fourmillent. Ce travail, nous l'avons poursuivi dans les archives des Affaires étrangères, dans celles de la province; en consultant les mémoires contemporains, en recueillant enfin ce qu'il était possible de demander à la tradition. Nous sommes ainsi parvenu à reconstituer les éléments d'une biographie définitive de M. de Rohan.

Les *Souvenirs* de M. Perrin ont été communiqués à l'un de nos éminents confrères de l'Académie de Besançon, M. le chanoine Touchet, aujourd'hui évêque d'Orléans, qui y a puisé les éléments d'un travail dont nous avons entendu la lecture à l'une de nos séances publiques; ce travail est intitulé : Le Cardinal de Rohan en 1830. On n'a pas impunément un rare don de parole; l'essai de M. Touchet est une improvisation oratoire plutôt qu'une œuvre historique, et il y aura, sur nombre de ses allégations, des réserves à faire.

I.

Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, archevêque de Besançon et cardinal de la sainte Église romaine du titre de la Trinité des Monts, est né à Paris, le 29 février 1788. Il était fils d'Alexandre-Louis-Auguste et de Louise-Madeleine-Élisabeth de Montmorency.

Sa mère, une miniature, où l'on disait retrouver les exquises séductions de Charlotte de Montmorency-Condé, sa mère l'avait eu à quinze ans. Il arrive que la nature, en créant certaines femmes, se trompe et fasse des viragos; elle se trompa en sens inverse à l'égard du prince, et elle lui donna dans tout son frêle petit être une élé-

gance pénétrée de grâce, mais qui n'atteindra jamais à laisser l'impression de la virilité.

Il avait à peine quatre ans que, en 1792, la Révolution le jetait avec sa famille d'abord en Belgique, puis en Hollande, puis en Angleterre. Ses premiers maîtres furent des émigrés; dans le choix qui en était fait on était moins préoccupé des aptitudes de ceux à qui l'on s'adressait que de la dignité de misères à soulager. En 1800, aussitôt que les grandes réparations du Consulat eurent rendu possible le retour en France, les Rohan demandèrent et obtinrent leur radiation de la liste des émigrés. On était alors en mesure de poursuivre avec suite l'éducation du prince; sa pieuse mère en ayant conservé la direction, ceux à qui cette éducation fut confiée étaient plutôt des catéchistes que des humanistes. L'un d'eux, l'abbé Teysseyrre, qui fut, comme catéchiste, le maître de l'abbé Dupanloup, et c'est dire ce qu'il était, eut sur l'âme et la destinée du prince, nous le verrons, une influence décisive. Le rude apprentissage des étapes scolaires fut pour ainsi dire réduit pour le jeune Rohan au service de trois ans. Aussi, pour n'avoir pas subi ce long apprentissage qui ne peut rien créer, mais qui développe le don latent, il n'aura rien du patricien.

En 1804, l'empereur, réglant l'organisation de sa maison, désigna pour en faire partie le jeune de Léon, sans même demander leur consentement aux Rohan qui, devant au Premier Consul leur radiation de la liste des émigrés, estimèrent que cette désignation n'était pas de celles qu'on pouvait repousser, si gênante qu'elle fût à leurs traditions royalistes. Le jeune prince fut attaché d'abord comme chevalier d'honneur à la princesse Borghèse, puis comme chambellan à la personne de l'empereur, sous le titre de comte de Chabot. A l'occasion de l'entrée du prince dans le personnel impérial, Chateaubriand a, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, une page où son génie

d'écrivain retrouve tous ses trésors de fiel et toute sa trempe. Oubliant l'apologie que, cinq ans auparavant, il faisait de la grande noblesse dans son livre féodal sur le duc de Berry, il écrit : « On ne s'explique pas de prime abord comment des gens, que leurs noms rendaient bêtes à force d'orgueil, s'étaient mis aux gages d'un parvenu. En y regardant de près, on trouve que cette aptitude à entrer en condition découlait naturellement de leurs mœurs façonnées à la domesticité; point n'avaient souci du changement de livrée pourvu que le maître fût logé au château à la même enseigne. Le mépris de Bonaparte leur rendait justice ; ce grand soldat, abandonné des siens, disait à une grande dame : « Au fond, il n'y a que vous autres qui sachiez servir (1). »

Cette page des mémoires a été écrite au lendemain du jour où, tombé du pouvoir, Chateaubriand frappait comme un Roland furieux à tort et à travers dans le délire de sa vanité ulcérée. Il fallait qu'il fît payer à cette ingrate noblesse son triomphe sur lui et qu'il se vengeât d'avoir été chassé par les épaules, *comme un valet*, ainsi qu'il le dit lui-même, de ce régime bourbonnien où il avait rêvé et se croyait le droit d'être tout. Rien ne saurait être plus *bête* que de s'enorgueillir de son nom, si ce n'est de cumuler, comme l'a fait Chateaubriand, l'infatuation nobiliaire avec la prétention de la mépriser. Ne faut-il pas, du reste, que ce haineux vicomte ait eu autant de fiel dans les yeux qu'il en avait dans le cœur, pour avoir vu du mépris dans ce témoignage que ce grand soldat, abandonné des siens, rendait à la noblesse qui avait eu le respect de son malheur : « Au fond, il n'y a que vous qui sachiez servir. »

Et puis, il y a pire indignité que de servir, c'est d'être l'esclave de son orgueil au point d'aller, pour en venger

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 440.

l'injure, jusqu'à la défection. Dans la première moitié de sa carrière politique, en effet, Chateaubriand avait ardemment travaillé à pousser la Restauration dans le sens de l'ultra-royalisme. Au lendemain de son renvoi du ministère, sans transition, il l'attaquera en groupant autour de lui toutes les forces de ceux qui, jusque-là, avaient été les pires ennemis de sa foi politique et religieuse. Dans ce duel, la Restauration a fini par se briser. La besogne faite, à laquelle il pouvait se vanter d'avoir contribué plus que personne, Chateaubriand continuera son double rôle; d'un côté, en jouant la comédie de la fidélité envers ceux qu'il avait fait, ainsi qu'il s'en est vanté, *chasser à coups de fourche;* mais il prendra sa revanche lorsque, allant en pèlerinage auprès de ces grandeurs tombées, il n'y portera d'autres préoccupations que de noter les misères qui entourent leur exil et de dénoncer leur ridicule imbécillité.

La haute aristocratie, en se prêtant aux vues de l'empereur qui voulait, en la ralliant, non seulement ajouter au prestige de son pouvoir, mais réconcilier les anciennes races avec les générations nouvelles, la haute aristocratie ne faisait pas que « changer de livrée à condition que l'enseigne fût la même. » La Révolution avait bouleversé à de telles profondeurs le sol national que personne alors n'admettait la possibilité que l'ancienne monarchie pût y reprendre racine et vie. De là le sentiment de résignation, rendu moins lourd par la grandeur des débuts de l'empire, avec lequel les représentants de la noblesse, subissant la force des choses, avaient pris place parmi les dignitaires de la cour impériale.

M. de Rohan, toutefois, avait mis à son *entrée en condition* une réserve qui ne sentait pas son valet : il fut, sur sa demande, autorisé à continuer ses visites de chaque semaine au donjon de Vincennes, où Jules de Polignac subissait la prison perpétuelle en laquelle avait

été commuée la peine de mort prononcée contre lui pour complicité dans la conjuration Cadoudal.

Des relations du jeune Rohan avec l'empereur, M. Perrin ne rappelle qu'un souvenir et, dans le choix, il n'a pas la main heureuse. Un soir, en 1807, Sa Majesté, en donnant l'ordre, avait désigné le comte de Chabot pour l'accompagner au Théâtre-Français, où Talma jouait le rôle de Néron dans *Britannicus*. Au troisième acte, lorsque Néron paraissait surprenant en tête à tête Britannicus avec Junie, Talma, sans articuler un mot, par le seul effet tragique de tout son être, produisait un irrésistible sentiment de terreur. A ce moment, l'empereur, transporté par son émotion et pour la sentir partagée, aurait saisi la main de son chambellan, et de cette main serait tombé un chapelet. Sa Majesté, oubliant, à cette découverte, et la scène et la salle, aurait pris son chambellan dans ses bras et l'aurait étreint, profondément ému.

L'invraisemblance de cette scène est criante : et d'abord ce chambellan récitant son chapelet en pareil lieu nous semble d'une édification par trop enfantine et, pour qui sait quelle prise a eue de tout temps le mysticisme sur l'âme de l'empereur, ç'aurait été autre chose que de l'attendrissement que lui aurait causé la découverte de ce chapelet. Enfin, la possibilité de cet attendrissement est contredite par l'inflexible impassibilité de l'empereur. Sentant qu'il n'avait pas la majesté héréditaire, il s'interdisait toute familiarité, il craignait, en se laissant approcher, qu'on ne le tatât pour ainsi dire au défaut de la cuirasse et qu'on ne sentît par où il fléchissait.

M. Perrin a soin de dire qu'il ne tient pas de M. de Rohan lui-même la relation de cet incident; nous l'en croyons sur parole.

Le 2 mai 1808, le prince de Léon épousait Mlle de Sérent, qui était Noailles par sa mère et petite-fille du duc de Sérent, gouverneur du duc de Berry. Les jeunes époux

étaient du même âge, ils avaient vingt ans tous deux. Un congé fut accordé au prince pour conduire sa jeune femme en Italie, où il retournera une seconde fois à la fin de 1812. Son biographe affirme ce fait exorbitant que, passant à Fontainebleau, le prince aurait eu une audience de Pie VII. La surveillance qui pesait alors sur le pape était tellement implacable que l'exception faite en faveur de M. de Léon ne s'expliquerait qu'avec la précaution qu'aurait prise l'empereur d'ordonner à son chambellan de ne demander autre chose au Saint-Père que sa bénédiction. De pareils ordres étaient de ceux qu'on n'était pas tenté d'enfreindre.

A Naples, la reine Caroline accueillit le prince avec la plus haute distinction ; elle sollicita et obtint de l'empereur de le conserver auprès d'elle comme chevalier d'honneur. « C'était, dit Lamartine, une des plus gracieuses figures d'homme de race qu'on pût rêver. La charmante reine Caroline était fière d'avoir près d'elle un pareil ornement de sa cour. Elle le traitait avec une prédilection qui aurait pu promettre une amitié de reine, si le futur cardinal avait vu dans les plus belles femmes autre chose qu'une délectation du regard. Mais il était aussi réservé et scrupuleux de cœur que de visage (1). »

Au mois de mai 1813, la reine envoya le prince de Léon à Rome pour supplier Mme Récamier, qui s'y était fixée depuis quelques mois, de venir à Naples la consoler et la conseiller dans ses angoisses ; elle prévoyait, dès ce moment, l'inévitable écroulement de l'empire. Mme Récamier se laissa convaincre par le beau prince et revint avec lui à la cour de Naples, où ils demeurèrent jusqu'à la première Restauration. Mme Récamier racontait gaiement ce voyage, dans lequel, sur toute la route, elle avait pris, sans s'en douter, les relais préparés pour Son Excellence le duc

(1) Lamartine, *Souvenirs et portraits*, t. II, p. 206.

d'Otrante (1). La divine Juliette eut bientôt reconstitué à Naples le cercle d'adorateurs qu'elle avait laissé à Rome.

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

à l'exception de Rohan. « Ses relations avec Mme Récamier, dit encore Lamartine, ne furent que de tendres égards qui ne s'élevèrent jamais jusqu'à la passion (2). » Il semblait de ces natures qui naissent pures et qui ont reçu *quand même* le don d'innocence, semblables à ces enfants de l'Écriture qui résistaient au feu et, dans la fournaise, étaient rafraîchis de rosée par leur bon ange. « Mme Récamier, dit Chateaubriand, rencontra à Naples le comte de Neipger et le duc de Rohan-Chabot. L'un devait monter au nid de l'aigle, l'autre revêtir la pourpre (3). On a dit de celui-ci qu'il avait été voué au rouge, ayant porté l'habit de chambellan, celui de mousquetaire et la robe de cardinal. Le duc de Rohan était fort joli, il roucoulait la romance, lavait de petites aquarelles et se distinguait par une étude coquette de sa toilette (4). »

A la première Restauration les Rohan retrouvèrent la grande situation qui était due à leur nom. Le duc de Rohan fut nommé premier gentilhomme de la chambre, et le prince de Léon commandant d'une compagnie de mousquetaires rouges. C'était, dans l'organisation de la

---

(1) *Souvenirs et correspondance* tirés des papiers de Mme Récamier.

(2) Lamartine, *Souvenirs et portraits*, t. II, p. 207.

(3) Le comte de Neipger, chambellan de l'ex-impératrice Marie-Louise, devait, par un mariage morganatique, légitimer les enfants qu'il avait eus d'elle et du vivant de l'Empereur. C'est ce que Chateaubriand appelle *monter au nid de l'aigle*. Chateaubriand commet une erreur en attribuant à Rohan le titre de duc, qui était alors porté par Rohan père. L'empereur, nous l'avons dit, avait admis le prince de Léon dans le personnel de sa maison sous le titre de comte de Chabot. C'est ainsi que Montmorency, qui aurait aimé à retrouver son titre de premier baron chrétien, avait dû subir de la fantaisie de l'empereur le titre de comte de Montmorency.

(4) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 445.

maison civile et militaire du roi, aussi bien dans les mots que dans les choses, le retour à l'ancien régime.

Nous avons du prince à cette époque ce charmant portrait de Lamartine : « Je me souviens de l'avoir vu caracoler à la suite de Louis XVIII, qui passait, en 1814, une revue sur le Carrousel. Je fus frappé de son admirable beauté. C'était la grâce d'une femme en uniforme; l'enharnachement du cheval, la coiffure militaire du jeune prince, sa taille souple, l'ondulation de ses cheveux bouclés autour de son casque rappelaient Clorinde sous les murs de Sion (1). »

Ici se place pour le prince le drame douloureux de sa vie. Le 9 janvier 1815, vers cinq heures du soir, la princesse mettait la dernière main à sa toilette pour se rendre à un dîner chez le duc d'Orléans et de là au bal du comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche. « Elle s'approcha de la cheminée; le feu prit aux dentelles de sa robe; à ses cris Mme de Sérent accourt; les flammes s'élevaient de trois mètres au-dessus de sa tête. On appela le prince de Léon qui venait de la quitter : il la trouva assise dans un fauteuil où on l'avait placée; tous ses vêtements étaient consumés (2). »

La nuit fut horrible, la malheureuse princesse fit preuve d'un courage admirable et conserva jusqu'à la fin toute sa connaissance, sans que sa résignation faiblit. Elle demanda à son mari de ne pas la quitter, et le lendemain, à huit heures du matin, elle expirait, à peine âgée de vingt-cinq ans.

Pour donner une idée de ce qu'était la princesse nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église de la Roche-Guyon :

---

(1) *Moniteur universel* du 12 janvier 1815.
(2) *Ibid.*

« Ici repose la dépouille mortelle d'Armandine-Marie-Georgine de Sérent, princesse de Léon, enlevée par les flammes à deux familles dont elle était le lien et le charme par la perfection de son caractère ; à la société dont elle était l'ornement et l'exemple par son esprit et ses vertus ; à la religion qu'elle faisait aimer par sa charité, sa douceur et sa bonté ; aux malheureux dont elle était l'appui et plus encore la consolation.

« Elle expira après quinze heures de souffrances supportées avec une héroïque et chrétienne résignation, le 10 janvier 1815, âgée de 24 ans.

« Dernière de son nom, ayant perdu son père et son oncle victimes de leur dévouement à leur patrie et à leur roi.

« Priez pour son âme ! »

Ce n'était pas trop des sentiments de profonde piété que n'avait jamais cessé d'avoir le prince pour traverser, sans en être écrasé, une pareille épreuve. Il restera pour Mme de Sérent, sa belle-mère, le plus attaché des fils, et continuera d'avoir chez elle, jusqu'à son dernier jour, son appartement et sa chapelle.

Son malheur datait à peine de deux mois quand éclata le coup de foudre du retour de l'île d'Elbe, qui dispersait à nouveau la cour. Le prince avait été envoyé en Vendée, avec mission d'y provoquer un soulèvement. Ni la Vendée n'était disposée à prendre les armes, ni le prince n'était de tempérament à surmonter ses résistances. Il rejoignit à Bordeaux le duc d'Angoulême, qu'il suivit en Espagne, et avec qui il rentra en France à l'écroulement définitif de l'empire.

La seconde Restauration grandit encore la situation des Rohan. En outre de son titre de premier gentilhomme de la chambre, le duc fut nommé lieutenant général, et le prince de Léon, la compagnie des mousquetaires rouges ayant été supprimée, fut nommé colonel d'infanterie, ce

qui le faisait l'égal de son cousin Castellane, qui avait payé autrement cher ses épaulettes (1).

C'est pour couper court à d'aussi étranges promotions et mettre un terme à cette invasion de l'émigration dans les hauts grades, qui humiliait et révoltait la vieille armée, que, dix-huit mois plus tard, le maréchal Saint-Cyr présentera son projet sur le recrutement et l'avancement à l'ancienneté. La discussion de ce projet soulèvera les fureurs du parti ultra, mais il sera soutenu avec une telle hauteur de vues et tant de fermeté par le maréchal que le vote sera enlevé d'acclamation.

Le duc de Rohan, du reste, ne profita pas longtemps des faveurs royales dont il avait été comblé. Moins de six mois après sa rentrée en France, il mourait subitement, et le prince de Léon succédait à tous ses titres et dignités. A ce moment le roi insista pour qu'il se reconstituât une famille et lui proposa une alliance avec une princesse de la maison de Saxe. A ceux qui le pressaient de se rendre au désir de Sa Majesté, il aurait répondu par cette parole, qui résume bien toute la piété d'un deuil profond : « Priez Dieu d'accroître mon courage et de ne rien diminuer de ma douleur. »

Le temps de son deuil écoulé, il ne se crut pas le droit de se dérober aux obligations de son nom et de ne pas mener à Paris, mais surtout à la Roche-Guyon, la vie magnifique du grand seigneur.

La Roche-Guyon était une des grandes forteresses féodales construites au IXe siècle contre les Normands. Au XVIe siècle, la terre de la Roche-Guyon étant advenue par alliance aux Liancourt, ils construisirent au pied du donjon et sur les bords de la Seine, un de ces châteaux Renaissance,

(1) Tous les biographes sans exception font du prince un colonel de cavalerie. Or ses états de service relevés au ministère de la guerre portent : *Breveté colonel d'infanterie le 30 juin 1815.*

plus habitable que la forteresse, mais qui, flanqué de tours et de murailles, conservait encore le caractère armé de cette dure époque. A l'intérieur, cette vaste demeure était pleine à la fois de luxe et de misère. On y accédait par un escalier pavé ; les grandes et sombres pièces en enfilade se commandaient les unes aux autres ; sur les murs s'étalaient des tapisseries noircies par le temps et où se voyaient les traces de ces seigneurs qui crachaient haut pour marquer leur rang et s'arrêtaient dans les vastes cheminées pour s'y donner de telles licences que des écriteaux n'y auraient pas été de trop. On y entretenait un peuple de valets qui gardaient les murailles, mais ne servaient point les maîtres, et qui prenaient leurs gages sur les passants, quelquefois sur les hôtes. Une seule pièce était habitée, quand elle était habitable, c'était la chambre de la châtelaine, qui se tenait sur son lit, les visiteurs remplissant la ruelle (1).

Au XVIIe siècle, le prince de Marcillac ayant épousé la dernière des Liancourt, les la Rochefoucauld, dont il était, devinrent seigneurs de la Roche-Guyon. Au XVIIIe siècle, le duc Alexandre de la Rochefoucauld et à sa fille, la duchesse d'Enville, l'un le trisaïeul, l'autre l'arrière-grand'-mère de notre Rohan, entreprirent de transformer leur vieille maison et, pour l'adapter aux besoins de leur génération, ils n'eurent qu'à s'inspirer de la révolution inaugurée

(1) Henri IV, au lendemain de sa victoire d'Ivry, était venu se reposer à la Roche-Guyon. Reçu royalement par la châtelaine, la belle marquise de Guercheville (comtesse de la Roche-Guyon), le Béarnais, beaucoup plus tacticien que stratégiste, ne se condamna pas à un siège en règle et tomba sans préliminaire aux pieds de la marquise. Celle-ci ne contremanda rien de sa magnifique réception, mais, la fête terminée, elle traversa la Seine et se réfugia, pour la nuit, dans la baraque du passeur du bac. Henri IV, qui était aussi galant homme que vert galant, ne se souvint de sa déconvenue que pour écrire à la marquise, à la veille de son mariage avec Marie de Médicis : « Puisque vous avez été dame d'honneur, dame d'honneur vous serez, » et il l'envoya au-devant de la nouvelle reine à Marseille.

dans l'architecture civile par Mme de Rambouillet, et qui, après elle, s'était si habilement poursuivie. Malheureusement, entreprise sans plan d'ensemble préalablement établi et continuée par trois générations, cette transformation, pour avoir quelques parties atteignant à la perfection, telles que les écuries qui rappellent sans servilité les admirables installations de Chantilly, elle n'arrivera pas dans l'ensemble à cette belle allure harmonieuse et ouverte, à cette fantaisie souriante des œuvres maîtresses de cette époque. En revanche, à l'intérieur, par un bouleversement de l'ordre ancien, tout était ingénieusement compris et distribué. Aux grands appartements de réception l'escalier d'honneur s'arrêtant au premier étage; des escaliers et dégagements, suivant les besoins, aux quarante appartements à donner; les grands salons et la chambre ducale étaient tendus, non plus de sombres verdures, mais les uns de radieuses tapisseries des Gobelins et l'autre de soieries historiées, véritables créations d'art. Les boiseries, des merveilles d'invention et d'exécution, étaient ornées de portraits et de peintures demandés aux meilleurs maîtres. Enfin le mobilier, avec les mille accessoires que multipliait à l'infini et dans toutes les branches le don de création de l'époque, le mobilier était composé des plus rares échantillons de cet art incomparable du XVIIIe siècle. Les grands appartements se complétaient par une bibliothèque où le duc Alexandre et surtout Mme d'Enville avaient réuni dix mille volumes et par une somptueuse salle de théâtre. Le donjon avait une chapelle, sombre crypte du XIe siècle, creusée dans le roc. Au XVIIIe siècle, le goût n'était pas aux catacombes; Mme d'Enville se fit installer, dans la cour du Cerf, une chapelle à laquelle on avait moins sacrifié qu'à la bibliothèque et qui était aussi moins assidûment fréquentée.

Lors du voyage de Louis XV à Metz, le duc Alexandre avait été des grands officiers de la couronne qui s'étaient conjurés pour arracher à l'agonie du roi le renvoi de Mme de

Châteauroux. La duchesse rentrée en grâce, M. de la Rochefoucauld reçut l'ordre de se retirer à la Roche-Guyon, et sa disgrâce ne fit que s'aggraver par la mort subite de la favorite. Le duc n'était pas homme à mourir de cette disgrâce ; avec l'aide de sa fille, il donna le plus noble cadre à son exil, en appelant à la Roche-Guyon non seulement la haute noblesse de cour, mais les premiers d'entre les savants et les lettrés et qui, pour la plupart *gens de rien*, étaient reçus par lui sur le même pied que les plus grands seigneurs. C'était le premier pas dans la pratique de l'égalité ; l'intelligence avait dès lors son légitime partage.

Le duc Alexandre mort (30 septembre 1762), Mme d'Enville continua ses traditions de haut patronage intellectuel, mais en les accentuant dans le sens philosophique et humanitaire. Mme du Deffand disait d'elle : « Mme d'Enville pratique la philosophie plus qu'elle ne la prêche. » Elle avait en effet multiplié, dans toutes les communes de son duché, des fabriques de toute nature dans le but de subvenir aux besoins des années calamiteuses, renonçant à nombre de ses droits seigneuriaux ; dès 1782, elle avait ouvert une école où des religieuses donnaient l'instruction gratuite.

Comment une société si charmante a-t-elle si promptement et si misérablement péri ; comment tant de splendeurs et de grâces ont-elles disparu ? C'est par les vices que ces splendeurs et ces grâces avaient en elles, et qui étaient moins la faute des hommes que celle du temps et des institutions.

Si terriblement frappée qu'ait été Mme d'Enville par la Révolution (son fils le duc de la Rochefoucauld avait été presque sous ses yeux mis en pièces par la populace de Givors, et l'aîné de ses petits-fils, le comte de Chabot, avait péri dans les massacres de septembre), restée seule avec sa petite-fille Mme de la Rochefoucauld, elle se refusa à suivre dans l'émigration son dernier petit-fils, le duc de Rohan, père du futur cardinal. Confiante dans le bien

qu'elle avait fait, elle traversa une partie de la Terreur protégée par l'attachement respectueux de ses anciens tenanciers, qui furent impuissants toutefois à la défendre contre la loi des suspects. Incarcérée avec sa petite-fille en novembre 1793, elle était élargie après dix mois de détention, sur une pétition des plus courageuses signée par le conseil général de la Roche-Guyon. Elle rentra dans son château et mourut à Paris, le 21 mai 1797, à l'âge de quatre-vingts ans.

Vingt ans après, son arrière-petit-fils, notre Rohan, prenait possession, en sa qualité d'aîné de la famille, du château de la Roche-Guyon et de ses dépendances (1). Il retrouvait le château avec ses splendeurs intactes et n'eut qu'une seule modification à y apporter. La chapelle, qui était l'accessoire, devint le principal; il abandonna la modeste installation de la cour du Cerf pour reprendre la crypte, qu'il eut la malencontreuse idée de réparer dans le goût italien, dépensant 25,000 fr. pour en dénaturer le caractère.

Mais si le duc se croyait obligé, comme nous l'avons dit, par son nom et les traditions de sa maison, de mener à la Roche-Guyon l'existence magnifique du grand seigneur, il n'en respectait pas moins en lui, et dans tous les actes

---

(1) Filiation de la descendance du duc Alexandre de la Rochefoucauld établie pour le cardinal duc de Rohan.

1. Alexandre duc de la Rochefoucauld, 1690-1762, marié à Mlle de Toyras.

2. Marie-Louise-Elisabeth-Nicole de la Rochefoucauld, 1716-1797, mariée à Louis-Frédéric-Jean-Baptiste de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Enville.

3. Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld d'Enville, 1740-1786, mariée à Louis-Antoine-Auguste de Chabot, duc de Rohan.

4. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, 1761-1816, marié à Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency.

5. Louis-François-Auguste, prince de Léon, 1788-1833, épouse Armandine-Marie-Georgine de Sérent, veuf en janvier 1815, duc de Rohan, cardinal-archevêque de Besançon.

de sa vie, la vocation qu'il semblait dès ce moment pressentir. Ainsi, dans la protection qu'il accordera aux lettres, s'il apporte le goût du beau et la pensée de faire rejaillir quelque chose de la naissante rénovation littéraire d'alors sur cette monarchie dont il était l'ardent serviteur, il se préoccupera surtout des espérances religieuses qu'il y entreverra, des âmes dont il espérera assurer le salut. Il y avait chez lui bien des sujets de discussion interdits, sur beaucoup de points les conclusions étaient commandées; la conversation, maintenue le plus souvent dans des sphères ingénieusement providentielles, se sentait nécessairement du voisinage de la crypte, où l'on avait passé avant d'entrer au salon et où l'on rentrera en en sortant, pour assister à l'un de ces saluts qui reproduisaient les splendeurs des cérémonies romaines. Quelques jeunes et séduisantes grandes dames, les Montmorency, Esterhazy, Polignac, Appony, se rencontraient bien, à de rares intervalles, à la Roche-Guyon; mais elles semblaient n'y venir que comme à une sorte de pèlerinage. Ce cadre, qui restait charmant et dont le charme était entretenu par un hôte qui, en pareille matière, restera un maître, ce cadre jurait un peu avec les figures principales qui le remplissaient, les Bausset, les Frayssinous, les Lamennais, les Ollier, grands athlètes avec qui se mesuraient respectueusement les jeunes : Dupanloup, Demarsais, Billard, Berryer, Lacordaire, Montalembert, Gerbet. C'était assurément un cercle religieux de grande envergure, mais ce n'était plus le salon du duc Alexandre ou de Mme d'Enville, ce salon français de tous les temps, ce quelque chose qui était l'apanage exclusif de notre vieille *société polie*, qu'animaient et embellissaient les grâces décentes permises à l'humaine sagesse, les grâces aimables de la France.

Les premières relations littéraires du duc, qui devinrent bientôt des relations amicales, furent avec le Lamartine des *Méditations poétiques et religieuses*.

Lamartine raconte comment il se lia avec le prince. Genoude avait récité des vers de Lamartine à Rohan, qui en fut enthousiasmé et exprima le vif désir de connaître le poète. Genoude ayant objecté l'hésitation qu'éprouverait un débutant à se présenter chez un aussi grand seigneur, il fut convenu que, le lendemain, Genoude et le prince iraient surprendre Lamartine. Celui-ci les vit en effet arriver chez lui le jour suivant : « Je reconnus, dit Lamartine, le beau mousquetaire de la revue de 1814 aux traits charmants du duc de Rohan. Il me dit que la poésie rendait égaux tous les hommes et qu'il serait heureux de mon amitié. Je répondis timidement de mon mieux. De ce moment nous fûmes amis (1). »

Le tact de Lamartine et ses traditions de race le défendirent de prendre au pied de la lettre cette offre de relations de pair à compagnon et de se départir de la réserve que lui imposait sa propre dignité. Il acceptait peu, ne demandait rien, mais payait par les bonnes grâces de l'esprit ce que la fortune lui avait refusé de rendre sous une forme moins délicate. Leur amitié n'y perdit rien.

Après Lamartine, Hugo, et à celui-ci il ne faut pas demander la générosité de souvenir de celui-là. Hugo a été raconté par *un témoin de sa vie* qui, avant de faire sa déposition, n'ayant pas juré de ne dire que la vérité, se donne avec elle toutes les licences.

Les relations d'Hugo avec le duc de Rohan ne sont avouées que dans le but de détruire la légende, rigoureusement vraie, qui voulait qu'Hugo fût allé à confesse. Dans ce but les inventions les plus audacieuses sont accumulées.

Mais ce que *le Témoin* se garde soigneusement de reconnaître, c'est que ce fut à l'intervention de l'abbé de Rohan auprès de Mme la duchesse de Berry qu'Hugo a dû

(1) Lamartine, *Portraits et souvenirs*, t. I, p. 341.

d'obtenir de Louis XVIII, en septembre 1822, une première pension de 1,000 fr. sur la cassette de Sa Majesté et, en février 1823, une seconde pension de 2,000 fr. sur les fonds du ministère des Beaux-Arts.

Hugo, dans les diverses transformations de ses opinions politiques, qui étaient sans bornes et allaient invariablement au vainqueur, Hugo se trouva gêné, à partir de 1830, par le souvenir de faveurs ayant un caractère aussi précis de bon plaisir royal. Aussi insinua-t-il à Sainte-Beuve une explication que le critique n'accepta sans objection que parce que, alors, il n'était pas en situation d'en faire. Hugo aurait eu un ami d'enfance parmi les conspirateurs de Saumur, condamnés à mort par contumace. Le poète se serait empressé d'écrire à la mère du condamné pour offrir à son fils un asile chez lui. La lettre ayant été saisie et mise sous les yeux du roi, Sa Majesté, touchée de cet acte de courage, aurait donné ordre d'inscrire le héros pour la première pension qui vaquerait sur sa cassette.

A cette version il y a de grosses objections : et d'abord Hugo se compromettant pour un vaincu, c'est déjà sujet à caution. Ensuite, nous avons le démenti de cette version articulé par Hugo lui-même. En effet, dans un accusé de réception du titre de cette pension, adressé au directeur des Beaux-Arts, il écrit : «.... Le ministre m'a donné l'assurance que cette pension, que j'ai obtenue sur la recommandation de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, ne serait que provisoire ; que, les circonstances n'ayant pas permis de la créer plus forte, on ne tarderait pas à en solliciter l'augmentation auprès de Sa Majesté. » Un an après, seconde pension, celle-ci de 2,000 fr., sans l'intervention d'aucun condamné à mort, mais toujours sur celle du duc de Rohan, et six mois après l'obtention de cette seconde faveur, décembre 1826, Hugo s'adresse à nouveau et dans les termes les plus pressants et les plus obséquieux, au ministre des Beaux-Arts, pour obtenir une

augmentation de la pension de 1,000 fr. qui lui avait été accordée sur la cassette de Sa Majesté.

Ces aveux et ces quémanderies dérangent un peu, on en conviendra, l'attitude héroïque que s'attribue Hugo (1).

C'est encore M. de Rohan qui a fait connaître Hugo à Lamartine. Celui-ci raconte dans ses portraits : « Je me souviens, comme d'hier, du jour où le beau duc de Rohan, alors mousquetaire, depuis cardinal, me dit en venant me prendre dans ma caserne du quai d'Orsay : « Venez avec moi voir un phénomène qui promet un grand homme. Chateaubriand l'a appelé un *enfant sublime;* vous serez fier un jour d'avoir vu le chêne dans le gland (2). »

Le duc de Rohan avait pour Chateaubriand l'admiration qu'il devait au plus grand maître du siècle. Mais l'homme privé et l'homme public ne lui agréaient pas; il avait contre l'un et contre l'autre les préventions très vives de l'intimité de Louis XVIII, dont était la duchesse sa mère. Le duc avait été présenté à Chateaubriand à un dîner chez Mme de Sérent. Chateaubriand, qui était sujet à des quintes, en avait une ce jour-là. Il ne répondit à dîner que par des monosyllabes; pendant toute la soirée, enfoui dans son fauteuil au coin de la cheminée, il tenait son foulard entre ses dents, comme quand il était décidé à ne pas parler. Il mordait alors son foulard et le tirait de temps

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I : Biré, *Hugo avant 1830.*

(2) Pour se souvenir comme si c'était hier, Lamartine se souvient bien mal. Le fait en lui-même est exact; mais, en ce qui concerne les dates et les circonstances, il y a autant d'erreurs que d'allégations. Et d'abord, pour que Lamartine eût ignoré Hugo, il aurait fallu que celui-ci n'eût encore qu'une notoriété restreinte; or, s'il y a un point incontesté au sujet de ce mot d'*enfant sublime,* c'est que, s'il a été dit, ce qui est loin d'être certain, il aurait été dit par Chateaubriand à propos de la publication de l'ode sur la mort du duc de Berry, en février 1820. Or, en février 1820, Hugo était déjà maître ès jeux floraux; M. de Rohan n'était plus mousquetaire depuis cinq ans; il était depuis un an à Saint-Sulpice ; enfin, depuis trois ans, Lamartine n'était plus au quai d'Orsay.

en temps avec la main en le retenant des dents. C'est ce que ses amis appelaient sonner la cloche. Il sonna donc la cloche et ne dit mot.

Sans doute, Chateaubriand s'était souvenu ce soir-là d'une boutade que la mère de notre prince venait d'avoir avec lui, et qui avait fait fortune. Le glorieux vicomte sortait du cabinet du roi, où il venait de prêter serment comme ministre des affaires étrangères. Rencontrant à la porte de ce cabinet la duchesse de Rohan, radieux, il lui dit : « Le roi vient de me traiter comme un véritable père. — Vous a-t-il au moins donné le fouet ? » lui repartit la duchesse. En entrant chez le roi, elle avait encore le sourire aux lèvres : « Vous souriez, lui dit le roi, quelle malice venez-vous de dire ? Contez-moi ça. » Mme de Rohan s'exécuta, et le roi fut si content qu'il l'attira à lui et la baisa sur les deux joues. Sa Majesté y avait mis un tel empressement, qu'elle n'avait pas pris le temps de se moucher, et avait laissé sur chacune des joues de la duchesse une large tache de tabac.

M. de Rohan ne s'en tenait pas aux grands seigneurs de l'esprit, et sa bienveillante courtoisie, lorsqu'il fut dans les ordres aussi bien que lorsqu'il était dans le monde, allait à tous ceux qui signalaient la renaissance littéraire de la Restauration, ou qui donnaient des espérances à l'Église, recherchant les plus nobles amitiés et y portant la sincérité d'une âme désireuse avant tout d'admirer.

Si le mouvement littéraire intéressait vivement l'esprit de M. de Rohan, la politique exerçait sur lui une sorte de possession qui dans l'avenir, nous le verrons, ira jusqu'à égarer sa conscience, pourtant si droite. C'est à cette même politique qu'on attribuera son affiliation à la *Congrégation* en 1816.

Il n'y a pas d'association qui ait donné lieu à des controverses plus passionnées que n'a fait la *Congrégation*. Nous croyons toutefois être en mesure de résumer impartiale-

ment le débat et, suivant une voie moyenne et d'entre-deux, d'établir sur ce point la vérité historique.

La Restauration avait, dès son début, à choisir entre deux systèmes de gouvernement. Placée entre deux partis ennemis qu'elle était tenue de concilier, le parti royaliste et le parti libéral, elle n'avait d'autre alternative que de donner le pouvoir à l'un de ces deux partis, en faisant en sorte qu'il ne se refusât pas aux justes exigences de l'autre.

Le parti royaliste, frappé par ce qu'il appelait le caractère satanique de la Révolution, tenait pour certain que l'on n'empêcherait le retour de ces excès qu'en revenant sur l'œuvre de déchristianisation que cette Révolution avait poursuivie. Ce parti considérait comme le devoir rigoureux du roi très chrétien de rendre à l'idée religieuse, à la religion de l'État, l'empire qui lui appartenait et qui assurerait du même coup au peuple son salut, au roi l'affermissement de son trône. Des royalistes intransigeants leur semblaient seuls capables de réaliser pareil programme.

Le parti libéral se donnait pour mission de concilier les principes de l'autorité royale avec les garanties de la liberté publique ; d'élever un édifice social nouveau qui se soutînt par les seules forces du bon sens et de la raison, sans demander à personne le sacrifice d'aucun droit légitime, sans reconnaître d'autre privilège que ceux de l'inégalité des intelligences.

Ce dernier programme avait été celui de la Restauration à ses débuts, programme dont elle avait confié l'application à des hommes tels que Richelieu, Pasquier, Dessoles, Decazes, qui avaient appelé à leur prêter leur concours des agents instruits par l'expérience de la Révolution et de l'Empire.

Un acte de monstrueux fanatisme, l'assassinat du duc de Berry, vient déterminer le brusque écroulement de

cette politique, et autoriser le parti d'ancien régime à affirmer, avec l'assentiment du pays, que tout pouvoir qui séparerait le trône de l'autel irait aux abîmes. Le ministère Villèle sortit de l'effroi causé par cet épouvantable crime.

C'est de l'avènement du ministère Villèle qu'on fait dater l'entrée en campagne de la *Congrégation*. Pour les grands libéraux : Broglie, Barante, Guizot, Pasquier, Sainte-Aulaire, Molé, la *Congrégation* est partout, agissant par voie ténébreuse, achetant, corrompant, persécutant, tendant à empoisonner la nation.

Nous pourrions rapporter les plus sévères dépositions à charge de chacun de ces témoins, nous nous en tiendrons à cette citation du feu duc de Broglie : « La loi du sacrilège fut en quelque sorte le thermomètre sur lequel on put marquer le degré d'asservissement du ministère envers son parti. La *Congrégation*, ce croquemitaine dont on se moque aujourd'hui [1857], après en avoir eu grande peur en son temps, la *Congrégation*, c'est-à-dire la fraction active, ardente, des gens d'Église et des dévots de cour, tenait à M. de Villèle et consorts le pied sur la gorge. Il avait espéré, sinon la satisfaire, du moins apaiser ses appétits pour quelque temps, en lui servant impromptu un petit régal, je veux dire un projet de loi qui triplait et quadruplait les peines assignées aux crimes et délits commis dans les églises. Mais ce n'était pas là le compte de ces bonnes âmes, il leur fallait du sang, il leur fallait même un peu de torture, il leur fallait surtout et avant tout quelque chose qui plaçât la religion d'État hors de pair en attendant mieux, il leur fallait un Édit de Nantes en attendant la dragonnade (1). »

A l'encontre d'affirmations aussi précises, des chercheurs

---

(1) *Souvenirs* du feu duc de Broglie, t. II, p. 456. En disant *un édit* de Nantes, le duc de Broglie a évidemment voulu dire une révocation de l'édit de Nantes ; cela ressort de l'allusion qui suit à la dragonnade.

autorisés, à l'aide des archives de la célèbre association, ont récemment établi, de la façon la plus incontestable, que la *Congrégation* n'était qu'un groupe restreint; qu'elle n'avait ni l'organisation savante, ni la discipline, ni les ramifications que des imaginations frappées ou l'esprit de parti lui ont prêtées.

Il y a, entre ces deux thèses, moins une contradiction qu'un malentendu. Assurément, les libéraux se sont trompés en attribuant à la *Congrégation*, qui n'était rien en soi, la mise sur pied de guerre de l'idée religieuse ; mais on ne peut pas soutenir qu'ils aient pris un fantôme pour une réalité. La campagne monarchico-religieuse a été organisée et conduite par des gens qui s'en sont fait gloire, qui l'avaient entreprise comme une mission, s'inquiétant peu d'apporter de la mesure là où ils croyaient faire œuvre de sauvetage; essayant de faire pénétrer et peser leur action dans toutes les administrations, même dans l'armée; s'affirmant enfin dans le domaine législatif par des projets qui étaient des défis, tels que ces lois sur le droit d'aînesse et sur le sacrilège. M. de Villèle, en homme d'État consommé qu'il était, essaiera bien de résister, ne cédant que lorsqu'il se voyait menacé d'être débordé, et par là il se rendra suspect à la *faction*. Est-il surprenant que, en présence de tels faits, dans l'ardeur de la lutte (l'aveuglement de l'esprit de parti et l'ignorance en matière religieuse aidant), les libéraux se soient exagéré le péril jésuitique et en soient arrivés à être possédés de cet épouvantail au point d'en affoler le pays.

Les libéraux sont-ils si inexcusables de s'être exagéré le rôle de la *Congrégation* quand leur erreur était partagée d'abord par M. de Villèle, qui rendait à la *faction* ses préventions en écartant des fonctions publiques tout candidat soupçonné d'être congréganiste; ensuite par le Dauphin, qui enveloppait dans la même aversion la *Congrégation* et la noblesse, prétendant que l'une et l'autre ne se dé-

vouaient à la monarchie que pour l'asservir à leurs intérêts.

En résumé, il me semble que l'épouvantail de la *Congrégation* est expliqué : d'un côté par le parti ultra-royaliste faisant la campagne la plus ardente dans le but de pousser la légitimité à tirer toutes ses conséquences du principe de la religion d'État ; de l'autre par le parti libéral ayant désespéré, après une tentative de cinq ans, de faire de la Restauration un gouvernement réparateur, se servant pour la combattre des armes à sa portée, notamment de ce péril jésuitique auquel il finit par croire, imaginant à tort qu'il est l'œuvre de la *Congrégation ;* par le peuple enfin, si ombrageux en ce qui concerne l'oppression religieuse sur les intérêts civils, s'affolant sur ce péril; par ce même peuple, qui avait acclamé avec enthousiasme le rétablissement du culte, en arrivant quinze ans après aux sauvages réactions de 1830.

Et cette exaspération contre la *Congrégation*, elle n'avait pas attendu à 1830 d'éclater; dès la fin de 1827, elle se manifestait avec une telle violence, que l'autorité ecclésiastique elle-même crut devoir, dans le but de l'apaiser, demander au Père Ronsin, jésuite qui était à la tête de l'affiliation, d'en abandonner la direction. Il se retira en janvier 1828 et fut remplacé à cette direction par l'abbé de Rohan, à qui l'on adjoignit, comme modérateur, un homme qui, dès cette époque, était réfractaire à l'influence des jésuites, l'abbé Mathieu.

Quant à la conception politique du prince, elle n'était pas compliquée : sans se rendre compte de ce que la Révolution avait fait d'irrévocable dans l'organisation politique et religieuse, dans la législation civile et les classifications sociales, l'œuvre de cette Révolution lui semblait un bloc satanique, et il croyait aveuglément que le bonheur et l'honneur de la France étaient liés au rétablissement intégral de l'ancien régime. Tendrement aimé du comte d'Artois, dans l'intimité de Madame, il était de ce groupe

qui se sentait l'organe le plus fidèle, le plus selon le cœur de l'ancienne race royale et qui, s'il acceptait comme imposées par les circonstances les concessions faites par Louis XVIII à quelques-unes des exigences de la situation nouvelle, n'en mettait pas moins ses espérances en Monsieur, qui rassurait les impatiences en disant : « Jouissons du présent, je réponds de l'avenir. »

Notons toutefois que, dans sa conduite politique, l'attache à ses princes dominait de très haut, chez M. de Rohan, ses préoccupations de courtisan; tant il est vrai qu'il n'est pas indifférent, pour la dignité des convictions, que l'on soit sorti d'une race solide, intègre et pure.

II.

Le 20 mai 1819, le duc de Rohan entrait au séminaire de Saint-Sulpice. Mgr Besson, évêque de Nimes, qui subissait le prestige de la noblesse au point de ne plus retrouver vis-à-vis d'elle la pleine liberté de son jugement, dit à propos de l'entrée dans les ordres de M. de Rohan : « Personne n'avait fait plus de sacrifices pour se donner à Dieu. Il était allé ensevelir à Saint-Sulpice toutes les grandeurs de sa race et toutes les espérances de son nom. » Qu'aurait dit de plus Mgr Besson, si M. de Rohan était entré à la Trappe, ou s'était fait capucin? M. de Rohan, en devenant d'Église, n'ensevelissait aucune des grandeurs de sa race; il conservera son titre de duc et sa dignité de pair, et nous verrons que, de ce prétendu naufrage de son nom, il recueillera dans la suite de magnifiques épaves.

Ce dut être une lourde épreuve pour cet homme, parvenu à l'âge de trente ans, que de passer sans transition de la vie du grand seigneur sous la règle austère de Saint-Sulpice. Il avait, à tous les instants et sur tous les points, à vaincre le vieil homme en lui; mais ce sacrifice, il le trou-

vait largement compensé par l'espèce de rajeunissement qu'il trouvait à sa vie nouvelle; il lui semblait recouvrer son enfance de cœur, la docilité de ses jeunes années, toutes choses simples dont il avait désormais la conscience et le mérite réfléchis. Il ne pouvait assez admirer, d'un autre côté, ces fortes traditions sulpiciennes qui conservent la source du plus pur esprit ecclésiastique, et qui sont l'héritage des grandeurs du vieux clergé français.

Le poids du règlement était rendu plus léger pour lui par ces belles cérémonies, ces beaux chants de Saint-Sulpice, ces exercices pieux, ces retraites qui alternaient avec le travail et labouraient profondément l'âme. Le travail, c'était sa plus rude épreuve. Il n'avait guère fait jusque-là que butiner; l'estomac qui ne s'est nourri que de miel digère malaisément des pierres, et c'étaient bien des pierres que donnait à broyer la scolastique de Saint-Sulpice. M. le chanoine Touchet prétend que l'abbé de Rohan était théologien par le tact, sinon par la lecture; toujours est-il que ni le tact ni la lecture ne lui suffirent pour ne pas se sentir débordé par les cours. On dut, comme c'était l'habitude en pareil cas, lui donner deux répétiteurs choisis parmi les plus distingués de ses condisciples et qui, travaillant avec lui, avaient mission de l'empêcher de perdre pied. Ses répétiteurs furent l'abbé Mathieu, qui, à six mois d'intervalle, devait lui succéder sur le siège de Besançon, et l'abbé Demarsais, qui restera son ami.

Une des marques de la distinction native du prince, c'est le don qu'il avait, et qui le rendra inoubliable comme évêque, d'aller d'instinct, dans tous les milieux qu'il traversera, aux hommes de la plus haute valeur. Dès avant, et pendant son séjour à Saint-Sulpice, ce don s'affirmera.

Le prêtre qui a exercé une influence prépondérante sur la vie de M. de Rohan, depuis son enfance à son âge mûr, sera l'abbé Teysseyrre. Élève de l'École polytechnique, il avait été classé le premier à la sortie de l'école, et y était

rentré comme répétiteur. Il avait été, sous la direction du Père Delpuits, des premiers membres de la *Congrégation*, à laquelle l'esprit du parti devait faire une si bruyante célébrité. Esprit lumineux, directeur d'âmes éminent, il avait été le seul à qui Rohan avait fait part de ses velléités de vocation. Teysseyrre, qui connaissait le fort et le faible de son ami, sans être un instant impressionné par l'honneur que ferait rejaillir sur l'Église une telle recrue, l'avait mis en garde contre les illusions que pouvait lui faire un mouvement de découragement de la vie; lui indiquant dans quel esprit de renoncement et de résolution éprouvée il fallait qu'il se trouvât, pour aspirer à être prêtre. Teysseyrre mourait, jeune encore, en 1818, et c'était pour son ami et son disciple une nouvelle et cruelle épreuve. Lorsque, six mois après, il était admis à Saint-Sulpice, il déclarait qu'il croyait ne devoir la grâce de sa vocation qu'aux prières de son ami Teysseyrre (1).

De ses deux répétiteurs à Saint-Sulpice, Mathieu et Demarsais, le premier était celui qui avait le moins d'affinité avec l'abbé de Rohan : tout en lui reconnaissant, à un rare degré, les qualités essentielles du prêtre, M. de Rohan était tenu à distance par cette nature d'homme d'affaires qu'avait en lui l'abbé Mathieu et qui, développée par son passage à la basoche, lui laissera un pli ineffaçable. Quant à l'abbé Demarsais, il s'était acquis Rohan par la généreuse ardeur de son caractère et son tempérament d'apôtre. Au sortir de Saint-Sulpice, nommé aumônier du collège Saint-Louis, il avait appelé souvent son ami Rohan à lui prêter son concours et à s'y essayer à la prédication. L'abbé de Rohan avait eu là, comme auditeurs, deux élèves dont il eût été fier, s'il avait pu pressentir leur avenir : c'était

(1) Lamennais avait été le disciple de Teysseyrre; c'est sur le conseil de ce maître qu'il entreprit son *Essai sur l'indifférence*, écrivant sans goût d'abord et presque à contre-cœur ce premier volume dont Frayssinous disait qu'il réveillerait un mort.

Gounod, le grand compositeur, et Edmond Rousse, le jurisconsulte qui, au moment de l'exécution des décrets, releva l'âme du pays par l'intrépidité avec laquelle il se fit le défenseur du droit.

Le nom de M. de Rohan est inséparable de celui de Dupanloup. Le duc, à qui le jeune Dupanloup avait été signalé par l'abbé Teysseyrre comme une précieuse réserve pour l'Église, le duc l'avait pris en affection dès le petit séminaire. Le pauvre élève, étant sans famille, passait ses vacances à la Roche-Guyon. Le prince le suivit avec la plus tendre sollicitude et lui adressait un souvenir à chaque étape de sa carrière. La veille du jour où l'abbé Dupanloup se liait irrévocablement par le sous-diaconat, il écrivait à sa mère : « J'ai reçu du duc de Rohan (alors à Rome) la lettre la plus aimable, la plus touchante qu'il soit possible d'écrire. Elle a huit grandes pages. Je ne puis te donner à ce sujet de plus grands détails : il m'envoie un crucifix d'argent bénit par le pape en souvenir de mon sous-diaconat. » La veille de son ordination, il écrira encore à sa mère : « M. le duc de Rohan m'assistera, c'est convenu depuis huit ans. » Le lendemain, il célébrera sa première messe à l'église des Carmes, l'abbé de Rohan l'assistera encore.

L'abbé Dupanloup, au lendemain de ses succès de catéchiste à la Madeleine, avait conduit à la Roche-Guyon Montalembert, qui venait de remporter, à l'âge de dix-sept ans, le prix d'honneur au concours général, et ils s'y étaient rencontrés avec deux jeunes avocats à la physionomie éclatante, aux prunelles de feu, à la parole vibrante : c'étaient Berryer et Lacordaire. Montalembert, Berryer et Lacordaire conserveront toujours une large part dans les sympathies du prince, mais Dupanloup restera l'ami autorisé et le conseil de tous les instants (1).

---

(1) Entre le duc de Rohan et Montalembert l'harmonie était plus en-

Le 14 février 1820, à quatre heures du matin, le supérieur de Saint-Sulpice faisait appeler l'abbé de Rohan; deux émissaires lui étaient envoyés en même temps, l'un par son frère, le comte de Chabot, officier d'ordonnance du duc de Berry, l'autre par sa sœur, Mme de Gontaut, dame d'honneur de la duchesse. Tous deux apportaient la nouvelle de l'attentat dont venait d'être victime le duc à sa sortie de l'Opéra et annonçaient qu'il se mourait dans l'étroit salon qui précédait la loge royale. Parvenu à la place Louvois et s'étant précipité dans l'escalier qui conduisait à cette loge, M. de Rohan le trouva obstrué : c'était le roi Louis XVIII que des valets soutenaient sous les bras, tandis que d'autres le tiraient par les mains, recommençant la manœuvre à chaque degré, les pauvres jambes de Sa Majesté, éléphantiasiées par la goutte et brisées par l'angoisse, se dérobant après chaque effort sous sa masse. Shakespeare nous semble n'avoir rien imaginé d'une plus tragique réalité que le spectacle donné par ce vieux roi, remorqué par des valets dans cet escalier de bal masqué et se demandant s'il arriverait à temps, pour lui fermer les yeux, auprès de ce dernier rejeton de sa race qui agonisait à deux pas de lui sur un grabat,

Du corridor, dont la porte était restée entr'ouverte, M. de Rohan assista à la scène déchirante que produisit l'arrivée du roi. Vers six heures, Monsieur, qui avait aperçu l'abbé, lui fit dire d'entrer. Le prince, le reconnaissant, lui tendit ses mains sanglantes et lui dit de sa voix entrecoupée de gémissements : « Priez Dieu, mon cousin, pour qu'il me fasse miséricorde et pour obtenir que le roi fasse grâce

---

tre les âmes qu'entre les idées ; au point de vue politique, il y avait divergence profonde. Montalembert, en quittant le château du prince, écrivait : « Quoique mon séjour à la Roche-Guyon ait été vraiment agréable, mes rapports avec le duc de Rohan m'ont plus d'une fois embarrassé. Je rends toute justice à ses nobles qualités, mais il faut que les opinions se ressemblent pour que les cœurs s'unissent. » (Lettres à un ami de collège, 14 septembre 1827.)

à l'*homme.* » C'est ainsi qu'il désignait son meurtrier. Vers huit heures du matin, les gémissements du prince ayant cessé, le roi tendit à l'abbé de Rohan sa tabatière, dont le couvercle était orné d'une miniature protégée par une glace. L'abbé approcha cette glace des lèvres du prince, aucune buée ne la ternit. Le roi, aidé de M. de Rohan, vint en chancelant fermer les yeux et la bouche de son neveu (1).

La duchesse de Berry n'oubliera pas l'adoucissement qu'avait apporté l'abbé de Rohan aux derniers instants du prince ; aussi voulut-elle que ce fût à la Roche-Guyon qu'elle

(1) Combien la vérité historique est difficile à fixer ! M. de Barante rend compte dans ses *Souvenirs* (t. II, p. 398), et dans les termes suivants, du drame du 13 février : « J'ai ouï raconter à des témoins oculaires la triste scène de la nuit du 13 au 14 février, la noble et touchante agonie du duc de Berry dans ce foyer de l'Opéra, où la famille royale était réunie. Hormis la duchesse de Berry, dont la douleur était désespérée, naturelle, abandonnée, il n'y avait autour de ce lit de mort qu'une affliction calme, contenue, résignée, pieuse. M. Dupuytren a rapporté que, au moment même où le duc de Berry expira, le roi ne se trouvait pas auprès de son neveu. M. Dupuytren accourut aussitôt le lui annoncer. « Eh bien ! dit Louis XVIII, c'en est donc fait ? — Sire, oui, et si Votre Majesté veut rendre au prince les derniers devoirs.... — Les derniers soins, » reprit le roi, en rectifiant un mot qui n'était pas dans la nuance précise de l'étiquette, et il alla fermer les yeux du duc de Berry. »

M. de Barante commet une première erreur en faisant mourir le prince au foyer de l'Opéra, qui ne communiquait avec la loge royale que par de nombreux détours et où l'on n'aurait pu transporter le blessé sans l'exposer à mourir à moitié du trajet. M. de Barante reconnaît que la douleur du roi était calme, contenue, résignée, pieuse ; puis, après avoir accumulé ces marques de respectueuse sympathie, il ne met pas en doute le racontar attribué à Dupuytren et d'après lequel Sa Majesté aurait eu la maniaque présence d'esprit, au moment où la mort de son neveu lui était annoncée, de rappeler qu'il ne saurait avoir de *devoirs* à *remplir*.

Le récit de M. de Rohan concorde de tous points avec celui de Chateaubriand, à qui la duchesse l'avait dicté au lendemain du drame. Les deux récits établissent que le roi, pour qui le moindre déplacement était une grave complication, n'avait pas, depuis son arrivée jusqu'à la fin, quitté le chevet du prince. Comment, du reste, M. de Barante n'a-t-il pas compris que Dupuytren, prenant sur lui d'annoncer au roi cette mort, aurait commis un tout autre manquement à l'étiquette qu'en articulant ce mot de *derniers devoirs*.

reparût pour la première fois dans une fête. C'était le 25 août 1822, pour la Saint-Louis, à l'occasion de laquelle le duc-abbé fit à la princesse une réception royale (1).

M. de Rohan fut ordonné prêtre en grande pompe à Notre-Dame par M. de Quélen, le 5 juin 1822, et voulut célébrer sa première messe à Saint-Sulpice (2).

Chateaubriand a donné, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, un portrait de l'abbé de Rohan. « Quand il fut abbé, dit-il, sa pieuse chevelure passée au fer avait une élégance de martyr (?); il prêchait à la brune dans des oratoires sombres, devant des dévotes, ayant soin, à l'aide de deux ou trois bougies artistement placées, d'éclairer à demi-teinte, comme un tableau, son visage pâle. » Une coiffure de martyr? J'ai beau creuser mes souvenirs iconographiques, je n'arrive pas à me rappeler les premiers chrétiens allant au cirque, coiffés à la Charles X, avec un toupet passé au fer sur le front et des boudins sur les oreilles. Quant à ces prédications à la brune, devant des dévotes, avec cette mise en scène de deux ou trois bougies, qui, si artistement qu'elles eussent été disposées, auraient singulièrement contrasté avec les goûts de splendeur que portait le prince dans les cérémonies, tout cela est de pure invention. S'il est en effet un point incontestable dans la vie de M. de Rohan, c'est qu'il n'a jamais exercé son ministère ailleurs que dans les collèges, les petits séminaires, les prisons, et qu'il s'est toujours résolument défendu, tant comme prêtre que comme évêque, de la clientèle des dévotes.

Les cinq années qui séparèrent son ordination de son élévation à l'épiscopat furent remplies par les fonctions de vicaire général du diocèse de Paris, qui lui avaient été

---

(1) *Moniteur universel*, 2 septembre 1822.

(2) En même temps que M. de Rohan, étaient ordonnés les abbés Mathieu, de Salinis, Dupont des Loges, qui devinrent, le premier, cardinal-archevêque de Besançon, le second, archevêque d'Auch, le troisième, évêque de Metz.

conférées au lendemain de cette ordination. Il fit aussi de longs séjours à la Roche-Guyon, où ses invités se restreignaient de plus en plus au jeune clergé, et où venaient se polir, disait-on, les diamants du sanctuaire. Nous dirons plus tard ce que l'archevêque a été comme maître de maison. A la Roche-Guyon, le duc-abbé, avec les jeunes séminaristes ses hôtes, qui étaient diversement élevés, se montrait d'une affabilité de prince; mais, à la première ombre d'indiscrétion, il savait reprendre ses airs de grand feudataire qui semblaient clamer sa devise : « Rohan suis! » et s'entourait de tous les remparts de l'étiquette. C'est sans doute à un incident de cette nature que fait allusion la lettre ci-après du jeune abbé Jacquemet, qui devint plus tard évêque de Nantes :

« Ma bonne mère, je t'ai écrit deux mots indéchiffrables de la Roche-Guyon. J'y ai fait le plus singulier voyage. M. le duc a été pour moi d'un froid glacial; je ne l'attribue guère qu'au cérémonial rigoureux qui s'observe dans ce château. Toute l'étiquette ancienne s'y retrouve sous toutes ses formes et je ne crains pas de dire qu'il y règne, sous certains rapports, plus de gravité solennelle qu'aux Tuileries.

« Vous sentez combien une telle vie est gaie pour des jeunes gens qui aiment à *se trouver à l'aise*. Je ne crois pas avoir ri une seule fois pendant les deux jours et demi que j'y ai passés; aussi ai-je franchi, avec la joie d'un captif délivré, ces formidables portes. Ce sont les incommodités des grandeurs.... Je ne suis pas trop fâché néanmoins d'y être allé. Il faut voir un peu de tout : le château de la Roche-Guyon reste toujours une des choses les plus étonnantes de France; mais ce n'est pas gai. »

Le mot de l'énigme, c'est que le jeune Jacquemet était arrivé à la Roche-Guyon pensant qu'il pourrait s'y mettre *à l'aise* (1).

---

(1) *Vie de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes.* Avant d'être évêque,

M. de Rohan avait aussi ses obligations de pair de France. A l'ouverture de la session de 1823, Mme la duchesse de Broglie l'avait remarqué dans le défilé des pairs : » Il avait, dit-elle, la figure maigre et pâle, et en même temps un soin et une coquetterie de sa personne qui semblaient réunir les honnêtes instincts avec les anciens souvenirs mondains ; il y avait du fanatique et du fat mélangés dans sa figure. » On se tromperait si, dans ce dernier trait, on soupçonnait Mme de Broglie d avoir cédé à sa double prévention de doctrinaire et de protestante ; elle ne faisait que traduire l'impression qu'avait produite sur les esprits sensés une récente manifestation du duc. A ce moment-là même, en effet, M. de Rohan revenait de la Roche-Guyon, où il avait inauguré par une mission ce grand mouvement de prédications, plus politiques que religieuses, qui allait devenir pour le parti ultra un moyen de gouvernement. Et, pour donner à cette mission toute sa signification, M. de Rohan avait choisi, dans la magnifique bibliothèque de sa grand'mère, la duchesse d'Enville, cinq cents volumes ; ce choix n'avait été embarrassé ni par la rareté des éditions, ni par l'art des reliures ; on les avait entassés par son ordre au milieu de la cour d'honneur et on y avait mis le feu. La qualification de fat nous semble encore sévère ; quant à celle de fanatique, étant donnée la mission mise en pratique par l'autodafé, je cherche par quoi on pourrait bien la remplacer...., et je ne trouve pas.

Enfin M. de Rohan passa, en deux fois, dix-huit mois à Rome. A l'un de ces séjours il fut, pour l'élection du pape Léon XII, conclaviste du cardinal de Bausset.

Si depuis cinq ans qu'il était dans les ordres, M. de

---

l'abbé Jacquemet avait été vicaire général de Mgr Affre ; il l'avait accompagné sur les barricades et l'avait reçu mourant dans ses bras. Ce même Mgr Jacquemet s'honora en demandant à Montalembert d'obtenir du président que l'on n'imposât pas à l'épiscopat des *Te Deum* en l'honneur du coup d'État.

Rohan n'avait pas encore été promu à un évêché, ce n'était pas faute de bienveillance de la part du roi. Cette bienveillance, qui lui était acquise sans mesure, était de plus chaque jour tenue en éveil par l'insistance du prince de Polignac, qui, dès cette époque, exerçait sur l'esprit de Sa Majesté une prépondérance incontestée. Lui-même, du reste, parlait sans aucun embarras de sa prochaine et infaillible élévation, et il disait qu'un abbé de Rohan ne se comprenait plus passé trente ans. On n'attendait que la vacance d'un siège digne d'un aussi grand seigneur. Cette occasion tardant à se produire et l'archevêché d'Auch ayant vaqué en 1828, M. de Rohan y fut appelé. Mais il était à peine préconisé que le siège de Besançon étant devenu à son tour vacant, sur les instances du roi, Rome transféra, le 15 décembre 1828, M. de Rohan à ce nouveau siège.

Le ministère Villèle était tombé depuis un an et il avait été impossible d'obtenir de roi de remplacer, dans la haute administration, les hommes qui s'étaient le plus notoirement compromis avec ce ministère et qui étaient l'objet de l'animadversion générale. Cette résistance opiniâtre du roi exposait le ministère Martignac aux constants reproches de faiblesse que lui adressait le parti constitutionnel. Les deux promotions successives de M. de Rohan et directement à un archevêché, aggravèrent les préventions de l'esprit public : par son alliance avec la famille royale, par l'appoint qu'on l'accusait d'avoir apporté à la *Congrégation*, par le récent incident de sa mission, le nouvel archevêque était classé parmi les royalistes et les catholiques les plus exaltés. « A tous ces titres, dit le chancelier Pasquier, c'était trop exclusivement un choix de cour, et, même dans l'intérêt de la religion, le temps de tels choix était décidément passé (1). »

(1) *Mémoires* de Pasquier, t. VI, p. 145.

M. de Rohan fut sacré par Mgr de Quélen à Notre-Dame, le 18 janvier 1829, en présence de la famille royale, de toute la cour, de quatre cardinaux et de sept évêques.

Au moment où, la consécration terminée, le nouvel évêque devait se tourner vers les fidèles et les bénir, il leva ses yeux pleins de larmes vers la tribune où se trouvait le jeune duc de Bordeaux, et sa première bénédiction fut pour l'enfant royal.

On ne peut contester que, à partir de son sacre, M. de Rohan n'ait pris sérieusement à cœur son ministère d'évêque et n'ait accepté son exil à Besançon sans le moindre esprit de retour. Pour se lier plus étroitement à son diocèse, il rompit le lien le plus solide qui l'aurait rattaché au dehors, il vendit son magnifique domaine de la Roche-Guyon à son cousin le duc de la Rochefoucauld, qui faisait, par ce rachat, rentrer dans sa maison cette terre qui y était depuis près de trois siècles, lorsque, par la duchesse d'Enville, elle échut aux Rohan qui ne l'avaient détenue que pendant trente ans (1). Il ne conserva de sa fortune personnelle que ce qui lui semblait indispensable à assurer largement les œuvres qui s'imposeraient à l'évêque et à soutenir la dignité du prince.

Les autorités de Besançon furent informées que, le 5 février, l'archevêque-duc de Rohan, prince de Léon, pair de France, ferait son entrée dans sa ville archiépiscopale et devrait y être reçu avec les honneurs dus à son rang.

Le 4 février, lorsqu'il franchit la limite du Jura pour entrer dans le Doubs, il descendit de sa voiture, s'agenouilla et baisa la terre qui était celle de son diocèse. Le 5, après avoir dit la messe à Saint-Ferjeux sur le tombeau des apôtres de la Franche-Comté, il fit son entrée

(1) La Roche-Guyon a été vendue par acte du 31 juillet 1829, pour une somme de 600,000 fr.

dans la ville. Sa voiture fut signalée par la salve réglementaire de coups de canon, et la garnison entière faisait la haie. Un piquet d'artilleurs à cheval précédait et suivait sa voiture, qui était de grand gala, avec cocher et valets de pied en livrée rouge, et son premier valet de chambre à cheval, « avec, a soin de noter l'abbé Perrin, avec l'épée au côté, les manchettes et le jabot de dentelle. »

Le concours de la population était énorme, mais les sentiments qui animaient cette foule étaient divers. La masse, venue par curiosité, semblait éblouie par ce luxe dont elle n'avait pas idée et charmée par la haute distinction et la bonne grâce du prélat. L'enthousiasme des monarchistes exaltés faisait contraste avec la réserve de tout ce qui se rattachait à l'opinion libérale et qui n'oubliait pas que le duc était l'âme de la *Congrégation*, appartenait ouvertement au parti ultra et était l'ami de cœur et de politique du prince de Polignac, ce chef du parti que l'on considérait à trop juste titre comme un péril national. Enfin, jusque dans le clergé, se formulaient des réserves : on avait trouvé que cet étalage effaçait trop l'archevêque devant le prince, et l'on redoutait la direction d'une sorte d'abbé de cour pour les vieilles traditions du clergé comtois. On lui disait aussi une prédilection marquée pour les rares prêtres ayant du savoir-vivre; or les prêtres de la vieille école considéraient le savoir-vivre comme un commencement de corruption, et pour eux, le bréviaire sous le bras dispensait de toutes les convenances (1). Sur plusieurs de ces points, les appréhensions ne tardèrent pas à se justifier.

Jusque-là, l'élévation aux premières fonctions du diocèse avait été moins la consécration du mérite que de

(1) L'abbé Perrin dit avec précision : « On ne comprenait pas, dans notre simplicité franc-comtoise, qu'on pût être vraiment bon prêtre ayant conservé tant d'usage et de savoir-vivre qu'en avait l'archevêque. »

l'ancienneté, ce qui avait fait du chapitre et de l'archevêché une sorte d'hôtel des Invalides. M. de Rohan fit bon marché de cette tradition et la sacrifia à son goût pour le mérite. Il débuta dans son ministère par la visite des paroisses de la ville : dans l'une des plus importantes, les deux premiers vicaires, le titulaire étant décédé, lui laissèrent la meilleure impression; il fit de prime saut du premier son vicaire général, de l'autre le curé de la paroisse. Ni l'un ni l'autre n'avaient trente ans; l'un, M. Cart, devint l'excellent et populaire évêque de Nimes; l'autre, l'abbé Griffon, fut le curé le plus vénéré (1). Dans ces deux choix, il avait été guidé par un discernement du cœur autant que de l'esprit; dans un troisième, il eut la main moins heureuse. Arrivé dans l'église de la Madeleine, il reconnut, pour l'avoir vu à l'un de ses précédents passages à Besançon, un jeune vicaire qui lui avait fait alors les honneurs de cette église. Monseigneur fut charmé de l'avenante figure de ce jeune abbé, de sa bonne tenue; il fut touché aussi du saisissement d'admiration qu'il lui causa.... il le fit son secrétaire particulier. C'était l'abbé Perrin.

Pour épargner à son chef la charge des affaires courantes et des menues audiences, il faut au secrétaire de l'initiative et sans empiétement de la décision. Mais le

(1) M de Rohan avait le don d'augmenter le prix de ses faveurs par a fleur de bonne grâce qu'il y ajoutait. Il avait signé, dans les derniers jours de décembre, la nomination de l'abbé Griffon à la cure de Saint-Pierre et l'avait tenue secrète. Au 1er janvier, l'abbé s'étant présenté avec ses collègues à la réception de l'archevêque, le valet de pied lui demanda qui il devait annoncer. « Les vicaires de Saint-Pierre, » répondit M. Griffon. Le valet, ouvrant la porte de la salle de réception déjà pleine de monde, annonça à très haute voix : « Monsieur le curé de Saint-Pierre et ses vicaires. — Vous vous trompez, interrompit vivement l'abbé..... — On ne se trompe pas, dit l'archevêque en venant au-devant de l'abbé les mains tendues. Vous êtes bien curé de Saint-Pierre, et j'ai tenu à vous en réserver la surprise aujourd'hui ; c'est, du reste, un cadeau que je fais bien plus à vos paroissiens qu'à vous-même. »

ne s'était pas assez méfié de son entière inexpérience dans le maniement des hommes. Sans s'être donné le temps ni de l'étude ni de la réflexion, sans avoir recouru à des conseils autorisés, il avait légèrement porté la main sur des traditions qui, pour être quelques-unes surannées, n'en avaient pas moins, depuis deux siècles, formé le plus exemplaire des clergés.

A la notification que lui avait faite l'archevêque, le séminaire répondit par une protestation respectueuse dans la forme, mais des plus énergiques au fond. Le premier des signataires était un jeune prêtre, théologien du plus grand mérite. Monseigneur répliqua en appelant ce protestataire aux fonctions de vicaire général. C'était l'abbé Gousset, devenu depuis évêque de Périgueux, puis cardinal-archevêque de Reims. Par un aussi chevaleresque procédé, l'archevêque espérait désarmer les rancunes qu'il avait soulevées; nous verrons qu'elles ne désarmèrent pas.

Rien ne pouvait modérer le zèle que l'archevêque apportait à connaître son diocèse et à s'en faire connaître; aussi poursuivait-il ses tournées de confirmation sans ménagement pour sa faible santé, par les chaleurs les plus fortes et les froids les plus excessifs. Dans les montagnes du Doubs, où la foi était restée ardente, chacune de ses visites était une ovation, et un brave curé traduisait les sentiments de tous en s'écriant à la fin de sa harangue à Sa Grandeur : « *Nemo tam pater*. Jamais tel père ! »

Mais dans les chefs-lieux importants de la Haute-Saône, l'impression était loin d'être la même. A Lure notamment, qui était le centre d'action du parti libéral et le siège de la loge de Franche-Comté, il y eut un incident pénible. Le curé, qui avait su, par la modération et la respectabilité de son caractère, désarmer les préventions les plus tenaces, comptant sur les merveilles qu'on lui avait racontées de l'impression produite par son archevêque, avait convié à dîner, avec Sa Grandeur, les fonctionnaires et les

notables de l'arrondissement, dont la presque unanimité appartenait à l'opinion libérale. Mais ce qu'ignorait le curé de Lure, c'est que M. de Rohan, plein de tact et de courtoisie dans les relations habituelles de la vie, dès que la politique entrait en jeu, perdait toute possession de lui-même. C'était chez lui une sorte de déclanchement de la langue que rien ne parvenait à enrayer. A ce dîner notamment, il avait à peine expédié le bénédicité, qu'il prenait à partie, de la façon la plus verte, le parti libéral, faisant ressortir toute son indignité et lui opposant la droiture et la grandeur des vues de M. de Polignac. « Je voyais, dit M. Perrin, le pauvre curé sur le gril, n'en pouvant plus et qui me dit en se levant de table : Ah ! si j'avais pu tenir la langue de notre bon archevêque qui a parlé si mal à propos et qui vient de me tailler une si terrible besogne ! »

L'archevêque, en arrivant à Besançon, trouvait pour les mettre à son gré autant à faire à son palais archiépiscopal qu'à sa cathédrale. Les rites du culte de la déesse Raison avaient été célébrés à la cathédrale et suivis de saturnales patriotiques qui avaient eu lieu dans les salles de réception de l'archevêché. Il en était résulté de telles dégradations que, depuis le rétablissement du culte, les archevêques avaient dû se confiner dans les appartements privés. Ce fut pour M. de Rohan l'affaire d'un tour de main que mettre les grands appartements en état d'être ouverts, deux fois par semaine, aux notables et aux fonctionnaires de tous ordres, « qui étaient reçus, dit M. Perrin, avec *leurs dames* et *leurs demoiselles.* »

L'archevêque était un incomparable maître de maison. Personne ne recevait de meilleure grâce et n'augmentait tant par là le prix de son accueil. Personne n'était plus naturellement aimable ni d'une bienveillance plus sentie et plus nuancée, ayant quelque chose de particulier qui s'adressait à chacun et sachant s'acquitter des banalités

qui s'imposent avec une affabilité exquise et personnelle. Dans sa démarche, dans ses beaux traits et jusque dans ses moindres gestes, une aisance, un air de noblesse un peu féminine, mais quasi royale et où l'on sentait comme des siècles de traditions des plus grandes races.

Le service était somptueux et largement assuré par dix valets de pied en grande livrée. « Je l'ai vu, dit M. Perrin, avoir l'œil et mettre la main à tout, s'il le fallait, pour que tout fût prêt, l'air renouvelé; parfumant même les salons, à défaut de domestiques occupés ailleurs, d'une résine odoriférante sur une pelle de fer rougie au feu. Il ne rougissait pas (comme sa pelle) de descendre jusqu'à ces petits détails, tant il était et savait se faire tout à tous et à tout. Puis-je me le rappeler et l'écrire sans être dans l'admiration ! »

Cette admiration était loin d'être partagée par le vieux clergé, qui ne doutait pas que tout ne fût, dans ces réunions, parfaitement décent et de la plus irréprochable compagnie, mais on n'avait pas été préparé à un train aussi peu ecclésiastique, et on trouvait tout cela beaucoup plus princier qu'épiscopal.

La cathédrale de Besançon est un beau monument du XIIIe siècle, avec deux absides et une entrée latérale. L'une de ces absides était le chœur du chapitre, l'autre était consacrée à l'*insigne relique du Saint-Suaire*, conservée dans cette église depuis l'année 1200, et détruite à la Révolution. Cette abside du Saint-Suaire fut écrasée, au XVIIe siècle, par l'écroulement de la flèche qui la surmontait, et remplacé par un monument de style Louis XIV, mais d'une si belle ordonnance que, en dépit de l'anachronisme, elle ne dépare en rien la vieille basilique. L'abside du chapitre, où se faisaient tous les exercices du culte, fut complètement transformée. Les trois grandes fenêtres du chevet eurent leurs meneaux brisés pour être ornés (le mot semble une ironie) de verrières fabriquées à Sèvres,

mais qui semblent l'œuvre de simples vitriers. Comme harmonie de couleur, qui est tout l'art du verrier, aussi bien que comme composition, c'est de l'imagerie d'Épinal.

Le sanctuaire ne donnait pas l'espace suffisant au déploiement que rêvait l'archevêque à ses grands offices pontificaux; il fit démolir l'ancien autel, une jolie œuvre Louis XV, pour le remplacer par un autre beaucoup plus large, style Restauration, d'un dessin froid et rectiligine. Sur cet autel on substitua, à ceux qui appareillaient l'ancien, six autres candélabres sans style, mais dont les pieds portaient les armes royales et celles des Rohan. L'autel fut repoussé jnsqu'au fond de l'abside, doublant ainsi les proportions du sanctuaire, mais réduisant d'autant l'espace laissé au chapitre. De là des zizanies et de petites conspirations auprès desquelles celles du Lutrin paraissent épiques. L'archevêque ne s'en détournait pas et ne s'en vengeait à l'occasion que par un bon mot sans méchanceté.

La cathédrale n'avait qu'une petite chaire en pierre, un bijou du xve siècle, avec un escalier étroit contournant le pilier où elle était adossée. Saint François de Sales y avait prêché. L'archevêque la fit disparaître et la remplaça par une grande chaire en bois remplissant tout le vide d'une travée avec double escalier, où pouvaient trouver place bedeaux, suisse et porte-queue. Heureusement la chaire gothique avait été démolie avec soin, et put être remise en place trente ans plus tard.

La sonnerie de sa cathédrale semblait à l'archevêque manquer d'un gros bourdon; il en obtint un de la munificence de Charles X. Le bourdon fut baptisé en grande pompe; le roi, qui était parrain, avait délégué, pour le représenter, le maréchal Moncey (1).

---

(1) Le baptême de ce bourdon fut célébré par un chansonnier du cru en quelques couplets faits à la diable, mais d'une franche gaieté. L'archevêque avait son couplet, que voici :

L'archevêque faisait encore d'autres rêves pour lesquels il avait obtenu la promesse du concours du roi, qui ne savait rien lui refuser. Il projetait d'exproprier tout un quartier pour accéder à la cathédrale par une pente mieux ménagée; l'abside du Saint-Suaire aurait été renversée pour faire place à trois portails, surmontés de deux flèches, le tout en style moyen âge tel qu'on le comprenait en 1829! La Révolution de 1830 vint épargner à la basilique la réalisation de cet étrange chef-d'œuvre dont elle ne se serait jamais relevée. L'abbé Perrin se montre inconsolable de n'avoir pas vu cette belle conception réalisée; il en reconnaissait les difficultés, mais il répond à cela : « Que ne peut le génie, quand il est inspiré par l'esprit de Dieu! » Il ne faut pas exiger de M. Perrin, surtout quand il parle de son archevêque, l'exacte proportionnalité des termes.

Parmi les hommes politiques que rencontrait l'archevêque dans son diocèse et qui étaient en pleine communion d'idées, au moins religieuses, avec lui, nous citerons : MM. de Vaulchier, Chifflet, Courvoisier, de Moustier.

M. de Vaulchier était moins un homme politique qu'un homme lige; de l'étroite intimité du comte d'Artois, il épousait aveuglément ses illusions d'ancien régime et avait en cela l'excuse de son attachement et de sa gratitude. Il

---

Un duc, portant crosse et mitre
Après casque et ceinturon,
Fait manœuvrer son chapitre
Encor mieux qu'un escadron.
Ne croyez pas qu'il regrette
Le signal de la trompette,
Non, non, non, non, non, non, non,
Il est fou de son bourdon,
Din, don, din, don, din, don, din, don!

Le soir, après la grande réunion qui avait couronné la fête, on entendit Monseigneur, qui regagnait son appartement, fredonnant de sa délicieuse voix :

Il est fou de son bourdon,
Din, don, din, don, din, don, din, don!

était un exemple frappant, et qui n'était pas rare à cette époque, de l'exagération la plus ardente en politique s'alliant partout ailleurs à de constantes habitudes d'équité.

M. Chifflet était un autre exemple du trouble que la politique peut apporter dans l'âme la plus droite. Comme magistrat (il était premier président de la Cour royale de Besançon), il semblait avoir renfermé sa conscience dans nne sorte de compartiment étanche où ne pouvait pénétrer aucune influence. Comme député, il avait été de ceux qui avaient aveuglément poussé la Restauration à ses débuts aux offenses à la raison et à l'instinct du pays, qui n'allaient à rien moins qu'à établir l'incompatibilité radicale du régime avec les aspirations de la société moderne. Il avait, notamment dans la discussion du concordat de 1817, attaché son nom aux thèses les plus en opposition avec les traditions de la magistrature française et avait soulevé contre lui tous les vieux parlementaires.

On aurait cherché un contraste à opposer à M. Chifflet comme homme politique, qu'on n'aurait pu le trouver plus frappant que dans un autre magistrat, député comme lui, M. Courvoisier. Son père avait été secrétaire du comte de Provence et le comte d'Artois l'avait comblé lui-même de témoignages de bienveillance. Mais ses affections, si profondes qu'elles fussent, étaient impuissantes à le faire dévier de la ligne politique que lui traçait sa conscience. Bien qu'ayant fait partie de l'armée de Condé, il n'avait rien de l'émigré; il jugeait très librement les fautes que la Restauration avait accumulées à son point de départ, et comprenait les conditions auxquelles elle parviendrait à ressaisir le courant sympathique qui la rattacherait au pays. Comme député, il s'était acquis l'autorité d'un orateur disert et d'un jurisconsulte homme d'État. La droiture de son caractère avait forcé l'estime de M. de Rohan, qu'il s'était attaché par l'ardeur et la sincérité de ses convictions religieuses.

L'archevêque avait connu M. de Moustier lors des débuts

de celui-ci dans la diplomatie impériale. A la Restauration, M. de Moustier avait été des royalistes les plus exaltés. Caractère difficile, d'humeur caustique et de manières cassantes, il rachetait ces travers par la perspicacité la plus pénétrante. Il s'était montré très empressé auprès de M. de Rohan et lui avait fait offrir par son fils, encore enfant (le futur et si distingué ministre des affaires étrangères), le morceau de la sainte Croix vénéré encore aujourd'hui à la cathédrale. Cette relique, rapportée de Terre sainte par un croisé de leurs ancêtres, rappelait que les *Moustier étaient maugré le Sarrasin* (1).

Si peu qu'il eût appartenu à l'armée, M. de Rohan avait gardé l'esprit de corps, et il s'était montré très empressé auprès de deux illustres soldats, ses diocésains : le maréchal Moncey et le général Marulaz. Si les magnfiques services, les tendances aristocratiques, la haute courtoisie et les grands airs du maréchal attiraient l'archevêque, Marulaz l'intéressait par le contraste de leur nature. Le général était un brave à trois poils, ancien enfant de troupe, qui avait fait une très belle défense lors du blocus de Besançon en 1814, mais incapable de dire quatre paroles sans les émailler d'autant de jurons. Retraité, il habitait un petit village de la Haute-Saône; aussitôt qu'il apprit l'installation de l'archevêque, il accourut cordialement et lui dit de prime abord : « Il paraît, Monseigneur, que vous

(1) La devise des Moustier est : « Moutier sera maugré le Sarrasin. »
Le marquis de Moustier était ministre plénipotentaire à Hanovre lorsque l'arrivée du roi d'Angleterre dans cette ville y donna lieu, entre les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, à des négociations très actives pour empêcher l'intervention de la Russie en Orient. « Le gouvernement français, dit à ce propos le chancelier Pasquier dans ses Mémoires, fut très exactement informé par son ministre. M. de Moustier avait, pour le rôle qu'il devait jouer, un avantage particulier ; il avait contracté une liaison fort intime avec Mme de Metternich et avait, ainsi qu'il arrive souvent, conservé les rapports les plus confiants avec le mari. Nous ne pouvions donc manquer d'avoir les renseignements les plus précis sur tout ce qui se passait à Hanovre. » T. V, p. 350.

avez des prêtres assermentés qui vous refusent leur rétractation? A votre place, comme je leur casserais la g...le! » Et il accompagnait le conseil de moulinets de sa canne et de jurons tels que les salons de l'archevêché n'en avaient pas entendu depuis les fêtes de la déesse Raison. M. de Rohan, qui avait été mousquetaire rouge, rit de bon cœur de la boutade.

Quant aux prêtres assermentés, s'il se garda bien de suivre à la lettre les conseils du général, l'archevêque n'en considérait pas moins comme un pressant devoir de ne rien négliger pour effacer dans son diocèse les dernières traces du schisme. Le clergé constitutionnel avait, à Besançon, son patriarche et comme son incarnation dans un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, dom Grappin. Ancien bénédictin, historien qui avait su se faire une sérieuse notabilité de savant, en mettant habilement en œuvre les travaux accumulés par ses prédécesseurs; généalogiste qui avait fait, prétend-on, et à commencer par lui, plus de nobles que n'en avait créé le roi; rimeur à la sueur de son front, ce *régulier* s'était fait le poète érotique de la petite cour tenue à Besançon par la princesse de Montbarrey. Ce qu'on en peut conclure, c'est que l'âme de ce prêtre, qui se complaisait dans ces imaginations sensuelles, sans inspiration ni délicatesse, était dure et grossière, et que, ayant débuté par le vice, il devait finir par la férocité. Au lendemain du 4 août, en effet, il s'était vengé de ceux qu'il avait anoblis à beaux deniers comptants, et des grandes dames qui avaient eu la faiblesse de sourire de ses grivoiseries de religieux en rupture de ban : il avait proclamé, dans un de ses sermons, que l'aristocratie était au tombeau, et qu'il y avait vingt millions d'hommes pour l'y garder. Lors de la Constitution civile, non seulement il fut le premier à prêter le serment, mais il se fit l'implacable théologien du parti jacobin, lui démontrant que l'Église nationale était seule dans le droit fondamental de la France, et que les

prétendus prêtres fidèles n'étaient que des ennemis de l'État, qui méritaient tous les châtiments. Une attitude aussi résolue lui valut son élévation aux fonctions de vicaire général, vicaire métropolitain, comme on disait alors. Pendant les années sanglantes, exerçant les fonctions épiscopales en l'absence de l'évêque député à la Convention, il adressait au clergé, entre autres lettres *pastorales*, celle du 25 septembre 1793, dans laquelle, après avoir insulté et dénoncé ceux qu'on oubliait d'égorger, il disait à ses très chers frères : « Repoussez la force par la force, mais pardonnez à l'erreur ; surveillez, mais ne vous transformez pas en bourreaux. Les tribunaux et l'*administration* sont chargés de punir. Ils le font, nos très chers frères, par le glaive de la loi sous lequel tombent, si près de nous, tant de têtes coupables, et qui ne laissent pas sans amertume la joie de nos fêtes publiques. » Tout y est, l'*administration chargée de punir*, le glaive de la loi, les têtes coupables, et jusqu'à ces simagrées de pitié hypocrite qui rappellent la cauteleuse allure du chat-tigre.

Haïssant l'Église, à l'égard de laquelle il n'avait pas plus de repentir qu'il n'avait eu de scrupule, il n'en avait pas moins accepté, lors du rétablissement du culte, un siège de chanoine et les fonctions de vicaire général qu'il exerça jusqu'à la Restauration, n'étant en rien gêné par les obligations de ce ministère auquel il ne croyait pas, mais qui lui assurait une large prébende.

Tel était l'homme à qui l'archevêque allait tenter d'arracher une rétractation, espérant, s'il l'obtenait, décapiter par là le schisme dans son diocèse, mais poussé surtout par de bonnes âmes trop disposées à compter en tout sur des miracles. M. de Rohan, pour préparer son apostolat, se condamna pendant plusieurs semaines à aller faire la partie de ce singulier chanoine, et à subir l'intimité qu'il s'était faite de voltairiens butés et de prêtres qu'on appe-

lait les jacobins ecclésiastiques. L'archevêque ne négligea rien pour fléchir ce dur vieillard : il rendit justice à ses travaux historiques, lui prouvant qu'il les avait pénétrés ; il reconnut la part qu'avaient dans certaines erreurs les circonstances plus fortes que la volonté de ceux qui les avaient subies ; il tenta enfin de toucher d'une main compatissante aux plaies qu'avait pu faire l'esprit de parti. Puis lorsqu'il supposa le terrain suffisamment préparé, il fit au vieux prêtre une allusion discrète aux réparations qu'il pouvait devoir à l'Église. Grappin répondit dans des termes qui firent s'écrouler d'un seul coup et irrémédiablement toutes les illusions de l'archevêque. Celui-ci, n'étant plus maître de son émotion, lui répliqua, plus désolé qu'irrité : « Quand nous comparaîtrons au tribunal de Dieu, je me ferai votre accusateur. — Et moi, répondit Grappin, avec une affectation de respect, et de sa voix mielleuse, et moi, Monseigneur, je saurai me défendre. »

L'archevêque se sépara de lui pour ne plus le revoir. En rentrant à son palais, Monseigneur portait si douloureusement sur sa figure la trace de sa déconvenue, que personne ne voulut l'obliger à l'avouer. Mais après son dîner, qui avait été contraint et silencieux, se rendant compte de l'impossibilité qu'il avait tentée, il frappa légèrement la table de son couteau en murmurant : « Vieux grigou (1) ! »

---

(1) Dom Grappin est mort dix mois après M. de Rohan, le 21 novembre 1833, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Son acte de décès au registre de la paroisse constate qu'il est mort *dans la communion des fidèles*. Cette constatation ne nous semble qu'une formule de style, car elle est en contradiction avec la suivante émanant du chanoine Denizot, historien du Chapitre : « .... Il est mort sans repentir, sans sacrements, et il n'y eut à son enterrement que le nombre de prêtres strictement nécessaire. »

Edouard Baille qui, élève dans sa première jeunesse de Flajoulot, passait sa vie dans l'atelier de son maître, y rencontrait Grappin qui,

L'impression que lui avait laissée cette lutte fut effacée par l'appel que lui adressa, dans une douloureuse épreuve, son jeune ami, Ch. de Montalembert.

Le comte de Montalembert était alors ministre de France en Suède, où l'avaient accompagné sa femme, son fils Charles et sa fille Élisabeth. En juin 1829, Mlle de Montalembert avait été si éprouvée de l'hiver, que les médecins prescrivirent un changement de climat, et le 7 août, Charles quittait Stockholm, accompagnant sa mère et sa sœur, qu'il conduisait en Italie. Après deux longs mois de voyage, par un temps affreux, des routes souvent impraticables, le 2 octobre, les voyageurs arrivaient à Besançon. Mlle de Montalembert était dans un état d'épuisement extrême. Son frère, dès son arrivée, courut à l'archevêque pour lui confier ses angoisses et l'amener auprès de la malade. M. de Rohan, qui jugea de la gravité de son état, lui administra les derniers sacrements, et ne la quitta que sur l'engagement qu'on avait pris de le rappeler si le danger augmentait. A onze heures du soir, informé que la fin était proche, il accourut au chevet de la malade, qu'il ne quitta que douze heures après, lorsque tout fut fini. Il exigea que Mme de Montalembert s'installât avec son fils à l'archevêché, d'où il ne la laissa partir que lorsqu'elle eut un peu réparé ses forces. Montalembert n'oubliera jamais

---

aidé d'une béquille, se traînait souvent chez l'artiste, son plus proche voisin. « Il m'épouvantait, me disait Baille, il me faisait l'effet d'un réprouvé. » Il y a lieu de tenir compte ici de l'obsession du diable que subit toute sa vie Édouard Baille. L'impression suivante me paraît plus près de la vérité : « La figure de Grappin, disait-on, c'est celle du péché mortel vieilli. »

A. Castan, l'éminent bibliothécaire, à qui l'Académie de Besançon avait longtemps, comme il le disait, fait compter les clous de la porte, voulut prendre sa revanche, lorsqu'il eut été élu, en choisissant pour sujet de discours de réception l'éloge de dom Grappin, qu'il déclarait réclamer comme ancêtre historique. Mais Castan avait le cœur trop droit pour oser pousser jusqu'au bout la gageure. Au dernier moment le cœur lui faillit et son discours ne fut pas prononcé.

de quel soulagement lui avait été la tendre commisération de M. de Rohan.

L'archevêque, qui avait souffert à Saint-Sulpice, et souvent depuis, du défaut de culture sérieuse et première, voulut relever à son séminaire le niveau des études que la Révolution avait abaissé par la suppression des Universités. Il institua, dans ce but, un établissement de hautes études, qu'il dota d'un revenu de 6,000 fr. Mais une dotation ne fait pas vivre une institution qui n'est pas née viable, et le séminaire ne pouvait fournir ni les professeurs ni les élèves qui auraient assuré l'avenir de cet établissement. Ce projet, qui a été abandonné à la mort de l'archevêque, fut repris cinquante ans après par l'un de ses successeurs et sans plus de succès.

III.

Le 10 août 1829, la politique ultra l'emportait par le renversement du ministère Martignac et l'arrivée de M. de Polignac aux affaires. C'était la réalisation des rêves de M. de Rohan, et nous allons le voir soutenir de tous ses efforts cette politique qu'il croit d'autant plus sincèrement assurer le salut du pays, que son ami Polignac lui a confié qu'il était dirigé par des secours surnaturels et par des visions qui les lui annonçaient.

M. de Rohan avait eu, du reste, la satisfaction de coopérer à la formation de ce cabinet. C'est en effet sur sa désignation et ses instances que M. Courvoisier, alors procureur général à Lyon, fut nommé ministre de la justice. M. Courvoisier, lors de la constitution du ministere, se trouvait aux eaux de Luxeuil; il avait été informé par le télégraphe et avait reçu l'avis de sa nomination avec un véritable sentiment d'effroi. Il répondit qu'il demandait à réfléchir et partait pour Paris, où il mettrait aux pieds du

roi les raisons qui auraient dû empêcher de penser à lui. A son passage à Besançon, il vit M. de Rohan et lui exposa toutes les craintes que lui inspirait le changement de ministère et combien il se trouvait déplacé dans une pareille combinaison. L'archevêque lui donna l'assurance que sa notoriété constitutionnelle était précisément ce qui avait déterminé M. de Polignac à se l'adjoindre et que le prince espérait par lui désarmer les libéraux sincères. Il lui affirma en outre que le roi et son ministre, assurés de la majorité à la Chambre, ne voyaient ni prétexte ni occasion à un coup d'État qui était à mille lieues de leur pensée. Avant de se rendre aux Tuileries, M. Courvoisier avait vu M. Pasquier, qui l'avait en haute estime, et lui avait donné l'assurance qu'il n'entrerait au ministère que dans le but de détourner le roi de toute mesure qui conduirait à une violation de la Charte. Il exposa enfin ses objections au roi avec une entière et respectueuse liberté, essayant de lui faire comprendre que la majorité qu'on lui promettait ne reposait que sur des suppositions qui, avec le ministère qu'il venait de choisir, ne se réaliseraient pas. Le roi resta inébranlable et, faisant appel aux sentiments d'attachement de M. Courvoisier, il finit par lui donner l'ordre d'accepter les sceaux (1).

---

(1) L'opposition, qui ne néglige aucune arme, en avait trouvé une dans la rédaction de l'ordonnance qui conférait les sceaux à M. Courvoisier. Cette ordonnance était édictée en ces termes : « *Le sieur* Courvoisier, notre procureur général près la cour royale de Lyon, est nommé ministre de la justice. » On s'indignait de cette qualification de *sieur*, qui semblait faire ressortir d'une façon blessante la roture de M. Courvoisier. Ce reproche ne résiste pas à la simple lecture des Ordonnances du 10 août. En effet, de tous les membres du cabinet, un seul, M. de Polignac, n'avait son nom précédé d'aucun qualificatif, parce que le titre de prince n'en comportait aucun. Les autres ministres, qui tous étaient marquis ou comtes, étaient, comme M. Courvoisier, qualifiés de *sieurs*, et par cette raison que, sous l'ancien régime, la qualification de *Monsieur* était exclusivement réservée à l'aîné des frères du roi. Charles X avait d'autant plus de raison de tenir à cette distinction qu'il

M. de Rohan ne tarda pas à faire l'expérience de l'inflexibilité que M. Courvoisier apportait à ce qu'il considérait comme son devoir. L'archevêque, en arrivant dans son diocèse, avait obtenu, par une mesure exorbitante, le poste de premier avocat général à Besançon à un jeune magistrat, M. de Bonnechose, qu'il avait connu à la *Congrégation* et dont il avait été le directeur. Peu sympathique à ses collègues qu'éloignaient un ton de suffisance, de morgue cassante, une ardente ambition et des prétentions au gentilhomme déguisant mal quelque vulgarité d'âme, M. de Bonnechose était exécré du barreau, pour qui il était insultant en toute occasion. Lorsqu'il vit M. Courvoisier à la Justice, il ne douta plus de la réalisation de ses visées, qui n'allaient à rien moins qu'à un poste d'avocat général à Paris. Muni d'une lettre que n'avait pu lui refuser l'archevêque, il se présenta à la chancellerie et exposa sa requête au garde des sceaux. M. Courvoisier avait été avocat à Besançon et connaissait les procédés dont avait usé à l'égard de ses anciens confrères le jeune de Bonnechose, mais il se fit une obligation de l'oublier. Il se contenta de lui mettre sous les yeux, en regard de son dossier, nombre de ceux de magistrats qui avaient de très anciens services, la plus incontestable valeur et à qui l'on se trouvait dans l'impossibilité d'accorder un poste équivalent à celui qu'il réclamait, lui, au début d'une carrière où il avait été comblé. Il n'y avait pas à insister. — M. de Bonnechose rentra à Besançon, estimant que le sort d'une monarchie, servie par des ministres d'esprit aussi étroit, était bien compromis.

En mars 1830, M. de Rohan était appelé à Paris par M. de Polignac et il y arrivait en pleine crise politique. La session législative venait de s'ouvrir et la Cham-

---

avait porté le titre de *Monsieur* depuis la mort de Louis XVII jusqu'à celle de Louis XVIII.

bre, dans la discussion de l'adresse, avait voté le fameux paragraphe 10 à la majorité des 221. Là encore M. Courvoisier avait fait preuve de haut esprit politique. Il ne contestait pas à la Chambre le droit de refuser sa confiance au ministère, mais il voyait, dans les termes du paragraphe de la commission, refusant son concours au roi, un outrage qui entrainerait fatalement le gouvernement à des mesures irrémédiables. Ce fut lui qui inspira à son ami Lorgeril cet amendement qui substituait un refus de confiance au refus de concours et dans des termes dont la modération laissait ouverture à une transaction. Cet amendement, combattu ardemment à droite et à gauche, par deux orateurs qui montaient pour la première fois à cette tribune dont ils devaient être l'honneur, Berryer et Guizot, cet amendement n'eut pas même les honneurs du scrutin. Plus tard les sincères libéraux, qui avaient commis plus qu'une faute en repoussant aveuglément cette transaction, en demanderont pardon à Dieu et aux hommes, reconnaissant qu'ils avaient acculé par là le pays à une révolution.

Le 18 mars, en effet, l'adresse était présentée au roi, le 19 la session était prorogée au 1er septembre, et le 16 mai la Chambre était dissoute. Les deux mois qui avaient séparé la prorogation de la dissolution avaient été employés par M. Courvoisier à des luttes incessantes avec ses collègues et avec le roi pour les détourner de ce recours à des élections dont il prévoyait avec certitude le péril. Lorsque, en dépit de ces avertissements, la mesure fut édictée, il ne lui restait qu'à remettre les sceaux au roi; c'est ce qu'il fit le 19.

En sortant du château il venait trouver M. de Rohan et lui exposer les motifs de sa retraite. Prévoyant le caractère d'opposition tranchée qu'auraient les élections, il ne voulait pas que le roi s'illusionnât en attribuant cet échec au défaut de cohésion de son cabinet, et il voulait encore

moins d'une responsabilité quelconque dans les coups de force auxquels en serait réduit le roi s'il refusait de se rendre à l'évidence. Sa Majesté, du reste, qui savait que son ministre ne se séparait d'elle que pour obéir à sa conscience, l'avait comblé dans sa retraite des marques de son estime et de sa bienveillance.

M. de Rohan ne pouvait se montrer plus royaliste que le roi, et s'il regrettait M. Courvoisier pour le service de la monarchie, nous verrons que, à cette retraite, il n'avait personnellement rien à perdre.

Le 1er avril, Lamartine devait prononcer son discours de réception à l'Académie française, où il remplaçait Daru. Il était difficile que, dans l'état de surexcitation où étaient les esprits, le récipiendaire, en prononçant l'éloge du sage administrateur qu'avait été Daru, ne se laissât pas entraîner à une allusion à la situation politique. Les deux partis opposés attachaient, chacun de leur côté, une égale importance à ce que la déclaration fût en leur faveur. Mgr de Rohan vint trouver Lamartine pour le supplier, au nom de leur vieille amitié, de s'abstenir de toute allusion d'opposition à la politique ministérielle. « Prenez garde, lui dit-il, à la fin de l'entrevue, votre carrière dépend de ce que vous allez dire. Nous ne vous pardonnerons jamais si vous vous déclarez contre nous (1). — Je ne me déclarerai, répondit Lamartine, que contre les exagérés des deux partis; mais si l'attachement à la Charte vous paraît dangereux pour mon avenir, condamnez-moi dès à présent, car j'ai cru cette conciliation nécessaire entre l'ancien régime et l'avenir de la France. »

Le discours, prononcé tel qu'il avait été conçu, eut un grand retentissement. Au sortir de la séance, le duc de Rohan vint mumurer ces paroles à l'oreille de Lamartine : « Vous pouvez dire adieu à tout avancement dans votre

(1) Lamartine était à ce moment ministre plénipotentiaire.

carrière, vous venez de tromper toutes nos espérances et de donner des gages aux factieux. » Lamartine répondit que sa carrière lui importait moins que le sort du pays qu'il voyait poussé aux abîmes (1).

M. de Rohan avait, à se trouver en ce moment à Paris, un intérêt autrement important que le manifeste de Lamartine à inspirer. Nous avons dit la fraternelle intimité qui, dès leur enfance, avait lié l'archevêque au prince de Polignac. Parvenu au pouvoir, le prince fut impatient de mettre le sceau à la grandeur de son ami en le revêtant de la pourpre. C'était en vue d'engager cette délicate affaire que M. de Polignac avait appelé à Paris M. de Rohan.

L'attribution aux nations catholiques de la dignité cardinalice, qui est une dignité exclusivement romaine, n'a jamais été réglée par un concordat; elle ne constitue par conséquent aucun droit pour ces nations à être représentées par un nombre déterminé de cardinaux dans le Sacré Collège. Sur le nombre de soixante-dix dignitaires que le Sacré Collège ne doit pas dépasser, le pape se réserve, sur les vacances, un nombre de chapeaux déterminé par le service des congrégations à assurer. Le surplus de ces vacances est attribué, en vertu de simples traditions diplomatiques, aux nations catholiques, et il y est pourvu par deux modes : soit par une décision de faveur dont le pape ne doit compte à personne, par ce qu'on appelle la promotion *ex motu proprio;* soit par le droit qu'ont les souverains catholiques de désigner, à tour de rôle, au pape un candidat à la pourpre. Les cours appelées à ces désignations étaient : la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal; la Sardaigne n'ayant qu'un droit de recommandation. Le souverain, qui avait usé de son droit, ne pouvait désigner à nouveau un cardinal au saint-siège avant que les autres eussent à leur tour obtenu une promotion; c'est ce qu'on dési-

(1) Lamartine, *Souvenirs et portraits.*

gnait sous le nom de *droit de promotion des couronnes.* Toutefois, si l'une des cours se trouvait avoir un intérêt national à exercer, avant que revînt son tour, le droit de désignation, elle pouvait le faire par une *anticipation à la promotion des couronnes*, mais elle ne le pouvait que du consentement des autres couronnes et sous réserve de leur droit.

Le 4 avril, lorsque M. de Polignac proposa au conseil la promotion de M. de Rohan au cardinalat, il rencontra une opposition très nette de la part de M. Courvoisier. Le garde des sceaux n'ignorait pas que cette promotion tenait au cœur du roi; il était lui-même très sympathique à M. de Rohan. Mais il ne pouvait pas ne pas trouver impolitique, dans la crise que l'on traversait, de donner une arme à l'opposition en grandissant encore, par la plus haute des dignités et par une mesure de pure faveur, un prélat dont, quinze mois auparavant, l'élévation directe à un archevêché avait soulevé de vives protestations. Le roi ayant formellement indiqué que tel était son bon plaisir, M. Courvoisier ne put que se soumettre.

Le 5 avril, le prince de Polignac transmettait au comte de la Ferronnays, notre ambassadeur à Rome, une lettre autographe du roi demandant au pape le chapeau pour l'archevêque de Besançon. Le ministre chargeait son ambassadeur d'insister sur le prix que Sa Majesté attacherait à une promotion de faveur qui réserverait à la France son droit dans une prochaine promotion de couronnes. Mais s'il y avait de la part de Sa Sainteté une objection insurmontable au *motu proprio*, il faudrait recourir alors à l'anticipation à la promotion des couronnes, afin de ne pas subir les délais qui pourraient ajourner indéfiniment cette promotion (1).

Le véritable motif qui faisait désirer par le gouvernement

(1) Affaires étrangères. Rome. Correspondance, 967, f°s 74-76.

français une promotion de faveur était manifeste, bien qu'on ne le formulât pas. Si peu de souci que l'esprit féodal de M. de Polignac eût de l'opinion, il devait trouver habile d'échapper à l'objection de M. Courvoisier en faisant assumer par le saint-siège l'initiative de la promotion Rohan.

Le 29 avril, M. de la Ferronnays rendait compte au ministre de ses démarches au Vatican. Sous les assurances du désir extrême qu'il avait d'être agréable à Sa Majesté, le pape n'avait pas moins fait comprendre que la promotion *ex motu proprio* étant un acte qui engageait la responsabilité du saint-siège, elle ne pouvait être accordée que pour récompenser des services connus et appréciés dans l'Église universelle, tels que ceux que la France aurait pu invoquer en faveur de l'évêque d'Hermopolis ou de l'archevêque nommé de Toulouse. Sa Sainteté ne contestait nullement que les vertus, les qualités personnelles et la naissance de M. de Rohan ne fussent dignes d'orner le Sacré Collège; mais son jeune âge, son entrée récente dans la carrière ecclésiastique, le peu de notoriété des services qu'il lui avait été possible de rendre à l'Église n'étaient pas de nature à justifier l'initiative du saint-siège. Le pape écartait, en conséquence, résolument la promotion *ex motu proprio*. Mais, pour prouver son désir de seconder les dispositions bienveillantes de Sa Majesté pour M. de Rohan, Sa Sainteté se déclarait disposée à le nommer cardinal par anticipation à la promotion des couronnes, ne s'arrêtant, pour sa part, à aucune des objections que cette mesure aurait pu soulever.

L'ambassadeur terminait en annonçant qu'il avait fait prévenir les cours intéressées par leur ambassadeur à Rome et que, de son côté, la Curie romaine ferait toute diligence par ses nonciatures pour que les réponses de ces cours parvinssent à l'époque du premier consistoire, fixé au 28 juin. « Pour le cas, ajoutait M. de la Ferronnays, où

les réponses n'arriveraient pas en temps utile, la promotion de M. de Rohan aurait lieu au consistoire suivant du *mois de septembre* (1830!). » Cette combinaison rappelle le rêve du bonhomme Poirier, spéculant sur sa réconciliation avec le grand seigneur qui était son gendre et se disant : « Je serai député en 1846 et pair de France en 1848. »

M. de Polignac avait dans son étoile la confiance la plus intrépide, mais il aurait redouté de voir le rêve qu'il poursuivait brisé par la catastrophe si prochaine et qu'il était si éloigné de prévoir, qu'il n'aurait pas mis, à en poursuivre la réalisation, une plus fiévreuse impatience.

La dépêche de M. de la Ferronnays n'était pas encore parvenue au ministère que le prince revenait à la charge par une seconde dépêche du 26 avril, qui contenait les instructions suivantes :

« Monsieur le comte,

« Un consistoire devant être assemblé à l'époque de la Pentecôte, le roi verrait avec plaisir que la promotion de M. de Rohan au cardinalat y pût être déclarée. J'engage donc MM. de Saint-Priest et de Rayneval à faire tout ce qui dépendra d'eux pour obtenir le prompt assentiment des cours de Madrid et de Vienne aux ouvertures que Sa Sainteté doit leur faire à ce sujet.

« Cependant, comme il serait possible que l'avis de l'assentiment de ces cours ne parvînt pas à Rome aussi promptement que nous le désirerions, vous voudriez bien alors, monsieur le comte, chercher à obtenir de Sa Sainteté, sans en faire toutefois l'objet d'une demande officielle, qu'elle donnât une nouvelle marque de bienveillance et d'amitié au roi en retardant autant que possible la convocation de ce consistoire.

« Agréez (1).... »

(I) Affaires étrangères. Rome. Correspondance, 967, f° 83.

Les impatiences de M. de Polignac ne pouvaient rencontrer un agent moins complaisant que M. de la Ferronnays. Il avait, pour raison de santé, quitté le ministère des Affaires étrangères pour l'ambassade de Rome. Appartenant à la vieille noblesse de province, il était par là en garde contre les influences de cour et les préjugés d'ancien régime au point que, s'il n'avait pas pris place dans l'armée impériale, cela n'avait tenu qu'aux termes du serment que l'empereur avait voulu lui imposer. Pendant toute la durée de l'émigration, l'ami le plus intime du duc de Berry, il n'avait pas hésité à rompre avec le prince, aux emportements duquel il voulait dérober sa dignité, et à s'aliéner du même coup la famille royale. L'indépendance de son caractère n'avait qu'un côté accessible par le charme féminin, auquel il ne savait se soustraire, mais que, dans l'incident Rohan, il n'avait pas chance de rencontrer. Ayant conscience d'avoir fait dans cette négociation de promotion ce à quoi l'obligeait le service du roi, il jugea aussi excessive qu'indiscrète l'invitation que lui adressait le ministre de solliciter du saint-siège une prorogation du consistoire, et ce qu'il pensait il le dit librement dans la dépêche suivante :

« Rome, 11 mai 1830.

« PRINCE,

« A l'heure qu'il est, Votre Excellence est informée de toutes les circonstances relatives à la future promotion de M. le duc de Rohan au cardinalat. Le consistoire ne devant être assemblé que le lundi avant la fête de saint Pierre, il me semble que les réponses de Vienne et de Madrid auront le temps d'arriver sans qu'il soit nécessaire de faire des démarches à Rome afin de retarder ce consistoire. Après les détails que j'ai eu l'honneur de donner dans ma dépêche du 29 avril, j'espère que Votre Excellence estimera d'une *sage discrétion* de laisser le saint-

père en pleine liberté à l'égard de la convocation de cette assemblée; le pape doit pourvoir aux besoins urgents de plusieurs églises, il a d'ailleurs déclaré lui même que si M. de Rohan ne pouvait être créé cardinal dans ce premier consistoire, il le serait infailliblement dans celui du mois de septembre. Sa Sainteté *aurait peine* à comprendre que, sa *parole une fois engagée*, un délai de deux mois et demi, qu'il n'aurait pas dépendu d'elle d'éviter, pût contrarier les vœux du roi en faveur d'un si jeune prélat (1)....

« Comte DE LA FERRONNAYS. »

M. de Polignac se le tint pour dit.

Rentré à Besançon avec son archevêque au commencement de mai, M. Perrin fut frappé de l'activité que Monseigneur mettait à correspondre avec le prince de Polignac. Sa Grandeur ne fit pas de façons d'avouer à son secrétaire que le roi avait daigné penser à lui pour le chapeau de cardinal et que, de concert avec son ami Polignac, il poursuivait la réalisation des intentions bienveillantes de Sa Majesté. Cet aveu semble troubler M. Perrin, qui se trouve partagé entre son admiration pour son archevêque et ce qui lui semble condamnable dans une pareille ambition chez un prêtre. Plus tard, à Rome, on lui apprendra que l'ambition n'est condamnable que lorsque c'est en vue de cette ambition qu'on entre dans les ordres, mais que, une fois prêtre, on peut légitimement aspirer aux situations dont on se sent capable et digne. M. Perrin avoue que cette appréciation a calmé les tortures de conscience que lui avaient laissées les visées ambitieuses de son maître. Nous avons déjà dit que M. Perrin était une belle âme et nous persistons à croire que l'abbé Teysseyrre ne se serait pas déclaré convaincu à aussi bon compte.

---

(1) Affaires étrangères. Rome. Correspondance, 967, f°s 96-97.

Quant à toute cette affaire du chapeau, il eût été impossible à l'abbé Perrin, quand il y eût tâché, d'y accumuler plus d'incohérences et d'erreurs qu'il ne l'a fait dans la relation qu'il en donne. Et d'abord il affirme que c'est la vacance d'un chapeau qui a été l'occasion de la candidature de M. de Rohan, qui aurait eu, comme concurrent, M. de Quélen, archevêque de Paris. Les titres des deux candidats auraient été, selon lui, exposés au roi par l'évêque d'Hermopolis, en sa qualité de ministre des Affaires ecclésiastiques, qui aurait conclu en faveur de M. de Rohan. M. Perrin pousse la conscience historique jusqu'à reproduire *in extenso* le discours qu'aurait prononcé à cette occasion M. de Frayssinous, discours dont sa réputation d'orateur ne se serait pas relevée. Or, nous avons établi d'abord que la dignité cardinalice s'attribuant indépendamment de toute vacance, elle ne pouvait être l'objet d'une concurrence; ensuite, que l'instruction d'une promotion ressortissant exclusivement au département des Affaires étrangères, le ministre des Affaires ecclésiastiques n'avait pas à intervenir, encore moins à prononcer de discours; qu'enfin, s'il y avait eu en France d'autres prélats que M. de Rohan désignés pour la pourpre, c'eût été pour Rome, ainsi que l'avait indiqué le pape, tout autre que M. de Quélen, qui, à ce moment-là, du reste, eût été le dernier à qui eût pensé le gouvernement français (1).

---

(1) En mars 1828, le ministère Martignac ayant promulgué une ordonnance réglant la soumission au régime de l'Université des établissements d'éducation dirigés par les Jésuites, M. de Quélen, poussé par des rancunes personnelles, avait mené contre cette mesure une campagne tellement violente que, au conseil du 5 octobre, le Dauphin avait dit : « Si j'étais le roi, M. l'archevêque coucherait ce soir à Vincennes. » Le roi s'était contenté d'interdire au prélat de reparaître devant lui. Si détaché que fût le ministère Polignac de la politique qui avait dicté les ordonnances attaquées par M. de Quélen, il n'aurait pu passer outre à l'atteinte portée par ces attaques à l'autorité royale. M. Perrin ajoute que, M. de Rohan l'ayant emporté sur M. de Quélen, celui-ci fut, à titre de compensation, créé chevalier du Saint-Esprit. Cette promotion, qui ne

L'Autriche adressait, le 18 mai, son adhésion au pape. Le 10 juin, M. de la Ferronnays informait son ministre que le saint-père, n'ayant pas encore reçu l'adhésion de l'Espagne, avait, de son propre mouvement, prorogé au 5 juillet l'assemblée du consistoire, « ne voulant pas en ordonner les préparatifs sans être en mesure d'y nommer un cardinal français. » Lors de l'élévation d'un prélat à la dignité cardinalice, un garde-noble est envoyé le jour même du consistoire, avec la mission de porter au nouveau cardinal, au lieu de sa résidence, l'annonce officielle de sa promotion et le premier insigne de sa dignité, la calotte rouge. Puis, un ablégat apostolique porte au cardinal la barrette, qui est imposée par le chef de l'État. Par la même dépêche, l'ambassadeur annonçait que le pape avait désigné, pour porter la calotte à M. de Rohan, le garde-noble Mazzolani, et comme ablégat apostolique, l'un des fils du prince Chigi, maréchal du conclave, famille des plus illustres de Rome.

Le 29 juin, nouvelle dépêche annonçant que l'adhésion de l'Espagne, expédiée de Madrid le 5 juin, était parvenue à Rome le 23. En conséquence, la tenue du Consistoire est

---

pouvait compenser un échec qui n'avait pas eu lieu, avait été justifiée par d'autres services. En effet, au moment où les menaces de coup d'État tenaient le pays en angoisses, M. de Quélen, pour rentrer en grâce, lorsque, au lendemain de la prise d'Alger, il avait dû haranguer le roi sur le seuil de la cathédrale, n'avait pas hésité à pousser Sa Majesté aux violences pour lesquelles il lui donnait la certitude du secours d'en haut. Pour une pareille inspiration il aurait fallu penser à toute autre récompense que *le Saint-Esprit*.

Il est juste toutefois de constater que M. de Quélen, qui s'était montré jusque-là prélat d'ancien régime et avait oublié de se conduire en prêtre, s'en ressouvint quand, sous le coup de la persécution, il fallut confesser l'honneur du sacerdoce. On sait l'admirable résignation avec laquelle il supporta les extrémités auxquelles le réduisit le sac de son archevêché ; n'ayant plus où reposer sa tête, il écrivait au cardinal de Rohan : « Il me semble que je commence seulement à être évêque, » ne se rappelant les indignes traitements dont on l'avait abreuvé que pour se dévouer avec plus d'intrépidité aux victimes du choléra.

déclarée pour le 5 juillet. Enfin, le 5 juillet, le pape Pie VIII proclamait le duc de Rohan cardinal de la sainte Église romaine du titre de la Trinité des Monts, et M. de la Ferronnays rendait compte à son gouvernement du consistoire dans la dépêche suivante :

« Rome, 5 juillet 1830.

« PRINCE,

« J'ai l'honneur de vous adresser quelques mots à la hâte par le garde-noble de Sa Sainteté qui va porter le berettino à M. le duc de Rohan, créé cardinal dans le consistoire secret de ce jour.

« Suivant l'usage, j'irai demain, porter aux pieds du Saint-Père un hommage de reconnaissance pour l'honneur éminent qu'il a bien voulu dispenser à l'Église de France en la personne du noble et digne archevêque de Besançon, et ce soir, je recevrai, dans le grand appartement de l'ambassade, les félicitations de MM. les cardinaux, des princes et de toute la noblesse romaine. Les établissements français seront illuminés pendant deux jours en signe de réjouissance,

« Je recommande aux bontés de Votre Excellence le garde-noble comte Mazzolani; il a été choisi par le pape lui-même, qui l'honorait de sa protection avant son avènement au pontificat.

« M. l'ablégat apostolique Chigi partira vers le 20 de ce mois (1). »

Le 15 juillet, le comte Mazzolani arrivait à Besançon et était reçu magnifiquement par le nouveau cardinal. C'est assisté par lui que M. de Rohan reçut les félicitations de

(1) M. Touchet fixe au consistoire qui a préconisé M. de Rohan la date du 15 juin. Cette date ne répond absolument à rien, puisque ce consistoire, fixé d'abord au 21 juin, fut en définitive prorogé et tenu le 5 juillet.

son clergé, des autorités et des notables; c'est avec lui que, dans un magnifique équipage et en répandant d'abondantes aumônes, il parcourut la ville. Le soir, une réception princière eut lieu au palais archiépiscopal.

Restait pour le cardinal la dernière consécration de sa dignité à recevoir, la remise de la barrette apportée par l'ablégat apostolique et qui devait lui être solennellement imposée par le souverain.

Dans ce but, M. de Rohan partait le 11 juillet pour Paris, où il arrivait le 14 au matin. Sa première visite fut pour Saint-Sulpice; aux inquiétudes que lui exprima le supérieur au sujet de l'exaspération où l'on poussait l'esprit public, et des périls qui en résultaient tant pour l'Église que pour le trône, M. de Rohan ne put qu'exprimer son profond étonnement. Cette politique qu'on lui dénonçait, il sait qu'elle est inspirée d'en haut et que rien ne saurait prévaloir contre elle (1).

Le 18 juillet, le cardinal présidait une réunion, qui devait être la dernière, de la *Congrégation*. Ce dernier acte, ne précédant que de huit jours les ordonnances, ce dernier acte, avec les oraisons qu'il comportait, dut sembler au parti libéral les prières des agonisants récitées par cette *fatale* Congrégation pour la royauté, à la veille de périr.

Les élections de juin et juillet infligeaient au ministère une défaite qui le remettait en face d'une majorité hostile, beaucoup plus forte que celle qu'il avait cru devoir dissoudre. Le gouvernement se trouvait par là acculé au coup de force qui, depuis cinq mois, tenait en angoisse, non

(1) M. Perrin semble embrouiller à dessein l'écheveau de son récit. La démission de M. Courvoisier, qui datait du 19 mai, il la place au 18 juillet. « Le lendemain de son arrivée, dit-il, dès le matin et avant même qu'il eût dit sa messe, le cardinal vit entrer chez lui M. Courvoisier, qui venait lui annoncer qu'il avait, la veille, donné sa démission au roi. » M. Courvoisier serait donc venu annoncer comme toute fraîche une nouvelle qui datait de soixante-huit jours. Cela ne valait pas la peine de se lever de si bon matin.

seulement la France, mais l'Europe. Le 26 juillet, les *Ordonnances* étaient publiées : la Chambre était dissoute avant d'avoir été assemblée ; deux lois fondamentales, celle sur l'exercice du droit électoral, celle sur la liberté de la presse, étaient renversées de fond en comble, par voie d'ordonnance. C'était un arrêt de mort pour tous les journaux. Et tout cela fondé sur le prétendu droit que, à l'aide d'une interprétation enfantine, on faisait résulter de l'article 14 de la Charte.

Le régime légal était interrompu, celui de la force commençait. En sortant, le 27 au matin, pour aller dire sa messe aux Missions étrangères, M. Perrin est frappé de l'aspect insurrectionnel de la ville ; d'un groupe de jeunes gens s'élève ce cri qui le désigne : « Ça n'ira pas tant qu'ils ne seront pas tous à la lanterne ! » En rentrant, l'abbé, très ému, fait part de ses appréhensions au cardinal ; la sécurité de celui-ci n'en est pas ébranlée. Il ne saurait admettre que ce qui, pour lui, est incontestablement le bon droit ne triomphe pas. Le lendemain, les choses s'aggravant, il envoie son homme de confiance aux nouvelles chez son ami Polignac qui, ministre de la guerre par intérim, passait tranquillement une adjudication. Le prince fit répondre, dans sa béate sécurité, que tout allait au mieux.

Le cardinal n'en prend pas moins, pour sortir, la précaution de revêtir une soutane noire ; mais il avait omis de sacrifier ses bas rouges, et ces malencontreux bas rouges le désignent aux injures et aux menaces. En débouchant sur les quais, il est bouleversé par la vue du drapeau tricolore qui flotte sur la Madeleine et sur les tours Notre-Dame. Le sentiment du danger finit par l'envahir, et sa première pensée sera de rejoindre le roi, pour partager son sort. Mais il trouve le pont de la Concorde barricadé ; obligé de rebrousser, il se dirige sur Vaugirard. Là, des insurgés avinés sautent à la bride des chevaux, font des-

cendre lui et son secrétaire ; sa voiture, avec tout le matériel de sa chapelle, est mise au pillage. Ils sont conduits au milieu d'une foule en délire, qui demande leur exécution sommaire, à la mairie de Vaugirard. L'un des meneurs les plus exaltés, sous prétexte de faire subir un interrogatoire aux prisonniers, s'enferme avec eux et leur avoue qu'il ne s'est montré si violent que pour parvenir à les sauver. Le lendemain, il arrive muni d'habits de maçon, avec lesquels il déguise M. Perrin et le cardinal, à qui, pour le mieux travestir, il coupe sa belle chevelure. Puis il les fait évader par une fenêtre qui donne sur la campagne. Il est midi, la chaleur est accablante ; les fuyards, éprouvés par les privations et de mortelles angoisses, peuvent à peine se traîner dans des terres labourées. Le cardinal défaillant se refusait à aller plus loin, lorsque M. Perrin le relève, en lui faisant apercevoir, dans un massif d'arbres peu éloigné, la toiture d'une habitation de belle apparence. Un suprême effort, et l'on arrive au but. C'était la maison de maître d'une usine de produits chimiques. Ils étaient chez le savant Payen, membre de l'Institut. Payen appartient par toutes ses convictions au parti libéral ; mais, aussitôt que le cardinal s'est fait connaître à lui, il l'assure de sa protection, n'y mettant qu'une condition, c'est de se cacher de la façon la plus rigoureuse, ne lui laissant pas ignorer qu'il lui serait impossible de le protéger contre ses propres ouvriers, si sa dignité leur était révélée. On enferma les fugitifs à un second étage, dont on maintint soigneusement les persiennes fermées ; toutefois ils prennent part aux repas de famille, mais avec les plus extrêmes précautions. Les périls qu'il a courus, en énervant le cardinal, n'ont fait qu'exaspérer ses rancunes contre le parti triomphant, et que le livrer plus entièrement à ses incontinences de langue. Sans tenir compte des opinions très arrêtées mais pleines de modération de son hôte, le cardinal frappe comme un sourd sur le parti libéral et sur sa bête noire, le duc d'Or-

léans. « Je ne puis taire, dit tristement l'abbé Perrin, la peine que j'avais de voir ce cher et si digne cardinal, toujours si plein de tact et de délicatesse, se conduire ainsi vis-à-vis d'une famille qui l'honorait et qui lui rendait tant et de si précieux services. » Après une semaine de claustration, M. Payen put organiser, dans le plus rigoureux secret, le départ de Monseigneur pour la Belgique.

Le cardinal avait son devoir d'évêque tout tracé. La réaction antireligieuse était ardente, son clergé avait plus besoin que jamais d'un chef, il n'avait pas à se demander s'il subirait, à sa rentrée, le contre-coup des compromissions qu'on lui savait avec le pouvoir déchu, et des faveurs qu'il en avait reçues. Entre sa sécurité personnelle et son devoir, il ne lui était pas permis d'hésiter. Il n'hésita pas, en effet, il quitta la France pour la Belgique, qu'il trouva presque aussi troublée que la France, et dont il s'éloigna en hâte pour se réfugier au collège des Pères jésuites à Fribourg.

M. l'abbé Touchet essaie de justifier le cardinal de cet abandon de son siège, et il l'essaie à l'aide d'étranges euphémismes. Il dit, en effet : « Essaiera-il de regagner son diocèse, prendra-t-il *le chemin d'un exil volontaire ?* Il prévoyait que le lieutenant général serait bientôt roi. Eh bien, lui, un Rohan, l'ami et l'obligé de Charles X, accepterait-il la déchéance de l'un et l'usurpation de l'autre? Peut-être exigerait-on un nouveau serment? Serment contre serment, cela se pouvait-il? » Disons de suite que cela se pouvait, puisque M. de Rohan avait déjà prêté un serment comme chambellan de l'empereur.

Enfin M. Touchet termine par cet argument décisif : « Le cardinal de Rohan était une âme substantiellement fidèle. » Toutes ces considérations de sentiment ne tiennent pas devant le devoir qui s'imposait. Un évêque, fût-il un Rohan, n'avait pas à se demander s'il devait accepter la déchéance de Charles X et l'usurpation de Louis-Philippe.

D'autres évêques que lui, portant les plus grands noms de France et qui avaient l'âme aussi substantiellement fidèle que pouvait l'avoir M. de Rohan, ne se posèrent pas un instant l'alternative. Ne pensant pas qu'un évêque pouvait par de pareilles considérations se démettre, ils se soumirent.

En ce qui concerne le nouveau serment qu'on aurait pu exiger d'eux, le cardinal n'aurait pas eu longtemps à attendre pour être fixé. La loi du 25 août 1830, qui imposait le serment aux fonctionnaires publics, ne visait aucun ministre du culte, il ne fut exigé d'aucun.

Il n'y a donc pas d'habiletés oratoires qui puissent donner le change; le cardinal, en « prenant le chemin de l'exil volontaire, » s'est dérobé à son devoir, et par la considération la moins épiscopale, le souci de sa sécurité.

En quittant la France, le cardinal avait laissé à Paris son secrétaire, lui recommandant de le rejoindre par Besançon, où il s'informerait de l'état des esprits. Nous trouvons, dans les *Souvenirs*, une constatation que nous croyons ne se retrouver nulle part ailleurs, celle de l'impression produite par les *Ordonnances* sur les membres du clergé les plus attachés à la branche aînée. M. Perrin, après les épreuves qu'il venait de traverser et redoutant celles qui pouvaient lui être encore réservées, sentit l'impérieux besoin de se confesser. Il se rappela que M. l'abbé Busson, son compatriote, confesseur de Madame Royale, habitait le séminaire des Missions étrangères; il y courut et se jeta aux pieds du digne prêtre. Celui-ci le releva rudement, lui reprochant d'appartenir au cardinal, qui était de ces aveugles courtisans responsables des coups de tête du roi et qui l'avaient poussé, par les *Ordonnances*, à sa ruine et à la ruine du pays. « J'ai vu, ajouta-t-il, j'ai vu la première Révolution, j'ai vu mon père monter à l'échafaud. Voilà à quelles horreurs vous avez de nouveau poussé la France. Retirez-vous, je ne suis pas en état

de vous entendre. » Le pauvre abbé Perrin partit sous un déguisement pour Besançon : même accueil des prêtres de la ville et des directeurs du séminaire, chez qui les rancunes de corporation contre le cardinal s'exaspéraient des réactions que leur faisait subir la folle politique qui avait été la sienne. Sans avoir pu s'arrêter à Besançon, M. Perrin partait pour Fribourg, où il arrivait le surlendemain. Là, une nouvelle déconvenue attendait le pauvre abbé. L'accueil du cardinal fut des plus paternels. « Aussitôt après les premiers épanchements, dit M. Perrin, le cardinal fit venir le tailleur et me fit faire, pour me rapprocher de lui, une soutanelle et une culotte noire en drap fin, avec des bas de soie de même couleur, des boucles en argent sur mes souliers et un collaro violet sans rabat, comme à un jeune prélat romain, tout simple chanoine honoraire que je sois. »

Mais fût-on prélat romain, encore faut-il dîner et avoir où se coucher. Or c'est ce qui faillit manquer à l'abbé Perrin. « Après avoir quitté Monseigneur, raconte-t-il, me retrouvant en face des Pères Jésuites, je ne sus que devenir, aucun d'eux ne m'offrant une chambre pour me retirer et dont j'avais si besoin, comme si j'étais un nouvel embarras pour eux, et c'était bien ça, et ils avaient raison. »

Le pauvre abbé Perrin payait pour un autre. Le cardinal avait repris, à Fribourg, ses habitudes d'intempérance de langue, se répandant à tout propos et hors de propos, au réfectoire devant les Pères et en récréation devant les élèves, en récriminations les plus ardentes contre Louis-Philippe et son gouvernement. Très légitimement, les jésuites s'inquiétèrent des difficultés que pouvait leur créer, auprès de la Confédération, leur apparente complicité dans l'attitude de provocation de Son Éminence. Il n'entrait guère dans leurs habitudes d'employer des mises en demeure avec les grands de la terre ; ils espéraient que la réception faite au secrétaire provoquerait

une demande d'explication. Comme le cardinal n'avait pas semblé comprendre, les Pères allèrent à l'évêque de Fribourg et lui exposèrent sans restriction leurs angoisses. Monseigneur trouva immédiatement la solution dans son bon sens et son excellent cœur. Il exposa au cardinal, prenant seul la responsabilité de son conseil, les embarras que pouvait causer aux Pères sa grande notoriété politique. Il lui offrit l'hospitalité dans son pauvre palais, ce que le cardinal accepta.

Les embarras qu'avaient causés aux jésuites les habitudes frondeuses du cardinal avaient été aggravés par l'arrivée au collège de M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy. Quelle que fût la vénération qu'inspirât l'épiscopat à M. Perrin, il ne peut dissimuler l'énervement que lui causait la trépidation continue où vivait cet évêque. Dans sa jeunesse, M. de Forbin s'était cru une vocation d'apôtre par la seule raison qu'il ne pouvait tenir en place, et il avait parcouru l'Europe dans tous les sens. Rentré en France, il avait été nommé, par ses influences de famille, à l'évêché de Nancy. Homme excellent, médiocre en tout excepté par le cœur, il ne fallait pas le défier de commettre des imprudences ou de renchérir sur celles du cardinal. Lacordaire, qui prononça l'oraison funèbre de M. de Forbin, ne put, en dépit de ses efforts, en faire autre chose qu'un missionnaire zélé et un pauvre évêque (1).

M. Touchet prête au cardinal de Rohan, à l'occasion de sa sortie de chez les jésuites, un mot très dur. « A Fribourg, aurait-il dit, nous pratiquions les vertus que Jésus a recommandées dans le texte évangélique : *Ayez la circonspection des serpents et la simplicité des colombes.* — Seulement nous les pratiquions suivant nos aptitudes ;

(1) Lamennais écrivait à son frère : « Rien au monde qu'un ordre formel ne me déciderait jamais à aller demeurer chez M. de Janson » (qui était alors à la tête d'une communauté de missionnaires ; 25 juin 1816).

moi je pratiquais la simplicité, les Révérends Pères pratiquaient l'autre. » — Ce mot se trouve en effet dans les *Souvenirs*, mais c'est une innocente réflexion de M. Perrin sur lui-même. M. Touchet a trouvé que le mot pouvait se retourner contre les jésuites, et, pour lui donner plus de portée, il l'a mis, contre toute vraisemblance, dans la bouche du cardinal. Nous savons bien qu'il s'agit des Pères, avec qui il est entendu qu'il n'y a pas à se contraindre. Néanmoins le procédé nous semble un peu vif, et se permettre une pareille interprétation des textes, c'est faire une étrange application du « *Vos estis sal terræ*. Vous êtes le sel de la terre (1). »

M. de Rohan ne pouvait espérer que l'abandon de son poste ne donnerait lieu à aucune mise en demeure de la part du gouvernement français. Il eut toutefois cette bonne fortune de rencontrer, au ministère des cultes, M. le duc de Broglie, à qui le roi avait imposé ce poste, le plus périlleux de tous, sachant de quelle garantie y serait un nom aussi respecté. De son côté, M. de Broglie n'avait accepté ce poste que dans le but de rendre au culte catholique sa stabilité, en le dégageant de tout ce dont la Restauration l'avait embarrassé et défiguré ; pour obtenir enfin que le pouvoir fît respecter le clergé et s'en fît respecter. Pendant son séjour au pauvre palais épiscopal de Fribourg, le cardinal reçut de ses vicaires généraux communication d'une injonction qui venait de leur être adressée au sujet de l'éloignement de l'archevêque, qui ne pouvait se prolonger qu'en violation de la loi organique du 8 avril 1802.

---

(1) Voici la réflexion de M. Perrin. A propos des embarras que lui causa la réception des Pères, à son arrivée à Fribourg, et de la maladresse avec laquelle il s'en était tiré, il écrit : « Je n'ai jamais rien compris à la deuxième partie de cette maxime de Notre-Seigneur : *Soyez simples comme la colombe et prudents comme le serpent.* Tant que je n'ai été que simple, combien n'ai-je pas remarqué tout le mal que je m'étais fait à moi-même et aux autres ; quant à être prudent, je l'ai toujours été, mais pas comme le serpent. »

M. Touchet dit à propos de cet incident : « A Paris on s'alarmait, *ou bien l'on feignait de s'alarmer* d'une telle absence. Le cardinal, ajoute M. Touchet, qui n'avait pas plus de faible pour le ministre que pour son roi, le prit de haut avec M. de Broglie. » — Que le cardinal n'ait pas eu de faible pour M. de Broglie, celui-ci n'en restera pas moins l'un de ceux qui, par leur droiture, leur haute intelligence et leur parfaite sincérité d'hommes de bien, ont fait le plus d'honneur à leur temps. Quant à l'argumentation de M. de Rohan, de si haut qu'il le prenne, elle est pitoyable. Il met en effet le gouvernement en demeure d'avoir à le garantir contre les manifestations hostiles auxquelles l'exposerait son retour dans son diocèse, et il feint d'ignorer que la prolongation de son absence rendait, seule et chaque jour, ces manifestations plus inévitables. « Lorsque ma sécurité aura été assurée, ajoute-t-il, quels que puissent être mes souvenirs, mes affections, mes engagements que j'avais crus inviolables, je n'hésiterai pas à venir concourir au maintien de l'ordre et au rétablissement de la paix. » Et M. Touchet conclut par ces mots : « Le duc de Broglie dut être embarrassé de mettre sous les yeux de ses collègues et du roi lui-même ce dernier paragraphe tout plein d'allusions gênantes à la fidélité. »

Nous nous demandons en quoi ces allusions à la fidélité pouvaient gêner le duc de Broglie. Il n'avait jamais connu qu'un culte, que lui avait recommandé son père en montant à l'échafaud, celui de la liberté. Il avait traversé l'empire en faisant la sourde oreille aux propositions qui lui étaient faites de se laisser enrégimenter dans la haute domesticité impériale (1). Pendant toute la Restauration il

(1) On me dit : « Si ce n'est lui, c'est donc son oncle, » l'abbé de Broglie, qui fut nommé, en 1804, aumônier de la chapelle impériale ; je réponds à cette objection que l'abbé de Broglie prit sa revanche en refusant plus tard la Légion d'honneur et en se faisant mettre à Vincennes, où il demeura jusqu'à la chute de l'Empire.

avait fait partie de ce groupe d'élite qui défendit le gouvernement des Bourbons contre les entraînements qui devaient le perdre, et lorsque, en dépit de leurs efforts, cette perte fut consommée, M. de Broglie ne fit qu'être fidèle aux convictions de toute sa vie en prêtant le concours de son nom au gouvernement que le salut du pays imposait.

Dans la rencontre de ces deux grands seigneurs, le beau rôle n'est assurément pas du côté du prélat. Aveuglé par sa passion contre le gouvernement de Juillet, il n'a pas compris que si jamais un évêque pouvait être autorisé à le prendre de haut avec son gouvernement, il ne saurait le faire avec dignité qu'en France et sur son siège. Quant au duc de Broglie, dans toute cette délicate affaire Rohan, il ne fit que se montrer fidèle à la mission qu'il s'était donnée. Ses collègues avaient insisté pour que l'ordonnance qui avait conféré le cardinalat à M. de Rohan fût rapportée, comme l'avait été celle qui avait fait un maréchal de France de M. de Bourmont. On signalait le caractère exclusif de faveur royale qu'avait cette mesure et les irrégularités qui l'avaient entachée. On relevait en effet que, n'ayant pu obtenir du souverain pontife une promotion *ex proprio motu*, on avait dû recourir à une anticipation sur le droit des couronnes, quand il n'était plus loisible de l'exercer, puisque ce droit avait été précédemment épuisé ; qu'une telle mesure, prise en violation des précédents et qui escomptait doublement l'avenir, devait être, à tous les titres, rapportable. M. de Broglie répondait que, quant aux prétendues irrégularités qui entacheraient la promotion Rohan, de tels actes ne relevant que de la juridiction gracieuse du Saint-Siège, les précédents en pareille matière ne sauraient s'imposer à peine de nullité et que les dérogations qu'on y avait pu faire étaient en tous cas couvertes par la sanction pontificale. Le duc de Broglie repoussait en outre l'assimilation

qu'on voulait établir entre le cas de M. de Bourmont et celui de M. de Rohan; il soutenait que la décision qui avait fait un maréchal de France de M. de Bourmont était un acte de la souveraineté nationale, que cette souveraineté pouvait rapporter; que, au contraire, la promotion de M. de Rohan, proposée par le gouvernement français, avait été sanctionnée dans un consistoire par le pouvoir pontifical; qu'il y avait là un acte synallagmatique, une sorte de concordat que la fantaisie d'un des contractants ne saurait à elle seule annuler. Le roi se rangea à l'avis de son ministre des cultes et détermina le rejet de la proposition.

M. de Broglie alla plus loin et n'hésita pas à engager sa responsabilité pour attendre des circonstances la solution des difficultés de la situation du cardinal. Nons verrons que les circonstances vinrent en aide à cette politique d'équité.

Il est toutefois une mesure que le duc de Broglie ne put refuser à ses collègues, ce fut la suspension du traitement du cardinal. Les théoriciens du droit absolu de l'État sur le traitement des desservants se réclament de ce précédent pour justifier leurs pratiques et prétendent en cela ne suivre que les traditions établies par M. de Broglie. M. Touchet ne semble pas éloigné de partager cette impression.

Aucune accusation ne pouvait atteindre plus injustement une telle mémoire. La mesure prise par M. de Broglie à l'égard de M. de Rohan n'était pas une mesure disciplinaire, mais une mesure de trésorerie. Le traitement n'étant que la rémunération du service rendu, M. de Rohan, qui avait abandonné son poste pour résider à l'étranger, ne pouvait toucher la rémunération d'un service qu'il ne rendait pas; il n'y avait pas lieu à suppression de traitement, mais ce traitement ne pouvait être régulièrement mandaté. Suspendu à partir du jour où le titulaire

avait abandonné son poste, le traitement lui était rendu le jour même où il reprenait l'exercice de ses fonctions. En conséquence, dans cette mesure, aucun des caractères d'arbitraire qui entachent la théorie du droit absolu de l'État sur le traitement des desservants.

M. de Broglie, du reste, est suffisamment défendu par les actes de son ministère contre une telle accusation. En 1830, le vaincu c'était le clergé, et le vainqueur ne lui ménageait pas les représailles. Aux destructions des croix, aux entreprises violentes contre les presbytères et contre les églises, les curés répondaient par la suppression des prières pour le roi, par des outrages au gouvernement. Plusieurs préfets des départements de l'Ouest s'étaient cru le droit de prononcer contre les plus ardents de ces prêtres des suppressions de traitement. M. de Broglie, préoccupé avant tout d'appliquer la loi non en légiste, mais en jurisconsulte, se refusa à reconnaître à l'État le droit de saisir le temporel du clergé et fit rétablir les traitements supprimés.

Si l'école jacobine tient, dans cette question des traitements ecclésiastiques, à se constituer des ancêtres, elle devra renoncer à en trouver un dans M. de Broglie, l'homme de bien intrépide, qui s'est obstinément refusé à donner raison au fait contre le droit.

Le prince Chigi, que le pape avait délégué pour remettre la barrette à M. de Rohan, parti de Rome le 20 juillet, était arrivé à Lyon au moment où éclatait la révolution. Il dut renoncer à se rendre à Paris, passa en Suisse et déposa la barrette entre les mains du nonce à Lucerne. Ce sera donc à Lucerne qu'aura lieu, pour le cardinal, cette cérémonie qui sera la consécration de sa dignité et qu'il avait rêvée dans un appareil si différent. C'était en effet aux Tuileries, entouré des splendeurs dues à son rang, en présence de toute la cour, que, des mains du roi, il devait recevoir cette barrette qui, maintenant, lui était remise par

un mince prélat romain, entouré du seul personnel de la nonciature. Si le cardinal n'avait été aussi possédé de sa grandeur, il aurait vu là combien est fragile cette grandeur des princes, lorsque Dieu, comme le dit Bossuet, les abandonne à leur propre faiblesse.

De Lucerne, le cardinal s'était adressé au pape pour obtenir l'autorisation de se rendre à Rome. Le chargé d'affaires, qui remplissait auprès du saint-siège les fonctions d'ambassadeur de France, écrivait à son ministre : « Le pape est dans des sentiments très modérés par rapport aux changements qui se sont opérés en France. Il a fait exhorter le clergé à se maintenir dans les voies de la soumission et de la paix. Il a refusé à M. le cardinal de Rohan la permission de venir à Rome, et l'a vivement sollicité de retourner à son siège de Besançon (1). »

Ce n'était assurément que pour sembler se conformer à ce conseil que Son Éminence demanda à son ami, l'abbé Dupanloup, qui devait passer à Besançon, de s'y informer de l'impression que produirait son retour.

Le cardinal aurait choisi son moment pour l'enquête dont il chargeait son ami qu'il n'aurait pu, pour sa justification, le rencontrer plus opportun. L'abbé Dupanloup, en effet, arrivait à Besançon au moment où y éclatait l'incident de la croix de mission.

Besançon avait été l'un des premiers centres où l'on avait procédé à ce que nous avons appelé la mise sur pied de guerre de l'idée religieuse. En 1824, une mission y était organisée pour laquelle, à nos missionnaires diocésains, que l'on trouvait trop mesurés, on avait adjoint deux jésuites des plus résolus et qui avaient mené, au point de vue religieux mais surtout politique, la campagne la plus fiévreuse. Le souvenir de cette mission avait été

---

(1) Affaires étrangères. Rome, 21 septembre 1830. Bellocq au comte Molé.

consacré par l'érection d'une croix sur la place Saint-Jean, et, dans cette cérémonie, le sentiment religieux avait été opprimé par une véritable explosion de fanatisme monarchique.

Ceux de ma génération ne sont pas, au sujet de cet incident de la mission, à la merci des préventions populaires; nous avons pu, dans notre première jeunesse, en recueillir encore au vif l'impression, nous avons pour ainsi dire senti le souffle du temps. Or, il est incontestable que cette propagande frénétique avait profondément contristé les esprits éclairés et respectueux du sentiment chrétien, et qu'elle avait poussé les autres à des actes de protestation qui allèrent jusqu'à l'odieux.

Le gouvernement de Juillet avait confié la préfecture du Doubs à M. Chopin d'Arnouville, administrateur aussi habile qu'ambitieux, et autoritaire au point de se cabrer violemment lorsque son bon plaisir rencontrait un obstacle. Tant que M. de Broglie fut aux cultes, M. Chopin se montra conciliant; mais à l'avènement de M. Mérilhou, assuré de n'être pas désavoué s'il donnait une satisfaction au parti avancé qui lui reprochait sa modération, il fit espérer à ce parti, à titre de concession, le déplacement de la croix de mission. Dès que ce projet transpira, M. le chanoine Doney, futur évêque de Montauban, fit imprimer une lettre de protestation adressée au préfet et dans laquelle il dénonçait le démenti flagrant qu'une telle mesure donnerait aux promesses de pacification religieuse qu'avait faites le gouvernement.

Les préfets de tous les régimes se ressemblent et considèrent invariablement comme un attentat la moindre objection à leur prétendue infaillibilité. M. Chopin dénonça dans l'*Impartial*, journal de la préfecture, l'abbé Doney et son factum, puis il se reconnut l'auteur de cet article en le faisant reproduire dans le *Mémorial administratif*. Le préfet se montrait là en proie à une sorte d'accès tétani-

que : il accusait M. Doney et ceux qu'il prétendait ses inspirateurs de *mensonge*, de *lâcheté ;* il les appelait *dévots éhontés*, il leur reprochait d'avoir *forfait à l'honneur*, de confondre *avec une mauvaise foi insigne la croix avec un monument de la domination jésuitique.*

Une revanche aussi démesurée parut encore insuffisante à ce terrible préfet, qui exigea du procureur général que l'abbé Doney fût poursuivi par-devant la cour d'assises : un éclatant acquittement s'ensuivit. Ce fut contre la croix de mission que se retourna le préfet pour ne pas rester sur sa courte honte ; il fit démolir cette croix qu'on transporta sous escorte au cimetière, où elle est encore.

L'abbé Dupanloup rendit compte au cardinal de ce dont il venait d'être témoin ; ce rapport transmis à Rome par le nonce de Lucerne, M. de Rohan, se considérant comme ayant donné par là satisfaction au pape, rentra à Fribourg. Là il fut repris d'une crise de rhumatisme à laquelle il était sujet, mais qu'il n'avait pas encore subie aussi violemment. Les médecins insistèrent pour qu'il n'affrontât pas le terrible hiver de la Suisse. Il demanda, en conséquence, au gouvernement français, un passeport qui lui permît de se rendre à Nice. M. de Broglie qui, après deux mois de lutte, avait cru devoir, avec M. Guizot, céder la place au parti de l'action, dans le but d'en avoir raison plus rapidement, M. de Broglie avait été remplacé aux cultes par M. Mérilhou. C'était un avocat libéral, d'esprit court et sectaire, aussi dépourvu de lumières que de vues politiques, qui fatiguait ses collègues par des spéculations d'estaminet et les scandalisait par des mœurs d'étudiant de dixième année (1). Ce qui aurait pu arriver de plus désagréable à M. de Rohan, c'est que M. Mérilhou lui répondit ; il ne lui

(1) A l'un de ses collègues qui reprochait à M. Mérilhou de n'avoir pas de mœurs, il avait répondu : « Comment, je n'ai pas de mœurs ? je vous réponds que j'en ai ; elles peuvent être détestables, mais j'en ai. »

répondit pas, et le cardinal n'en partit pas moins pour Nice dans les premiers jours de novembre. Après une traversée des Alpes très pénible, il arrivait à Nice le 3 décembre, et y trouvait la nouvelle de la mort de Pie VIII. Les circonstances sur lesquelles M. de Broglie avait compté pour aplanir les difficultés de la situation de M. de Rohan se réalisaient : l'obligation, que lui faisait sa dignité de cardinal, de prendre part au conclave appelé à élire un nouveau pape légitimerait pour un temps son éloignement de son diocèse. Au moment de se mettre en route pour Rome, le cardinal, comprenant l'intérêt qu'il y avait pour lui à être accrédité par le gouvernement français, s'adressa au ministère des Affaires étrangères. Ce ministère était en tout autres mains que celui des cultes ; le général Sébastiani, à qui ce département était échu, le gérait avec l'habileté de son rare esprit, sa dextérité en affaires, l'autorité et l'inflexible droiture de son caractère. Le cardinal lui écrivit la lettre suivante :

« Général,

« J'apprends à l'instant la perte que vient de faire l'Église dans la personne de son auguste chef. Mon devoir comme cardinal est de me rendre à Rome pour concourir à l'élection de son successeur. Avant les pénibles événements qui viennent de tout changer en France, les cardinaux, qui devaient leur nomination au roi de France, recevaient de son gouvernement des instructions dont ils faisaient ensuite usage autant pour le bien de la religion que pour l'honneur de la France, à laquelle vous penserez sans doute qu'il importe d'être représentée dans cette occasion. Je pourrais aujourd'hui me considérer comme délié de ces rapports en considérant que le gouvernement a semblé me repousser, puisqu'il a gardé le silence lorsque j'ai demandé son agrément et des passeports pour me rendre à Nice ; puisqu'il a refusé de me remettre les frais d'établissement

pour le cardinalat qui me sont dus, et le traitement qui m'est dû aussi depuis le 1er janvier prochain.

« Cependant, me rappelant encore la soumission que le pape nous recommanda aux lois et à l'autorité existantes, je viens aujourd'hui en produire un acte, en demandant à Votre Excellence ses instructions. Si elle veut me les adresser à Rome, je les y trouverai et, comme mes devanciers, je m'y conformerai, persuadé qu'elles seront conformes aux lois de l'Église et à ma conscience. Voilà, général, comment un évêque français répond aux calomnies auxquelles il est injustement en butte. »

Le général répondit :

« Monsieur le cardinal,

« J'ai reçu votre lettre du 4 décembre. Les plaintes que vous formez sur les événements politiques de la France n'exigent aucune réponse. Vos réclamations pécuniaires seront accueillies si elles sont justes. Votre Éminence offre son concours dans tout ce qui peut intéresser la religion et le service de Sa Majesté pendant le conclave. Ce noble sentiment est digne d'un sujet du roi et d'un prince de l'Église.

« Notre politique est simple. Nous désirons qu'il soit donné au monde chrétien un souverain pontife qui comprenne le temps actuel, qui ait dans sa piété toute la tolérance que la religion prescrit, qui gouverne ses peuples avec sagesse et qui fasse respecter l'indépendance de ses États. »

Si l'on s'en rapportait à cette réplique, d'humeur quasi massacrante, adressée à un adversaire à qui, du reste, elle ne devait parvenir qu'après le conclave, on connaîtrait mal les dispositions dans lesquelles le gouvernement attendait l'élection du pape. Pour s'édifier sur ce point, il faudrait se reporter aux instructions adressées par ce même gouvernement au cardinal d'Isoard, qu'il chargeait

de le représenter au conclave; je ne crois pas que jamais, au nom des rois très chrétiens, on ait fait entendre un langage plus digne à la fois de Rome et de la France.

De Nice, le cardinal était parti sans aucun délai pour Rome. En quittant Gênes, il avait informé son cousin, le duc de Lucques, qu'il passerait dans ses États et s'arrêterait à Massa. Ce duc de Lucques, petit-fils de Charles IV d'Espagne, marié à une archiduchesse d'Autriche, femme du plus grand mérite, l'avait découragée par ses débordements au point qu'elle avait dû se séparer de lui. Resté seul, il s'était peu à peu livré au vin, à la débauche, aux habitudes crapuleuses, continuant de se dire le fils soumis de l'Église quand il faisait si bon marché de ses enseignements. Le cardinal était à peine arrivé à Massa, que le duc entra comme une trombe dans sa chambre; c'était un colosse, il souleva de terre son cousin qu'il pressa sur son cœur à l'étouffer. Le cardinal, cette première fureur d'embrassements calmée, s'était excusé de s'être laissé prévenir par Son Altesse. « Vous êtes plus que moi, lui repartit le duc, vous êtes cardinal, et, pendant la vacance du saint-siège, vous êtes la plus haute autorité de l'univers ! » Il parlait d'or, et s'il avait agi comme il parlait ! — Il ne quitta son éminent cousin qu'après avoir obtenu de lui l'engagement qu'il descendrait à Rome dans son palais de Lucques, où il aurait à sa disposition le second étage, le premier étant occupé par la duchesse d'Anhalt.

Cette duchesse d'Anhalt que, en arrivant à Rome, le cardinal trouvait installée au palais de Lucques, était fille naturelle du roi de Prusse, mais luthérienne convertie et sincèrement pieuse. Une question délicate se posa dès l'abord : Qui ferait la première visite, de Son Altesse ou de Son Éminence ? L'Altesse se remparait de sa qualité de souveraine; l'Éminence prétendait ne pas incliner, devant une Hohenzollern quelconque, la dignité de cardinal, de duc et pair et de cousin du roi de France. C'était, à l'inté-

rieur du palais, une situation des plus tendues et, dans les cercles princiers que ce conflit partageait, une question presque internationale. Le cardinal Odescalchi fut appelé à intervenir; il avait la pratique des grandes affaires, une prépondérance incontestée; il se buta à une difficulté insurmontable. Pour en finir, M. de Rohan recourut à ce qui était, dans les graves circonstances, sa suprême ressource, aux jésuites. Les Pères, si habiles à sauvegarder les grands des périls où les engagent leurs faiblesses, ne négligèrent pas celle qui leur était offerte de montrer les maîtres qu'ils étaient. Sur cette glace, où n'avait pu se maintenir Odescalchi, ils glissèrent, comme dit Saint-Simon, avec leurs patins de jésuite et tranchèrent le différend par un dénouement d'opérette, mais qui fut accepté par l'une et l'autre partie. La sentence arbitrale des Pères prononça que la duchesse ferait annoncer sa visite au cardinal par un chambellan, mais *en tenue de gala*, et que Son Éminence, ayant ainsi satisfaction, se rendrait sans différer chez Son Altesse. Ce protocole fut ponctuellement exécuté, et Trissotin aurait pu dire :

Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle !

M. de Rohan avait retrouvé à Rome son beau-frère et sa sœur, le comte et la comtesse de Gontaut, avec leurs cinq enfants. L'un d'eux fut confié à l'abbé Perrin pour être préparé à la première communion, c'était Élie de Gontaut, qui, en 1871, sera choisi par M. Thiers pour la mission si difficile et si douloureuse de représenter la France auprès de l'empereur d'Allemagne. On sait avec quelle hauteur de patriotisme il remplit cette mission, et la part que dut à son action la libération du territoire (1).

(I) M. Perrin, s'autorisant de ses anciennes relations avec M. de Gontaut, lui communiqua le manuscrit de ses *Souvenirs*, lui demandant de vouloir bien lui faire connaître son impression. Peu de jours après l'avoir reçu et fixé sans doute sur la valeur de l'ensemble par les pre-

Le cardinal était arrivé le 9 novembre à Rome. Le 11, il n'avait pu se dérober à l'obligation qui s'imposait de se présenter à l'ambassade de France. Le chargé d'affaires, M. Bellocq, informait le général Sébastiani, son ministre, que M. de Rohan avait fait sa visite à l'ambassade, mais la visite la plus brève et dans laquelle il ne s'était pas un instant départi d'une froide aigreur. Le chargé d'affaires avait cru de sa dignité de ne pas sembler tenir compte de ces dispositions et de se montrer d'une courtoise déférence, tout en se gardant de rien engager (1).

IV.

M. Perrin consacre quarante-cinq pages de ses *Souvenirs* à l'exposé de la mécanique du conclave, et rien ou presque rien aux ressorts d'influence et d'intrigues qui ont fait échouer à cinq reprises l'élection et qui ont, en définitive et contre toute attente, abouti à l'élection de Grégoire XVI.

Mais un autre fait historique auquel ne touchent qu'incidemment ces mémoires et qui, à notre point de vue de postérité, nous paraît avoir un plus haut intérêt que l'élection du pape, c'est l'incident Lamennais. Rappelons en quelques mots ce qu'était cet incident.

Les dernières luttes de la Restauration avaient tout fait pour compromettre l'Église dans sa cause; de là, nous l'avons dit, ce caractère violemment antireligieux de la révolution de Juillet. La jeune école catholique, qui se groupait autour de Lamennais, comprit l'obligation qui

---

mières pages, M. de Gontaut retourna le manuscrit, s'excusant sur sa triste santé de ne pouvoir se livrer à l'examen qui lui avait été demandé.

(1) Bellocq, chargé d'affaires à Rome, au général Sébastiani, 11 décembre 1830.

s'imposait de ne plus confondre l'idée religieuse avec l'idée de pouvoir politique, de légitimité. Jusque-là on s'était dit catholique et royaliste en vertu des mêmes idées et des mêmes intérêts. Une telle confusion semblait à Lamennais et à son cercle une dégradation du christianisme ; ils crurent qu'il était bon de montrer à la France qu'on pouvait être fidèle à Jésus-Christ sans être inféodé au trône déchu, fût-il celui des descendants de saint Louis. C'est pour soutenir ce bon combat et reconquérir à l'Église sa popularité perdue que Lamennais et ses disciples fondèrent le journal *l'Avenir*. A la résumer dans cette idée, on peut dire que l'entreprise de 1831, sitôt interrompue, a laissé des traces profondes. C'est en effet de ce moment que commença de s'établir cette conviction, qui est aujourd'hui la doctrine de l'Église, que l'adhésion à un symbole religieux n'entraîne pas nécessairement l'adhésion à une forme politique. Cette doctrine n'avait qu'un tort, c'était d'arriver cinquante ans trop tôt, d'être un peu imprudemment affirmée, de présenter enfin comme une menace pour tous les trônes et une révolution ce qu'on prétendait n'être qu'une expansion plus ouverte et un développement plus accessible du christianisme. Elle avait un autre tort plus grave, c'était de réclamer l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Église et de l'État, comme condition essentielle de la liberté de l'Église. Soutenue par des disciples tels que Lacordaire, Montalembert, Gerbet et par un maître dont le style est l'un des plus puissants, des plus magnifiques de la langue française, cette polémique avait profondément divisé les catholiques. Tous les survivants de l'ancien régime, les vieux évêques qui avaient subi les persécutions révolutionnaires, s'alarmaient, comme de compromissions avec cette révolution, de ces nouveautés qui passionnaient au contraire la jeunesse, aussi bien ecclésiastique que laïque.

Croyant mettre un terme aux divisions qu'il avait sou-

levées, Lamennais annonça, dans un manifeste admirable, qu'ils allaient, lui et ses disciples, soumettre au jugement du Saint-Père les doctrines de l'*Avenir*. Avant qu'ils se missent en route, l'abbé Dupanloup écrivait au cardinal de Rohan : « Je suis bien consolé de ce que vous me dites de la fermeté du Pape relativement à M. de Lamennais et à ses partisans : c'est bien important. Le jeune clergé est terriblement accessible à ces doctrines de schisme, d'orgueil et de liberté effrénée. »

Lorsque les trois pèlerins, Lamennais, Lacordaire et Montalembert, qui se disaient les pèlerins de Dieu et de la liberté, furent arrivés à Rome, Grégoire XVI désigna pour les lui présenter M. de Rohan en sa qualité de cardinal français. Monseigneur reçut avec la courtoisie la plus empressée ses compatriotes, qu'il pria à dîner la veille de l'audience. Quels portraits aurait laissés de ces trois hommes, avec les nuances et les contrastes de leur physionomie, un peintre qui aurait été doué du sens d'observation, d'analyse morale et de vue intérieure qui sonde les caractères et démêle sur les visages les passions et les arrière-pensées ! Il ne faut rien demander de pareil à M. Perrin, qui se contente de remarquer que Lacordaire était plus grand et plus svelte que ses compagnons. Un seul propos l'a frappé pendant le dîner, mais on y a coupé court, et il ne dit pas de quoi il s'agissait. Ce qu'il rapporte avec soin, par contre, c'est un aveu que lui a fait Lacordaire, et il y revient à deux reprises : le futur dominicain lui aurait dit que la soutanelle romaine, boutonnée ou non, lui semblait un costume des plus seyants, qu'il voudrait la voir adopter en France et que la soutane fût réservée comme habit de chœur. C'est tout ce dont il se souvient, et en cela il se montre bien l'élève du cardinal.

Le lendemain eut lieu l'audience pontificale. Les trois pèlerins s'y rendirent de leurs pieds, le cardinal dans son

carrosse de gala. L'abbé Perrin, qui accompagnait Son Éminence, avait attendu dans l'antichambre la fin de l'audience. Lorsque la porte du cabinet papal se rouvrit et donna passage aux pèlerins, l'abbé jugea qu'ils devaient être dans la joie de leur âme; ils sortaient en effet les mains chargées de médailles et de chapelets largement indulgenciés dont le saint-père les avait comblés pour eux et les leurs. L'illusion de ce bon abbé Perrin fut de courte durée : le lendemain, chargé par le cardinal de visiter, en son nom, les trois pèlerins, il assista à une scène d'emportement et d'invectives telle que l'émotion qu'il en ressentit passe dans son récit et en fait, chose inouïe chez lui, une peinture vivante. « Le bon cardinal, dit-il, m'envoya leur rendre sa visite au palais Ferrucci, où ils demeuraient. Que s'était-il passé déjà? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, c'est que, à peine reçu dans leur salon, M. de Lamennais, sans faire aucune attention à moi, peut-être moins que ça, me parut dans un état nerveux, crispé, passant ses maigres jambes à travers les bâtons de son fauteuil, lançant à chaque instant des lardons contre Charles X et son gouvernement déchu. M. de Montalembert n'était pas moins irrité. C'était M. Lacordaire qui l'était le moins ou plutôt qui ne l'était pas du tout. Je sortis de chez ces messieurs l'âme flétrie et le cœur malade. »

L'excellent abbé Perrin se demande ce qui avait bien pu se passer. Cela aurait crevé tous autres yeux que les siens. Lamennais avait annoncé *urbi et orbi* qu'il allait à Rome demander l'approbation de ses doctrines auxquelles il était attaché, non seulement de cœur, mais de son immense orgueil et de son dur entêtement de Breton. Et au moment où il espérait le triomphe assuré, il lui était signifié que leur pèlerinage n'était considéré que comme un témoignage de leur soumission, mais qu'il ne pouvait être question, à l'audience du pape, de discussion de doctrines, qui

étaient à l'étude des congrégations compétentes et sur lesquelles il serait statué en temps et lieu. Lamennais voyait donc ajournée indéfiniment et sans doute compromise cette décision qu'il espérait enlever de haute lutte et comme prix des éclatants services qu'il avait rendus à l'Église. Et de tout cela il ne lui restait, comme à de simples bonnes âmes, que des chapelets et des médailles dans la main. Aussi, au lendemain de cet effondrement, lorsque le mince abbé Perrin, au nom de Son Éminence, à qui sa dignité ne permettait pas de rendre une telle visite, vint apporter les condescendances du cardinal, sa seule apparition mit le feu aux poudres : il venait en effet au nom de celui qui représentait ce parti royaliste auquel Lamennais se considérait comme sacrifié ; alors toutes ses rancunes, ses âcretés de sang, ses splendeurs de bile firent irruption, et l'on conçoit que l'abbé Perrin, après avoir essuyé cette bordée, en soit sorti « l'âme flétrie et le cœur malade. »

Chaque cardinal, lorsqu'il doit se prononcer sur une question de doctrine, fait appel à un théologien. Celui de M. de Rohan, dans l'affaire de l'*Avenir*, fut l'abbé Dupanloup, qui était venu se relever auprès de son illustre ami de l'épuisement que lui avaient causé les fatigues du ministère. L'abbé Dupanloup avait trop d'ouverture et de seconde vue dans l'esprit pour ne pas comprendre ce qu'avait de généreux, malgré ses périls, l'entreprise de Lamennais et l'éclatante hardiesse de ses essors ; il reconnaissait que bien des choses, que ce maniaque de génie avait anticipées et annoncées à l'état de catastrophe, finiraient par s'imposer, mais par voie de lente transformation. Il ne refusait même pas son admiration à ce tempérament de soldat martyr qui était tout dans son glaive, dédaignait le bouclier et avait coutume de dire : « Il faut des victimes à toutes les grandes causes et je suis prêt à me sacrifier pour la mienne. » Mais ce qui avait séduit l'esprit de Dupanloup, sa raison le condamnait. Telles qu'elles étaient présentées,

avec leur violence de langage, leur témérité de vues, le caractère de hautaine sommation qu'elles s'attribuaient, les thèses de l'*Avenir* étaient, pour l'abbé Dupanloup, la révolution dans l'Église et dans l'État.

Il n'y avait pas à prémunir le cardinal contre les idées de l'*Avenir*, que tout en lui repoussait. Mais il avait besoin d'arguments de doctrine et d'opportunité à faire valoir auprès du saint-siège pour que la question, que les pèlerins avaient imprudemment posée, fût résolue d'une façon précise, définitive, et le cardinal, si son intrépide ami n'avait été auprès de lui, aurait-il eu l'autorité nécessaire pour arracher cette résolution qui faisait hésiter le saint-siège, tant en raison des services rendus que des déchirements que l'on redoutait? Ce but, l'abbé Dupanloup le poursuivit avec une rare résolution, non seulement pendant son séjour à Rome, mais encore avec la même insistance lorsqu'il fut de retour à Paris. Il écrivait en effet au cardinal : « La Providence vous a permis d'opposer vos lumières et votre autorité à M. de Lamennais et à ses deux compagnons de voyage. L'extrémité à laquelle ils sont aujourd'hui réduits, c'est bien à vous qu'ils la doivent. Si elle les sauve, tant mieux ; si leur soumission est vraie, sincère, effective, éprouvée, que Dieu soit loué ; un grand mal sera retranché de nos maux déjà si grands. Ce n'est pas une affaire à négliger; tout le jeune clergé est perdu en France si M. de Lamennais peut se dire approuvé de Rome. »

A ces arguments, tirés exclusivement de l'intérêt de l'Église, il était venu s'en joindre d'autres; les puissances catholiques, en effet, n'avaient pas manqué de protester, par leurs représentants auprès du saint-siège, contre la violence avec laquelle l'*Avenir* avait attaqué tous les trônes. Casimir Périer lui-même avait demandé à la Curie romaine d'arrêter l'imprudente campagne de l'*Avenir* si l'on voulait ne pas entraver les efforts qu'il faisait dans le but de rétablir de bons rapports entre l'Église et l'État.

C'est donc non seulement en vue de rendre la paix à l'Église, mais aussi dans le but de donner, dans ces temps troublés, des gages à l'autorité temporelle, que le pape promulgua son encyclique du 15 août 1831.

Aucun des ménagements que comportaient les services de Lamennais n'y était omis : c'est incidemment que, dans cette encyclique d'intronisation, le pape formulait son opinion sur les doctrines de l'*Avenir*, sans faire allusion à ce journal, ni prononcer son nom. Aussi aucune rétractation ne fut demandée. Montalembert restera longtemps frémissant, et il serait devenu la proie de son maître s'il ne lui avait été arraché par les efforts de Lacordaire, qu'aucune des révoltes de son ami n'avait découragé, et qui, lui, s'était soumis dès avant son départ pour Rome. Lamennais seul, ce grand esprit immodéré, ira jusqu'à la révolte finale et retombera tout d'un bond de l'ultramontanisme à la démagogie.

L'exaspération première du cardinal contre la révolution et le gouvernement qui en était sorti s'était peu à peu sensiblement modifiée ; peu à peu elle avait cédé au sentiment du devoir, à l'attachement à son pays. Tant que son séjour à Rome avait pu se justifier par les obligations du conclave et de la lutte contre les doctrines de l'*Avenir*, les difficultés si graves de sa situation l'avaient moins préoccupé ; mais, ces deux prétextes à l'abandon de son siège lui manquant, cette situation avait pesé de tout son poids sur sa conscience d'évêque et de Français. Il faisait incessamment demander tant aux directeurs du séminaire qu'aux prêtres autorisés de son diocèse si l'opinion publique serait favorable à son retour ; invariablement, prévenu contre lui par les audaces de ses débuts, on lui répondait que ce retour compromettrait l'œuvre si péniblement poursuivie de la pacification religieuse.

Le cardinal souffrait cruellement du mal de son diocèse et de l'exil ; dans ce mal, c'était surtout la pensée de son

cher séminaire qui l'obsédait. Pour donner une dérivation à ses regrets, il entreprit d'écrire un manuel de piété à l'usage des séminaristes. Ce petit traité n'est pas un exposé de la grande stratégie chrétienne, c'est le siège de l'âme dans la tradition jésuitique un peu étroite et de petites pratiques. Pas d'autres saints n'y sont invoqués que des saints de la compagnie. Mais, écrit sous l'aiguillon de cette nostalgie, ce petit traité est plein de l'onction la plus tendre, la plus sensible, avec une intensité et une personnalité de sentiment qui ne se retrouvent dans aucune autre œuvre du cardinal. On y voit aussi percer un curieux indice d'apaisement. Dans les prières de la messe, au *Memento*, se trouve cette mention : « Répandez, Seigneur, vos grâces les plus précieuses sur le pape, l'archevêque et sur le roi très chrétien qui nous gouverne, successeur des plus fermes appuis de notre religion. » Le cardinal ne marchande pas à Louis-Philippe ce vieux titre de roi très chrétien et il espère que, *successeur* des plus fermes *appuis* de la religion, il ne répudiera pas une telle succession. Il y a loin de ce simple vœu aux récriminations de Fribourg.

Il se produisit toutefois, à ce moment et presque simultanément, deux incidents qui auraient été de nature à aggraver les préventions du cardinal contre le gouvernement français.

Le premier de ces incidents, qui eut un caractère dramatique, tant par ce qu'il fut en lui-même que par les conséquences qu'il entraîna, fut la visite du roi Louis-Philippe à Besançon en juin 1831. A la réception des corps constitués et lorsque le clergé fut présenté à Sa Majesté, il y eut comme l'impression que le rôle principal était joué là par un absent que chacun sentait présent, le cardinal. Le doyen des vicaires généraux qui, souffrant, avait pris sur lui de ne pas se dérober à sa mission, avait préparé dans le silence du cabinet son allocution au roi, avec la préoccupa-

tion de la réserve qui, dans une telle harangue, s'impose à la parole d'un prêtre et aussi de ne pas sembler condamner trop hautement par son attitude celle de son archevêque. Lorsqu'il fut introduit avec ses collègues et les curés de la ville, il fut comme saisi par l'émotion ambiante qui transpirait de l'assemblée, et, au lieu d'essayer de sauver la situation en articulant résolument les quelques mots qu'il avait à dire, il les balbutia d'une voix tremblante qui en aggrava l'impression. « Sire, avait-il dit, le clergé de la ville et du diocèse de Besançon vient par notre organe offrir à Votre Majesté l'hommage du respect et de la soumission que la religion elle-même commande envers les dépositaires du pouvoir. » Le roi répondit : « Je suis persuadé de la sincérité de vos vœux, mais j'estime qu'il faut quelque chose de plus que la soumission aux lois, il faut que l'on croie que vous entretenez l'esprit d'obéissance et d'affection pour le gouvernement qu'il est de votre devoir comme de votre intérêt de recommander. Permettez-moi de vous dire que j'ai trouvé que cela manquait à votre discours. » Relue aujourd'hui comme un document historique, la réponse du roi semble sévère. Mais articulée comme elle le fut d'un ton vibrant, acéré et indiquant clairement que cette réplique portait au delà et au-dessus du vicaire général, cette réponse fut comme une étincelle dans un milieu chargé d'électricité; l'effet en fut foudroyant. Le malheureux vicaire général rentra chez lui chancelant pour se mettre au lit et mourut huit jours après.

Pour le banquet du lendemain, le roi voulut ne pas aggraver la portée de son exécution par l'exclusion du clergé. Il désigna à son officier d'ordonnance, pour une invitation, un jeune curé qu'il avait remarqué pour son admirable visage et la dignité de sa tenue; c'était le curé de Saint-Pierre. L'invitation faite, le préfet, informé, objecta à Sa Majesté que l'abbé Griffon, si réservé qu'il fût au point de vue politique, n'en avait pas moins été distingué par

le cardinal, au point d'être élevé par lui, du vicariat à l'une des cures les plus importantes de la ville. L'invitation était lancée, d'ordre du roi elle fut maintenue. Mais lors du classement des invités, le préfet sembla éprouver les mêmes perplexités que la *dame* du ministre de Forain, qui se demandait où elle f.... mettrait le nonce. Le préfet se résolut à prendre sa revanche, en plaçant l'abbé Griffon à un bas bout de table, entre un lieutenant de pompiers et le commissaire de police.

L'autre incident fut une mesure de rigueur dont on atteignit le cardinal dans la personne de son plus fidèle ami. L'abbé Dupanloup, au moment où il était parti pour Rome, était catéchiste des enfants du roi Louis-Philippe, et la reine Marie-Amélie lui témoignait autant d'estime que de bienveillance. Le ministère Laffitte, informé qu'un prêtre investi de la confiance de Leurs Majestés s'était ouvertement affiché à Rome avec un prélat en rébellion contre le gouvernement, mit la reine en demeure d'avoir à retirer son titre de catéchiste à l'abbé Dupanloup. La reine ne put que se soumettre.

Ce qui atténue sensiblement l'odieux que le cardinal voyait à cette mesure, c'est qu'elle a été prise par le gouvernement de Juillet dans la première année de son existence, période la plus critique qu'il ait eu à traverser, et au moment même où il venait d'être informé que M. de Rohan avait accepté, du roi Charles X, le mandat de notifier au pape la première communion du comte de Chambord.

Avant son départ de Rome, l'abbé Dupanloup fut appelé à réconcilier le cardinal avec son secrétaire. L'abbé Perrin était obsédé par le regret de sentir son maître loin de son devoir. Il avait un instant partagé les certitudes du parti légitimiste, qui attendait le renversement du gouvernement de Juillet d'un mouvement populaire semblable à celui qui l'avait porté au pouvoir, et il faut reconnaître que l'événement n'était pas pour décourager de telles

espérances. Au commencement de 1831, la monarchie de Louis-Philippe semblait déjà sur le point de mourir. Le ministère Laffitte lui avait appliqué le système du gouvernement par abandon, elle s'en allait toute seule d'inertie et de langueur. Mais Casimir Périer, se saisissant du pouvoir, mit fin à cette marche à la dérive et sut, par son énergie, rendre à la monarchie nouvelle le ressort sur lequel elle a vécu depuis. C'était, pour les chances de restauration et, par suite, pour la rentrée en France du cardinal, un ajournement indéfini dont M. Perrin était inconsolable. Un malheur public vint lui rendre l'espérance. Le 2 mars 1832, le choléra avait éclaté à Paris avec une effroyable violence et menaçait le pays tout entier. M. Perrin alla se jeter aux pieds du cardinal et le supplier de rejoindre son diocèse menacé. Il était impossible, lui disait-il, que ses diocésains ne fussent pas désarmés dans leurs rancunes en voyant leur évêque accourir pour partager le péril commun. L'abbé avait mis dans sa négociation plus de conviction que de mesure; il avoua même qu'il avait pris sur lui d'écrire à Besançon, dans l'espoir de provoquer, tant du séminaire que de l'archevêché, une démarche auprès du cardinal dans le but de le rappeler dans son diocèse. Le secrétaire, par l'indiscrétion de son zèle, compromit la cause au fond si juste qu'il avait soutenue, et il se vit rappeler assez vivement qu'on ne lui reconnaissait pas le droit à de pareilles ingérences. Le désespoir où il vit le pauvre abbé fléchit le cardinal, et il demanda à l'abbé Dupanloup de réparer ses torts. Celui-ci accepta d'autant plus volontiers la mission qui lui était confiée, qu'elle lui donnait le droit d'intervenir dans cette question de devoir que sa conscience lui prescrivait chaque jour plus impérieusement de soulever. Le tendre attachement de l'abbé Dupanloup ne l'aveuglait pas sur les faiblesses de son bienfaiteur, et il eût considéré comme une ingratitude et une trahison de ne pas tenter les derniers

efforts pour lui relever l'âme à la hauteur de son devoir et le décider à affronter virilement les risques de sa rentrée en France. Le cardinal ne demandait qu'à être convaincu et se déclara prêt à partir.

Une autre influence vint en aide à celle de l'abbé Dupanloup. En mars 1831, le marquis de Sainte-Aulaire prenait possession de l'ambassade de France à Rome. Le gouvernement français ne pouvait se faire plus dignement représenter. Esprit des plus distingués, « homme de bon lieu, élevé aux grandes affaires, » comme dit Montaigne, écrivain de la descendance directe de Mme de Staël, M. de Sainte-Aulaire portait un nom qui était synonyme d'urbanité et d'élégance. Si résolu que fût M. de Rohan à tenir rigueur au représentant du gouvernement de Juillet, il ne put résister à la séduction qu'exerça sur lui le gentilhomme accompli qu'était l'ambassadeur, et celui-ci écrivait à son ministre : « M. de Rohan se place très convenablement à mon égard, il a parlé au pape dans les meilleurs termes et je lui dois une partie de la bienveillance particulière avec laquelle j'ai été accueilli (1). » M. de Sainte-Aulaire, toutefois, ne pouvait admettre la distinction que M. de Rohan aurait voulu établir entre l'ambassadeur et l'homme privé ; il s'en était tenu à sa visite d'installation au cardinal, qui, de son côté, trouvait des prétextes pour ne pas se rendre à Saint-Louis des Français, où il était convié par l'ambassade à l'occasion de la célébration de la fête du roi Louis-Philippe. Tous les prélats français, même les plus attachés à la branche aînée des Bourbons, auraient cru manquer à leur devoir s'ils avaient demandé une audience au pape autrement que par l'intermédiaire de l'ambassade. M. de Rohan seul ne se croyait pas obligé par cette constante tradition gallicane et voyait le pape sans en jamais référer

(1) Affaires étrangères. Rome, 25 mars 1831.

à l'ambassadeur. Une telle attitude avait fait grand bruit, et les journaux de Paris avaient reproché à M. de Sainte-Aulaire de s'être compromis avec le cardinal et de n'avoir obtenu, en retour de ses avances, que des marques d'aigre dédain. Il était facile à M. de Sainte-Aulaire de se justifier; il pouvait établir en effet que, en tant qu'ambassadeur, il s'était maintenu à l'égard de M. de Rohan dans la plus stricte réserve. Comme homme privé et lorsqu'il l'avait rencontré dans la haute aristocratie romaine, il s'était cru le droit d'avoir avec lui des relations courtoises qu'il n'entretenait que dans un but d'apaisement, lui faisant habilement comprendre l'impossibilité où était le gouvernement de lui reconnaître sa dignité aussi longtemps qu'il se maintiendrait vis-à-vis de lui en rupture ouverte. Le cardinal, pour se justifier, se laissait bien quelquefois encore entraîner à ses vieilles habitudes de récrimination, que le diplomate désorientait par sa façon glaciale d'écouter; puis, lorsque la mesure lui semblait sur le point d'être dépassée, il coupait court en disant : « Monseigneur, vous n'avez eu jusqu'ici comme auditeur que l'homme privé, mais j'entends l'ambassadeur qui vient. »

Un incident dut, pour quelque temps, interrompre toute relation entre eux : ce fut l'arrivée à Rome de Mme la duchesse de Berry. La princesse venait d'aborder en Italie contre le gré formel des exilés d'Holyrood. Ce coup de tête était médité de sa part dans le but de se conférer de sa propre autorité le rôle de régente, qu'on lui contestait. Le roi de Sardaigne, informé tant par M. de Blacas que par le gouvernement français, invita la duchesse à sortir de ses États; elle se réfugia d'abord à Modène, ensuite à Rome (1).

---

(1) De Barante au général Sébastiani. Affaires étrangères. Sardaigne, 15 janvier 1832.

La duchesse, indignée de ce procédé de Charles-Albert, avait dit : « La royauté s'en va, c'est comme l'architecture : mon aïeul a fait bâtir des palais, mon père des maisons, et mon frère des nids à rats. Dieu

C'est à ce moment que se décida l'expédition en France de la princesse, contre l'avis de ses plus fidèles conseillers, notamment de Chateaubriand, qui lui écrivait : « Ce qui pourrait arriver de plus funeste à la petite-fille de Henri IV serait d'être prise, jugée, condamnée.... et graciée. » Le cardinal, n'écoutant que ses sentiments de fidélité et ses souvenirs, s'attacha aux pas de la duchesse, et l'accompagna dans tous les sanctuaires. M. de Sainte-Aulaire écrivait à cette occasion à son ministre : « Le pape a vu avec déplaisir une attitude qui pouvait donner à un prince de l'Église l'apparence d'un chef de parti. Rien, d'ailleurs, de plus contraire au cardinal de Rohan qu'un tel rôle. Il est d'une piété sincère qui s'allie à une ostentation inoffensive et à des préjugés aristocratiques plus choquants que dangereux. L'éloignement de sa patrie, l'abandon de ses devoirs épiscopaux lui ont inspiré des scrupules, et le découragement de toute espérance politique l'a déterminé à rentrer en France. Peut-être a-t-il reçu quelques conseils du pape (1). »

Quatre jours plus tard, nouvelle dépêche de l'ambassadeur : « J'ai eu, dit-il, la visite du cardinal de Rohan, qui venait me notifier son intention de rentrer dans son diocèse. Il regarderait comme contraire à ses devoirs de laisser percer soit dans ses actes publics, soit même dans ses relations privées, des affections contraires au gouvernement actuel (2). »

Enfin, le 28 avril, dernière dépêche du même ambassadeur : « Le cardinal de Rohan est parti le 24 pour se rendre

---

aidant, il faudra cependant bien que mon fils rebâtisse à son tour des palais. » Le fils avait un palais non pas à construire, mais à relever de ses ruines, et peut-être y serait-il parvenu s'il avait eu l'énergie ardente et virile de sa mère et son penchant béarnais aux aventures héroïques.

(1) Affaires étrangères. Rome, 30 mars 1832.

(2) Id., ibid.

à Besançon ; il compte voyager de jour et de nuit, malgré le mauvais état de sa santé, considérant comme un devoir de se trouver à la tête de son diocèse avant que le choléra éclate [1]. »

On voit comment l'excellent cœur de M. de Rohan avait fini par avoir raison de son aveuglement politique, et dans quelles dispositions d'absolue soumission à la volonté du pays il reprenait possession de son siège.

Pour rendre compte des scènes de désordre dont le retour du cardinal fut l'occasion dans sa ville archiépiscopale, et pour en établir les responsabilités, nous aurons recours aux relations de la presse locale. Chacune des nuances de l'opinion y avait son organe : l'opinion légitimiste avait la *Gazette de Franche-Comté;* l'opinion libérale modérée, l'*Impartial;* le parti avancé était représenté par le *Patriote.*

Le 10 mai, l'*Impartial* annonce, sans aucune réflexion, que la maison du cardinal étant rentrée à Besançon, Son Éminence y arrivera le lendemain. Pendant les dix jours qui suivent, pas autre chose qu'un échange de polémiques, très modérées de l'*Impartial*, plus ardentes du *Patriote*, avec la *Gazette*. Les organes du parti libéral mettent en demeure leur adversaire de démentir les actes de protestation auxquels s'est livré depuis deux ans le cardinal contre la Révolution et le gouvernement de Juillet. Ils s'étonnent que Son Éminence n'ait pas cru devoir s'expliquer par une lettre pastorale et donner les garanties que l'opinion est en droit d'exiger. Ils s'étonnent surtout de ce que, depuis huit jours que ce dignitaire est de retour, le drapeau tricolore n'ait pas encore été arboré sur son palais.

Ces mises en demeure étant restées sans réponse, le jeudi 24 mai, quelques représentants de l'opinion libérale

(1) Affaires étrangères. Rome, 24 avril 1832.

avancée partirent des bureaux du *Patriote* pour aller, à huit heures du soir, manifester devant le palais de l'archevêque et réclamer que l'on arborât le drapeau tricolore. Satisfaction ayant été accordée à cette réclamation, et le drapeau tricolore ayant été arboré, le rassemblement se dispersa sans désordre.

Le lendemain, l'*Impartial* protestait contre cette première manifestation au nom de tous les amis de l'ordre et de la liberté. Quant au *Patriote*, qui avait dans l'affaire toute la responsabilité, il défendait énergiquement lui et ses amis d'avoir voulu en M. de Rohan atteindre le cardinal-archevêque, qui avait tous leurs respects. « Celui, ajoute-t-il, à qui seul s'adressait notre désapprobation est l'homme du parti qui a protesté jusqu'au bout contre le gouvernement que s'est donné la France ; celui enfin qui organisait naguère encore l'insurrection du Midi, et qui n'est rentré au milieu de nous que lorsque tout espoir de restauration a été perdu. »

Les imprudents, qui avaient risqué cette première manifestation du 24, n'avaient pas compris que de pareils actes ne sauraient se maintenir dans la mesure qu'on prétend leur assigner ; que des mobiles moins désintéressés, des instincts plus grossiers viennent immanquablement souiller l'impulsion première. Les lendemain et surlendemain, 25 et 26, en effet, l'émotion gagna les quartiers populeux et les faubourgs et donna libre carrière aux passions démagogiques, aux brutales convoitises du prolétaire. On disait hautement, pour aggraver l'exaspération, que le cardinal avait trahi la France et qu'il avait rapporté des trésors de l'étranger. Les scènes tumultueuses en vinrent à un degré de violence extrême ; sous les fenêtres, dont on brisait les vitres à coups de pierres, on hurlait des injures ordurières sur la famille, sur la mère, sur la naissance du cardinal. On ne s'en tint pas à ces infamies, on était résolu à des coups de main ; des

échelles avaient été apportées; le général commandant la subdivision, voyant appliquer une de ces échelles contre le palais, se précipita pour la renverser; il fut atteint à la figure d'une pierre qui lui brisa les dents. Le préfet et l'adjoint, qui lui prêtaient main-forte, furent assaillis de projectiles et couverts de boue. L'adjoint, se mettant à la tête des troupes, articula lui-même les trois sommations et ordonna de charger la foule qui, après quelques bousculades, que n'attendirent pas les meneurs, se dispersa.

Le lendemain 27, une proclamation de la municipalité annonçait que toute nouvelle tentative, non seulement de violence, mais de rassemblement, serait impitoyablement réprimée.

Au moment précis où avaient lieu devant le palais ces sauvageries de la foule, le cardinal présidait, à quelques pas de là, dans sa cathédrale, aux offices du mois de Marie. Il montait en chaire et, reconnaissant sa part de responsabilité dans le déchaînement des passions qui éclataient contre lui, il demandait aux fidèles leurs prières pour les émeutiers et pour lui (1).

Ces indignités eurent, en définitive, un résultat heureux que n'auraient pas obtenu aussi complet des années de constants efforts; les directeurs du séminaire, les chanoines, les vieux prêtres que les innovations du cardinal lui avaient aliénés, des députations composées de notables

---

(1) On lit dans le Journal de Castellane, à la date du 28 mai 1832 : « On a donné, par ordre de la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, des charivaris à presque tous les députés ministériels, à leur retour dans leurs départements. On en a donné un, le 25 mai, à Besançon, au cardinal de Rohan, à son retour à son archevêché. C'est le premier qui a été fait par souscription. »

Le maréchal nous semble avoir été mal renseigné. Nous n'avons trouvé nulle part la moindre indication pouvant faire supposer que le charivari de Besançon se rattachât à un mouvement général et qu'il eût été organisé par une souscription.

de toutes les opinions se relayèrent à l'archevêché, au lendemain du scandale, pour apporter à M. de Rohan leurs protestations indignées. Le cardinal répondit à tous avec tant de mesure, de sereine dignité, qu'il semblait, sous le coup de l'épreuve, avoir retrouvé la claire vue des choses et la pleine maitrise de lui-même qui, jusque-là, lui avait fait défaut. Ceux qui n'avaient voulu voir en lui que l'homme de parti furent touchés de ces accents émus auxquels on ne résiste pas et qui révèlent l'homme de paix.

Il avait fallu ce déchirement pour que les adversaires de la veille découvrissent en lui ce fond humain de sincérité et de bonté par où tous les braves gens se tiennent, et ils furent heureux de se débarrasser d'une injustice et d'une haine (1).

---

(1) La députation des notables commerçants, paroissiens pour la plupart de M. Griffon, curé de Saint-Pierre, avait été présentée par lui au cardinal. D'après M. Perrin, ces manifestants étaient MM. Bretillot, Vincent, Détrey, Barbaud, Mairot, Baille, Emonin, Faivre d'Arcier.

Il y a un rapprochement frappant à relever, au sujet d'un des noms de ces manifestants, celui de M. Léon Bretillot. Jeune encore, M. Bretillot exerçait déjà, à Besançon, une action prépondérante, et il était venu là protester, au nom des idées de liberté et de dignité qui seront la règle de toute sa vie. Seize ans plus tard, M. Bretillot devait être victime à son tour des mêmes fureurs populaires. Le 27 février 1848, la populace en délire se portait devant son hôtel, hurlant d'injurieuses menaces sous ses fenêtres, dont elle brisait les vitres à coups de pavés. Ces sauvageries n'étaient motivées que par la chute du gouvernement sous lequel, depuis dix ans, M. Bretillot avait mis, comme maire, au service de la ville, sa haute intelligence et son entier dévouement.

La révolution de 1848 n'avait fait qu'interrompre sa carrière politique, le coup d'État la brisa irrévocablement. L'empire, toutefois, qui n'admettait pas d'opposition, si respectueuse qu'elle fût d'elle-même, n'osa pas aller, quelque tout-puissant qu'il se sentît, jusqu'à essayer de contester à M. Bretillot son mandat de membre du conseil général. Pour l'exclure de l'assemblée départementale, il a fallu le triomphe du parti qui se disait libéral et qui semblait s'être donné pour mission d'annuler, au bénéfice d'envieuses incompétences, les valeurs incontestées qui étaient le patrimoine du pays. A chacun de ces aveugles ostracismes populaires, qui enlevaient successivement à M. Bretillot ses mandats électifs, il trouvait la seule compensation qu'il pût ambition-

Les sept mois qui suivirent, pendant lesquels le cardinal se consacra tout entier à son ministère, prodiguant sans compter ses forces que soutenaient seules, en dépit de sa faible santé, sa résistance nerveuse et l'ardeur de son zèle, ces sept mois démontrèrent que cet homme qu'on avait cru un ennemi n'était qu'un ami méconnu.

Le jour de Noël, déjà souffrant et contre la défense de son médecin, après avoir officié à la messe de minuit, il officia encore à tous les offices du jour. Le lendemain, il se fit conduire à la prison militaire. Cet établissement était de l'installation la plus défectueuse, aux murs suintant l'humidité, avec des couloirs à tous vents. C'était par un temps de dégel d'un froid pénétré de neige. Le cardinal voulut tout visiter, jusqu'aux malheureux au cachot, distribuant à tous ses aumônes et ses consolations. Il sortit de là frissonnant, et en rentrant il se mit au lit pour ne plus se relever. La crise de rhumatisme à laquelle il était sujet le reprit avec une extrême intensité et un caractère inflammatoire ; après des alternatives de mieux et de rechutes, son état se compliqua d'accidents bilieux qui dégénérèrent en fièvre typhoïde. Lorsque les médecins

---

ner, un accroissement dans la considération publique proportionnée à l'ingratitude dont il était victime.

Si l'on voulait trouver absolument un prétexte à de telles revanches, il faudrait le chercher dans le dédain qu'avait M. Bretillot de la popularité et de ceux qui en étaient les maîtres. Ce dédain, il le portait au point qu'on le prenait pour de la hauteur ; c'était simplement de la dignité, cette haute estime de soi qui s'imposait aux autres. Le fond de sa pensée sur ce point se révélait dans une réponse à un de ses amis qui, connaissant son faible, lui avait dit : « Bien que vous en ayez, lors de la visite du duc de Nemours à Besançon, la ville s'est sentie si dignement représentée par vous, que vous avez eu votre moment de popularité. — De la popularité, riposta M. Bretillot, Dieu m'en préserve ! de la considération, à la bonne heure. » Ce mot de considération semblait avoir dans sa bouche une signification particulière et que chacun lui reconnaissait le droit d'y mettre. La considération s'élève à qui la mérite, elle n'oblige pas, comme la popularité, à se baisser pour la ramasser.

eurent déclaré qu'ils estimaient le danger prochain, M. Perrin, se rappelant l'engagement d'honneur que lui avait demandé le cardinal de le prévenir s'il était sérieusement menacé, M. Perrin, s'armant de tout son courage, révéla à son cher maître la gravité de son état. Son Éminence, prenant les mains de l'abbé, le remercia cordialement et prescrivit des mesures immédiates pour que, conformément aux statuts du diocèse, les derniers sacrements lui fussent administrés par le plus ancien vicaire général, en présence du chapitre et du grand séminaire. Il envisagea la mort sans émotion et la vit venir sans trouble, répondit d'une voix assurée aux prières des agonisants et, jusqu'au moment où il rendit l'âme, il ne répéta que ces paroles : « Je ne suis rien, rien, moins que rien ! » Ces simples mots, articulés comme un dernier soupir, par cet homme qui avait eu de l'attache à sa grandeur, ces simples mots ont une éloquence qu'une parole de Bossuet n'égalerait pas.

Le cardinal de Rohan est mort, le 8 février 1833, à six heures du soir. La vie avait eu pour lui ses rigueurs, la mort continua de le frapper dans ce qu'il avait eu de plus sensible. On sait quelle complaisance lui inspirait son admirable visage ; il fut si maladroitement embaumé que sa figure se boursoufla au point qu'on dut, pour l'exposer, la voiler d'un crêpe rouge. C'était la parole de Bossuet sur Henriette d'Angleterre. « La voilà, cette princesse si admirée, la voilà telle que la mort nous l'a faite ! » Il avait aimé les pompeuses cérémonies et ses obsèques auraient comporté de magnifiques témoignages de notre néant ; le jour des obsèques, les cataractes du ciel semblaient ouvertes ; le cortège, qui devait faire le tour de la ville, dut, sous une pluie battante, se rendre directement de l'archevêché à la cathédrale. Ainsi passe la gloire du monde.

Son testament exécuté et le compte fait de ce qu'il avait

consacré aux pauvres et aux œuvres diocésaines, sur deux millions qu'il avait apportés lors de son intronisation, il resta exactement à ses héritiers deux cent mille francs et son argenterie de table. Et M. de Rohan n'avait passé que deux ans dans son diocèse.

Disons à l'honneur des Bisontins que cette mort fut considérée, non seulement comme un deuil pour le pays, mais que chacun se sentit comme frappé dans sa famille. L'*Impartial* ouvrit dans ses colonnes une souscription pour élever au cardinal une sorte de monument expiatoire; les premiers inscrits furent les chefs du parti libéral, le barreau, l'université, le haut commerce. Les frais prévus furent couverts en huit jours, et pour que rien ne manquât à ce témoignage public, le gouvernement offrit les marbres du monument dans l'exécution duquel Clésinger père s'est surpassé, faisant œuvre de croyant plus que de praticien et laissant le meilleur des portraits du cardinal. Sa statue de marbre blanc le représente à genoux, admirablement drapé dans sa *cappa magna*, les mains jointes et la tête légèrement inclinée à droite par un mouvement suppliant et d'un caractère séraphique. C'est toujours le duc de Rohan, mais celui des derniers jours, où le grand seigneur qui se révèle encore le cède au bon et paternel évêque, pénétré d'ardente piété et de résignation ; c'est celui qui mérite de n'être pas oublié.

V.

Après avoir exposé dans ce long travail les phases de la vie du cardinal et avoir étudié en lui une singulière destinée de grand seigneur; après l'avoir suivi, de 1814 à 1832, par un tracé fécond en perspectives; après avoir recueilli, chemin faisant, des traits de lumière sur les événements historiques auxquels il a pris part, sur les hom-

mes célèbres qu'il a rencontrés, il nous restera à recueillir les jugements dont il a été l'objet et à conclure.

Le plus satirique des jugement qu'ait eu à subir M. de Rohan est celui que, dans son livre des *Affaires de Rome*, et au lendemain de l'échec de son pèlerinage, Lamennais a consigné comme une revanche. Dans ce portrait, refrénant la violence habituelle de ses rancunes, il a fait preuve d'une finesse d'ironie et de touche qu'on ne devait pas attendre de ce grand maître de l'invective. « Extrêmement frêle de complexion, écrit-il, et d'une délicatesse féminine, jamais il n'atteignit l'âge viril : la nature l'avait destiné à vieillir dans une longue enfance, il en avait les faiblesses, les goûts, les petites vanités, l'innocence; aussi les Romains l'avaient-ils appelé *il Bambino*. Un homme tel que celui-là est toujours conduit par d'autres qui ne le valent pas (1).... » Ces autres-là ne pouvaient être que ceux qui commettaient le crime de combattre les doctrines de l'*Avenir*.

« Tous ceux qui ont connu, dit Sainte-Beuve à propos de ce portrait de Lamennais, ou même qui n'ont fait qu'entrevoir le cardinal de Rohan, savent à quel point ces quelques traits sont fidèles. C'est un exemple que j'aime à prendre, parce que c'est, comme l'a remarqué M. de Lamennais, un exemple innocent et où il ne se mêle à la coquetterie aucunes mauvaises mœurs. Mais cette coquetterie féminine de toilette, le cardinal de Rohan l'avait au plus haut degré, et une riche dentelle qu'il revêtait avec grâce était pour lui un sujet de satisfaction et de triomphe. Il l'essayait longtemps devant son miroir et il avait la faiblesse de s'en souvenir jusqu'en montant les degrés de l'autel. Je le vois encore, à Besançon, au début d'une cérémonie pontificale, dans toute sa splendeur d'ornements, presque d'atours, lançant au passage une œillade riante

(1) Lamennais. *Affaires de Rome.*

et coquette parce qu'on lui avait dit que quelques personnes arrivées de Paris la veille y assistaient (1). »

Lamartine, de son côté, a dit : « Il aimait à séduire les yeux et les oreilles plus qu'à toucher les cœurs; c'est l'homme doué de la plus innocente coquetterie d'esprit et de figure que j'aie jamais connu. Tel il était alors à Naples sous l'habit de cour, tel je l'ai vu un peu plus tard sous l'uniforme de mousquetaire, tel sous le costume d'archevêque, apportant le même apprêt à plaire dans les salons, dans la revue, à l'autel. »

Nous avons, sur ce point du soin qu'il prenait de sa toilette, l'aveu de M. Perrin lui-même : « En vain, dit-il, ce pieux et bon cardinal m'édifiait sur tant de points, il en était un alors qui torturait ma conscience, qui aurait voulu l'en débarrasser (l'abbé Perrin était le confesseur du cardinal). C'était le soin qui me paraissait excessif et propre même à scandaliser, tant il était impossible de ne pas s'en apercevoir, le soin de sa toilette, en particulier de sa chevelure, qui, cependant, était très ecclésiastique par la longueur et la forme des cheveux, mais qui, d'un autre côté, étaient très fins comme une fine soie noire et avec cela très longs, étaient faciles à déranger et l'obligeaient, dès qu'on lui annonçait une visite, à se regarder à la première glace pour voir où en était sa toilette, surtout ses cheveux. »

Cette coquetterie de nature, elle frappait, comme l'a dit Sainte-Beuve, ceux qui n'avaient fait qu'entrevoir M. de Rohan; pour ceux qui l'avaient vu à l'œuvre comme évêque, ils souriaient de ce travers sans le prendre au tragique comme M. Perrin, qui voyait là charge d'âme, et sans oublier par quelles touchantes vertus il rachetait ce travers. Nous n'en voulons pour preuve que ces quelques lignes écrites le jour même de la mort du cardinal par le

(1) *Causeries du lundi*, t. III, p. 433.

journal démocratique *le Patriote :* « Il dut, nous n'en doutons pas, l'influence dont il a joui à sa vertu. Il priait avec piété, et l'accent de sa voix entonnant les chants de l'Église respirait une véritable dévotion. Nul ne peut dire ce qu'il aurait opéré parmi nous s'il eût trouvé une plus longue carrière et s'il se fût réconcilié avec notre Révolution (1). »

Une pareille justice rendue, au lendemain d'une révolution, par un journal radical à un grand seigneur, prince de l'Église, reporte la pensée à ce mot de M. Thiers présentant son dernier et bien modeste budget comme ministre de la monarchie: « Contemplez bien ces rives heureuses, vous ne les verrez plus! »

Enfin Chateaubriand a dit de lui : « La religion et la mort ont passé l'éponge sur quelques faiblesses, après tout bien pardonnables, du cardinal de Rohan. Prêtre chrétien, il a consommé son sacrifice, secourant les malheureux, nourrissant le pauvre, vêtant l'orphelin et usant en bonnes œuvres sa vie dont une santé déplorable abrégeait le cours (2). »

Ce qu'était physiquement le cardinal, Lamartine l'a dit de première impression ; il le répète dans le passage suivant : « Son visage d'Antinoüs, ses cheveux parfumés, ses vêtements élégants, ses attitudes étudiées pour l'effet sans mélange visible d'affectation, le faisaient remarquer partout ; son esprit très cultivé aimait le beau dans les lettres comme dans sa toilette. Il sentait vivement la piété, cette poésie des âmes tendres (3).

Ce rapprochement de la tête d'Antinoüs avec celle si immatérielle de M. de Rohan et le paragraphe tout entier se ressentent de ces erreurs de tact, de ces hasards de touche comme il en échappait si souvent à Lamartine dans ses dernières et si hâtives productions. Les dames de la halle de Besançon étaient bien plus dans le vrai lorsque, à la

(1) *Le Patriote*, numéro du 9 février 1833.
(2) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 343.
(3) *Souvenirs et portraits*, t. II, p. 206.

procession de la Fête-Dieu, le voyant passer sous le dais et dans sa gloire, elles s'écriaient: « Il est beau comme un ange! »

Il faudrait s'en tenir à ce mot, car le portrait écrit de M. de Rohan n'est pas de ceux qu'on peut tenter. La séduction ne se décrit pas, et la plume n'a pas le don du pastel de Latour, qui passait sur de telles grâces sans les faner.

Il y a un dernier document sur le cardinal, c'est son oraison funèbre prononcée par M. l'abbé de Marguerye, plus tard évêque d'Autun. L'archevêque l'avait connu à Stanislas et l'avait amené avec lui à Besançon. Chargé d'abord par Sa Grandeur de la direction spirituelle de sa maison, M. de Marguerye, peu flatté d'une telle mission qui n'était pas précisément cardinalice, s'en était peu à peu déchargé sur l'abbé Perrin, et avait bientôt trouvé un emploi plus digne de lui dans le personnel enseignant des hautes études. Cette vie de Mgr de Rohan, qui réunissait en elle de quoi faire voir le néant de toutes les grandeurs humaines, cette vie à retracer était de nature à élever l'orateur qui en était chargé à la hauteur des enseignements qu'elle comportait. M. de Marguerye, sans doute écrasé par son sujet, semble s'être ingénié à le ramener à sa portée; à aucun moment il ne le domine; il y a chez lui un parti pris de tout estomper, de ne rien prendre corps à corps, d'échapper à la langue voisine des choses (1). Pas un portrait historique, pas un seul trait qui

(1) Il y en a, dit Pascal, qui masquent la nature, ils ne disent point *Paris*, mais la *capitale de la France*. M. de Marguerye a-t-il à parler de l'*Empereur*, il dira *celui qui faisait trembler tous les rois;* a-t-il à parler de la *Congrégation*, il dira *quelques chrétiens qui se donnent la main pour résister au torrent des mauvaises doctrines*. M. de Rohan n'entre pas au séminaire, *il quitte la livrée du monde et se dépouille avec joie de l'ignominie de l'habit séculier*. (Cette *ignominie* n'était pas précisément aimable pour les séculiers qui l'écoutaient) M. de Marguerye veut-il nous faire un portrait du cardinal, il nous dira que

laisse du cardinal une vivante image, rien sur les événements politiques auxquels il a été mêlé. L'orateur fait toutefois une exception pour la révolution de Juillet : « Non, s'écrie-t-il, je ne suis point accusateur dans cette chaire ! » Puis, considérant qu'il s'est mis en règle par cette déclaration, il fait entendre les plus implacables vérités au parti vaincu. Que tout cela ait été dit devant le cercueil de celui qui avait été des plus durement frappés parmi les vaincus, c'était de la part de cet abbé justicier poser avec plus de résolution que de dignité sa candidature à la mitre, que le gouvernement vainqueur ne lui fit pas, du reste, attendre trop longtemps.

Il y a une sorte de contradiction entre la complaisance que M. de Rohan avait pour sa jolie personne et l'insouciance qu'il a mise à nous en conserver le souvenir. Il semblait aller de soi que, avec ses goûts de magnificence, il demandât à l'un des maîtres français les plus autorisés un grand portrait en pied qui, étant donné le charme du modèle et la splendeur de l'hermine et de la pourpre cardinalices, aurait été une belle œuvre d'apparat. Il ne nous a laissé de lui qu'un seul portrait dont on a fait trois copies. L'original est à la grande sacristie de Saint-Jean, deux copies sont à l'Archevêché, une troisième est au séminaire. Son Éminence y est représentée à mi-corps, la tête vue de trois quarts et tenant maladroitement, d'un pouce mal dessiné, la barrette. Cette œuvre, qui n'est pas signée et ne porte d'autre mention que « Roma, 1831, » est-elle de Camuccini, comme le prétendait Castan, ou d'Arays, comme le dit l'inventaire dressé à la mort du cardinal? Peu importe pour l'histoire de l'art. Original et copies sont, en effet, de pauvres œuvres; elles peuvent reproduire servilement les traits du modèle, mais en ne révélant rien

---

la liberté de ses sentiments et de ses croyances put toujours se lire sur son visage. Si l'établissement des hautes études n'a pas vécu, ce ne doit pas être faute de rhétorique.

de cette malignité sans amertume, de cette angélique coquetterie, de cette bonté souriante qui rayonnaient du foyer intérieur, elle trahit ce modèle auprès de la postérité.

Je ne cite que pour mémoire un autre portrait qui se trouve dans le cabinet des archevêques, au séminaire. Il est signé d'un inconnu, Bazin jeune. M. de Rohan y est représenté en costume d'archevêque, toujours à mi-corps; la couleur est bitumineuse, le camail semble en bois, les mains sont d'un peintre vitrier; mais dans la tête il y a une lueur, ce manœuvre avait saisi quelque chose de la ressemblance pénétrante qui avait échappé à Camuccini (1).

Nous venons de voir que Lamartine reconnaît à M. de Rohan un esprit très cultivé, aimant le beau dans les lettres. Assurément ce n'était pas un homme dépourvu de sens littéraire que celui qui s'enthousiasmait de Lamartine et le mettait au-dessus de tout pour l'ampleur et la douceur du flot poétique; que celui qui avait pressenti Hugo, le chêne dans le gland, à ses premiers vers. Quant à la culture proprement dite, quant à la longue familiarité avec les maîtres, à cette formation première et continue qui mettent le don en valeur et forment le praticien, M. de Rohan ne les a pas connues, et nous allons voir combien cette lacune s'accuse dans ce qu'il a laissé d'œuvres écrites.

En outre de ses mandements et lettres pastorales, qui sont œuvres collectives et dans lesquelles sa contribution personnelle ne peut s'établir, nous avons de nombreuses lettres de lui, notamment celles à l'abbé Dupanloup. Nous n'y trouvons la trace d'aucune culture, d'aucune person-

(1) Une lithographie du portrait de Camuccini a été faite par Édouard Baille, alors âgé de quinze ans, c'est sa première œuvre. Il y a encore deux autres portraits lithographiés du cardinal, faits après sa mort, l'un de Clésinger où s'accusent l'effort et la lourdeur du crayon du sculpteur et qui ne rappelle en rien le beau caractère de sa statue ; l'autre, du peintre bisontin Pointurier, qui n'a peut-être pas la ressemblance matérielle du précédent, mais qui est bien autrement Rohan.

nalité; pas un trait, pas un mot qui fasse saillie sur la médiocrité de l'ensemble. C'est une belle âme qui s'épanche en une suite d'impressions, d'éjaculations sans lien, avec de grandes irrégularités de style et plus que des audaces, des incohérences et des défauts d'analogie.

On a gardé un vague souvenir de la romance qu'il a consacrée à la mémoire de sa si touchante jeune femme. A la relire aujourd'hui, il semblerait que c'est pour elle qu'a été formulé ce proverbe : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. Cette romance, en effet, que

Wekerlin réchauffa des sons de la musique,

est d'inspiration tellement banale qu'on serait à mille lieues de se douter, si on ne le savait, du drame déchirant qui l'a inspirée. Rien, ni du cœur ni de l'esprit; c'est la première romance venue de cette époque, qui en a tant roucoulé, et de si usées, de si rebattues. La forme est de la même pauvreté que le fond; je ne m'étonnerais pas de n'y rien trouver de l'accent particulier et qui distingue; mais pas trace de ces formes, de ces couleurs, de ce rythme qu'il était si facile de s'assimiler, puisque, alors, tout cela était en quelque sorte dans l'air.

M. de Rohan nous semble prendre un peu sa revanche comme prédicateur, si le mot n'est pas trop gros pour le genre qui était le sien. Fénelon a dit que la tendresse était une partie de l'éloquence sacrée, qu'il veut toute d'inspiration et de sainteté. Un peu courts et minces de fond, les sermons du cardinal n'étaient guère que des instructions pleines de chaleur vraie et d'onction, où il mettait toute son âme, toutes ses ardeurs de piété et qui finissaient toujours par entraîner les cœurs. Et puis il avait le plus délicieux timbre de voix, il disait en perfection, enfin c'était M. de Rohan ! Dans ce même article nécrologique que nous avons cité, le *Patriote* disait : « M. de Rohan parlait le langage de l'Évangile avec facilité et l'onction d'un cœur persuadé. »

C'est, en termes défectueux, la note exacte. M. Perrin, on devait s'y attendre, trouve son cardinal un foudre d'éloquence. Pour justifier son admiration, il cite un seul trait : dans l'improvisation que prononça l'archevêque, lors du baptême de sa cloche, où le maréchal Moncey représentait le roi, voulant caractériser d'un seul trait l'illustre soldat, Monseigneur l'appela le *Nestor de notre armée*. Et M. Perrin de s'extasier sur cette demi-rhétorique. L'aigle de Meaux, toutefois, en parlant de Condé, avait eu des essors d'une autre envergure.

Le cardinal avait, paraît-il, de l'esprit qui devait être de la tradition atténuée du XVIIIe siècle, mais où ne se laissait rien sentir de ce qu'on appelait le fiel de la colombe. M. Perrin, qui a moins encore de compétence sur ce point que sur tous les autres, et qui s'attarde à conter interminablement des farces de vicaires qui mériteraient à peine de faire les menus propos d'une *conférence*, M. Perrin ne s'arrête qu'à deux traits du cardinal. L'un est un calembour que lui-même, l'abbé, avait provoqué. Monseigneur l'ayant chargé de traiter une affaire délicate, M. Perrin objecta, avec des hélas, son insuffisance. « Monsieur Perrin, lui dit l'archevêque, savez-vous que vous êtes un secrétaire qui n'est pas commode ! » L'autre est un incident un peu gras et qui aurait fait la joie du bon vieux temps. Mme de Lamberty, sœur de M. de Rohan, venait d'accoucher de son premier enfant, un gros garçon, filleul désigné de l'archevêque, qui, se trouvant à ce moment à Plombières, courut au château de sa sœur, situé dans le voisinage. Aussitôt arrivé, il prit le poupon dans son berceau et le sauta, le promena en le chantonnant. Mais, tout à coup, Sa Grandeur poussa un cri de détresse, sa belle soutane violette était inondée. « Calmez-vous, lui dit sa sœur en riant, ça ne tache pas ! » Dans la suite, lorsque M. de Rohan avait à prendre son parti d'un désagrément quelconque, il avait l'habitude de dire en souriant : « Bah ! ça ne tache pas ! »

On raconte encore au *Chapitre* deux traits malicieux du cardinal.

Un vieux chanoine qui avait été l'un des plus ardents adversaires des innovations de M. de Rohan se montrait particulièrement suffoqué du rétablissement, par l'archevêque, du costume canonial obtenu de Rome au XVIIe siècle par Ferdinand de Rye. Le chanoine, qui, en dehors de l'office et de son bréviaire, ne faisait guère que scier du bois, ne pouvait se résoudre à se voir dans cette hermine. Chaque jour il renouvelait à Sa Grandeur ses doléances sur ce malheureux costume; un jour enfin, comme argument suprême, il s'écria : « Mais, Monseigneur, les bêtes s'y mettent. » *Habemus confitentem reum*, murmura Monseigneur, qui ne se serait pas permis ce brocard s'il n'avait su à quel point le brave chanoine avait perdu, au fil de sa scie, le peu de latin qu'il avait jamais su.

Monseigneur ne tarissait pas au sujet de cette étrange réponse du catéchisme de son prédécesseur sur le jeu de cartes. « Est-il permis de jouer aux cartes? » disait la demande. A quoi il était répondu : « Il vaut mieux n'y pas jouer du tout que d'y jouer quelquefois. » Monseigneur représentait très plaisamment les perplexités du malheureux théologien chargé de préparer la sentence. Il le montrait partagé entre sa conscience, qui lui imposait de condamner, et sa passion pour le tarot, qui lui faisait craindre, si la condamnation était absolue, de ne plus trouver de partenaire à sa partie. D'où cette cote mal taillée qui laissait une porte entr'ouverte au péché mignon et qui était encore plus un service qu'un arrêt.

Un dernier mot, et j'ai fini sur M. de Rohan administrateur. Il ne se croyait pas obligé, comme l'ont fait certains de ses successeurs, de se réduire au métier de chef de division et d'exténuer lui et les siens à une besogne de broutilles écrasante. Le détail était abandonné à ses bureaux; quant aux affaires importantes, elles étaient confiées pour

l'instruction au vicaire général au service de qui elles ressortissaient; ce vicaire général faisait son rapport au conseil et, les opinions recueillies, l'archevêque concluait toujours avec clairvoyance. Quant au choix de son personnel, on sait qu'il avait la main heureuse et que, à peu d'exceptions près, les hommes qu'il avait distingués s'élevèrent aux premiers postes de l'Église de France.

M. Touchet résume son impression sur le cardinal par ces mots : « Si la Providence lui eût octroyé quelques années de plus, je n'aurais pas eu seulement le droit de l'appeler un véritable évêque, j'aurais eu le devoir de l'appeler un grand évêque. »

Le cardinal est mort à quarante-cinq ans, à l'âge où tout homme a donné sa mesure; quelques années de plus dans sa carrière y auraient ajouté des œuvres d'édification, de charité, de zèle épiscopal, mais il n'y a pas de hasard heureux qui eût pu faire surgir en lui un grand évêque; prétendre le contraire, ce serait écraser une telle mémoire. M. de Rohan était né pour des temps autres que ceux qu'il a eu à traverser; son ardente piété, son zèle admirable, son inépuisable charité, imposaient sympathies et respect; mais la portée moyenne de son intelligence et de son caractère a été insuffisante à lui faire, dans la tourmente, entrevoir et accepter virilement ce qui était son devoir. Cette défaillance, lorsqu'il en eut compris la gravité, il la racheta par le pardon des sanglantes injures qu'elle lui avait values; en redoublant de zèle, de dévouement, de charité, en allant enfin jusqu'à sacrifier sa vie en dépassant ses obligations d'évêque.

Nous nous résumerons en disant que, par ce sacrifice et par l'irréprochable pureté de sa vie, il a relevé dans sa maison la dignité de cardinal de l'atteinte que lui avait portée l'homme au collier, son oncle Louis de Rohan, et qu'il a réhabilité son nom dans l'Église.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. le docteur MEYNIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 2 juillet 1896)

La commission chargée par l'Académie du rapport sur le concours d'économie politique de 1896 a reçu deux mémoires, qu'elle a examinés avec soin et dont je viens vous rendre compte en son nom.

Le mémoire porteur de la devise

.... sub tegmine fagi
Silvestrem tenui musam....

ne nous paraît pas répondre à son titre. Il n'y est pas assez question de l'*Industrie forestière en Franche-Comté :* on n'y trouve que des notions, et assez succinctes encore, de dendrologie et de sylviculture, sans grandes applications pratiques; la statistique et les chiffres y font absolument défaut.

Dans son énumération et dans son étude des espèces forestières de notre pays, l'auteur s'est borné à dix des plus importantes : le chêne, le sapin, l'orme, le frêne, le peuplier, l'acacia, le tilleul, l'alisier, le buis et le noyer.

Il nous semble que l'aune, le bouleau, le charme, le châtaignier, le cormier, l'érable, le hêtre, le merisier, le plane, le poirier, le pommier, le prunier, le sorbier, le tremble et d'autres arbres et arbrisseaux, que nous pourrions nommer, ne sont pas non plus sans intérêt économique.

Ce travail aurait dû commencer, c'est du moins notre avis, par l'énumération et une description générale des grandes forêts de la Franche-Comté; leur division naturelle en trois groupes, correspondant aux trois régions formées par les gradins de notre Jura, n'aurait pas dû être oubliée. Quelques données historiques sur l'administration ancienne de nos forêts, sur leur division en royales, banales et communales, sur les droits de coupe et d'usage, sur la garde et la police forestières sous l'ancien régime, conditions qui n'ont pas été sans influence sur leur conservation et leur amélioration, avaient aussi leur place dans pareil mémoire. C'était également le cas de faire ressortir les effets, bons ou mauvais, produits dans la région par l'application des prescriptions de l'ordonnance royale de 1669, qui a régi la matière depuis son enregistrement par le Parlement de Besançon en mars 1693.

Si l'histoire, qui a partout des droits, a été trop oubliée à propos de nos belles forêts, elle a pris une certaine revanche dans un travail qui a pour objet l'*Industrie métallurgique en Franche-Comté*. Ce mémoire a pour épigraphe une citation empruntée à l'introduction du Traité de métallurgie de J. Percy, traduit de l'anglais par MM. E. Petitgand et A. Ronna (Paris, 1864). « A notre époque, écrivent les savants traducteurs, c'est par le travail des métaux que s'affirme la puissance d'un pays. La supériorité de notre civilisation se témoigne surtout par l'importance qu'elle assigne à ceux qui précédemment étaient classés à un rang inférieur. »

Ce n'est pas dans notre pays que pareil jugement risque jamais d'être infirmé : on n'y a jamais dédaigné les arts

industriels, qui sont dans les traditions de la race burgonde, depuis surtout que nombre de ces arts sont devenus de véritables sciences, et des sciences de l'ordre le plus élevé. Vous savez, en effet, quelle place la métallurgie en particulier a toujours eue en Franche-Comté, et quel rang distingué les maîtres de forges y ont, dès longtemps, occupé.

La métallurgie, dans notre région, ayant surtout le fer pour objet, l'auteur s'est demandé d'abord s'il ne convenait pas qu'il restreignît son sujet à la sidérurgie. Mais il a craint sans doute d'être injuste à l'égard des autres métaux, nobles ou vulgaires, et il a consacré quelques lignes à l'or de l'Ognon et du Doubs, à l'argent et au cuivre de nos Vosges, ainsi qu'au plomb, au manganèse et au cobalt, qu'on trouve dans les mêmes parages. Il n'a pas à craindre, comme il feint de le croire, que le robuste bon sens de nos compatriotes soit jamais en défaut au sujet de nos ressources en or : l'*auri sacra fames* ne leur fera jamais prendre aucune de nos poétiques rivières pour le Pactole. Elles continueront à nous donner surtout une eau que les chercheurs d'or du Transvaal nous envieraient beaucoup, s'ils la connaissaient. Il faut croire aussi que l'argent et ses consorts, l'étain et le plomb, ne valent pas le travail qu'ils demanderaient, si nous nous laissions aller à les extraire; il y a longtemps, en effet, que l'exploitation de leurs gisements a été abandonnée comme peu rémunératrice. Le cuivre seul, associé ou non à d'autres métaux, a conservé quelque faveur, pour une raison contraire : on trouve encore des fonderies de cuivre à Luxeuil, à Plancher-les-Mines, à Saint-Barthélemy, à Ronchamp, à Montlebon, aux Gras, et Morteau fond encore des cloches.

Restait le fer, qui est notre or, à nous, et l'auteur y passe presque immédiatement. Il consacre un premier chapitre à des généralités sur sa métallurgie, et s'étend complaisamment sur l'affinage au charbon de bois, qui a valu à la

Franche-Comté d'antan une sorte de suprématie en l'espèce, et qui l'a couverte de feux dont beaucoup, hélas! sont éteints.

Puis, il recherche en quelle année et sur quel point fut construit le premier de ses hauts-fourneaux, combien elle en posséda simultanément en feu, à l'époque de leur plus grande prospérité, n'arrive pas à nous le dire, faute de documents, et passe de là à l'historique de nos premières forges, celles du moins qu'il tient pour telles, les forges de Fraisans et du Moulin-Rouge, créées en 1526 et 1530, ensuite de concessions de notre bonne comtesse, Marguerite d'Autriche; celles du Pont-du-Navoy, qui existaient déjà en 1687; celles de Rans, qui datent de 1705; celles de Scey-en-Varais, de Châtillon-sur-Lison, de Courcelles, de Buillon, de Chenecey, de Quingey et celles de Sorans et de Loulans, qui sont énumérées, avec d'autres, en 1710, dans un arrêt du conseil les dispensant des droits de sortie sur les fers et les fontes; les forges du Bourg-de-Sirod, rétablies en 1724; celles de la Saisse, autorisées en 1732; celles de Lods, restaurées en 1758; celles, enfin, de la Serve, à Champagnole, concédées en 1782. Nous ferons remarquer, en passant, combien cet historique est incomplet : aucun des grands établissements du nord et de l'est de la province n'y est mentionné. On n'y trouve ni le groupe de Lure ni les forges de la Compagnie d'Audincourt. Il ne remonte pas non plus assez haut : la plupart de ces établissements ont une origine beaucoup plus ancienne que l'auteur ne parait le croire.

Suivent l'histoire, beaucoup trop générale, de l'affinage au bois, de l'affinage à la houille, et celle du passage de l'un à l'autre; l'histoire de la difficulté du transport des matières premières et des produits, et celle de la révolution accomplie par l'établissement des chemins de fer; l'histoire de l'influence des funestes traités de 1860, et celle de la victoire du charbon de bois sur le charbon de terre;

enfin l'histoire de la métallurgie de l'acier, terrain où la lutte est si difficile pour nous.

Viennent enfin deux chapitres de statistique, l'un dans lequel l'auteur montre, par des chiffres, ce qu'est actuellement la production sidérurgique en Franche-Comté, et l'autre où il essaie d'établir quelle est, dans cette production, la part des deux groupes principaux d'établissements qui se la partagent, et, dans l'un et l'autre groupe, la part de chacune des usines qui le composent.

L'auteur se demande, en terminant, quel est le sort réservé par l'avenir à l'industrie du fer dans notre pays. « Il serait évidemment téméraire, dit-il, de hasarder une prophétie à cet égard. » Mais il lui semble qu'on peut demander au passé la leçon de l'avenir. « L'industrie, plusieurs fois séculaire, de la fonte au bois a dû disparaître dans notre province, l'industrie naissante de la fonte au coke n'a pu s'y implanter sérieusement.... Plus heureuse que l'industrie de la fonte au coke, celle du fer à la houille a réussi à prendre pied en Franche-Comté ; cependant, elle n'a pu y recevoir une telle extension, y jeter des racines si profondes, qu'elle puisse se flatter longtemps d'un lendemain assuré.... D'un autre côté, la production, à l'état brut et primitif, du nouveau métal, l'acier, ne semble pas.... devoir prendre, en Franche-Comté, des développements beaucoup plus importants que ceux qu'elle y a reçus jusqu'ici. »

D'où viendra le salut? De l'épuisement de la houille et du minerai dans les autres pays? Il faudrait attendre longtemps, un ou deux milliers d'années peut-être ; c'est un peu long ! Faut-il mettre notre espoir dans l'électricité? Qui sait? L'homme l'a déjà assujettie à quelques-uns de ses besoins ; il parviendra peut-être plus tôt qu'on ne le croit à la subjuguer complètement. Il pourrait lui demander alors « de faire, à elle seule et en une seconde, le départ du métal pur et de la gangue.... » Nos splendides et puissants

cours d'eau pourraient y trouver, quelque jour, un nouvel et magnifique emploi !

Le mémoire dont nous venons de vous donner la trop courte analyse est une étude sérieuse et, sauf les petites lacunes que nous avons signalées, une étude complète. Il est bien écrit, ce qui ne gâte pas, autant qu'on pourrait croire, un travail de cet ordre; la littérature économique n'est pas essentiellement la littérature ennuyeuse, comme beaucoup de lecteurs de revues se plaisent à le dire. On ne peut regretter qu'une chose, c'est que le temps ait manqué à l'auteur pour en faire une œuvre irréprochable, et il y serait certainement arrivé, si ce facteur indispensable ne lui avait fait défaut. Aussi, la commission est-elle unanime à proposer à l'Académie de lui accorder le prix.

LA
LÉGENDE DE SAINT BENEZET

Par M. MIEUSSET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 6 février 1896)

I.

C'était vers onze cent septante huit, à Burzet.
Benoît, petit berger, surnommé Benezet,
Était un enfant doux, aimant sous les ombrages
Prier, quand ses troupeaux étaient aux pâturages.
Il n'avait que douze ans, quand un jour, près d'un bois,
De Jésus-Christ lui-même il entendit la voix :
« Benoît, mon fils, il faut aller querir l'aumône
Et me construire un pont. » — « Où, Seigneur? » — « Sur le Rhône. »
— « Le Rhône! mais, Seigneur, je ne le connais pas. »
— « Rassure-toi, mon fils, je guiderai tes pas. »
— « Mais comment faire un pont? » — « Viens hardiment, te dis-je,
C'est par toi que je veux opérer ce prodige. »
— « Seigneur, qui gardera mes chèvres, mes brebis? »
— « Ne crains rien; n'ai-je pas les saints du Paradis? »

Il faut partir. L'enfant, troublé, songe à sa mère....
Il hésite déjà, lorsque, sur son chemin,
Paraît un voyageur étrange, au front divin :
« Mon fils, pour Avignon laisse là ta chaumière,
Ta mère et tes troupeaux. Viens! allons voir le lieu
Où doit surgir le pont pour la gloire de Dieu.... »

Ils arrivent aux bords bruyants du large fleuve ;
Son guide alors, montrant le bac de Villeneuve :
« Là surgira le pont. » L'enfant, saisi d'effroi,
Lui qui n'avait jamais vu fluer sous les aulnes
Que de bleus ruisselets arrosant les lis jaunes :
« Jamais je ne pourrai le faire en cet endroit. »
— « Tu le feras très bien : c'est le pont prophétique
Annonçant d'Avignon l'avenir magnifique ;
Va ! mon fils, tu vaincras le fleuve menaçant,
En ce moment sur toi l'Esprit de Dieu descend. »
— « Comment bâtir le pont ? » — « Fais des arches de pierre. »
Ces mots pour le berger sont un trait de lumière,
Il tressaille : « Oui, dit-il, le pont sera jeté ;
Il unira la France à l'illustre cité ;
Je crois déjà le voir sortir des eaux profondes.
Non, du Rhône en fureur je ne crains plus les ondes. »
L'ange alors, souriant, l'embrasse.... et disparaît.

Près du fleuve grondant, le batelier est prêt :
« Passez-moi, dit Benoît, passez-moi, je vous prie,
Pour l'amour de Jésus, de la Vierge Marie. »
Le batelier était un enfant d'Israël :
« Ton Jésus, répond-il, est sans pouvoir au ciel :
Au lieu de me payer de l'amour de ta Vierge,
Donne-moi trois deniers ou reste sur la berge :
— « Je n'en ai qu'un, » répond tristement le berger,
Mais soudain se présente un autre passager.

Dans Avignon, Benoît, surmontant sa surprise,
Va trouver le prélat qui prêchait à l'église,
Il monte, confiant et modeste à la fois,
Jusque devant la chaire, et, d'une haute voix :
« Écoutez tous, dit-il, interrompant le prône,
Dieu veut que nous jetions un grand pont sur le Rhône. »
L'évêque le regarde avec sévérité :
« Qu'entends-je ? Que prétend cet enfant effronté ?
Qu'on le chasse ! » — On l'envoie au viguier de la ville,
Qui, souriant de voir ce constructeur débile :
« Comment, jeune insensé, pauvre pâtre ignorant,
Tu veux jeter un pont sur ce large courant,
Où jamais les Césars n'en ont osé construire ?
Est-ce folie ?.... orgueil ?.... ou Satan qui t'inspire ?

— « Non, je suis envoyé par Jésus, le Dieu fort. »
— « Eh bien ! je te croirai si tu peux tout d'abord
Emporter pour ton pont ce bloc mis sous cet orme. »
Trente hommes n'auraient pu lever la pierre énorme.
L'enfant court vers l'évêque et, plein de foi, joyeux,
Lui dit qu'il va porter le gros bloc sous ses yeux :
« Allons, répond l'évêque, et voyons ce miracle. »

Ils vont.... La foule accourt.... La pierre sans obstacle
Est bientôt soulevée, et le petit berger
La porte jusqu'au Rhône allant d'un pas léger ;
Aussitôt un grand cri s'élève ; le cortège
Bat des mains et l'acclame : « Oui, le ciel le protège ;
Dieu le veut ! bâtissons le pont ! trouvons de l'or ! »
Benezet apparaît à tous comme un prophète,
De jeunes chevaliers avec lui font la quête
Et l'or arrive à flots formant un grand trésor.

II.

A l'œuvre ! Dans la Barthelasse
Tout le long du Rhône on entasse
D'innombrables blocs de rocher ;
L'évêque, avec la ville entière,
Vient bénir la première pierre
Du pont fondé par le berger.

Étonnant les tailleurs de pierres,
Il devine où sont des carrières :
« Creusez là, zélés travailleurs ! »
— « Vrai Dieu ! que de peines perdues ! »
Disent les uns, et vers les nues
Monte le rire des railleurs.

Mais voici qu'en été les piles
Sortent des eaux en longues files
Aux yeux des sceptiques béants ;
Et le pont chaque jour s'élève,
Et déjà l'heureux pâtre achève
Une voûte, œuvre de géants !

On court dans les forêts prochaines,
On abat les sapins, les chênes,
On assemble pieux et grands bois;
La pierre sur l'eau frémissante
Se profile en courbe puissante
Pour vingt-deux arches à la fois!

Mais Satan, prince des ténèbres,
Guidant ses légions funèbres,
Vient, armé d'un trident de fer,
Et, regardant l'œuvre divine,
Il en médite la ruine
Par les puissances de l'Enfer :

« Ces arches, dit-il, sont étranges,
Rompons-les, c'est l'œuvre des anges
Éclipsant les ponceaux romains,
Gardons la nuit des temps barbares,
Tant que les ponts resteront rares,
Je gouvernerai les humains. »

Il déchaîne grêle et tempête;
Des éclairs couronnent sa tête,
L'ouragan mugit sur les monts,
La foudre vole en éclats rauques,
Mais le pont, sous les lueurs glauques,
Résiste à l'assaut des démons.

Des torrents tombent des nuages,
Pendant huit jours, les eaux sauvages
Battent le pont de tous côtés,
Le Rhône monte, il monte encore,
Et le Malin voit à l'aurore
Une arche et son cintre emportés.

De l'enfer qu'importe la rage?
Les anges ont chassé l'orage,
Et sur le fleuve calme et bleu
Benoît répare les assises
De son pont où soufflent les brises....
Satan fuit, hurlant contre Dieu.

L'œuvre grandit, toujours plus belle;
Benoît bâtit une chapelle
Sur l'avant-bec d'un des piliers;

La science est son auréole;
Bon génie, il fonde l'école
Des Pontifes hospitaliers (1).

Bientôt, de leur corniche ornées,
Les vingt-deux arches terminées
Forment le pont miraculeux.
On décintre; on fleurit les voûtes,
Oh! quand elles sont libres toutes,
Que leur ensemble est merveilleux!

On accourt des monts et des plaines,
Des castels, des cités lointaines,
Voir l'œuvre du pâtre inspiré.
Mais près de lui Dieu le rappelle....
Et, pour tombe, il a la chapelle
De son pont longtemps admiré.

III.

Quand on ouvrit sa bière en seize cent septante,
Sa tête avait encor l'auréole éclatante,
Sa bouche souriait comme une rose en fleur,
Et la nef se remplit d'une céleste odeur.

IV.

On aperçoit encor sous le ciel de Provence
Quatre arches du vieux pont que bat le fleuve immense,
Monument historique et souvenir pieux
Où depuis sept cents ans luit la croix immortelle
Qui semble protéger la modeste chapelle
Et braver les assauts du mistral furieux.
Là, tout redit encor : « La France, la première,
Sur un grand fleuve osa jeter un pont de pierre, »
Et le nom du berger rayonne jusqu'aux cieux.

---

(1) Presque tous les auteurs font de saint Benezet le vrai fondateur de l'ordre des *Frères Pontifes* ou faiseurs de ponts, association religieuse qui établissait aussi des hospices au passage des rivières.

Benezet avait pu prévoir, l'âme ravie,
Que son art allait prendre une nouvelle vie,
Que les *Frères du pont*, ces zélés bienfaiteurs,
Deviendraient après lui d'habiles constructeurs;
Leur science a grandi, civilisant la terre,
Et la France a longtemps béni leur monastère;
Partout ils ont construit des ponts et des chemins;
La croix, avec la pioche, a brillé dans leurs mains.

Après eux, propageant du saint l'art magnifique,
Nos ingénieurs vont, phalange pacifique,
Jeter au loin des ponts et plus grands et plus beaux,
Et font, dans l'univers, applaudir leurs travaux.
Quels viaducs légers! Quels treillis métalliques
Éclipsant des Titans les merveilles antiques!
Quels souterrains profonds! Quels piliers dans les cieux
Portent de monts en monts leurs arcs audacieux!
Entre les nations que d'arches d'alliance,
Où, vrai char du progrès, le train-éclair s'élance!

Allez toujours plus loin, allez, savants français,
Poursuivez de Benoît l'œuvre à jamais féconde;
Que la France bénie éclaire encor le monde,
Onvrant jusqu'aux déserts les routes de la paix!

SUARD

ET

LE MARGRAVE DE BAYREUTH

Par M. A. LIEFFROY

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 16 avril 1896)

Dans la bibliothèque de Besançon se trouve un manuscrit qui porte ce titre : Correspondance littéraire de M. Suard avec le margrave de Bayreuth, commencée au mois de janvier 1773, terminée à la fin de 1775.

A la première page, nous lisons ce qui suit : « M. Campenon m'a donné en 1829 ce manuscrit de la correspondance de M. Suard. Il avait parlé de le publier, mais il voulait en retrancher les passages trop philosophiques et les morceaux connus par d'autres publications. Les ratures ont été si multipliées qu'il a renoncé à son projet et il m'a donné ce volume sous la condition de ne pas le publier.

« Signé MONMERQUÉ.

« Paris, 10 mars 1830. »

Après avoir parcouru le livre en question, probablement après l'avoir étudié plus consciencieusement, M. Monmerqué ajoute, à la date du 9 novembre 1844 : « Il faudra reporter sur les œuvres de Voltaire, Rousseau, Perrin, Bernardin de

Saint-Pierre, Laharpe, l'abbé Delille, etc., etc., ce qui les concerne dans ce volume. Cela sera utile et curieux. La lettre sur Mme de Sévigné me semble avoir été imprimée peut-être avec des différences.

« Signé M. »

M. Charles Nisard, dans son volume intitulé *Mémoires et correspondances historiques et littéraires inédites*, semble s'être exclusivement occupé de Suard, de sa vie, de ses œuvres, de son caractère, de l'influence qu'il a exercée sur son époque. Dans l'existence si agitée à la surface et au fond si calme et si digne de notre éminent compatriote, une chose devait frapper et frappa en effet M. Nisard, c'était la trace, trouvée dans le portefeuille de Suard, d'une correspondance que l'on pouvait croire à jamais perdue.

Voici comment s'exprime M. Nisard en parlant de ce commerce épistolaire dont il reconnaît l'existence et signale les abus :

« Les correspondances littéraires qu'entretenaient plusieurs souverains du nord avec des gens de lettres connus ou inconnus et qui vivaient principalement à Paris, furent, comme on sait, très à la mode dans le siècle dernier. Les gens de lettres étaient très friands de cette faveur, bien qu'ils n'en tirassent pas toujours autant d'avantages qu'ils s'en étaient promis. Très peu de ces correspondances, celles de Grimm, de Favart et de la Harpe, et quelques lettres de Morellet à Rœderer seulement ont été publiées. Que sont devenues les autres, celles de Thiriot, d'Arnaud de Baculard, de Suard, de d'Alembert même, dit-on, et de quantité de rapporteurs d'un ordre moins élevé qui travaillaient au rabais? Car il n'était pas jusqu'aux comtes et barons de l'empire qui ne voulussent en cela suivre la mode. Mais n'étant pas si riches, ni par conséquent si généreux que les princes souverains, ils durent chercher à se

pourvoir à meilleur compte et descendre à cet effet jusque dans les souterrains de la littérature. Buchon dit qu'il a trouvé dans plusieurs bibliothèques particulières d'Allemagne ces correspondances du temps. « C'est ajoute-t-il, pour la plupart un journal manuscrit anecdotique et politique assez semblable pour la forme à celui de Bachaumont. » Ce renseignement est bien vague et ne fait mention que des bibliothèques particulières. Quoi qu'il en soit, il met sur la voie, et peut-être ne serait-il pas impossible d'obtenir des possesseurs de ces correspondances la permission de les copier et de les publier. — Pour moi, j'ai toujours regretté que la correspondance de Thiriot avec le roi de Prusse, laquelle a duré dix ans, n'ait pas été livrée au public. Il serait particulièrement curieux de vérifier comment ce sybarite qui s'est montré si froid et si lâche à l'égard de Voltaire, dans la querelle de celui-ci avec Desfontaines, le traitait dans ses confidences au roi de Prusse.

« Frédéric est le seul qui ait eu le dégoût de ces rapsodies. En décembre 1772, il ne voulut plus entretenir de correspondants littéraires quelconques : il refusa Suard que lui proposait d'Alembert, et La Harpe qui se présentait lui-même. »

Mais si Suard n'avait pu être agréé par le roi de Prusse, il fit d'autres démarches qui furent couronnées de succès. M. Nisard n'a pu découvrir la correspondance même de Suard, mais il retrouva, dans le portefeuille de celui qui devait être plus tard le secrétaire perpétuel de l'Académie française, deux lettres qui ne laissent aucun doute ni sur le correspondant de Suard, ni sur le travail auquel se livrait ce dernier.

« Les deux lettres à Suard, dit M. Nisard, que je vais transcrire nous montrent cet écrivain chargé d'une correspondance de ce genre près du margrave d'Anspach : elles nous apprennent aussi qu'il s'acquitta de cet emploi avec autant d'intelligence que de dignité. »

Le margrave d'Anspach à Suard.

« MONSIEUR,

« J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir les feuilles que vous m'avez envoyées. J'admire le choix judicieux que vous en avez su faire et me flatte que vous voudrez bien continuer à me procurer un amusement aussi agréable qu'instructif,

« Pour ce qui regarde Mlle Rocour, je doute qu'avec toute son intelligence et ses dons naturels, elle eût pu, sans Mlle Clairon, captiver tous les suffrages d'une nation aussi éclairée. De tels phénomènes ont été rares dans tous les siècles.

« Au reste, Monsieur, je remets entièrement à votre disposition ce que vous jugerez à propos de me communiquer, tout ce qui vient de vous m'étant infiniment agréable par le cas que je fais de votre mérite et de votre rare talent.

« C'est de ce sentiment que partent l'estime et la considération parfaite avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné.

« Le margrave d'Anspach.

« A Anspach, le 7 février 1773. »

Il paraît au deuxième paragraphe de cette lettre, que Suard, dans l'éloge qu'il avait fait des talents dramatiques de Mlle Raucourt, n'avait pas remarqué que cette actrice était l'élève de Mlle Clairon. Le margrave, qui avait alors Clairon à sa cour sur le pied de favorite et qui en était très épris, fut désagréablement frappé de cette omission et il la répare ici en chevalier plus soigneux sans doute de l'honneur de sa dame que du sien propre.

L'autre lettre est sur le même sujet.

Le comte de Gemmingen à Suard

« Monsieur,

« J'ai trouvé la lettre dont vous m'avez honoré au retour d'un petit voyage que j'avais fait sur mes terres. Les feuilles que vous avez, en attendant, envoyées à monseigneur le margrave lui sont parvenues très régulièrement. Son Altesse continue à les lire avec beaucoup de plaisir et m'a ordonné de vous en marquer son contentement. La belle littérature et tout ce qu'y peut (*sic*) avoir rapport sont des objets qui intéressent particulièrement la curiosité de ce prince : il reçoit le *Mercure* et n'a pas d'autres journaux. Je crois que vous l'obligeriez, Monsieur, en indiquant lesquelles feuilles périodiques sont celles que vous préférez : votre correspondance sera facilitée par ce moyen-là, quoique j'ose assurer que tout ce qui part de votre plume est également intéressant au margrave. Les mauvais ouvrages, ni ceux qui ne passent pas le médiocre, ne méritent pas de censures ; il suffit qu'on sache qu'ils ont paru et qu'ils ne méritent pas d'être lus ; au lieu que vous obligeriez le margrave en indiquant les bons livres qui paroissent en fait d'histoire, de politique, de belle littérature et de philosophie et qui méritent d'entrer dans la collection que Monseigneur s'est proposé de faire. Vous avez vu, Monsieur, par le catalogue que Mlle Clairon vous a communiqué, qu'elle n'est rien moins que complète et qu'il y manque beaucoup pour en faire une bibliothèque bien choisie. Vos connaissances y suppléeront et Monseigneur sera charmé de former sa collection sur votre avis. Nous avons maintenant le bonheur de posséder Mlle Clairon à notre cour. Tous ceux qui ont le plaisir de faire sa connaissance en sont enchantés. Elle mérite de toute façon les éloges d'une nation aussi éclairée que la vôtre et l'estime qu'on ne sauroit refuser à son cœur et à ses talents. J'es-

père, au reste, que vous voudrez bien continuer à m'honorer de votre correspondance et de votre amitié, que je tâcherai de mériter par l'estime la plus parfaite avec laquelle je serai sans cesse, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« DE GEMMINGEN.

« A Anspach, le 22 juin 1773. »

Le comte de Gemmingen, en extase devant la maîtresse de son margrave, est un type accompli du parfait courtisan. Constatons seulement ici que sous toutes les latitudes, dans les cours les plus modestes comme dans les plus brillantes, cette race odieuse est et sera toujours la même.

Si nous voyons Suard rechercher ainsi un prince pour lui adresser sa correspondance, nous sommes obligé de reconnaître qu'aucun mobile intéressé n'entrait dans son âme ni dans son cœur. Suard aimait les lettres, il aimait la France aussi : en cherchant à les faire connaître à l'étranger, il espérait les faire goûter et apprécier davantage. Quant à lui, il restait le philosophe austère qu'il avait toujours été, estimant que la fierté ne messied pas au pauvre qui n'a guère que cela souvent à montrer aux parvenus. Et puis Suard recherchait les étrangers. Garat, dans ses Mémoires sur la vie et les écrits de Suard, énumère avec complaisance les étrangers de marque avec lesquels notre compatriote se trouvait en relation ou avec lesquels il avait entretenu une correspondance plus ou moins suivie. Il avait connu le fameux comédien Garrick, que Mme Suard avait rencontré à Paris lorsqu'elle n'était encore que Mlle Panckouke. Suard aimait et admirait Garrick : il disait volontiers que des comédiens tels que Garrick sont des penseurs comme les grands poètes et les grands peintres. Sterne, Walpole, Hume, que Suard a traduit, Robertson, avaient avec Suard un commerce littéraire aussi agréable que véritablement fécond. Il en était de même de Smith, de

Douglas Stewart, le dernier des écrivains renommés de l'école écossaise que Suard ait connu à Paris, de Gibbon enfin, avec lequel notre académicien avait peut-être des relations plus passagères et moins intimes qu'avec les autres écrivains que nous avons cités.

Suard aimait l'Angleterre, qu'il visita trois fois pour en étudier les mœurs, les usages, la littérature et les habitudes parlementaires, mais cela ne l'empêchait pas d'être en relation avec les hommes d'esprit et les savants des autres contrées de l'Europe. Il connaissait en Italie l'abbé Galiani, Gotti, qui disait de Mme Suard : « C'est la seule jolie femme dont je n'ai pas été amoureux, et une de celles que j'ai le plus aimées. » Suard correspondait aussi avec Beccaria, Alexandre Verri, Alfieri.

En Espagne, Olavidès, d'Aranda et Jovellanos l'honoraient de leur amitié, et le duc de Bragance, en Portugal, le traitait avec distinction. En Allemagne, en dehors de la correspondance qui nous occupe avec le margrave de Bayreuth, nous savons que Suard, grand amateur de musique, admirateur convaincu de Gluck, avait pris ardemment parti pour cet artiste et le défendait passionnément contre ses adversaires.

Ses relations avec les étrangers peuvent sans aucun doute être attribuées au talent d'écrivain et de littérateur que possédait Suard, mais elles doivent l'être aussi à son amabilité et à la facilité extrême que l'on trouvait dans son intimité. Nous n'avons pas la prétention d'étudier dans cette courte notice les qualités et les défauts de Suard, mais nous ne pouvons oublier et passer sous silence la philosophie débonnaire qu'il mettait en tout, même dans les choses qui partout et à toutes les époques ont éveillé la juste susceptibilité des intéressés. Un jour sa femme lui révèle qu'elle ne l'aime plus. — « Ça reviendra, répond doucement Suard. — Mais, reprend la femme, c'est encore plus grave que vous ne pensez, j'en

aime un autre. — Ça passera, répond stoïquement le philosophe. » Ce qu'il y a de plus singulier dans l'histoire, c'est que la prédiction de Suard s'est réalisée. Selon ses expressions, *ça* est revenu d'un côté, *ça* est passé de l'autre et nous voyons que lorsque Suard, alors âgé de soixante ans, fut obligé, sous la Terreur, de se réfugier à Anspach, il eut avec sa femme la correspondance la plus tendre et la plus affectueuse. Lorsqu'il mourut, Mme Suard voulut que la mémoire de son mari fût honorée par ses concitoyens, et il est superflu de rappeler ici comment elle confia à notre Académie la mission de perpétuer son souvenir.

Si Suard avait de l'indulgence pour autrui, peut-être était-il obligé de convenir qu'il en avait besoin lui-même. Il a toujours passé pour avoir été fort recherché des femmes, qui l'aimaient les unes pour son caractère égal, les autres pour l'agrément de sa conversation, certaines pour la réputation d'homme de lettres dont il jouissait à juste titre, quelques-unes enfin, et non les moins aimables, même pour ses défauts. Mme de Vaines, dans une lettre fort spirituelle à laquelle on peut peut-être donner le nom de déclaration, s'exprime ainsi : « O vous que j'aime tel que vous êtes, conservez à jamais cette paresse qui fait le charme de la vie. Sans elle je tremblerais à chaque instant de vous perdre. C'est mon égide, c'est plus que le bandeau de l'amour, car avec elle, vous me voyez ce que je suis, et cependant je jouis tranquillement de mon bonheur. »

Mme de Vaines nous apprend que Suard était paresseux. Nous pensons que beaucoup de ses contemporains protesteraient contre cette allégation. Je ne rappellerai pas ici les traductions sorties de sa plume féconde, les articles de journaux parus dans le *Publiciste*, qu'il dirigea longtemps. En 1772, ses titres parurent suffisants pour le faire entrer à l'Académie française. Mais, chose étrange, le roi Louis XV n'approuva pas cette élection, entachée peut-être d'un semblant d'irrégularité, sous pré-

texte qu'il était encyclopédiste. Encyclopédiste ! Jamais personne ne l'a été moins que lui. Grimm, qui n'est pas toujours très bienveillant dans ses appréciations, dit à propos de cette élection non approuvée par Sa Majesté : « Ce coup d'autorité affligea sensiblement le public. Il n'avait pas généralement approuvé le choix de M. Suard, non que ceux qui le connaissent ne lui trouvent les qualités requises pour l'Académie, mais parce qu'il manquait de titres publics et qu'il est d'usage que les gens de lettres qui recherchent le suffrage de l'Académie aient prouvé leurs mérites par quelques productions littéraires. Mais indépendamment de ce que l'Académie s'était souvent, quoique mal à propos, écartée de cet usage, il y avait une grande différence entre n'être pas élu et être exclu, et les gens les plus équitables pensaient que M. Suard ne méritait ni les honneurs de l'élection ni les dégoûts de l'exclusion. »

Deux ans après, c'est-à-dire en juin 1774, Louis XV ayant levé son interdiction, Suard fut élu à la place de M. de la Ville ; il fut reçu par Gresset quelques mois plus tard. Il ne cessa pas dès lors d'être un des membres les plus en vue de l'Académie qui, lors de sa reconstitution, le nomma son secrétaire perpétuel en remplacement de Marmontel, mort en 1793.

Dès 1773, Suard était bien l'homme de lettres capable de servir de correspondant à un prince étranger. Ainsi que nous l'avons vu, il n'avait pas été agréé par le roi de Prusse, mais le souverain avait dans sa famille des princes que la situation de Mécène, de Mécène au petit pied bien entendu, devait tenter. Parmi eux se trouvait le margrave d'Anspach, Christian-Frédéric-Charles-Alexandre.

Le manuscrit dont nous nous occupons aujourd'hui porte, nous l'avons dit, la mention suivante : Correspondance littéraire de Suard avec le margrave de Bayreuth. Or les lettres que nous avons citées du correspondant de Suard sont signées : Le margrave d'Anspach. La *Biographie universelle*

de Michaud dit que le margrave d'Anspach était le fils de Frédérique-Sophie-Wilhelmine, née le 3 juillet 1709, morte le 14 octobre 1758, qui épousa, en 1731, Frédéric, margrave de Bayreuth-Brandebourg, mort le 16 février 1748.

Or la margrave de Bayreuth, qui était la sœur aînée du roi Frédéric le Grand, ne laissa de son mariage avec le margrave de Bayreuth qu'une fille qui, croyons-nous, n'a pas eu de postérité.

Au milieu de ces renseignements quelque peu contradictoires, il nous a paru intéressant de rechercher la vérité et de savoir exactement quel était le correspondant de Suard en 1773, si ce correspondant était le margrave de Bayreuth ou le margrave d'Anspach et quelle était sa généalogie.

La vérité, la voici :

Le margrave d'Anspach n'est point le fils de la margrave de Bayreuth ainsi que le prétend la biographie Michaud, mais de la margrave d'Anspach, sa sœur cadette, qui était la quatrième fille du roi Frédéric-Guillaume II de Prusse. Ce margrave naquit en 1736 et fut marié contre sa volonté, en 1754, à une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha. Il succéda à son père en 1757. En 1768, à la mort de Frédéric, margrave de Bayreuth, son oncle, il réunit au margraviat d'Anspach la principauté de Bayreuth. Il quitta bientôt sa femme, et il fit des voyages dans différentes pays de l'Europe. A son retour, il fit venir et conserva dix-sept ans à sa cour la célèbre actrice Clairon et se maria, après la mort de sa femme arrivée en 1790, avec lady Craven. S'il avait du goût pour les lettres et les arts, il n'en avait jamais eu aucun pour l'administration sérieuse de son margraviat, ni pour la gêne que cette administration lui imposait. Aussi profita-t-il de la première occasion qui se présenta à lui pour s'en débarrasser. Le 2 décembre 1791, il vendit, pour une pension annuelle de 400,000 thalers, ses deux principautés d'Anspach et de Bayreuth au roi de

Prusse, son cousin, et délivré du fardeau du pouvoir, il alla vivre en Angleterre, où il mourut en 1804. Le roi de Prusse dut céder ces territoires en 1806 et 1809 à Napoléon. Ce dernier les donna à la Bavière, à qui la paix de Vienne les abandonna définitivement.

La margrave de Bayreuth dont nous avons parlé plus haut, la fille aînée du roi Frédéric-Guillaume, la sœur préférée du grand Frédéric a laissé des Mémoires intéressants dont la dernière édition parut à Paris en 1813. Ces Mémoires jettent un jour à coup sûr bien étrange sur la cour de Berlin et sur la vie et la situation des petits souverains de l'Allemagne au milieu du XVIIIe siècle. Le roi Frédéric-Guillaume était un sauvage à peine civilisé, sortant de ses gigantesques « beuveries, » comme dirait Rabelais, pour se livrer au despotisme le plus original et le plus grossier. La reine, jalouse de l'affection que ses enfants pouvaient avoir pour leur père, malgré ses bizarreries, le contrecarrait en dessous, pour plier hâtivement devant l'orage, quand il éclatait soudain. Les filles, battues, malmenées, insultées, avaient une vie dont ne voudrait plus maintenant la plus humble bourgeoise. Frédéric, le prince héréditaire, n'avait pas assez d'influence pour soustraire à l'échafaud son confident et son ami. « Toute ma vie, écrit la margrave de Bayreuth, suivant une prédiction, ne serait qu'un tissu de fatalités ; cette prédiction disait que je serais recherchée par quatre têtes couronnées, celles de Suède, d'Angleterre, de Russie et de Pologne, et que cependant, je n'épouserais jamais aucun de ces rois. »

Sa naissance d'abord fut une véritable déception pour tout le monde : « Une seconde grossesse, dit-elle, enleva l'espoir de tout le pays. La princesse royale mit au monde, le 3 juillet 1709, une princesse qui fut très mal reçue, tout le monde désirant passionnément un prince. Cette fille, c'est ma petite figure. »

Pendant sa triste enfance, elle fut abandonnée aux soins

d'une gouvernante au caractère dur et maussade : « La Letti, mon institutrice, faisait tout ce qu'elle pouvait pour me gâter le visage ; elle me donnait de si forts coups de poing sur le nez que j'en saignais quelquefois comme un bœuf. »

Ses parents ne pouvaient s'entendre sur son mariage. De guerre lasse, ils finirent tous par tomber d'accord sur un prince extrêmement pauvre et besogneux, qui avait cependant une certaine valeur, le prince héréditaire de Bayreuth.

A Bayreuth, la princesse, au début, eut l'air d'avoir changé seulement de contrariétés et de misères. Elle y vivait dans un état d'esclavage affreux : « Je n'osais sortir ni faire la moindre chose sans permission. Lorsque je parlais deux fois de suite à quelqu'un, je le rendais malheureux. Quand le prince, mon mari, montait à cheval, on disait qu'il aimait les chevaux; lorsqu'il allait à la chasse, on l'accusait de détruire le gibier ; s'il restait dans l'appartement, il y faisait des intrigues. De quelque façon qu'il se conduisit, tout était crime, et les scènes et mercuriales ne cessaient point. Nous résolûmes alors d'aller à Berlin pour nous soustraire à cette tyrannie. Je priai le roi d'en écrire au margrave; il le fit en termes très obligeants. Le margrave fut charmé de trouver ce prétexte pour nous éloigner. Le prince ni moi n'étions point en état de payer le voyage ; il fallut donc en parler à mon père. Il n'eut garde de faire des difficultés et m'envoya le lendemain mille florins. La somme était si modique qu'elle suffisait à peine pour faire la moitié du chemin. Je trouvai le reste dans la bourse de mes dames et de mes pauvres domestiques. »

Lorsque le prince héréditaire devint, à la mort de son père, margrave à son tour, la malheureuse princesse n'eut pas plus de bonheur. Son mari fut sans doute un peu plus riche, mais il se mit à avoir lui aussi des favorites, et l'an-

cienne et triste prédiction se réalisa de point en point pour la sœur du grand Frédéric.

On me pardonnera cette digression. S'il n'est pas question, dans les Mémoires de la margrave de Bayreuth, du futur correspondant de Suard, la lecture de ces mémoires fait deviner ce que pouvait être le margrave d'Anspach et donne une idée parfaitement exacte du semblant de pouvoir dont il jouissait.

La correspondance de Suard avec le margrave, telle qu'elle se trouve dans la bibliothèque de Besançon, est un fort manuscrit de près de cinq cents pages. Les ratures, faites probablement de la main de M. Campenon, sont fort nombreuses et attestent le soin que l'on a mis à écarter, en vue d'une publication possible, tout ce qui a été raconté ailleurs et que l'on peut trouver partout. Ce qui reste peut donc être considéré comme inédit, puisque personne ne l'a jamais publié et que M. Nisard, malgré ses longues et patientes recherches, l'a considéré comme perdu. Le manuscrit débute par une table fort bien faite des noms des auteurs cités dans l'ouvrage. Il commence à la date du 15 janvier 1773. Remarquons en passant que le transcripteur de cette correspondance s'est borné à relater ce qui avait rapport à l'histoire, à la littérature, aux faits du jour. Il a supprimé les formules banales de respect, les en-têtes et les fins de toutes les lettres. Il a su éviter ainsi les redites, mais aussi, avec cette méthode, il y a bien des menus détails, bien des faits minimes, en apparence insignifiants, dont le lecteur peut plus difficilement se rendre compte. Ainsi présentée, la lettre est un cours d'histoire, de littérature, une chronique plus ou moins intéressante : elle n'est plus l'entretien familier et complet que l'on aime à étudier pour y surprendre le cœur et l'esprit du correspondant. Tel qu'il est, le manuscrit de Suard ressemble aux Mémoires de Bachaumont, à la Correspondance de Grimm et de Diderot. Il relate les mêmes faits, les mêmes

circonstances et il présente le même genre d'intérêt. Ainsi que nous le verrons, Suard aime à s'occuper des beaux-arts. Il parle en connaisseur expérimenté de peinture et de musique. Son esprit légèrement railleur fait souvent la critique des courtisans, et il ne s'aperçoit pas qu'il est le flatteur et le courtisan de son prince. On remarquera ce qu'il dit de Mlle Raucourt et l'on verra que les plaintes du margrave et les louangeuses admonestations du comte de Gemmingen ont porté leurs fruits. Mais à côté de cela, que d'aperçus nouveaux pour le temps, que d'appréciations tellement justes que l'on pourrait les croire écrites à notre époque et pour notre époque! Et puis les critiques de Suard, à la différence de celles de Grimm, n'ont rien d'acerbe. Notre académicien vit dans une atmosphère de bienveillance qui donne un grand charme à ses études. Son cœur n'a pas de fiel et il n'en fait pas entrer dans celui de ses lecteurs. Je citerai ici quelques passages qui donneront une idée de cette attrayante correspondance :

« 15 janvier 1773.

« Nous sommes dans la saison des nouveautés littéraires, mais cette année a été jusqu'ici bien stérile en nouveautés intéressantes. Nous sommes inondés d'almanachs, de dictionnaires et d'abrégés de toutes espèces, et il n'a pas encore paru un beau livre de littérature et de philosophie.

« Ce n'est cependant pas la disette des bons esprits qui produit celle des bons ouvrages. C'est une suite de circonstances politiques qu'il serait trop long et peu sûr d'examiner.

« Les beaux-arts sont le fruit de l'abondance, du loisir et de la tranquillité. Pour que les lettres et les arts fleurissent chez une nation, il faut qu'il y ait beaucoup d'oisifs opulents qui ne soient occupés qu'à employer leurs richesses à se procurer de nouveaux plaisirs ou simplement à éviter l'ennui par la variété des occupations.

« Les changements qui sont arrivés depuis quelque temps dans nos affaires intérieures ont sensiblement changé l'esprit de la nation et ont prodigieusement nui au progrès des arts et des lettres.

« L'esprit d'intrigue et de parti, l'avidité, l'inquiétude et le mécontentement ont tourné l'attention publique sur les objets politiques, et les discussions de goût et de raisonnement ont cessé d'être l'intérêt principal des sociétés. D'un autre côté, les progrès du luxe, en multipliant sans bornes les besoins du caprice, ont introduit un esprit d'avidité très contraire au goût des arts.

« Ces principes auraient besoin d'être développés ; mais j'écris pour un esprit juste et éclairé qui a observé par lui-même la disposition actuelle des esprits en France et l'état de notre littérature.

« Il y a vingt ans que les conversations des bonnes compagnies roulaient presque toutes sur des objets de littérature, de spectacles et de beaux-arts : aujourd'hui on ne parle plus que de politique, de parlements et de finances.

« .... Les capucins ont coutume de choisir, parmi les personnes les plus considérables de leur voisinage, une espèce de protecteur laïque qu'ils nomment *père temporel ;* mais ce choix se fait toujours avec l'aveu du général de l'ordre. Il est assez curieux que les capucins du païs de Gex aient jeté les yeux sur M. de Voltaire pour lui confier cette dignité qu'il a acceptée avec beaucoup de plaisir, parce que c'est une source de bonnes plaisanteries.

« ....M. Piron est dangereusement malade depuis quelques jours. Il a plus de quatre-vingts ans, c'est un des hommes qui a eu le plus d'esprit avec le moins de goût. Il a fait de mauvaises tragédies, une comédie charmante et des épigrammes pleines de sel et surtout d'originalité, mais tout ce qu'il a écrit en prose est détestable. Jamais homme n'a eu plus de ce qu'on appelle la monnaie de l'esprit. Sa conversation a été, jusqu'à la fin de sa vie, constamment

gaie, vive et animée de traits plaisants. Il est resté de lui un grand nombre de bons mots. Quoique satirique, il a toujours été bonhomme, et sa conduite a toujours été honnête.

« .... Les incendies sont de tous les malheurs publics ceux qui ont produit le plus de biens par leurs conséquences. Londres ne doit sa beauté qu'à l'incendie qui la consuma en partie dans le dernier siècle, et il y a mille exemples semblables. L'incendie de l'Hôtel-Dieu fera peut-être cesser l'abus le plus horrible qu'on ait jamais fait d'une institution de charité. Il y a lieu de croire qu'au lieu d'un seul hôpital placé au milieu de la ville, on fera plusieurs hôpitaux en différents quartiers et où les malades ne seront pas entassés inhumainement jusqu'à six dans le même lit.

« .... Lorsqu'on annonça dernièrement au roi la mort du doge de Gênes, il demanda quel âge il avait : « Soixante-deux ans, » lui répondit-on. C'est l'âge du roi. « Ah! mon Dieu! s'écria avec un air d'étonnement extraordinaire le nonce du Pape, qui était présent, *c'est mourir bien jeune!* » Voilà un Italien qui donne des leçons aux meilleurs courtisans.

« .... Piron avait fait dans sa jeunesse une ode très fameuse et très obscène intitulée Ode à Priape. C'est le ton de la plus brutale débauche: mais elle est pleine de verve, de chaleur et de poésie. Lorsqu'il se présenta pour être reçu à l'Académie française, les prêtres représentèrent au roi qu'il serait indécent que l'auteur d'un ouvrage si scandaleux fût admis dans ce corps. Le roi dit qu'il ne voulait pas qu'on le nommât; mais en même temps il lui donna une pension sur sa cassette. Ces contrastes de punition et de récompense sont remarquables.

« .... La curiosité universelle rendait M. de la Condamine questionneur, fatigant dans la société : le plus grand malheur qui pût tomber sur un homme de son caractère, c'était d'être sourd; il l'est devenu, et comme il n'a rien

perdu de son excessive curiosité, il n'est que plus insupportable. Ainsi cet homme extraordinaire, avec beaucoup d'esprit et de connaissances, de la gaieté et de l'honnêteté, malgré sa réputation et les services qu'il a rendus, se voit, sur la fin de sa vie, abandonné et même évité par tout le monde.

« .... Mme de Ruffec est fille d'une Mme de Bracq qui avait beaucoup d'esprit. Il y a un mot d'elle qui s'est conservé. En quêtant à l'église, elle s'adresse à un avare fort riche pour lui demander quelque chose. « Je n'ai rien, dit l'avare. — Si cela est, répondit Mme de Bracq, prenez dans ma bourse, car je quête pour ceux qui n'ont rien. »

« .... Les philosophes ont toujours eu de la répugnance à croire qu'on ait trouvé des crapauds vivants au milieu d'un bloc entier de marbre : cependant plusieurs faits de ce genre sont attestés par des physiciens et avec des circonstances très importantes. M. Hérissant, médecin, a lu à l'Académie des sciences, dont il est membre, un mémoire pour prouver que des crapauds peuvent vivre étant enfermés dans du plâtre, sans nourriture et sans communication avec l'air extérieur. Ce mémoire a bien fait rire l'assemblée par le ton naïvement ridicule dont il est écrit, et c'est un effet que l'auteur est dans l'usage de produire. Mais ces expériences ne laissent pas d'être curieuses. Il dit qu'ayant enfermé trois crapauds dans du plâtre gâché et laissant une fenêtre fermée par un verre scellé avec le plâtre, il a souvent visité *ces pauvres reclus*. Ils lui paraissaient privés de toutes leurs facultés extérieures et *la vie qu'ils mènent dans cette cellule est absolument intérieure*. Ayant brisé leur prison au bout de quelques mois, il en a trouvé deux vivants et un seul défunt. Voulant s'assurer si un si long jeûne ne leur avait point donné d'appétit, il a mis auprès d'eux des insectes, des fruits, mais ils n'ont point paru sensibles à cette attention. Alors il les a renfermés dans de nouvelles cellules : ils y sont *aussi à leur*

aise que dans les premières et ils y resteront en paix en attendant, non pas le jugement de Dieu, mais celui de M. Hérissant, qui admire la bonté et les grandes vues de la Providence qui a daigné donner aux crapauds une constitution si merveilleuse.

« .... Un défaut qui me blesse dans la poésie de Gessner, c'est cette affectation de décrire avec des détails trop minutieux les objets physiques : s'il parle d'une fleur, il en dessine la tige, il en compte les feuilles et les fibres, il peint la goutte de rosée qui s'y est attachée, etc. Cette attention minutieuse est incompatible avec la chaleur et l'enthousiasme et est inséparable de la sécheresse. On ne trouve point ce défaut dans les poètes grecs et latins : ils copiaient cependant la nature et aimaient surtout les peintures champêtres. Lisez les Églogues et les Géorgiques de Virgile : tout y est aimable au tableau. Mais ce grand poète ne fait que dessiner les masses, indiquer les grands traits, ou s'il remarque dans un objet une petite circonstance, c'est celle qui tient au sentiment qu'il éprouve ou qu'il veut inspirer.

Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori,
Hic nemus, hic ipso tecum consumerer ævo.

Vois la fraîcheur de ce ruisseau, la mollesse de ces prés, l'ombrage de ces bois : c'est là qu'à tes pieds, Lycoris, je voudrais consumer ma vie. Développez toutes les parties de ce tableau, représentez ce ruisseau roulant avec un doux murmure à travers les cailloux, peignez les couleurs variées des fleurs qui forment l'émail de cette prairie ; montrez-nous dans ces forêts de grands arbres dont les rameaux entrelacés forment un berceau à l'abri des rayons du soleil et des regards indiscrets, vous détruirez tout ce qui fait le charme et l'intérêt de ces deux beaux vers, vous mettrez une peinture agréable, mais froide, à la place d'un tableau tendre et passionné.

« Les poètes allemands et anglais se sont trop attachés peut-être à ce genre de poésie, qu'ils ont appelée descriptive, genre qui ne s'accorde pas, je crois, avec le goût de la grande et belle poésie, qui doit peindre à l'âme plus qu'aux sens. N'est-ce pas par un effet du même goût et de la même disposition que les peintres allemands et flamands ont fait des tableaux précieux par la vérité et l'exactitude des formes et des couleurs et ne se sont point élevés au grand genre de la peinture historique, où il faut peindre les objets dans leurs masses et non dans leurs détails, embellir la nature et non la copier.

« .... Lord Chesterfield disait de milord Trowby qui est fort vieux et fort infirme, et d'un autre lord anglais également décrépit : « Milord Trowby, Milord.... et moi, nous sommes morts depuis longtemps, mais nous n'en convenons pas.

« .... Mlle Clairon avait eu une idée excellente, c'était d'arracher de tous les livres nouveaux les seules bonnes choses qui s'y trouvaient et d'en faire un recueil. Il y a peu de mauvais ouvrages où l'on ne puisse trouver une bonne page et peu de bons dont on ne puisse supprimer la moitié. De pareils recueils deviendraient avec le temps bien précieux, mais pour les former, il faut deux qualités rares, de la patience et du goût.

« .... Dans un pays libre où chaque citoyen peut avoir part à l'administration et a le droit de s'en occuper, où tout homme distingué par sa naissance ou sa fortune aspire à gouverner et où l'on ne peut gouverner sans avoir un parti, le luxe doit se tourner à tout ce qui peut rendre populaire.

« Ainsi les Anglais ont dû employer leurs richesses à acquérir de grandes propriétés en terres, parce que cela donne beaucoup de dépendants ; à établir leur principale résidence dans leurs terres et à y faire beaucoup de dépenses, parce que cela leur attache davantage ces mêmes dépendants; à gagner leurs voix à force d'argent et de

bière forte pour entrer au Parlement ou pour y faire entrer ses créatures, à fonder des établissements publics, parce que cela donne de la considération.

« .... Il y a environ deux mois que la Chambre des communes, s'occupant d'une affaire publique très importante, qu'il était nécessaire de terminer promptement, s'ajourna à un certain lundi pour prendre une résolution définitive. Un membre de la Chambre dit : « Lundi est le jour du bal de l'ambassadeur de France. » Cette objection parut sans réplique. L'orateur dit : « Ce sera donc à mardi. — Mardi, nous serons bien fatigués du bal, reprit M. Charles Fox. » Cette nouvelle raison fut trouvée judicieuse, et la délibération fut remise au mercredi.

« .... M. de Courval, conseiller au Parlement de Paris, ayant perdu sa femme, un de ses amis, qui avait contribué à son mariage, lui écrivit pour lui témoigner la part qu'il prenait à cette perte. M. de Courval lui répondit :

« Que veux-tu, mon cher ami, je ne suis plus qu'un juif errant. Tu m'avais mis dans une belle passe, mais Dieu me l'a enlevée et mon malheureux destin en a fait mon malheur. A cinq heures et demie, ma femme parlait encore; à six heures, elle était morte. Pour moi, je crève de santé, mais je la ménagerai pour la pleurer toute ma vie. Je suis, mon cher ami, tout à toi, avec un profond respect. »

« .... Mlle Raucourt a joué le rôle de Didon avec un grand succès : l'enthousiasme dure encore; mais on ne dit plus qu'elle soit au-dessus de Mlle Clairon ! !

« .... M. de Guibert, jeune colonel au service de France, auteur de l'essai de tactique qui a fait tant de bruit l'année dernière et qui voyage actuellement pour acquérir de nouvelles connaissances, était à Berlin il y a un mois. Il a été accueilli avec bonté par le roi de Prusse. Voici ce qu'il a écrit à Mlle Lespinasse. « J'ai trouvé le roi comme on me l'avait dépeint, plein de physionomie et de feu. Ses questions se précipitent à embarrasser celui qui doit y répon-

dre. Pour le reste de sa personne, son habit, son maintien, je l'ai mal vu. J'étais sans doute un peu troublé, une espèce de vapeur magique l'environnait à mes yeux. C'est, je crois, ce qu'on appelle l'auréole autour des saints et la gloire autour d'un grand homme. » Il me semble que cette phrase plairait beaucoup au roi de Prusse, s'il la connaissait.

« .... L'Académie française a eu deux prix à distribuer cette année à la Saint-Louis. Celui de la poésie a été adjugé à une ode *sur la Navigation* par M. de la Harpe; celui de l'éloquence avait pour sujet l'*Éloge de Colbert*. Il a été donné à un discours dont l'auteur ne s'est pas fait connaître; moi qui le connais, je révèle qu'il est de M. Necker. C'est une infidélité que je fais, mais M. Necker lui-même me le pardonnerait. Son Éloge m'a paru plein de grandes vues, de traits éloquents, de pensées fines et profondes, de choses sensibles d'expression et de tournures énergiques et originales. Le style en est souvent incorrect et quelquefois obscur, mais ces taches disparaissent en présence de beautés d'un ordre supérieur.

« .... Il est difficile de déterminer quelle est la cause première qui enfante et qui éteint dans une nation le génie et le goût des beaux-arts.

« Les anciens croyaient que les arts ne pouvaient fleurir que sous des gouvernements libres; ils en jugeaient d'après leur propre expérience, mais il est étrange que des modernes éclairés aient répété ce paradoxe et aient oublié que tous les arts ont été portés à un degré de perfection extraordinaire en Italie, c'est-à-dire dans un pays soumis au double joug du despotisme religieux et civil, et qu'ils ont fait de très grands progrès en France sous le règne de Louis XIV.

« La protection et les récompenses des souverains, le goût et les lumières des peuples concourent bien à accélérer et à soutenir jusqu'à un certain point les progrès des arts,

mais ne suffisent ni pour les faire naître ni pour en arrêter la décadence. Ils dépendent d'un certain enthousiasme général dans une nation qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de créer ni de perpétuer. Voyez l'Angleterre : on n'y manque ni de lumières, ni d'amateurs éclairés, ni de protecteurs généreux, ni de monuments et de chefs-d'œuvre de tous les arts, et cependant, on n'y a pas encore vu naître ni un grand peintre, ni un grand sculpteur, ni un grand musicien, ni un grand architecte.

« Il paraît que le génie des arts est une espèce d'épidémie morale. C'est le fruit d'une disposition des esprits et la suite de grands mouvements politiques ou civils qui ont longtemps agité les têtes et donné aux âmes une activité extraordinaire, qui, se détournant de son premier objet par un effet de circonstances particulières, se porte tout à coup sur les objets de l'esprit et de l'imagination.

« .... Nous n'avons que deux peintres qui aient vraiment le secret de la couleur, Vernet et Duplessis, et il est à remarquer qu'ils ne sont point sortis de l'école de Paris : nés et élevés en Provence, ils ont été de bonne heure en Italie.

« Vernet peignant sans cesse des tempêtes et des rivages, des soleils couchants et des pleines lunes, ne peut manquer de se répéter quelquefois, mais il vient de nous montrer un grand tableau peut-être supérieur à tout ce qu'il a jamais fait pour la richesse et la magnificence des objets, la multiplicité des plans, l'intérêt des scènes différentes et l'intelligence admirable avec laquelle les lumières et les ombres sont distribuées dans un espace très vaste et éclairé dans toutes ses parties.

« Les portraits faits par Duplessis aplatissent tous ceux des autres maîtres. On ne peut guère porter plus loin la vérité et la vie, avec une beauté de couleur qui nuit à tous les tableaux qui se trouvent près des siens. Le portrait de Marmontel et surtout celui de l'abbé Bossut, de l'Académie des sciences, sont admirables.

« .... On n'aime plus que les petits sujets et les petites figures, les scènes bourgeoises ou voluptueuses, les marines et les paysages. L'artiste qui, comme Julien, se sent appelé aux compositions grandes et poétiques, mourra de faim ou sera obligé de rabaisser son talent et ses études au goût général.

« .... Quand j'ai déploré la décadence des arts parmi nous, je n'ai pas prétendu faire la satire de mes compatriotes. Malheureusement pour l'art même, ils n'ont rien à envier aux autres nations; leurs artistes sont appelés dans les différentes cours de l'Europe, comme les artistes italiens l'étaient dans le XVIe siècle, et la France possède encore plus de talents distingués dans la peinture et la sculpture que le reste du monde ensemble.

« .... L'hôtel de ville de Paris a arrêté de marier vingt filles en l'honneur du mariage de M. le comte d'Artois. Celles qui ont envie d'être du nombre vont se faire inscrire chez M. de la Michodière, prévôt des marchands, où elles donnent leur qualité et le nom de leur prétendu. Une jeune fille naïve y alla ces jours derniers et demanda à être mise sur la liste des filles à marier. « Votre nom, lui dit-on? — Rose, Monsieur, en faisant une profonde révérence. — Vos qualités? — Blanchisseuse, et fille à votre service. — Votre âge? — Dix-huit ans bientôt. — Le nom de celui avec qui vous désirez être mariée? — De mon prétendu? — Oui, sans doute. — Bon, je croyais qu'on fournissait de tout. » Ces réponses ont fort amusé le prévôt des marchands, qui s'est chargé de lui trouver un mari.

« .... M. de Chauvelin est mort subitement auprès du roi, après avoir soupé avec Sa Majesté. Une femme de la cour à qui on vint apprendre cette nouvelle et qui connaissait beaucoup M. de Chauvelin, s'écria : « Comment, il est mort devant le roi? » C'est la circonstance qui l'a frappée le plus vivement, comme une liberté trop grande pour un sujet respectueux.

« .... Je me suis laissé aller à toute cette bavarderie sur Mme de Sévigné, parce que j'écris pour un prince qui connaît bien les femmes de notre langue et qui, si j'en juge par ses propres lettres, doit aimer infiniment celles de Mme de Sévigné.

« .... Il n'y a eu à nos spectacles aucune nouveauté intéressante. Les Français ont soixante pièces nouvelles et n'en apprennent aucune. Ils avaient voulu donner une comédie de M. de Beaumarchais intitulée *le Barbier de Séville;* un ordre exprès du roi en a interdit la publication, la veille même du jour où elle était annoncée. On a craint sans doute que le succès de cette pièce n'excitât dans le public un intérêt trop vif en faveur d'un homme actuellement sous les liens d'un procès criminel et ne disposât peu les esprits à la condamnation qui lui était préparée.

« .... Mlle Raucourt était fatiguée de sa gloire comme de son innocence : elle a voulu se débarrasser de l'une et de l'autre. Il lui a fallu du temps et des soins pour dissiper ce beau fantôme d'admiration que l'engouement public avait créé : mais elle y est parvenue. On s'était enivré d'espérance et l'on commence à se détromper. *Il faut être si l'on veut paraître*, dit Mme de Sévigné. Le monde n'a pas de longues injustices.

« On a dit qu'elle était parfaite : elle s'est dit : « Je n'ai donc plus rien à apprendre. » On lui a dit qu'elle avait de beaux gestes; elle a laissé aller ses bras partout où ils ont voulu : elle n'a acquis que des disgrâces. Son corps est toujours plié en deux. Elle coupe chaque repos des vers par un hoquet; son beau visage n'a aucune expression douce et tendre; elle grossit sa voix comme pour faire peur aux enfants. De sorte que cette voix, naturellement harmonieuse et susceptible d'une grande variété d'inflexions, devient lugubre et sourde, sans éclat, privée de cette fraîcheur et de cette mollesse qui caractérise la jeunesse et le sexe et incapable de se plier aux nuances fines et sen-

sibles, aussi nécessaires pour animer la déclamation tranquille que pour varier la déclamation passionnée.... Avec tout cela, on ne peut s'empêcher de conserver les plus grandes espérances de tous ces dons précieux qu'elle a reçus de la nature, qu'elle néglige et corrompt d'une manière si déplorable.

« .... Le talent de Grétry n'est pas celui de Gluck ; c'est un talent toujours aimable et facile, plein de goût, d'esprit et de grâce. Il est à Gluck, en musique, ce qu'est en peinture l'Albane à Michel-Ange.

« .... L'abbé Delille a été reçu à l'Académie française ces jours derniers. On a trouvé beaucoup d'esprit dans son discours, qui a été fort applaudi. Il a lu à la fin de la séance sa satire sur le luxe qui l'a été davantage et qui le méritait bien. Lorsqu'il a été à Marly pour présenter son discours, on l'a introduit dans la chambre du roi ; comme il a la vue fort basse, il s'avançait au hasard, son discours à la main, sans voir où était Sa Majesté. Un homme vêtu de violet s'est trouvé à côté de lui. Il a avancé la main pour prendre le discours. L'abbé le retint bien vite en disant poliment : « Je vous demande pardon, Monsieur, c'est pour le Roi. » L'inconnu a balbutié quelque chose que l'abbé n'entendait pas et a insisté pour avoir la brochure, et le petit abbé insistait pour ne pas la donner et disait : « Je suis bien fâché, Monsieur, je n'ai qu'un exemplaire, c'est pour le Roi. » Or l'homme violet était le roi lui-même, presque aussi embarrassé que l'académicien.

« .... Le correspondant, toujours souffrant et à moitié imbécile, a l'honneur d'envoyer à Son Altesse Sérénissime par M. Riederer un exemplaire de son discours de réception, ouvrage d'une mauvaise tête et qui n'a guère de mérites que le courage d'avoir défendu dans une assemblée publique cette pauvre philosophie si vivement attaquée dans presque tous les discours publics. Comme il n'a pas le droit d'être sévère, il n'ose pas trop dire ce qu'il pense de la

réponse de son directeur. Les étrangers doivent être un peu étonnés qu'un semblable discours ait été prononcé en pleine Académie française. C'est en effet attaquer la corruption du style avec le style le plus corrompu qu'on connaisse. C'est la satire d'un capucin contre la frivolité. Voilà ce que c'est que d'être dévot et d'être confiné depuis trente ans dans une ville de province (1).

« .... Notre littérature est de la plus déplorable stérilité en nouveautés. Le seul ouvrage raisonnable qui ait paru depuis longtemps est une Histoire littéraire des troubadours en trois volumes in-12.

« M. de Sainte-Palaye, auteur de Mémoires curieux sur l'ancienne chevalerie, a recueilli les matériaux de ce nouvel ouvrage, et ils ont été rédigés par l'abbé Millot, déjà connu par quelques ouvrages d'histoire bien faits et bien écrits.

« Les troubadours sont les créateurs de la poésie italienne et française. C'étaient des espèces de poètes errants qui allaient de cours en cours, de châteaux en châteaux, composant et chantant des vers et faisant leur cour aux dames. Chez toutes les nations, les premiers poètes ont ressemblé à ceux-là. Homère était un troubadour, les Scaldes des mêmes peuples du Nord, les Bardes des Celtes n'étaient pas autre chose. Le mot *troubadour*, en provençal, signifie *trouveur*, comme le mot de *poète* en grec signifie *faiseur*, ce qui prouve que l'invention, la création, est la première qualité du poète.

« .... M. de Malesherbes a été reçu à l'Académie française jeudi dernier. Jamais assemblée ne fut plus brillante et plus nombreuse. Presque tout ce qu'il y a de distingué à la cour et à la ville avait voulu assister au triomphe de l'homme de la nation qui jouit de la gloire la plus flatteuse et la plus pure. Le rôle qu'il a joué dans la grande révo-

(1) C'était Gresset qui répondait à Suard.

lution de la magistrature, son éloquence et l'usage qu'il en a fait, l'uniformité courageuse de toute sa conduite, sa simplicité dans la bonne et la mauvaise fortune, tout concourt à la rendre intéressante et chère à tous ceux qui aiment les talents, les vertus, et ceux qui ont pris couleur dans la cause qu'il a si bien défendue y avaient un intérêt de plus.

« Dès qu'il a paru dans la salle, elle a retenti des applaudissements les plus animés et les plus unanimes. Il a paru vivement touché de cet accueil. Il a commencé son discours avec un visage pâle, une voix incertaine et un air fort ému. Cette timidité dans le magistrat accoutumé à parler en public avait quelque chose de très intéressant. Son discours est écrit comme ceux que l'on connaît déjà de lui, avec une éloquence noble et simple et un style toujours clair, élégant et facile, et justifie cet excellent mot de Vauvenargues : Les grandes pensées viennent du cœur. Son objet principal a été de faire connaître les bienfaits que les lettres et la philosophie ont répandus sur les sociétés. Ce sont des vérités qui ne sont pas neuves, mais l'autorité d'un homme comme M. de Malesherbes leur donne un poids et un éclat que la raison seule ne peut leur donner.

« M. de Radonvilliers a répondu, et contre l'attente du public, sa réponse a été trouvée spirituelle et piquante, quoique d'un ton froid, sec et familier. J'aime surtout ce mot sur l'ancien président de Lamoignon qui, pour se délasser des travaux du palais, allait à la campagne rétablir le calme de son âme troublée par les passions d'autrui.

«.... L'*Art d'aimer* de Bernard, ce poème si vanté, si désiré depuis trente ans, paraît enfin, et sa longue et brillante réputation s'est évanouie comme un songe au grand jour de l'impression. On est étonné de ne trouver qu'un poème sans plan, de la pensée sans verve, des préceptes sans clarté, des tableaux sans imagination, de la galanterie sans volupté et de l'obscénité sans chaleur.

« Bernard était recherché dans le monde sans y porter beaucoup d'esprit ni d'agrément, mais il avait toujours de la politesse, de la galanterie, le désir général de plaire. Il y lisait des vers et les lisait avec beaucoup d'adresse. Il ne les jetait cependant pas à la tête, il se laissait désirer et presser : on lui savait toujours gré de sa complaisance, et cette disposition était très favorable au jugement qu'on portait de son talent. C'était une espèce de distinction que d'être admis à ces lectures, et l'on aime à relever les avantages qu'on ne partage pas avec tout le monde. Ainsi la vanité des auditeurs servait celle de l'auteur.

« .... Quelque diversité qu'il puisse y avoir dans les jugements que l'on porte du caractère de Catherine II, on ne peut lui refuser une âme forte et un esprit éclairé, vaste, souple et hardi.

« .... Quoique la morale soit la même pour les princes et pour les particuliers, les actions des uns et des autres ne doivent pas être jugées d'après les mêmes règles.

« L'homme privé qui a souillé sa vie par une atteinte grave aux lois de la morale et de la sûreté publique ne peut pas réparer par des vertus domestiques le mal qu'il a fait à la société. Son caractère est flétri sans retour.

« L'homme public doit être envisagé sous un autre point de vue. Ses vices et ses vertus ont une autre influence sur le bonheur ou le malheur des hommes. Il faut apprécier ses actions par le bien et le mal qui en résultent pour la société, et l'opinion qu'on doit prendre de leur caractère moral sera le résultat de ce calcul.

« Les grands princes ne sont pas ceux qui n'ont jamais fait de grandes fautes, mais ceux qui ont fait de grandes choses pour la gloire et le bonheur de leur peuple.

« .... Il y a longtemps qu'on se plaint de la décadence de la comédie en France. Chaque jour, on s'éloigne davantage du véritable genre, et les succès qu'obtiennent aujourd'hui les nouveautés les plus médiocres prouvent que le

bon goût devient aussi rare parmi le public que le vrai talent parmi les auteurs.

« On a répété cent fois que les grands sujets de comédie, les vrais caractères comiques étaient épuisés, qu'il n'y avait plus que des nuances de ridicules à prendre, et je ne crois pas cette raison suffisante. Certainement les ridicules et les travers bien tranchés, bien ouverts, qui se montrent avec naïveté, sont plus rares dans un état de société où la politesse générale tend à affaiblir et à assimiler les caractères; mais les vices, les défauts, les ridicules sont éternels, quoiqu'ils changent de forme et de langage. Le grand art du comique, c'est de les faire sortir par les contrastes, en mettant les passions et les prétentions en contradiction avec le caractère. Ce ne sont pas les caractères comiques qui manquent aux auteurs, c'est l'art de les apercevoir et de les peindre.

« M. de Saint-Germain, né à Vertamboz, près Lons-le-Saunier, le 16 avril 1709, soutient la grande opinion que le public a conçue de lui. Il s'est montré à la cour comme un homme qui ne l'avait pas perdue de vue, sans paraître un seul instant ni étonné ni embarrassé du rôle qu'il y joue. Ses discours sont simples, nobles et fermes. Il s'est trouvé dans ce pays-là beaucoup d'amis qu'il ne connaissait pas. Un officier général de fort peu d'esprit lui disait : « Monsieur, j'ai versé des larmes de sang quand vous avez quitté notre service. J'ai versé des larmes de joie quand je vous ai vu appelé au ministère. — Ah ! Monsieur, que de larmes !.... » lui répondit en souriant M. de Saint-Germain. »

La correspondance de Suard avec le margrave d'Anspach et Bayreuth s'arrête ici, c'est-à-dire à la quatre cent soixante-seizième page de notre manuscrit et à la date du 31 décembre 1775. Cette correspondance a-t-elle duré plus longtemps? A-t-on négligé de la transcrire? La suite s'en est-elle perdue? Nous l'ignorons complètement. Les relations

aimables que Suard eut avec le margrave, puis sans aucun doute avec des habitants notables de la principauté, décidèrent très probablement notre compatriote à se réfugier, en quittant l'hospitalité de Coppet, à Anspach, pour échapper aux dangers dont la Terreur le menaçait. Rentré en France après le 18 brumaire, il retrouva son siège à l'Académie lorsqu'elle fut reconstituée ; il retrouva aussi la considération que méritaient la dignité constante de sa vie et l'importance de ses travaux. Il vieillit ainsi dans le calme et la tranquillité, et à la fin d'une belle et longue existence, il put écrire justement :

« J'éprouve une intime et douce satisfaction en croyant pouvoir, au terme de ma vie, m'appliquer à moi-même, dans toute la sincérité de mon cœur, ce passage de Montaigne : « Ce n'est pas un léger plaisir de se sentir préservé de la contagion d'un siècle gâté et de dire en soi : Qui me verrait jusque dans l'âme, encore ne me trouverait-il coupable ni de l'affliction et ruine de personne, ni de vengeance ou d'envie, ni d'offense passagère des lois, ni de faute à ma parole. Ces témoignages de la conscience plaisent et nous est grand bénéfice que cette esjouissance naturelle qui jamais ne nous manque. »

RAPPORT SUR L'ÉLECTION

DU

PENSIONNAIRE SUARD

Par M. le chanoine SUCHET

DOYEN DE LA COMPAGNIE

(Séance du 9 juillet 1896)

MESSIEURS,

Tous les trois ans l'Académie de Besançon est destinée à éprouver en même temps le double sentiment de la joie et de la tristesse. Sa joie, c'est de pouvoir encourager puissamment l'étude des sciences et des lettres, en attribuant la faveur de la pension Suard à un jeune homme intelligent et digne. Sa tristesse, c'est d'être obligée de choisir, parmi plusieurs candidats recommandables, un seul privilégié, et de ne pouvoir étendre sa générosité à tous ceux qui la méritent.

Ces éliminations nécessaires sont aussi pénibles pour ceux qui les font que pour ceux qui les subissent. Mais la loi qui nous est imposée par le testament de Mme Suard est restrictive. La jouissance de la pension est réservée à un seul jeune homme, du département du Doubs, qui aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions pour les lettres ou les sciences. Telle est la loi ; il faut s'y conformer.

Cette année cette loi nous a obligés, en particulier, d'éliminer du concours un candidat très méritant, dont la famille est fixée à Besançon depuis plusieurs années. Mais ce candidat est né à Dijon, et quel que soit son mérite, l'Académie a le regret de ne pouvoir l'admettre au concours. Les termes du testament Suard ne nous permettent pas de nous écarter d'une règle qui a toujours été observée, et qui nous oblige à ne recevoir que des candidats du département du Doubs.

Il nous restait à examiner les titres de cinq autres candidats. Tous remplissent les conditions requises quant au lieu de naissance, et offrent des aptitudes diverses suivant les professions auxquelles ils se destinent.

Ces professions sont toutes au nombre de celles que l'Académie peut accepter comme conformes aux intentions du testateur.

L'un se destine à l'école coloniale, instituée à Paris, et dont les cours sont destinés à former des élèves pour les différentes fonctions de nos colonies.

Un autre, élève de droit à Dijon, se propose d'arriver à la licence en droit et en philosophie, puis à l'agrégation en droit, et au cours des hautes études sociales et politiques.

Un troisième, déjà reçu comme élève de première année à l'École centrale, désire y continuer ses études deux ans encore, pour entrer ensuite dans l'industrie comme ingénieur civil.

Un quatrième est déjà admis comme élève de première année à l'école des langues orientales à Paris, et désire y achever son cours, déjà commencé dans de bonnes conditions, pour arriver à la carrière du drogmanat.

Enfin le cinquième, externe de l'hôpital Saint-Jacques et élève de deuxième année à l'école de médecine de Besançon, demande la pension Suard pour pouvoir achever ses dernières années d'école à Paris et arriver au doctorat.

Tous les titres de ces candidats ont été examinés par MM. les membres de la commission académique que le sort avait désignés pour cet examen. Le travail de MM. les commissaires a été résumé dans un rapport général, qui a été communiqué hier à l'Académie, dans la séance particulière où se devait faire l'élection. Le rapporteur général a exposé les titres de chaque candidat, en s'abstenant de toute opinion personnelle sur aucun d'eux. Il n'était que l'écho de MM. les enquêteurs.

Quand, dans un concours comme celui-ci, il se présente un candidat dont la supériorité sur ses concurrents est incontestable, le jury n'est pas embarrassé dans son choix. Ici, nous avions cinq candidats estimables, dignes d'intérêt, et qui pouvaient, à l'avenir, faire honneur à l'Académie. Mais leurs mérites réels se balançaient les uns les autres, et rendaient l'élection plus difficile. Aussi l'Académie était embarrassée en présence du choix à faire entre des jeunes gens qui sollicitaient une faveur à laquelle tous pouvaient prétendre, et qu'un seul pouvait obtenir.

Il fallait pourtant choisir. Le scrutin a été ouvert hier à quatre heures et demie, en présence de MM. les académiciens titulaires, au nombre de vingt-six. Aux deux premiers tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu les deux tiers des suffrages, exigés selon l'usage.

Il a été procédé à un troisième scrutin, pour lequel la majorité relative suffisait pour la validité de l'élection. A la majorité de quatorze voix sur vingt-six, la pension Suard a été attribuée à M. Albert Henriet, de Besançon.

M. Albert Henriet appartient à une famille honorable, bien connue à Besançon. Reçu bachelier au mois de novembre 1895, il est entré à l'école des langues orientales à Paris, où il est aujourd'hui élève de première année. Son but est d'apprendre les trois langues, l'arabe, le turc et le persan, qui donnent accès à la carrière de drogman. La première année de cette école est consacrée exclusivement

à l'étude de l'arabe. M. Henriet vient de subir, au mois de juin, son premier examen, et il a obtenu la note *bien* pour l'arabe littéral, et la note *bien* pour l'arabe vulgaire. Son professeur, M. Darembourg, écrit pour attester ses progrès et exprimer la confiance que l'élève lui inspire pour l'avenir de sa carrière.

M. Henriet prend en même temps ses inscriptions à l'École de droit. Pour toutes ces études il lui faut au moins encore deux ans, et le candidat s'est engagé à renoncer au bénéfice de la pension Suard, si, dans deux ans, il est pourvu d'un emploi auquel le diplôme peut donner accès.

Albert Henriet a reçu dans sa famille de bons principes et de bons exemples. L'Académie espère qu'il répondra fidèlement aux intentions de Mme Suard, en se préparant sérieusement à la carrière qu'il veut embrasser. Car cette pension n'est pas seulement une faveur pour l'élu; elle est aussi pour lui une charge, et son devoir est de répondre aux intentions de l'insigne bienfaitrice. Elle a voulu assurer le travail et la conduite du pensionnaire en lui donnant à Paris un représentant de l'Académie, chargé de l'encourager dans la voie du bien. C'est dans cette noble pensée qu'elle s'exprime ainsi à la fin de son testament : « Si le jeune pensionnaire, dit-elle, se rend à Paris pour y perfectionner ses études, il y aura un correspondant, désigné par l'Académie, qui devra surveiller sa conduite. Le compte sera rendu, chaque année, par le correspondant, de la conduite, des travaux et des progrès du pensionnaire. Il sera adressé à l'Académie et lu en séance publique.

« Si, par un événement peu probable, il se rendait indigne du bienfait qu'il aurait reçu, le correspondant portera sa plainte à l'Académie de Besançon, qui délibérera, et, après avoir entendu les moyens justificatifs du pensionnaire, pourra lui retirer sa pension. »

Puis Mme Suard termine par ces mots inspirés par la conscience d'une bonne action : « L'adoption de ce projet

m'a saisie d'une joie céleste qui, je l'espère, se prolongera dans l'éternité. »

Selon le désir de Mme Suard, le portrait de son mari est placé aujourd'hui dans la salle où doit être proclamé le lauréat de l'Académie. Elle veut qu'en contemplant l'image de son bienfaiteur, le nouvel élu se souvienne qu'il doit toujours se montrer digne de son bienfait.

POÉSIES

Par M. Frédéric BATAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance du 19 mars 1897)

Au tombeau de Napoléon.

La poussière qui gît sous ce froid mausolée
Fut, entre les Puissants, le plus haut d'ici-bas;
Le coursier qu'il lançait dans la nuit des combats
Fit trembler tous les rois de l'Europe affolée.

Quand ce géant passait dans l'immense mêlée,
Pareil à l'ouragan qui ne se lasse pas,
Les trônes, chancelant au rythme de ses pas,
S'affaissaient devant lui sur leur base écroulée.

Cette cendre au tombeau fut le grand Empereur,
Le Génie éclatant et la pâle Terreur
Qui domptent le Destin et forcent la Victoire !

Et les peuples encor, quand tonne le canon,
Ont peur que sa colère et sa sanglante gloire
Ne renaissent soudain des lettres de son nom !

12 décembre 1895.

J'ai trop voyagé.

J'ai trop voyagé dans le pays bleu,
Foulant les vallons où fleurit le rêve ;
J'ai trop poursuivi, sur la haute grève,
Sans l'atteindre, hélas ! le lutin de feu,

L'oiseau radieux, couleur d'espérance,
Qu'attire sans fin l'or des roses d'or,
Qui boit des rayons, se pâme et s'endort
Sous le dais de paix d'un ciel sans souffrance !

Ah ! j'ai trop vécu mes nuits et mes jours
Avec des enfants beaux comme l'aurore,
Dont le pur sourire, en passant, implore
Le baiser divin des saintes amours !

J'ai trop adoré la beauté des âmes
En des yeux si clairs, calmes comme l'eau
Des calmes étangs qu'ombrage un bouleau,
En des yeux de vierge encore sans flammes !

J'ai couru trop loin aux champs d'idéal,
Où dans leurs lits blancs les blondes chimères
Bercent les cœurs fous ravis à nos mères,
En les abreuvant du philtre fatal !

Je suis torturé du mal de tristesse,
Du regret amer des édens perdus,
Du deuil sans espoir des pauvres vertus
Mortes en leur fleur de belle jeunesse !

Me voilà pleurant dans la nuit d'en bas ;
La plaine est aride et sans source vive ;
Mon rêve agonise et ma foi naïve
Est blessée à mort après cent combats.

J'ai beau regretter l'infini des cimes,
L'éther des soleils, les bleus paradis,
Les rayons, les fleurs, les enfants, les nids,
Les élans sacrés et les vols sublimes ;

J'ai beau vers l'azur efforcer mes pas :
L'aile s'est brisée et pend à la branche ;
Celle que j'attends dans sa robe blanche
Me sourit encor, mais ne viendra pas !

1895.

Le Sultan et le Derviche.

Imité d'un apologue turc.

Se promenant un jour
Dans la campagne avec sa cour,
Un sultan admirait les fécondes prairies,
Les jardins, les vergers, les collines fleuries,
Tout le vaste domaine où régnait son pouvoir,
Quand, arrivé non loin d'un antique manoir
Écroulé sous la ronce et rongé par le lierre,
Il voit un vieux derviche assis sur une pierre,
Et tenant dans ses mains une tête de mort.
Le vieillard immobile, en un profond silence,
Considérait ce crâne où la nuit se fait dense,
Et semblait d'un œil triste interroger le sort.
« Que fais-tu là ? » lui dit le sultan qui s'étonne,
L'ermite, redressant son front pâle où rayonne
Un reflet de l'esprit divin :
« Prince, lui répond-il, je cherche, mais en vain,
Si cette tête vide où bouillonna la lave
De la pensée ardente et de l'orgueil humain,
Est celle d'un monarque ou celle d'un esclave. »

1895.

Vœu suprême.

Puisse la mort venir me prendre un beau dimanche
Qu'il fera doux, dans la clarté d'un soir serein,
Pour mieux dormir ayant rempli ma tâche franche,
Comme un semeur après avoir semé son grain !

Que mes enfants, à mon chevet, près de leur mère,
Viennent s'asseoir en ce moment mystérieux
Où l'âme lasse quitte enfin la vie amère,
Et que vos mains, chers bien-aimés, ferment mes yeux !

Puis qu'on me laisse aller en paix au cimetière,
Tout simplement, sans faux éclat, sans vain discours,
Suivi des pleurs et des regrets pleins de prière
De ceux qui surent la douceur de nos amours !

1895.

LA NUPTIALITÉ BISONTINE

ÉTUDE DE DÉMOGRAPHIE SOCIALE

Par le Docteur L. BAUDIN

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance du 17 décembre 1896)

« Le mariage a une influence considérable, bien « plus grande qu'on ne l'avait jamais soupçonné, « *à priori*, sur la moralité, sur la santé, sur la « vitalité des époux comme des enfants.... Le ma- « riage est un profond modificateur, un élément « primordial d'hygiène sociale, physique et morale, « dont il importe d'analyser tous les ressorts et les « effets. »

(Dr BERTILLON.)

Nombre des mariages.

Il n'a été enregistré que 341 mariages à Besançon, au cours de l'année 1895.

Il en avait été enregistré 401 l'année précédente, en 1894, — et 347 en 1893.

La moyenne annuelle, pour l'ensemble des cinq dernières années, 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895, avait été de 365 mariages : le chiffre 341 de la dernière année 1895 est donc au-dessous de la moyenne et nettement défavorable.

Ces quelques chiffres, relatifs au nombre des mariages bisontins, au cours des cinq dernières années, sont à peu près comparables entre eux parce que, durant ce court

laps de temps, la population de notre ville (qui a fourni ces divers chiffres de mariages) n'a varié que de très peu; mais on ne saurait utilement comparer ces chiffres à ceux des mariages annuels d'il y a quelque trente-cinq à quarante ans, par exemple, ou plus. Ainsi, de 1856 à 1860, on enregistrait annuellement, et en moyenne, 359 mariages à Besançon, chiffre sensiblement égal à celui des 364 mariages enregistrés en moyenne et par an de 1891 à 1895. Est-ce à dire que l'on se marie encore autant, ou même un peu plus à Besançon, de nos jours, qu'il y a quarante ans? Point du tout : puisque le même nombre de mariages fourni maintenant par une population de 58,000 habitants l'était alors par une population de 35,345 habitants seulement.

De même, dans un autre ordre d'idées, comment pourrait-on comparer le chiffre de nos mariages annuels avec ceux des mariages annuels à Paris, où la population est de près de 3 millions d'habitants, ou à Baume-les-Dames, où elle n'atteint pas 3,000?

C'est ce que l'on ne saurait faire, évidemment, qu'en tenant compte, en même temps que du nombre absolu des mariages, du chiffre de la population qui les a fournis, c'est-à-dire en comparant les chiffres, non plus des mariages, mais de la *nuptialité*.

Le chiffre de la *nuptialité* exprime combien, par 1,000 habitants de l'ensemble d'un milieu démographique donné (État, province, département, canton, commune, quartier, etc.), on compte annuellement de mariages.

Ainsi, dire que, pour l'année 1895, la nuptialité, à Besançon, a été de 5,8 °/₀₀, c'est dire que, du 1er janvier au 31 décembre de cette anné, il a été enregistré 5,86 (un peu moins de 6) mariages par chaque 1,000 habitants (de tout sexe, de tout âge et de tout état civil) de la commune de Besançon (banlieue comprise).

Le chiffre de la *nuptialité* générale s'obtient en divisant

le chiffre des mariages enregistrés dans l'année par celui de la population qui les a fournis, et en muliplant par 1,000 le quotient obtenu d'après la formule N (nuptialité)= $\frac{\text{N (chiffre des naissances)}}{\text{P (chiffre de la population)}} \times 1000$.

Nuptialité (ou matrimonialité) générale.

Ainsi entendue, la *nuptialité générale* bisontine, correspondant aux 341 mariages enregistrés en 1895, est de 5,86 pour 1,000 habitants;

Elle avait été, en 1894 (pour 394 mariages), de 6,95 °/₀₀, — et en 1893 (pour 347 mariages), de 6,04 °/₀₀;

Pour les cinq années 1891-1895, elle a été, moyennement et par an (pour 364 mariages, chiffre moyen), de 6,34 °/₀₀ (1).

Pour se rendre compte de la signification entière et précise de ces chiffres, il faut les comparer, d'une part, à ceux de la nuptialité bisontine aux époques antérieures, et à ceux, d'autre part, de la nuptialité française totale; mieux encore, à ceux de la nuptialité dans les villes de France de même importance.

A. Variations de la nuptialité générale bisontine. — Depuis 1840, c'est-à-dire depuis un peu plus d'un demi-siècle, la nuptialité bisontine a subi une chute progressivement accélérée, laquelle, — avec de très légères oscillations, — l'a précipitée de 8,98 °/₀₀ (soit 9 °/₀₀) en 1841-1845, à 6,24 °/₀₀ (soit 6 °/₀₀), en 1891-1895, en passant par les étapes quinquennales que résument les chiffres du tableau ci-dessous, et que traduisent à l'œil, d'une manière bien frappante, les brisures du graphique n° 1, annexé.

---

(1) Tous les chiffres statistiques de cette étude ont été calculés en tenant compte de l'augmentation de 1,500 habitants constatée de 1891 à 1896 par le dernier recensement, et en supposant cette augmentation répartie en cinq séries de 300 habitants chacune sur chacune des années 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

Périodes quinquennales.	Nuptialité (par 1,000 habit.).
1841-1845.	8,98
1846-1850 (Révolution) .	7,84
1851-1855.	8,57
1856-1860.	8,24
1861-1865.	7,52
1866-1871 (Guerre) . .	6,91
1872-1875.	8,10
1876-1880.	7,70
1881-1885.	7,10
1886-1890.	6,25
1891-1895.	6,34

Ainsi, par 1,000 habitants de notre ville, on enregistrait, chiffres ronds et par an, 9 mariages vers 1840-1845; on en enregistrait encore 8 vers 1872-1875; — depuis dix ans, on n'en enregistre plus guère que 6. Et voici que nous commençons à descendre au-dessous de ce chiffre!

B. Nuptialité générale bisontine comparée. — Pendant ce temps, la nuptialité générale française, d'abord inférieure à la nôtre (8 au lieu de 9 °/₀₀), s'abaisse, elle aussi, d'une manière continue, mais combien plus lente! puisque, dans cette période de cinquante années, elle ne faiblit que de 8 à 7 °/₀₀, soit de 1/8, tandis que la nôtre tombe de 9 à 6 °/₀₀, soit de 1/3. De telle sorte qu'en dépit de sa chute, d'inférieure qu'elle était de 1/8 à la nôtre, elle lui devient supérieure de 1/6.

Au taux actuel de la nuptialité française, ce n'est pas 364 mariages, mais bien 411 mariages que nous aurions dû enregistrer moyennement et par an, de 1891 à 1895 : pour les cinq années, c'est donc, pour nous, un déficit de 250 mariages.

Mais ce n'est pas tout : Besançon est une ville, et, règle générale, la nuptialité des villes l'emporte sur celle des campagnes et, par conséquent, sur celle de l'ensemble de la population : de 1887 à 1893, par exemple, la nuptia-

lité française totale étant de 7,10 °/₀₀, celle de l'ensemble des villes de France est de 7,85 °/₀₀, et celle des villes de 30 à 100,000 habitants est de 7,25 °/₀₀. En sorte que ce n'est plus, comme tout à l'heure (au lieu de 364 mariages), 411, mais bien 420 mariages, que nous aurions dû enregistrer moyennement et par an de 1891 à 1895.

Donc, en résumé, notre *nuptialité générale* (rapportée à la totalité de la population) est faible : elle a, depuis cinquante ans, diminué de 1/3 (exactement 30 °/₀) ; — elle est notablement inférieure à la nuptialité française ; — plus notablement inférieure encore à celle des villes d'une importance comparable.

Nuptialité des mariables, c'est-à-dire par rapport aux célibataires, veufs ou veuves, divorcés et divorcées âgés de 15 à 60 ans.

Ce nouveau procédé d'appréciation de la nuptialité, rapportée, cette fois, non à *toute* la population, mais aux seuls éléments de celle-ci pouvant fournir ou fournissant en effet (sauf exception pour les vieillards) des mariages, donne évidemment des chiffres plus significatifs et plus précis ; on conçoit, en effet, que telle population comptant beaucoup d'enfants, beaucoup de vieillards et beaucoup de mariés doit fournir moins de mariages que telle autre comptant, au contraire, peu d'enfants, peu de vieillards et peu de mariés, et, avec un chiffre de nuptialité *générale* inférieur, elle peut présenter une nuptialité *réelle* (par rapport aux seuls mariables) supérieure.

Si donc l'on fait abstraction d'abord, dans le calcul de la nuptialité, des enfants (impubères, au-dessous de 15 ans), on trouve que, le chiffre de la nuptialité française devenant 11,00 °/₀₀ celui de la nuptialité bisontine devient 6,47 °/₀₀ pour la moyenne des années 1891-1895 et 7,90 °/₀₀ seulement pour 1895.

Si, par le même procédé, on élimine les vieillards (au-dessus de 60 ans), qui ne se marient que par exception,

on trouve que, la nuptialité française devenant 12,90 °/₀₀, la nuptialité bisontine est de 9,87 °/₀₀ de 1891 à 1895, et de 9,08 °/₀₀ seulement pour 1895.

Si l'on élimine à leur tour les mariés des deux sexes, on arrive enfin aux chiffres suivants : nuptialité française, 26,40 °/₀₀; nuptialité bisontine, 18,96 °/₀₀ (1891-1895) et 17,65 seulement en 1895.

C'est-à-dire que, par 1,000 personnes non mariées âgées de plus de 15 ans et de moins de 60 ans, il y aurait annuellement 26 à 27 mariages en France, et pas plus de 17 à 18 à Besançon. En d'autres termes, les *mariables* ne fourniraient que deux mariages à Besançon, là où ils en fournissent trois en France. Il semble que la signification des chiffres s'est considérablement aggravée en se précisant (1).

Il n'en est rien pourtant, et voici pourquoi : dans le groupe de nos 19,342 veufs et veuves, célibataires et divorcés des deux sexes, figure la très grande majorité de notre garnison, forte de 5,300 hommes, soit un 1/11 de la population, alors que l'armée, forte de 550,000 hommes, ne représente que le 1/70 de la population française. Or, notre garnison, — abstraction faite du petit groupe des officiers et fonctionnaires assimilés et des quelques adjudants et sous-officiers de certaines catégories, mariés ou mariables, — représente un groupe à part de célibataires non mariables et qui, par conséquent, doivent être, eux aussi, éliminés dans le calcul de la nuptialité.

Or, si l'on pratique, dans les conditions voulues, cette dernière élimination, à la fois pour la nuptialité des mariables français (armée en moins) et des mariables bisontins (garnison en moins), on trouve que la nuptialité *vraie* des mariables devient, en dernière analyse, de 28 °/₀₀

(1) A ce compte, en effet, ce n'est pas 361, ni 411, ni même 420 mariages que nous aurions dû enregistrer, mais bien 552 !

pour la France, et de 23,85 °/₀₀ pour Besançon (1891-1895).

Au taux de la nuptialité *vraie* des mariables français, en général, nous aurions dû, au lieu de 364 mariages annuels, en enregistrer 428 : au taux de la nuptialité générale française, c'est 411 mariages ; — au taux de la nuptialité générale des villes, 420 mariages que nous aurions dû enregistrer. On voit que, dans la circonstance, la *nuptialité générale* avait fourni des indications en somme assez précises et suffisamment concordantes avec celles fournies par la *nuptialité des mariables.*

Retentissement de notre faible nuptialité sur la répartition de notre population quant à l'état civil.

Dans un milieu démographique doté d'une nuptialité aussi faible, il faut s'attendre à voir la proportion des mariés singulièrement affaiblie aussi par rapport à l'ensemble de la population adulte, — et, en revanche, la proportion des vieux garçons et des vieilles filles (de plus de 50 ans) singulièrement accrue. C'est ce que confirment les données du recensement.

En effet, tandis qu'en France, sur 1,000 personnes du sexe masculin, âgées de plus de quinze ans, on en compte 553 mariées, à Besançon on n'en compte que 388, — et 484 si l'on fait abstraction de la garnison ; et tandis que, sur 1,000 personnes du sexe féminin âgées de plus de 15 ans, on en compte, en France, 544 mariées, à Besançon on n'en compte que 407. Soit, sur 1,000 personnes des deux sexes, âgées de plus de 15 ans, 548 mariées en France, et seulement 395 à Besançon (garnison comprise) et 445 (garnison non comprise).

D'autre part, pour 1,000 habitants du sexe masculin de plus de 50 ans, on compte 93 vieux garçons en France et 127 à Besançon ; et tandis que pour 1,000 habitants du sexe féminin de plus de 50 ans, on compte, en France,

108 vieilles filles, on en compte 201 à Besançon. Ainsi, il y a, proportionnellement, moitié plus de vieux garçons à Besançon que dans le reste de la France, en moyenne, et, quant aux Bisontines, elles ont deux fois plus de chances de rester vieilles filles que les autres Françaises !

Pourquoi, à Besançon, cette *faible tendance au mariage*, et cette *fréquence déplorablement faible de l'état de mariage* qui en est la conséquence? Et cela dans un pays dont la nuptialité est, en somme, *moyenne* par rapport à celle des autres États de l'Europe, — *inférieure*, il est vrai, à celle de l'Allemagne et de la Russie, mais sensiblement *égale* à celle de l'Angleterre et de l'Autriche, *supérieure* à celle de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse; dans un pays qui, pour la proportion élevée des mariés, vient immédiatement après la Hongrie et la Saxe, sur le même rang, ou à très peu près, que l'Angleterre. C'est un problème dont nous nous réservons d'aborder l'examen à la fin de cette étude, en matière de conclusion.

Mais, quoi qu'il en soit, on peut dès à présent prévoir le retentissement fâcheux que ne saurait manquer d'avoir cette répartition, anormale et vicieuse au premier chef, de l'état civil de notre population, sur notre natalité, tant légitime qu'illégitime, et, plus indirectement, sur notre mortinatalité et notre mortalité même (les célibataires fournissant toujours une plus forte proportion de décès que les personnes mariées d'âge correspondant).

Nuptialité selon l'état civil des conjoints.

Les mariages entre conjoints d'état civil divers : garçons et filles, veufs et filles, garçons et veuves, veufs et veuves, se répartissent comme suit :

Sur 1,000 mariages, 857 se célèbrent en France entre garçons et filles, — 835 à Besançon ;

37 ont lieu en France entre garçons et veuves, — 59 à Besançon ;

71 ont lieu en France entre veufs et filles, — 82 à Besançon ;

35 ont lieu en France entre veufs et veuves, — 24 à Besançon.

D'une manière générale, si l'on remonte de plusieurs années en arrière, faisant porter l'observation sur des périodes de 5, 10 et 15 ans, on constate que toujours se maintient, plus accusée souvent même, la moindre fréquence relative de nos mariages entre garçons et filles, tandis que toutes les autres catégories de mariages ont, au contraire, une plus grande fréquence relative.

C'est là ce que précisent encore les constatations suivantes, ayant pour but de comparer combien, sur 1,000 personnes de même état civil, garçons, filles, veufs ou veuves, âgés de 15 à 60 ans, se marient ou se remarient dans l'année, en France et à Besançon.

Sur 1,000 célibataires hommes de plus de 18 ans, 64 se marient en France dans l'année, et 26 à Besançon, — ou, plus exactement, en éliminant du calcul l'armée pour la France et la garnison pour Besançon, 66 se marient en France et 42 à Besançon.

Cette infériorité s'aggrave encore lorsqu'il s'agit des filles : sur 1,000 célibataires filles de plus de 15 ans, 62 se marient en France, et 35 seulement à Besançon.

Nos veufs, en revanche, se remarient plus que la moyenne des veufs français : 45 °/₀₀ à Besançon au lieu de 31 en France.

Nos veuves, comme dans tout le reste de la France, comme partout, mettent beaucoup moins d'empressement que les veufs à convoler en secondes noces : 11 °/₀₀ seulement en France, et 13 à 14 °/₀₀ à Besançon se remarient année moyenne.

Nuptialité par âge et par état civil.

A première vue, d'après les chiffres ci-dessus, il semblerait que les veufs et les veuves ont une moindre tendance au mariage que les garçons et que les filles. Il n'en est rien pourtant : on en a la preuve si l'on compare la nuptialité des uns et des autres aux différents âges ; car on constate alors — un simple coup d'œil jeté sur le graphique annexé n° 2 suffit à cet effet — que la nuptialité des veufs et des veuves est, à tous les âges, supérieure à celle des garçons et des filles (1).

Ce qui prouve, entre parenthèses, combien il y a à faire peu de foi sur les déclamations contre le mariage de certains mariés qui, aussitôt débarrassés de ses prétendues chaînes, n'ont rien de plus pressé que de les reprendre.

Age moyen des conjoints au jour du mariage.

Le Français, quoi qu'on en pense un peu partout et en France même (sur la foi de nos romanciers et de nos chroniqueurs), aime la vie de famille. Si les époux sont, par rapport aux célibataires et aux veufs, un peu moins nombreux chez nous qu'en Autriche et surtout qu'en Angleterre, ils le sont davantage que dans la vertueuse Allemagne, qu'en Belgique, qu'en Italie, bien davantage surtout qu'en Suisse. Et, d'autre part, si l'on se marie en France un peu plus tard qu'en Angleterre, on le fait aussitôt qu'en Allemagne, plus tôt qu'en Italie, qu'en Belgique, qu'en Hollande, qu'en Suède et qu'en Suisse.

---

(1) La contradiction apparente de ces constatations avec celles établies par les chiffres relevés plus haut provient de ce que les veufs et veuves sont peu nombreux, surtout dans les catégories d'âge peu élevé, où le mariage est fréquent, et de ce qu'ils abondent, au contraire, dans celles d'âge avancé, où les mariages deviennent rares.

A *Besançon*, non seulement on se marie moins qu'on ne le fait moyennement en France, mais encore on le fait plus tard, chose regrettable à tous points de vue.

Pour l'année 1895, la moyenne d'âge des conjoints bisontins au moment du mariage a été :

Pour les *hommes* (*sans distinction d'état civil*), de 31 ans 5 mois et 2 jours ;

Pour les *garçons*, de 29 ans 9 mois 14 jours;

Pour les *veufs*, de 45 ans et 3 mois ;

Pour les *femmes* (*sans distinction d'état civil*), de 27 ans 11 mois et 12 jours ;

Pour les *filles*, de 25 ans 3 mois et 7 jours;

Pour les *veuves*, de 39 ans 8 mois et 17 jours.

Tous ces chiffres sont, à quelques mois au plus, et souvent à quelques jours près, ceux moyens des années pour lesquelles nous avions déjà établi ce calcul : 1888, 1889, 1890, etc.; ils présentent donc une constance suffisante pour être comparés à ceux établis pour la France entière par la statistique officielle, — comparaison qui, chiffres ronds et moyens, s'établit de la manière suivante :

AGE MOYEN DES CONJOINTS LORS DU MARIAGE

	France.	Besançon.
Hommes (sans distinction d'état civil),	30 ans,	31 ans.
Garçons.	28 ans 1/2,	30 ans.
Veufs	43 ans 1/2,	45 ans.
Femmes (sans distinction d'état civil),	25 ans 2/3,	27 ans.
Filles	25 ans,	26 ans.
Veuves.	38 ans,	40 ans.

Ces chiffres, notons-le, représentent des *moyennes*, et des moyennes établies sur des groupes nombreux, suivis pendant une série d'années : les différences qu'ils accusent sont donc, en réalité, considérables, et nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'il y a de désavantageux, à tous points de vue, pour notre population, dans ce caractère

tardif de nos mariages; — au point de vue de leur *fécondité* d'abord.

Fécondité des mariages.

De 1868 à 1895 (les années 1870 et 1871 exceptées), soit en 25-27 ans, il a été enregistré à Besançon un total de 9,842 mariages, et, d'autre part, un total de 26,239 naissances légitimes vivantes. En divisant le second de ces nombres par le premier, on obtient un quotient de 2,6 : comme on peut admettre qu'une période de 25-27 ans représente (largement) la durée moyenne de fécondité pour la femme, on peut admettre aussi que ce quotient de 2,6 représente assez bien le chiffre moyen des naissances auxquelles a donné lieu chacun de ces mariages.

Par un calcul analogue, on obtient, pour les principaux États de l'Europe et pour la France, en regard de notre chiffre de 2,6 enfants par mariage, les chiffres suivants : France (population totale), 3,1 ; Angleterre, 4 ; Belgique, 4 ; Prusse, 4,2 ; Espagne, 4,5 ; Italie, 4,6 ; Hongrie, 4,6 ; Russie, 4,7.

C'est donc en France que les mariages sont les moins féconds, et nos mariages bisontins sont moins féconds encore de 1/5 ou de 20 °/₀ que dans le reste de la France.

Pour avoir une idée de l'insuffisance navrante du chiffre de fécondité de nos mariages bisontins, il faut songer que, au cours de la première année de leur existence, nous perdons environ 1/5 de nos nouveau-nés, ce qui ramène de suite à 2 le nombre moyen des enfants par ménage, — les 2 enfants strictement nécessaires pour remplacer leurs père et mère. En sorte que notre population ne pourrait se maintenir, — en dehors de la maigre et triste ressource des naissances illégitimes, et de celle plus sérieuse, heureusement, mais non physiologique en réalité, mais extrinsèque et aléatoire, de l'immigration, — qu'à la double et

irréalisable condition que : 1° les célibataires ne mourraient jamais, et 2° que les enfants ne mourraient plus, passé l'âge de 1 an.

Le département du Doubs compte parmi ceux à *nuptialité* faible, et pourtant à *natalité* un peu plus que moyenne : l'on s'y marie peu et tard (un peu comme à Besançon), mais la fécondité des mariages y est assez forte. Pourquoi n'en est-il pas de même dans notre ville? C'est une question que nous ne saurions traiter utilement qu'un peu plus tard, lorsque nous aurons étudié en détail les conditions de la *natalité* bisontine.

Appendice : Divorces.

On compte, par 10,000 ménages, 6 divorces en moyenne et par an en France ; — on en compte 25 à 26 (par 10,000 ménages) à Paris.

A Besançon, pour nos 10,036 ménages, il a été enregistré, en 1895, 24 divorces ; soit, sensiblement, 24 pour 10,000 ménages.

Ce chiffre est anormalement élevé : année moyenne, depuis 1887, le nombre annuel moyen de nos divorces (par 10,000 ménages) n'a guère dépassé 16, chiffre sensiblement égal à celui relevé pour la moyenne des grandes villes françaises.

Il semble donc que nos conjoints, — s'ils se marient en moins grand nombre et plus âgés qu'ailleurs, — n'en témoignent pas, pour autant, d'une plus réelle aptitude pour l'etat de mariage, ni d'une plus grande habileté ou d'un plus grand bonheur dans leur choix.

Résumé et conclusion.

Quelles conséquences peut avoir, pour une population, pour un milieu démographique donné, pour une ville, une

nuptialité qui se présente dans les conditions que nous venons de spécifier pour notre population bisontine?

Il n'est pas douteux, d'abord, qu'une nuptialité aussi faible et sans cesse décroissante finit par menacer directement la collectivité dans ses intérêts vitaux, dans sa source même, en tarissant le renouvellement des éléments qui la constituent : plus la *nuptialité* est faible, plus, d'une façon générale et toutes choses égales d'ailleurs, dans une collectivité donnée, la *natalité* est faible, moins il naît d'enfants pour remplacer les décédés de tout âge, d'enfants légitimes tout au moins, au défaut desquels l'illégitimité ne saurait suppléer jusqu'ici (si tant est qu'elle le puisse jamais).

A chaque mariage en moins correspond, on l'a vu, un déchet de 2 naissances et demie à Besançon, — d'un peu plus de 3 naissances en France, de 4 et même de 5 enfants dans certains États.

De plus, on se marie tard à Besançon : nouvelle cause d'abaissement de notre natalité, les mariages étant d'autant moins productifs que les conjoints sont plus âgés au moment du mariage, c'est-à-dire moins vigoureux, d'une part, et, d'autre part, plus accessibles aux préoccupations égoïstes, aux idées de prévoyance mal entendue qui, trop souvent, aboutissent à la restriction volontaire de la fécondité.

Il faut noter encore que les enfants issus de mariages tardifs présentent une moindre résistance vitale et fournissent, par conséquent, un chiffre proportionnellement élevé à la *mortalité*.

Mais une faible nuptialité a sur la mortalité générale une action d'un autre ordre et autrement puissante : nous avons montré qu'elle entraîne forcément une élévation anormale, dans la population, de la proportion des *non mariés* (célibataires et divorcés des deux sexes, veufs et veuves). C'est donc aussi une plus grande proportion de

personnes qui échappent à l'action éminemment favorable et conservatrice de la santé et de la moralité, dont bénéficient les personnes vivant dans l'état de mariage.

« Si l'on apprenait, dit Bertillon, que sur le tiers du ter-
« ritoire existe une population tellement misérable que
« chaque âge est frappé par une mortalité une fois et
« demie à deux fois plus forte que sur le reste du terri-
« toire; que ses naissances ne réparent pas seulement le
« tiers de ses pertes; qu'en outre, cette partie de la popu-
« lation française, comparée à l'autre, compte annuelle-
« ment deux fois plus de cas d'aliénation mentale, deux
« fois plus de suicides, deux fois plus de crimes contre les
« personnes, deux fois plus d'attentats contre les pro-
« priétés; que, par suite, l'administration doit pour elle
« entretenir deux fois plus de gendarmes, deux fois plus
« de tribunaux, deux fois plus de prisons, deux fois plus
« d'hôpitaux et d'asiles et presque deux fois plus de croque-
« morts; — ce serait un grand émoi!

« Eh bien! ce peuple misérable existe sur notre sol;
« seulement, au lieu d'occuper un territoire à part, les
« deux peuples sont mêlés intimement sur toute la sur-
« face et, ostensiblement, une seule chose les distingue:
« l'un vit sous le régime du mariage, l'autre sous celui du
« célibat....»

Ce « peuple misérable » des *non mariés*, dont parle Bertillon, tient à Besançon une trop large place, que notre nuptialité toujours décroissante menace d'agrandir encore, pour le plus grand dommage de notre population et de notre ville.

Et maintenant, où sont les causes du mal?

Si d'après le graphique n° 1, et d'après les chiffres du tableau relatif aux variations de notre nuptialité bisontine, on reprend l'étude plus approfondie de ces variations, on voit qu'il y faut distinguer tout d'abord, du mouvement général de chute, certaines oscillations partielles sur les-

Graphique N°1.

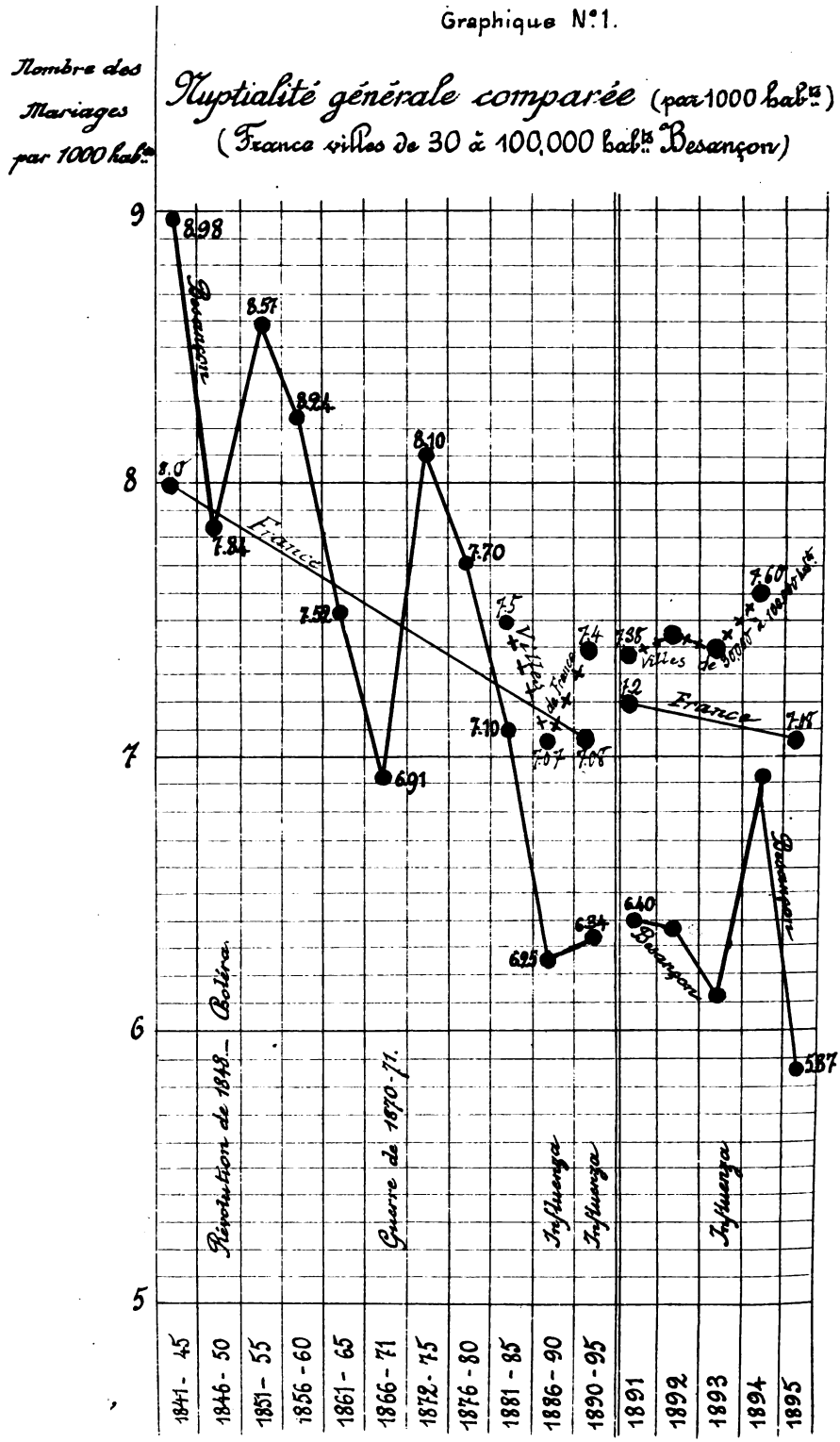

Graphique N° 2.

Nuptialité par âge et par état civil. (Besançon).

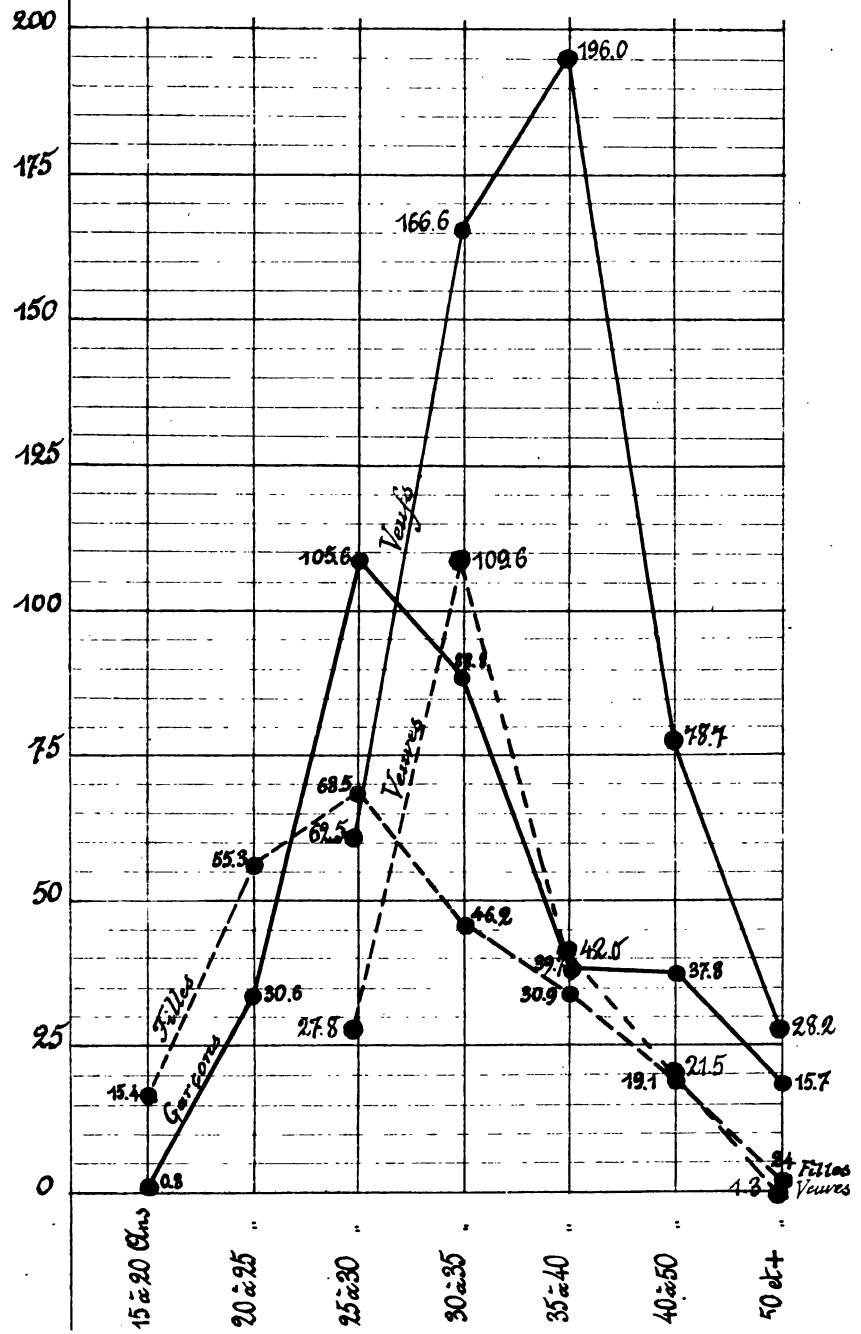

UNIV. OF MICH.

quelles nous nous expliquerons d'abord : chacune de ces oscillations partielles, chute plus accentuée suivie d'une période de relèvement relatif et momentané, correspond à quelque révolution politique, à quelque calamité sociale ou sanitaire, révolution, guerres, grandes épidémies, etc. Ces événements ont pour effet immédiat, en raison de l'insécurité et des deuils qui en sont la conséquence, de diminuer le chiffre des mariages ; puis, pour effet secondaire, de relever ce chiffre, un peu plus tard, du nombre de tous les mariages différés, comme aussi de ceux déterminés par le bien-être acquis et les avenirs assurés du fait des héritages et des situations devenues libres. C'est ce que l'on constate notamment au cours et à la suite des périodes quinquennales 1845-1850 (Révolution et choléra), 1870-1871 (guerre et invasion), 1890-1895 (triple invasion de l'influenza).

Négligeant ces oscillations de détail, de moment, on constate dans le mouvement d'ensemble décroissant de notre nuptialité deux périodes : l'une, la première, la plus longue, d'une durée de 35 ans environ, de 1841 à 1875, et même à 1880, au cours de laquelle notre nuptialité ne fait guère que suivre la marche de la nuptialité française et s'abaisse seulement de 8,90 °/₀₀ à 8,20 °/₀₀ et 7,75 °/₀₀, soit de 1/9 environ ; puis, de 1875 et surtout de 1880 jusqu'en 1895, c'est un mouvement accéléré qui, en 15 ans à peine, fait tomber notre nuptialité de 8,20 et de 7,75 °/₀₀ à 5,80 °/₀₀, soit de 1/4, c'est-à-dire 2 fois et demie plus vite. Effet non douteux de la crise générale, mais surtout de la crise industrielle et commerciale qui, depuis 1880, n'a cessé de peser, allant sans cesse en s'aggravant, sur notre ville et sur l'horlogerie : crise dont rien encore, malheureusement, ne permet de prévoir la fin.

Là est, à coup sûr, la cause principale, matérielle, de l'abaissement lamentable de notre nuptialité : en face d'un horizon si profondément assombri, au milieu des difficultés

de l'heure présente et avec les regrets encore brûlants d'un passé prospère, on hésite à fonder une famille ; les apathiques et les pusillanimes estiment que c'est assez d'avoir à lutter pour soi....

Mais, à côté de cette cause principale, il en est, à coup sûr, un certain nombre d'autres, secondaires, d'ordre moral, qui se présentent assez facilement à l'esprit, mais dont il est difficile de définir, de démontrer, mais surtout de mesurer la part d'action propre.

D'une façon générale, pourtant, on peut dire que Besançon se ressent du voisinage de la Suisse, — le pays d'Europe où, nous l'avons dit, la tendance au mariage est la plus faible, où l'état de mariage est le moins fréquent. De ce pays ami, et sur bien des points digne d'être aimé et imité, il semble que nous ayons pris surtout certaines habitudes de vie, certaines mœurs, certains goûts de « cerclomanie, » de « sociétomanie, » — qu'on nous passe ces néologismes au moins risqués, — habitudes, mœurs et goûts peu propres à faire naître et à développer chez les jeunes gens l'idée du mariage, l'amour de la vie de famille.

Quoi qu'il en soit, les constatations qu'il nous a fallu faire au cours de cette étude de notre nuptialité bisontine sont affligeantes au premier chef : il n'y a pas de famille en dehors du mariage, et, sans la famille, il n'y a pas d'ordre social, il n'y a pas de société. Sur ce point, nous nous en rapportons à Proudhon lui-même, notre compatriote d'illustre et révolutionnaire mémoire : « Tout attentat à la famille, déclare-t-il, est une profanation de la « justice, une trahison envers le peuple et la liberté, une « insulte à la Révolution.... Le débordement de tous les « crimes et délits contre le mariage est la cause la plus « active de la décadence des sociétés modernes. »

Note complémentaire.

DÉTAILS DIVERS SUR LES MARIAGES

Au cours des cinq années de la dernière période quinquennale, il a été enregistré un total de 1,824 mariages, lesquels ont donné lieu aux constatations d'ordre divers résumées ci-dessous :

Nombre des mariages précédés d'actes respectueux : 10.

Nombre des mariages ayant été l'objet d'opposition : 1.

Nombre des mariages ayant donné lieu à la rédaction d'un contrat : 374.

Nombre des mariages entre neveux et tantes : 1.

— — — oncles et nièces : 2.

— — — beaux-frères et belles-sœurs : 6.

— — — cousins germains et cousines : 14.

Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés : 183.

Nombre des enfants naturels légitimés par ces mariages : 271.

Degré d'instruction des époux. — Sur 1,824 époux, 1,819 ont signé leur nom ; 5 ont déclaré ne pas savoir écrire ou ont signé d'une croix.

Sur 1,824 épouses, 1,807 ont signé leur nom ; 17 ont déclaré ne pas savoir écrire ou ont signé d'une croix.

LE
DÉCLIN DE LA CHEVALERIE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. DU BOIS-MELLY

Par M. le marquis DE VAULCHIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 19 novembre 1896)

En notre siècle de démocratie à outrance, Messieurs, le public ne connaît plus guère les temps chevaleresques. Ils lui paraissent enfoncés dans un brouillard de violence, d'injustice et de ce que le jargon moderne nomme, souvent sans savoir pourquoi, profond obscurantisme. De rares savants, des curieux fort clairsemés se donnent pourtant quelquefois la peine d'étudier un peu en détail ces époques mal connues et que l'esprit nouveau apprécie généralement avec une passion et un parti pris qui obscurcissent singulièrement ses jugements.

Parmi ces patients fouilleurs, nous devons signaler M. du Bois-Melly, de l'Institut genevois, et associé étranger de notre Académie, à laquelle il a bien voulu faire hommage d'une brochure d'environ cent pages, fruit de ses laborieuses recherches et éditée à Genève sous le titre de : *Déclin de la Chevalerie et de la Gent-d'armerie, de Jean le Bon à Louis XI, de 1350 à 1483.*

Le premier chapitre, écrit dans un langage original évidemment emprunté aux chroniques du vieux temps, nous fait passer sous les yeux les trois âges de l'homme d'armes, et non du gens d'arme, comme le nomme si maladroitement le langage moderne. Le jeune gentilhomme, en qualité de page, entre dès son bas âge au service de quelque grand féodal, un duc de Bourgogne ou de Bourbon, pour y recevoir la rude éducation physique qui en fera plus tard, Dieu, sa bravoure et sa robuste vigueur aidant, un chevalier à grands coups d'épée. L'esprit est peu cultivé, toutes les forces sont détournées au profit de l'équitation et des coups d'estramaçon ou d'estoc. Aussi l'anémie n'était-elle guère connue alors, les névropathes étaient rares, et les vins plus ou moins reconstituants fort inutiles.

En avançant en âge, en vaillance et en adresse aux armes, le page se rend digne de devenir écuyer. Il est « hors de page, » comme dit le proverbe. Il est alors qualifié d'écuyer, non parce qu'il combat à cheval, mais parce qu'il devient *Scutifer* ou Porte-Écu; il élève devant son maître l'écu où sont peintes ses armoiries. Beaucoup en restaient là et continuaient à guerroyer, leur vie durant, comme simples écuyers, n'étant pas de fortune et de position à figurer au tournoi et à la guerre comme dignes chevaliers, en un mot à chausser l'éperon d'or. Remarquons en passant que l'état-major français, qui a toujours été distingué des autres armes par l'éperon doré, doit avoir emprunté ce privilège, devenu de nos jours une simple question d'uniforme, à la coutume inviolable qui réservait ce métal aux éperons des seuls chevaliers. M. du Bois-Melly signale avec une attention quelque peu malicieuse et surprenante la conduite turbulente des pages. Eh! mais : « Hardi comme un page! » est un proverbe de notre vieux français.

Ce chapitre est terminé par diverses curieuses anec-

dotes relatives aux cérémonies conférant cette dignité de chevalerie, si prisée alors. L'accolade donnée à coups de plat d'épée en est la principale. Le duc Philippe de Bourgogne, en pareille circonstance, *férit* (frappa) un si grand coup que le coup fut ouï de tous ceux qui furent présents.

Ce noble usage s'est conservé dans notre armée pour ceux qui, nommés au titre militaire, sont décorés devant la troupe en armes. Nos généraux ne frappent pas de leur épée aussi rudement que le duc de Bourgogne, mais le cœur de celui qui reçoit l'accolade frappe parfois bien fort.

Le deuxième chapitre nous parle des possesseurs de fiefs pouvant réunir assez d'hommes d'armes et d'archers pour requérir l'investiture de la bannière. Ces chevaliers portaient alors le titre de chevaliers bannerets, appelés par corruption, en langue anglaise, chevaliers baronnets, titre encore en usage dans les trois royaumes. Les chevaliers bannerets jouissaient du privilège de porter leur pennon ou bannière de forme carrée, ce qui les distinguait des simples chevaliers, qui le déployaient en pointe. Puis chacun se différenciait par un cri d'armes particulier au son duquel on ralliait les hommes d'armes sur le champ de bataille. Les gens du roi de France criaient : « Montjoye Saint-Denis! » Les Montmorency : « Dieu ayde au premier Baron chrétien! » Les ducs de Normandie : « Dieu nous aide! » Chez nous, Messieurs, la chevalerie connaissait bien, entre autres, le cri de : Ayde Dieu aux gardiens des Rois, Grammont!

Le même chapitre s'étend sur l'institution curieuse et peu connue des rois d'armes, hérauts d'armes et poursuivants d'armes, dont les études généalogiques et politiques duraient plusieurs années. Ceux qui les complétaient étaient alors souvent employés aux négociations diplomatiques les plus délicates et les plus compliquées. Ces officiers portaient un nom qui leur était imposé par leur suzerain et qui était souvent celui d'une province de son

royaume ou duché. Les hérauts d'armes de France s'appelaient souvent Fleur de lis, ceux de Bourgogne Toison d'or. Il y en eut même qu'on nomma Franche-Comté. Le fait a été certifié par notre érudit et regretté collègue M. Castan, qui, dans une brochure publiée sur ces sujets, attribua ce surnom à une famille franc-comtoise à laquelle notre Académie ouvrit parfois ses portes.

M. du Bois-Melly nous parle ensuite de la manière de combattre alors et en signale avec justice le désordre inextricable, causé par les divers cris d'armes et les combats multipliés et partiels mettant aux prises les bannières commandées par chacun des chevaliers bannerets. Les sentiments d'impatience brouillonne qui animaient la gent d'armerie, son désir souvent irraisonné de batailler plus tôt, son mépris des gens de pied qui devaient préparer le combat, contribuaient aussi à le rendre déréglé. La méthode, alors comme aujourd'hui, décida souvent du sort des batailles et, pendant la guerre de Cent ans, celle des Anglais triompha trop habituellement des efforts aussi désespérés que mal réglés de la gent d'armerie de France. Pareil insuccès stérilisa les efforts héroïques du maréchal Ney à Waterloo. Autres temps, autres mœurs, dit-on. Pas tant que cela !

M. du Bois-Melly nous fait une peinture effrayante et lamentable de l'état des campagnes dans la France d'alors. Pillées par tous les partis tant que durait la guerre, pressurées et pillées encore pendant les nombreuses trêves qui suspendirent si souvent la guerre de Cent ans, tel paraît avoir été leur misérable sort. Les gouvernements, trop pauvres pour solder régulièrement leurs gens d'armes, les laissaient fréquemment subvenir à leur existence aux dépens du *bonhomme*, c'est-à-dire des pauvres cultivateurs et artisans. Les noms significatifs d'*escorcheurs* et de *retondeurs*, attribués aux hommes d'armes et aux archers, montrent assez en quelle estime les tenait le mi-

sérable populaire. Charles VII pourtant tâcha d'endiguer cette tourbe de gens de guerre sans frein et sans humanité. Par quelques sages édits et en les soldant d'une façon relativement régulière, il réussit à les former en compagnies d'ordonnance, noyau de ce que furent plus tard les armées régulières. C'est avec elles que le Roi recouvra la Guyenne et la Normandie.

Le chapitre V de notre brochure, Messieurs, nous initie ensuite aux mœurs de la chevalerie, et cette initiation manque un peu de qualités édifiantes. Notre honorable associé s'étend sur ce sujet avec une complaisance qui ne manque pas de sévérité. Il convient pourtant, avec un étonnement un peu surprenant, que la tradition n'en gardait pas moins le code de la vertu chevaleresque et que, dans la noblesse, les pères de famille s'efforçaient de la transmettre à leurs enfants.

Et pourtant : Faites ce que je vous dis et non ce que je fais, fut de tout temps un proverbe usuel et bien humain. Je ne l'approuve sans doute pas, mais je crois en avoir bien souvent constaté l'application.

Quittons un instant la chevalerie et la gent d'armerie. Est-il un observateur perspicace qui n'ait connu des chefs de famille, riches ou pauvres, qui se faisaient un devoir rigoureux de prescrire à leurs enfants d'avoir, avant tout, la vertu et l'honneur en perpétuelle recommandation ? Le même observateur et bien d'autres, parfois les enfants eux-mêmes, ne savaient-ils pas qu'en d'autres temps ces mêmes donneurs de bons conseils n'avaient pas constamment pratiqué leurs sages théories ? D'ailleurs, la vie chevaleresque au moyen âge, le développement exclusif des qualités physiques, la vie longuement habituelle des camps, des guerres, des campagnes et des escarmouches, ne pouvaient que développer outre mesure une licence de mœurs qui ne se comprendrait plus guère.

Et encore il faudrait voir.

Si l'on se donnait la peine d'étudier, à un autre point de vue qu'à celui de la stratégie et de la tactique, les armées qui, de 1808 à 1814, ravagèrent la péninsule ibérique, on y trouverait des mœurs qui ne valaient guère mieux.

Et cependant la civilisation avait marché sans doute depuis le xve siècle. Les grands moralistes des xviie et xviiie siècles avaient formé une génération nouvelle. Voltaire avait prêché la tolérance, et Jean-Jacques le retour à l'état de nature.

Quant aux grossièretés que M. du Bois-Melly reproche avec justice au langage des chevaliers, elles correspondent incontestablement à l'état, encore bien rudimentaire, du développement intellectuel. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à étudier le style des grands réformateurs religieux, de Henri VIII en Angleterre et des propos de table de Martin Luther, traducteur pourtant célèbre de l'Écriture sainte.

Nous voici maintenant arrivés, Messieurs, aux divers combats chevaleresques qui, à défaut de guerre, récréaient les loisirs de la chevalerie : tournois, pas d'armes, combats à outrance ou à armes courtoises, combats judiciaires, etc. Ici notre savant chercheur a beau jeu pour réduire à leur juste valeur les sanglantes puérilités qui, sous prétexte de maintenir la chevalerie en haleine, répandaient parfois à flots un sang qui eût facilement trouvé un plus utile emploi. Sans doute, la guerre régna dès le commencement de notre monde ; il n'est que trop probable qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps, mais il n'était pas nécessaire d'en conclure, comme la chevalerie, que seul ce métier pouvait s'exercer avec honneur.

Quant aux combats judiciaires, dès longtemps il en a été fait justice, et M. du Bois-Melly rapporte ici, fort à propos, que le roi Charles V, de sage mémoire, ne les autorisa jamais de son consentement.

Le chapitre VIII nous entretient de la fraternité d'armes,

souvent conclue alors entre chevaliers, témoin Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson, le comte de Charolais et le duc de Bretagne, etc. Ce belliqueux compagnonnage, tant pour les dangers des combats que pour les profits qu'on en pouvait tirer, ne laisse pas que d'offrir un côté séduisant et chevaleresque, mais il ne semble pas s'être toujours distingué par l'inviolable fidélité qui aurait dû en être l'apanage par excellence. La multiplicité des guerriers avec lesquels étaient contractées ces alliances, l'état de guerre générale et les nombreux changements de drapeaux que la guerre de Cent ans imposa aux diverses provinces de France, augmentaient sans doute la fragilité de semblables liens. Alors il eût mieux valu ne les pas contracter.

M. du Bois-Melly nous divertit ici en rapportant les vœux souvent risibles prononcés par les chevaliers à leur départ pour la Terre sainte ou quelque autre champ de bataille fameux. Vœu de ne jamais coucher dans un lit le samedi, vœu de ne jamais s'asseoir à table le mardi, etc. Puis, bravades à l'ennemi vont leur train. Celles-ci sont parfois ridicules et presque toujours téméraires, celle entre autres d'un sire de Hautbourdin qui, dans un pas d'armes, fit déclouer la visière de son bassinet et combattit ainsi, par jactance, à visage découvert. De sang-froid, M. du Bois-Melly a peut-être raison de critiquer ces forfanteries parfois risibles. Elles présentent pourtant un côté noble et quelquefois utile. Du reste, elles sont demeurées longtemps à la mode, et les chevaliers n'en emportèrent pas la tradition avec eux. Témoin le général Dorsenne, qui ne fut pas chevalier, que je sache, mais qui, à Eylau, tournant le dos aux batteries russes placées à courte distance, faisait marquer le pas à un bataillon de grenadiers de la garde, tandis que la mitraille fauchait à grands coups les plus hardis d'entre eux. J'eus l'honneur, Messieurs, d'admirer en 1870 quelques bravades de ce genre. J'ai pu constater qu'elles relèvent singulièrement le

moral de la troupe et que cette fleur de bravoure, léguée par la chevalerie, démontrait encore parfois son utilité.

La dernière partie du travail de M. du Bois-Melly énumère les nombreuses causes qui amenèrent la décadence et enfin la déchéance de la chevalerie. L'auteur se montre sévère pour elle, et les raisons historiques sur lesquelles il se base ne laissent guère de doute sur le bien fondé de ses motifs. Les excès, violences et rapines causés par une institution essentiellement batailleuse, les misères de toutes sortes qui en résultèrent pour la patrie française, démontraient suffisamment que la chevalerie avait fait son temps. Sans se montrer aussi sévère, l'immortelle satire de don Quichotte prouve aussi que Cervantès pensait que la chevalerie ne cadrait plus avec l'époque et devait donc disparaître.

Il n'est cependant pas tout à fait équitable de juger un temps avec les idées d'un autre, surtout quand il s'agit de civilisations aussi éloignées l'une de l'autre que peuvent l'être les XIVe et XVe siècles du XIXe. Nous vivons sous le règne des lois, plus ou moins justes comme toutes les institutions humaines, mais généralement observées, et nous comprenons difficilement un temps où le seul droit pratique était celui du plus fort. D'ailleurs, la rude vie des camps, indéfiniment prolongée, produit toujours ces abus. Il n'y a qu'à parler aux descendants des familles qui les ont subies des traditions de pillage et de dévastation que nos armées, révolutionnaires ou impériales, ont laissées en Belgique, en Allemagne, en Russie, en Espagne. De nos jours même, sous Napoléon III, la campagne de Chine, l'incendie et le pillage du palais d'Été, ne furent pas précisément des exemples de modération et de retenue. La conclusion s'impose donc ainsi : Faire la guerre le moins possible et jamais autrement que pour les motifs les plus légitimes et les plus graves.

Quant à la chevalerie, elle eut parfois son utilité ; mais,

comme toute institution humaine, elle devait se corrompre et disparaître. Aussi me permettrai-je de citer ici quelques phrases finales de M. du Bois-Melly, empreintes du plus clair discernement historique.

« Cette dépravation dans les mœurs à laquelle la chevalerie fut loin de demeurer étrangère, les extorsions, les « rapines, les violences de toutes sortes devenues coutumières à tant de gens qui portaient l'éperon doré, ne « sont-ce pas là les premières causes du discrédit, puis de « la chute d'une caste militaire destinée, nous dit-on, dans « l'origine, à soutenir le droit et la justice, mais qui, dégénérée, n'inspirait plus nulle confiance, soit aux souverains, soit aux particuliers? Je crois qu'on ne peut hésiter à répondre par l'affirmative. »

M. du Bois-Melly, Messieurs, reconnaît ensuite qu'une autre cause de la disparition de la chevalerie fut l'importance prise par l'artillerie et les armes à feu dans les combats. Cette cause, quoique véritable, semble secondaire à notre honorable associé. Je ne suis pas tout à fait de son avis; elle n'est sans doute pas prépondérante, mais elle a puissamment contribué aussi à l'inutilité de la gent d'armerie dans les combats. « Mais, ainsi que termine « M. du Bois-Melly, cette cause ne doit pas faire méconnaître celles que j'ai rappelées et dont l'existence est surabondamment prouvée par le témoignage des contemporains. Avant le premier coup de canon qu'on entendit « retentir à la journée de Crécy, la chevalerie était déjà « atteinte du mal qui devait la détruire ; elle se maintint « pourtant, il est vrai, au cours du XVe siècle, par ce « qu'on est convenu d'appeler la force des choses, et « même on la vit encore, comme ces feux qui pétillent « avant de s'éteindre, donner au XVIe siècle des La Trémouille et des Bayard, mais son heure était venue, et les « efforts de François Ier devaient être impuissants à retarder cette heure fatale. »

En effet, Messieurs, nulle institution humaine n'est immortelle, la chevalerie pas plus que les autres. La noblesse dite d'épée, qui tint dans la patrie française une place qui ressemblait de loin à celle qu'avait occupée la chevalerie, subit à son tour le déclin fatal. Mais les batailleurs, au moyen âge comme au XVIIIe siècle, ne comprirent point. Pareil sort attend probablement ceux que les institutions modernes rendirent parfois si fiers.

NOTE

SUR LES

ARCHIVES & MÉMOIRES MANUSCRITS

DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. le chanoine SUCHET

ARCHIVISTE

L'Académie de Besançon, fondée en 1752, par le duc de Tallard, et confirmée par lettres patentes du mois de juin de la même année, a été supprimée par la Révolution. Ses archives, registres, mémoires et procès-verbaux ont été déposés chez M. Droz, un des membres les plus influents de cette compagnie. De là ils ont passé à la bibliothèque publique de Besançon, où ils forment un dépôt précieux pour l'histoire littéraire de notre province.

L'Académie nouvelle a repris ses travaux en 1806. A défaut de ses anciennes archives, elle a pu recueillir quelques rares manuscrits et quelques mémoires de la première Académie. Les principaux auteurs de ces travaux étaient MM. Droz, Dom Berthod, Perreciot, Marc, le P. Laire, l'abbé Trouillet, Dom Grappin, Dom Coudret, Girod de Chantrans, Grandfontaine, etc.

Parmi ces épaves échappées au naufrage, on compte deux intéressants manuscrits du XVIe siècle. L'un con-

cerne la ville de Besançon et l'autre est intitulé : *Lettres originales au cardinal de Granvelle.*

Depuis sa reconstitution en 1806, l'Académie a ouvert chaque année des concours, qui lui ont fourni un grand nombre de mémoires. Ils sont, pour la plupart, conservés aujourd'hui dans ses archives. Les documents historiques y sont les plus nombreux et les plus importants. Car, depuis que les concours ont été ouverts aux amis de l'érudition locale, presque tous les côtés de notre histoire provinciale ont été abordés, quelquefois avec succès.

C'est le catalogue de cette collection de mémoires que l'Académie a décidé de faire imprimer à la suite de son Bulletin annuel, pour que ses membres d'abord, et ensuite le public, pussent, au besoin, profiter des documents qu'ils contiennent.

CATALOGUE

DES

Archives et des Mémoires manuscrits de l'Académie

BUFFET N° 1

N° 1. — *Recueil in-fol., cart.* — Les eaux de Luxeuil, par de Rostaing, 1755. — Plombières et Luxeuil, par de Cossigny, 1852. — École de peinture et sculpture à Besançon. — Rivalité des nations, concours de 1785. — La province séquanaise, rapport de Droz, 1787. — Prix d'histoire, rapport de Droz, 1786. — Sujets du prix des Arts, 1779. — Pièces concernant l'Académie, 1756. — État ancien du commerce de Besançon, concours de 1785. — Sur la commune de Besançon. — Fabrique de l'indigo, rapport de 1780. — Anecdotes tirées des manuscrits de Granvelle, par D. Berthod, 1772. — Le charbon minéral en Franche-Comté. — Fabrication du salpêtre. — Étendue de la province séquanaise, rapport de D. Berthod, 1771. — Marie de

Bourgogne et Louis XI, par Pellier, 1783. — Villes de Franche-Comté depuis le XIe siècle, par Trouillet. — Fontaines de Besançon, concours de 1789. — Délimitation de la province séquanaise, rapport de Trouillet, 1771. — Le blanchissage des toiles. — Manière d'occuper les pauvres en Franche-Comté, essai de 1759. — Statuts et règlements divers pour l'Académie, 1752-53, 1757-59, 1778-79. — Suppression de l'Académie, 1793. — Pièces relatives à la restauration de l'Académie, en 1811-18-22-24-29-31-33. — Dissertation sur l'étendue de la province séquanaise, D. Berthod, 1771, prix à M. Perreciot.

N° 2. — *Recueil in-fol., cart.* — Poésies diverses, par Bousson de Mairet — Ed. Grenier — Mignot — Braun — Gindre de Mancy — Richard Baudin — Trémolières — Hugenbach — Gusmann — Pérennès — Guillaume.

Poésies sans nom d'auteur. — Le fil de la vie — André Chénier — La neige — La mort — Le bénoni — Napoléon III — La croix — Gloire à Dieu — Convoi de Napoléon.

Lettres — de Rollin à d'Olivet — J.-J. Rousseau à de Luc — Voltaire aux seigneurs de Montbéliard — Beaumarchais à Framery. — Lettres en latin de 1555 à 1560.

Rapports sur les antiquités (Vuilleret) — Sur un ouvrage médical (Bulloz). — Sur les antiquités de Riduet (Weiss). — Sur un manuscrit de Rotalier (Duvernoy) — Sur les documents inédits (Bourgon). — Sur les concours de poésie. — Alésia. — Deux époques militaires.

Notices sur J. Mairet et P. Mathieu. — Sur Mgr de Durfort. — Sur Jacques Molay — Sur dom Sornet — Sur le critique Fréron — Sur D. Berthod (D. Grappin) — Sur le baron Damoiseau de Montfort (64 pièces). — Topographomètre (Floret).

Ville et église de Vesoul. — Noblesse comtoise en 1412. — Agriculture en Franche-Comté en 1829. — Fromageries. — Mélanges curieux. — Sur l'histoire de Langres. — La ville de Baume. — Le monument Granvelle. — Les sceaux en Franche-Comté. — Le paupérisme. — Les antiquités. — Les ruines de Membrey. — Ruffey. — Géographie de la Gaule. — Notes sur Salins. — Pièces sur le mobilier, les archives, les livres et le local de l'Académie en 1793.

N° 3. — *Recueil in-fol., cart.* — Bechet, cartulaire de l'empire. — Bertrand, régime des eaux à Besançon. — La Bourgogne transjurane, 1756. — Chambrier, avocatie de Besançon. — David de Saint-Georges, antiquités. — De Boulot, qualités d'un artiste. — Droz, les Séquanais à la prise de Rome. — De

la Terrade, salines de Scey-sur-Saône. — Chartes de la Charité. — Port-Abucin. — Salle de bains à Leucourt. — Fabert, eaux et antiquités de Luxeuil. — Saget, Louis XI et Charles le Téméraire. — L'institut d'Égypte. — Walkenaer, Amagétobrie. — D. Coudret, comtes héréditaires de Bourgogne. — Ruines de Membrey. — Claude de Bauffremont.

Poésies de Dusillet — Gauthier — Picard — Picquet — Tisserand — Bard — Théoduline Perreciot — Gerrier — Beuque — Ducis. — Poème de Brennus.

Lettres — de Crestin de Gray — J. Debry — Droz — Ch. Nodier — Delord — Court de Gebelin, 1762 — Brissot, 1780.

Agriculture, industrie, etc. — Eau-de-vie de pommes de terre. — Horloge astronomique. — Navigation du Doubs. — Les monnaies. — Sel de cuisine. — Fortifications. — Poudre. — Hygiène. — Émétique. — Indigo. — Baromètre.

Questions concernant l'Académie. — Le palais Granvelle. — Sceau de l'Académie, 1781. — Testament Weiss. — Local de l'Académie. — Montgaillard, panégyrique de saint Louis.

N° 4. — *Recueil in-fol., cart.* — De Rotalier, antiquités de Montaigu. — Peschier, Théodore de Mayerne. — Girault, *Fauriniacum.* — Le moine Jean de Salins. — Le cours de la Saône. — Girod de Chantrans, antiquités de Besançon. — Grandfontaine, choses curieuses, 321 numéros. — Marc, sur J. César — D. Monnier, culte des rochers. — Guillaume, mélanges historiques. — Jouffroy, les documents inédits. — Marnotte, antiquités — Bataille de Pultawa.

Discours et rapports. — Jules Pautet, 1832. — Pécot, mort du cardinal de Rohan. — Éloge de Doyesi. — Grand, sur l'éloquence — sur l'architecture — sur l'éloge de Laharpe — sur l'avantage de se taire — sur le bonheur. — Lecoz, sur la morale chrétienne, et discours à l'Académie. — Lettres au nom de l'Académie, de 1827 à 1837. — Parandier, rapports et plans.

Poésies — de Flajoulot — Bousson de Mairet — Laumier — Guillaume — Jobez — de Saint-Juan — Gindre de Mancy.

N° 5. — *Recueil in-fol., cart.* — Genisset, les études locales. — Ébray, cathédrale de Bâle. — La fameuse inscription de Saint-Ferjeux, 1828. — Raimond, sur le Valais. — Picot, origine des Séquanais. — Étude sur Genève. — Les jeux floraux. — Marc, notes sur Héricourt. — Murith, passage d'Annibal dans les Alpes. — Les Vosges. — Pension Suard. — L'abbé Millot. — Annales d'Italie — Rambour, législation civile.

Poésies — de Demesmay — Gindre de Mancy — Beuque —

Peignot — Marc — D. Monnier — Regnault — Viancin — Mathurin.

Poésies sans nom d'auteurs. — Le cosaque. — Le paysage. — La bienfaisance. — Épître à un ami. — Les deux clefs. — Poéme sur la Terreur. — Mort de Jobez.

Littérature, sciences et arts. — Bosc d'Antic, un caléfacteur. — Marc, la gélatine. — Boulot, horlogerie et peinture. — Bulloz, observations médicales. — Guillaume, tragédie de Phèdre. — Vertel, un livre de médecine. — Weiss, essai philologique. — Satires de Perse. — Marchand, doctrine d'Hippocrate. — Moyen de faire de la glace. — Thomassin, la lithotritie. — Sentences de Celse. — Sur le baromètre. — Sur la gélatine. — Sur Daunou et les travaux historiques.

Pièces diverses concernant l'Académie, — les concours, etc., 1830-31.

N° 6. — *Recueil in-fol., cart.* — Concours de 1856, comprenant quarante mémoires sur l'émigration des campagnes. — Un mémoire de M. Barbaud sur la philosophie morale.

N° 7. — *Recueil in-fol., cart.* — Affiches et lettres, de 1836 à 1880. — Procès-verbaux de 1870 à 1881. — Rapports des élections de 1832 à 1886. — Lettres et circulaires de 1833 à 1878.

N° 7 *bis.* — *Recueil in-fol., cart.* — *Pièces de poésies comtoises.* — Sur Notre-Dame des Buis. — La roche du Moine. — Vercingétorix. — Beure. — Expiation. — Le capitaine Morel. — Souvenirs. — Fleurs de Séquanie. — Saints Ferréol et Ferjeux. — Micaud. — Xavier Marmier. — Besançon. — Notre-Dame du Chêne. — Bataille de Cussey. — Ed. Baille. — Béatrix. — Grains de maïs. — Thiébaud de Rougemont. — Jacques Coictier. — G. Cuvier. — Gloire militaire de Franche-Comté. — Idylles franc-comtoises. — Sœur Marthe. — Souvenir du Jura et de l'Arsenal. — Exil de saint Colomban, etc.

Histoire et biographie. — Notes de Duvernoy. — Montbenoît et les Carondelet. — Les deux Berthe, par Mignard. — Buffon et Daubenton. — Napoléon, par Martin. — Th. Jouffroy. — Auxonne, par Girault. — Papiers du citoyen Berthold de l'armée du Rhin. — Souvenirs de Guyard.

Variétés. — Droit coutumier. — L'agriculture à Morteau. — Morcellement de la propriété. — Travaux publics. — Droits de la raison. — Questions de médecine. — Divinité de la religion. — De l'espace. — Origine des sources. — Sensation des couleurs. — Conservation des céréales. — Géométrie. — Éducation des femmes. — De l'indigence. — Comptes rendus et correspondance.

Nos 8, 9, 10 et 11. — Registres in-fol. contenant les procès-verbaux de l'Académie depuis 1805 à 1891.

No 12. — Registre in-fol. contenant des lettres et pièces diverses depuis 1805.

No 13. — Recueil contenant la correspondance mêlée et papiers divers depuis 1807.

Nos 14 et 14 *bis*. — Recueils des lettres d'acceptation des membres de l'Académie de 1805 à 1877.

Nos 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. — Recueils contenant la correspondance de l'Académie de 1806 à 1896.

No 25. — Recueil contenant la correspondance mêlée de 1840 à 1868.

No 26. — Recueil contenant la correspondance relative à la publication des manuscrits du cardinal de Granvelle.

No 27. — Recueil relatif à la publication des documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté jusqu'à 1876.

Nos 28 et 29. — Recueils des pièces relatives à la pension Suard, de 1832 à 1896.

BUFFET No 2

No 1. — Manuscrit in-folio du XVIe siècle, concernant la ville de Besançon (170 folios).

No 2. — *Recueil in-4, cart.* — Mémoire sur Mlle Monnier, 1889 — Olivier de la Marche, 1885 — La papauté, 1873. — Projets pour le quai et le pont de Battant.

No 3. — *Recueil in-4, cart.* — Antiquités de Corse. — Le canal Monsieur. — La Franche-Comté sous les ducs de Bourgogne. — Frédéric Barberousse. — L'industrie en Franche-Comté, 1835. — Hugues Ier. — Arlay. — Cherlieu, 1846. — Passavant, 1874.

No 4. — *Recueil in-4, cart.* — Le courage civil. — Tendance à sortir de sa condition. — Instruction publique. — Influence des fêtes. — Travaux de Th. Jouffroy, 1848.

No 5. — *Recueil in-4, cart.* — Éloges de — Droz — Ch. Nodier — Moncey — Boissard — Boyvin — Courvoisier — Bergier — Perreciot — Bullet — P. Mathieu — Dussault — Talbert.

No 6. — *Recueil in-4, cart.* — Concours de poésie, 1844 à 1859. — Salles d'asile. — Mort de Mgr Affre. — Jacques de Molay. — Les bords de la Loue. — Saints Ferréol et Ferjeux. — Le saut du Doubs. — Dernier barde séquanais. — Baptême de

sainte Odile. — Traditions chevaleresques. — Caractère franc-comtois. — Sites pittoresques de Franche-Comté. — Gloire militaire de Franche-Comté, etc., etc.

N° 7. — *Recueil in-4, cart.* — Concours de poésie, 1860-1870. — Le comte Renaud. — Les châtelaines. — L'ange de Varax. — Derniers moments de Charles V. — Le château de Ray. — Vercingétorix. — Ève de Côte-Brune. — Saint Antide. — Les Monts-Jura. — Calixte II. — Le sire de Trevel. — Riches abîmes. — La Grâce-Dieu. — Philibert de Chalon, etc., etc.

N° 8. — *Recueil in-4, cart.* — Influence des grands hommes. — Les belles-lettres après 1674. — Influence de la littérature — française — étrangère. — Le gouvernement constitutionnel et la littérature. — Travaux de l'Académie. — Éloges de — Olivet — A. Brun — Bergier — Prieur d'Audeux — Toulongeon.

N° 9. — *Recueil in-4, cart.* — *Histoire.* — Documents par D. Ferron et D. Grappin. — Faverney. — Lavoncourt. — Les Séquanais. — Les Séquanais sous les Romains. — Patois de la Franche Montagne. — Imprimerie de Pin-l'Émagny.

N° 10. — *Recueil in-4, cart.* — *Histoire.* — Chronologie des archevêques. — Montigny. — Morteau. — Rosureux. — Les comtes de Montbéliard.

N° 11. — *Recueil in-4, cart.* — *Philosophie morale.* — Principe de l'honneur. — Morale évangélique.

N° 12. — *Recueil in-4, cart.* — *Économie politique.* — Patrons et ouvriers. — Agriculture. — Esprit de famille. — Industrie fromagère. — Mauvaise presse. — Causes de l'indigence. — Organisation de la commune. — Études politiques, religieuses, économiques.

N° 13. — *Recueil in-4, cart.* — *Histoire.* — Les deux premiers royaumes de Bourgogne. — Séquanais sous les Romains. — L'Amérique vengée. — Jeanne d'Arc. — Nouvel empire d'Occident. — Saint Louis.

N° 14. — *Histoire.* — François Ier. — Gênes sous Louis XII. — Les Albigeois.

N° 15. — Manuscrit relié, in-4, contenant : Lettres originales au cardinal de Granvelle. — Dernière lettre de 1560.

N° 16. — Un vol. relié in-4. — Histoire du travail avant 1789 et de nos jours (380 pages).

N° 17. — Un vol. relié in-4. — Mémoire sur l'Alsace.

N° 18. — Carton in-4. — Histoire de la corvée en Franche-Comté.

N° 19. — Carton in-4. — 30 portraits de Suard.

N° 20. — *Recueil in-4., cart.* — *Histoire.* — Éloges historiques. — Règne de saint Louis. — Jeanne d'Arc. — Abolition des Templiers. — Les Sarrasins dans le Midi.

N° 21. — *Recueil in-4, cart.* — *Histoire.* — Charlemagne. — Louis le Jeune. — Changements de dynasties. — Conquête de Naples. — La servitude en France.

N° 22. — Histoire de l'abbaye de Bellevaux.

N° 23. — La Séquanie sous les Romains, par Baverel, 1809.

N° 24. — Industrie métallurgique en Franche-Comté.

N° 25. — Étude sur le prieuré de Morteau.

N° 26. — Rapports, correspondances et circulaires.

N° 27. — Étude historique sur Poligny, de 1595 à 1640.

N° 28. — Mémoire sur le couvent des Cordeliers à Besançon.

N° 29. — Les maîtrises et les enfants de chœur au diocèse de Besançon.

N° 30. — L'abbaye de Montbenoît et le Val du Sauget.

N° 31. — L'abbaye de Montbenoît.

N° 32. — L'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

N° 33. — Chronique de l'église de Vesoul.

N° 34. — Les sires de Montfaucon.

N° 35. — La Franche-Comté de 1369 à 1482.

N° 36. — Éloge de Bergier.

N° 37. — Les associations syndicales.

N° 38. — Histoire de Neuchâtel-Bourgogne.

N° 39. — La baronnie de Belvoir.

N° 40. — L'horlogerie en Franche-Comté.

N° 41. — Les capucins en Franche-Comté.

N° 42. — Les maîtrises au diocèse de Besançon.

N° 43. — Considérations sur les œuvres de Dunod.

N° 44. — L'industrie en Franche-Comté.

N° 45. — Notice historique sur Scey-en-Varais.

N° 46. — Étude historique et économique sur les salines du Jura.

N° 47. — Procès-verbaux sur les documents inédits publiés par l'Académie, déposés de 1836 à 1892.

N° 48. — Ornans dès les temps anciens jusqu'à 1674.

N° 49. — Le catholicisme et le protestantisme à Montbéliard.

N° 50. — La famille des Chifflet.

N° 51. — Le bassin de l'Audeux.

N° 52. — *Poésies diverses.* — Lacuson. — Perraud. — V. Hugo. — Ballade. — Hymne. — Cuvier.

N° 53. — Histoire de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs.

N° 54. — Cuvier, poésie.

N° 55. — *Poésies*. — Salins. — Arbois en 1674. — Le char de la Miotte. — V. Hugo. — La vierge des grottes. — Pasteur, etc.

N° 56. — La Franche-Comté sous Othon IV.

N° 57. — Hospice et village de Senargent.

N° 58. — Traditions populaires de Séquanie.

N° 59. — César et Arioviste.

N° 60. — Le village d'Autet.

N° 61. — Un coin des Vosges franc-comtoises.

N° 62. — Moirans. — Sainte-Marie en Chaux.

N° 63. — La Chambre des comptes de Dole.

N° 64. — Un collège franc-comtois au XVIe siècle.

N° 65. — Le P. Lejeune.

N° 66. — Introduction des chiffres arabes en France.

N° 67. — Ornans, ville et château.

N° 68. — Les États de Franche-Comté.

N° 69. — Rochet d'Héricourt.

N° 70. — Le prieuré de Grandcour.

N° 71. — Maîtres et domestiques.

N° 72. — Étude sur Luc Breton.

N° 73. — Le triomphe de l'Évangile.

N° 74. — Calixte II.

N° 75. — La commune de la Rivière.

N° 76. — L'instruction primaire de 1600 à 1789.

N° 77. — Morcellement de la propriété.

N° 78. — Éloge de Droz.

N° 79. — L'abbaye des Trois-Rois.

N° 80. — L'abbaye de Bithaine.

N° 81. — L'abbaye de Clairefontaine.

N° 82. — Discours de M. Blaze, sur la morale évangélique.

N° 83. — La Prétière et ses dépendances.

N° 84. — Le Doubs et la Loue, poésies.

N° 85. — Cours de religion rédigé en 1800 par Yves Pérennès, instituteur.

Nos 86 à 93. — Poésies des divers concours de 1856 à 1882, sur les sujets suivants : Mahaut. — Saint-Pierre de Tarantaise. — Le lion de Belfort. — Le saut du Doubs. — Jouffroy. — La fête chez nous. — Rouget de l'Isle. — Peinture franc-comtoise. — Ruines d'Alaise. — Le labarum. — Le trou d'enfer. — Belfort. — Vercingétorix. — Scènes villageoises. — Trappistes de la Grâce-Dieu. — L'horlogerie et la Franche-Comté. — Aldua Dubis. — Jean de Vienne. — A Besançon. — Bisonce. —

Source bleue. — Lamartine. — Montalembert. — Notre-Dame du Chêne. — Porte Noire. — Montferrand. — Dieu et patrie. — Sœur Marthe. — Retour du soldat. — Mgr Paulinier. — Mgr Mathieu. — Espérance et désespoir. — *Sursum corda.* — Poète prolétaire. — Vive la France ! — *Novus ordo.* — La veille des armes. — Esquisse. — Vieillesse. — Nozeroy. — Villersexel. — L'adoption. — Ma patrie. — Notre-Dame de Châtillon. — Pays natal. — Armée de l'Est. — Charles-Quint. — Rapport de M. Pioche.

N° 94. — *Histoire.* — Abbaye de Baume. — Abbaye de Bellevaux. — Prieuré de Mouthier-Hautepierre. — Vie de M. Gagelin.

N° 95. — Des causes qui ont altéré l'esprit de famille.

N° 96. — *Affranchissements.* — Luxeuil, 1291. — Beaurepaire, 1275. — Lons-le-Saunier, 1295. — Gy, 1347. — Foucherans, 1260. — Noroy, 1360. — La malatière d'Arbois, 1053. — Joux et Pontarlier, 1246. — Pour l'abbé de Luxeuil, 1258. — Verfontaine, 1207. — Titres de la maison de Chalon, depuis 1406. — Mahaut d'Arbois, 1305. — Histoire de l'abbaye de Luxeuil (concours de 1769). — Moulins de Gy, 1230. — Pièces diverses sur Gy, 1258, 1266, 1333, 1232. — La Charité, etc. — Population de la Suisse occidentale en 1777. — Le comte de Bourgogne et l'archevêque en 1266. — Buillon en 1771. — Pièces diverses de 1178, 1372, etc.

N° 97. — *Histoire.* — Embellissement de Besançon en 1837. — Le prieuré de Marteroy et le bailliage d'Amont. — Le couvent des Cordeliers à Besançon (absent). — L'abbaye de Bonlieu et Ilay. — Histoire de Champlitte. — Armorial de Franche-Comté. — Fouilles archéologiques en Franche-Comté.

N° 98. — *Éloquence.* — Éloges — de Millot — Suard — Jean Mairet — Nodier — le professeur Valette.

N° 99. — *Éloquence.* — Éloges — de la Harpe — Granvelle — D'Olivet — Suard.

N° 100. — *Philosophie morale.* — Morcellement de la propriété.

N° 101. — *Philosophie morale.* — Le suicide.

N° 102. — *Philosophie morale.* — L'autorité paternelle. — Le serment.

N° 103. — *Économie politique et philosophie morale.* — Observation du dimanche. — Agriculture et industrie comparées. — Partage des biens. — Rapport des maîtres et des domestiques.

N° 104. — Pièce inédite de Ch. Nodier. — Pièces de poésies

depuis 1815. — Éloge de Suard. — Dévouement de de Sèze. — Siège de Dole. — Une hospitalière. — L'enfant. — Saint Pancrace. — Salles d'asile. — Caractère comtois.

N° 105. — *Éloquence.* — Influence de la monarchie sur la littérature. — Morale évangélique.

N° 106. — Discours et mémoires du pasteur Ébray.

N° 107. — Renseignements manuscrits, de 1772 à 1802, sur la découverte de l'application de la vapeur à la navigation, déposés par M. Paguelle de Follenay, en 1865, sur le marquis de Jouffroy d'Abbans.

N° 108. — Histoire de l'abbaye de Belchamp.

N° 109. — Histoire de Mandeure.

N° 110. — *Pièces diverses.* — Poésies de Talbert. — Instruction publique des domestiques. — Archéologie. — Passage d'Annibal. — Annoire. — Municipalité de Gray. — Pièces relatives aux documents inédits.

N° 111. — Carton fermé contenant : Matrices et coins des médailles de l'Académie. — Cliché des diplômes. — Boîte de médailles de l'Académie. — Médailles anciennes, romaines et autres.

N° 112. — Caisse scellée contenant les ouvrages manuscrits légués par M. Xavier Marmier à l'Académie.

Liste des Sociétés savantes correspondant avec l'Académie

Nota. — Le chiffre indique le numéro de la bibliothèque de l'Académie où sont déposées les publications des correspondants.

Aisne. — Laon, 48. — Saint-Quentin, 58. — Vervins, 8.
Allier. — Moulins, 25.
Alsace-Lorraine. — Metz, 75. — Strasbourg, 74.
Alpes (Hautes-). — Gap, 20.
Aube. — Troyes, 24.
Aude. — Narbonne, 43.
Bouches-du-Rhône. — Aix, 44. — Marseille, 9.
Calvados. — Caen, 2, 6, 2 *bis*.
Charente. — Angoulême, 18.
Charente-Inférieure. — Saintes, 28.
Côte-d'Or. — Dijon, 71. — Beaune, 73.
Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc, 5.

Drôme. — Montbrison, 29. — Valence, 7.
Eure-et-Loir. — Chartres, 16 *bis*.
Finistère. — Brest, 10.
Gard. — Nimes, 34.
Garonne (Haute-). — Toulouse, 30, 31, 32, 33.
Gironde. — Bordeaux, 50.
Hérault. — Béziers, 21.
Loire (Haute-). — Le Puy, 17.
Loire-Inférieure. — Nantes, 59.
Lot. — Cahors, 27.
Maine-et-Loire. — Angers, 26.
Manche. — Saint-Lô, 4. — Cherbourg, 3.
Marne. — Reims, 45. — Châlons-sur-Marne, 10 *bis*.
Marne (Haute-). — Langres, 13.
Meurthe-et-Moselle. — Nancy, 35.
Meuse. — Bar-le-Duc, 5 *bis*. — Verdun, 49.
Nord. — Douai, 57. — Cambrai, 23. — Roubaix, 1 *bis*.
Oise. — Beauvais, 19. — Senlis, 58.
Pas-de-Calais. — Arras, 40. — Boulogne, 1.
Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand, 56.
Rhône. — Lyon, 63, 64, 65.
Saône-et-Loire. — Mâcon, 15. — Chalon-sur-Saône, 14. — Autun, 55.
Savoie. — Chambéry, 53.
Savoie (Haute-). — Thonon, 54.
Seine-Inférieure. — Rouen, 61, 66. — Le Havre, 72.
Seine-et-Oise. — Versailles, 12.
Somme. — Amiens, 62, 67, 68, 69. — Abbeville, 46.
Tarn-et-Garonne. — Montauban, 29.
Var. — Toulon, 67.
Vaucluse. — Avignon, 50 *bis*.
Vosges. — Épinal, 52. — Saint-Dié, 16.

Lettres indicatives.

La lettre A comprend les numéros de 1 à 18.
La lettre B — — de 19 à 35.
La lettre C — — de 36 à 55.
La lettre D — — de 56 à 75.

Rayons spéciaux.

Lettre E. — Seine. Paris, numéros 85 à 110.
Lettre F. — Belgique. Bruxelles, numéro 111.
Lettre G. — Suisse, cantons romands, numéros 76-77.
Lettre H. — Doubs. Besançon, Montbéliard.
Lettre I. — Haut-Rhin. Belfort.
Lettre J. — Jura. Lons-le-Saunier, Poligny, etc.
Lettre K. — Haute-Saône. Vesoul, Luxeuil, etc.
Lettre L. — Antiquités. — Congrès. — Histoire et géographie. — Philosophie. — Religion. — Agriculture. — Beaux-arts. — Sciences. — Grammaire. — Mélanges littéraires, numéros 78 à 84.

Lettre M. — *Langues étrangères* (dépôt, rue Saint-Vincent, n° 18). — Allemagne, Brésil, Buenos-Ayres, Chili, Égypte, États-Unis, Italie, Mexique, Russie, Suède, Danemark, Thuringe, Tyrol.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1896)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr PETIT).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général PIERRON).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. GOUGEON).
M. le préfet du département du Doubs (M. GOULLEY).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. VUILLECARD).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

† 1. SUCHET (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).

2. ESTIGNARD (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

† 3. LEBON (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

4. SIRE (Georges), ✻, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).

6. Ducat (Alfred), architecte de l'État, conservateur du Musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

7. Pingaud (Léonce), ✻, professeur d'histoire et de géographie modernes à l'Université, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*

8. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 16 (27 janvier 1876).

9. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, rue de Belfort, 19 (27 juillet 1878).

10. Meynier (Joseph), O. ✻, médecin principal de l'armée territoriale, rue Morand, 9 (29 juillet 1879).

11. Coutenot (le docteur), ✻, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).

12. Isenbart (Émile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).

13. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43 (21 janvier 1884). *Président annuel.*

14. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, conseiller municipal, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).

15. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886). *Bibliothécaire.*

16. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 123 (29 juillet 1886).

17. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

18. Sayous (Édouard), ✻, professeur d'histoire ancienne et du

MM.

moyen âge à l'Université, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).

19. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).

20. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).

21. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Secrétaire adjoint.*

22. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Trésorier de la Compagnie.*

23. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes, et à Paris, 8, rue de l'Alma (13 février 1890).

24. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890). *Secrétaire perpétuel.*

25. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Boutroux (Léon), professeur de chimie à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).

27. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).

28. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 22 (24 juillet 1890).

29. Vaulchier (le marquis de), ✠, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).

30. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).

31. Baudin (le docteur), ✠, Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).

32. Chipon (Maurice), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).

MM.

33. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).

34. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue de la Préfecture, 20 (27 juillet 1893).

35. Jouffroy (le général comte de), C. ✠, rue du Perron, 22 (25 janvier 1894).

36. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre (11 juillet 1895).

37. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895).

38. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896).

39-40. . . . . .

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✠, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).

2. Weil (Henri), O. ✠, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de la Tour, 156, à Paris (23 janvier 1864).

3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).

4. Chotard, ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).

5. Aumale (S. A. R. le prince Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✠, de l'Académie française, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, au château de Chantilly, et rue Montalivet, 5, à Paris (novembre 1873).

MM.

6. Gérard (Jules), O. ✠, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).
7. Mignot (Édouard), ✠, colonel en retraite, à Paris, rue Las Cases, 18 (25 août 1875).
8. Reboul, ✠, professeur de chimie à l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).
9. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à Paris (27 janvier 1876).
10. Tivier (Henri), ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
11. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques à l'Université (27 juillet 1878).
12. Piépape (Léonce de), O. ✠, colonel, chef d'état-major du 11e corps d'armée, à Nantes (27 juillet 1878).
13. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
14. Rolland, O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Marseille, rue des Dominicaines, 39 (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Conégliano (le duc de), O. ✠, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
3. Seguin, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
4. Dreyss, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
5. Jacquinet, O. ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (28 juillet 1880).
6. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).

MM.

7. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
8. Vieille (Paul), ingénieur, à Paris (24 janvier 1895).
9. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
10. . . . . .

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Grenier (Édouard), ancien secrétaire d'ambassade, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
2. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
3. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
4. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
5. Tournier (Édouard), ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-direct. à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
6. Baille (Charles), banquier, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
7. Prost (Bernard), sous-chef du bureau des archives départementales au ministère de l'Instruction publique, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
8. Becquet (Just), ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
9. Valfrey (Jules), O. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue Marbeuf, 31, à Paris (29 juillet 1879).

MM.

10. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
11. Rambaud (Alfred), O. ✻, sénateur, ministre de l'Instruction publique, vice-président du Conseil général du Doubs, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
12. Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
13. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
14. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
15. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
16. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
17. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
18. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
19. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
20. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
21. Puffeney, ✻, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
22. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
23. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
24. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
25. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).

MM.

26. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
27. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
28. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
29. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
30. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
31. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
32. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, à Motey-Besuche (Haute-Saône) (25 janvier 1894).
33. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
34. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Paris, rue de Rivoli, 248 (24 janvier 1895).
35. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises à Moscou (6 février 1896).
36. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).

37-40. . . . . .

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ❀, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ❀, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).

MM.

3. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon, 21, Cours du Midi (27 janvier 1874).
4. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
5. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
6. Beaurepaire (de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
7. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
8. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
9. Revillout (Charles), ✻ professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
10. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
11. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
12. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
13. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
15. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
16. Babeau (Albert), ✻ correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (28 juillet 1887).
17. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
18. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
19. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
20. . . . . .

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
2. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
3. Arneth (le baron d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, à Vienne (28 juillet 1881).
4. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
5. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
6. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
7. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
8. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
9. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
10. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
11. Dufour (le docteur Marc), professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
12. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
13. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
14. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1892).
15. Polovtsov (Alexandre), G. O. ❀, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à

MM.

Saint-Pétersbourg et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).

16. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).

17. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).

18. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).

19. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).

20. . . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1896

Académicien titulaire.

M.

PÉQUIGNOT (Léon), avocat (29 juillet 1886), décédé le 2 novembre.

Ancien titulaire.

M.

MARQUISET (Léon), ancien magistrat (29 janvier 1872), décédé le 15 février.

Membre honoraire.

M.

ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✻, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sénateur (27 janvier 1878), décédé le 18 juin.

Associés correspondants (classe des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté).

MM.

VIEILLE (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire (21 août 1853), décédé le 5 août.

CIZEL (l'abbé), curé de Navenne (24 juillet 1884), décédé le 29 février.

L'EPÉE (Henri), à Sainte-Suzanne (2 février 1888), décédé le 1er décembre.

Associé correspondant né en dehors de l'ancienne province de Franche-Comté.

M.

CHAMPIN, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872), décédé le 1er septembre.

Associé étranger.

M.

VUY (Jules), à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883), décédé le 15 février.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier ; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture ; Caen.
Société des beaux-arts ; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest; Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale ; Paris.

Société générale des prisons; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association française pour l'avancement des sciences; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati;* Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités ; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Société des études zoologiques ; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société neuchâteloise de géographie ; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes des départements.

Bulletin et Annales des Archives.

Journal des savants.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés; Dijon.

Revue viticole de Franche-Comté ; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1896)

PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux. v
Discours de M. Lebon aux obsèques de M. Léon Péquignot . . xxv
Notice sur M. Jules Vieille, par M. le vicaire général de Beausèjour xxvii
Notice sur M. l'abbé Cizel, par M. Mieusset xxxii
Notice sur M. Henri l'Épée, par M. Boussey xxxv
Notice sur M. Champin, par M. le chanoine Suchet. xxxvii
Notice sur M. Jules Vüy, par M. Léonce Pingaud xl
Programme des prix xliii

MÉMOIRES

L'Institut et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1795-1895), par M. H. Lombart 3
Pasteur, par M. Léon Boutroux 30
Érasme à Besançon, par M. Boussey 48
L'assistance publique en Allemagne, discours de réception, par M. le docteur Roland 64
Réponse de M. le président. 80
Le grand Condé et Louis XIV, par M. H. Lombart 83
L'abbé Dévoille littérateur, discours de réception, par M. l'abbé Rigny 103
Réponse de M. le président. 116
Le cardinal duc de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833), par M. Ch. Baille 118
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. le docteur Meynier 232
La légende de saint Benezet, par M. Mieusset 238
Suard et le margrave de Bayreuth, par M. A. Lieffroy . . . 244
Rapport sur l'élection du pensionnaire Suard, par M. le chanoine Suchet 274
Poésies, par M. Frédéric Bataille 279